

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

DIERKENS Alain, éd., "Les courants antimaçonniques hier et aujourd'hui", in *Problèmes d'histoire des religions*, Volume 4, Editions de l'Université de Bruxelles, 1993.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

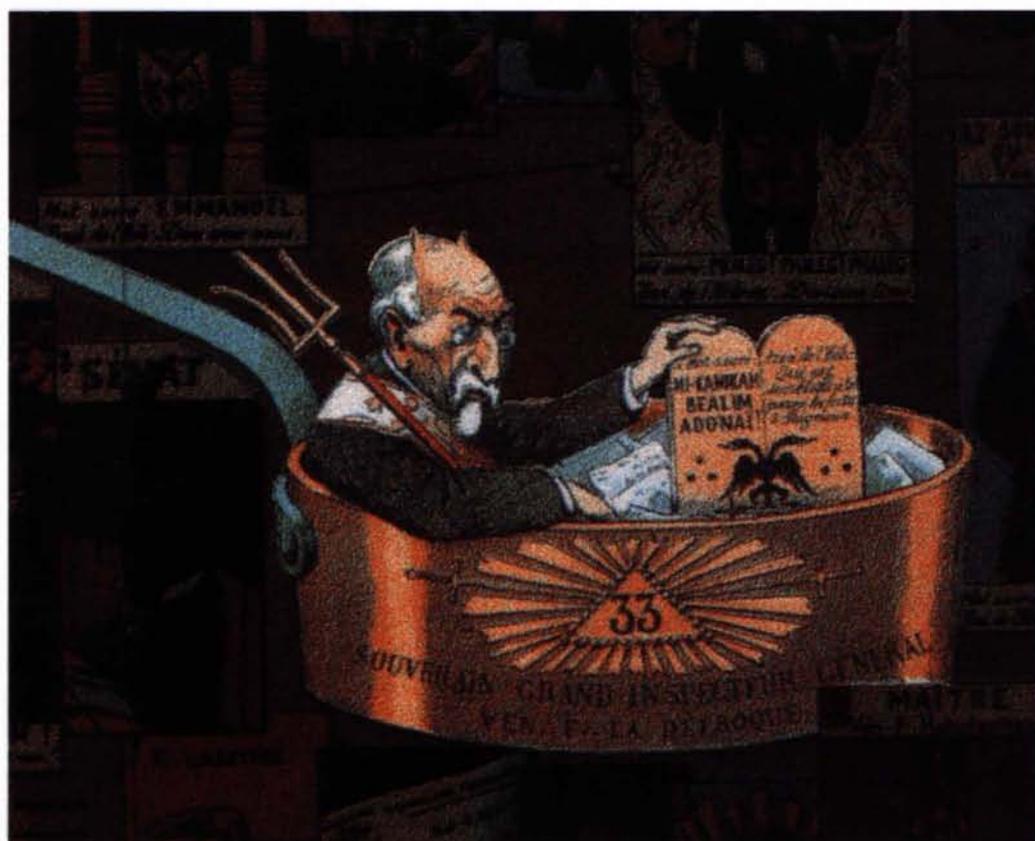
Editions de l'Université de Bruxelles

PROBLEMES D'HISTOIRE DES RELIGIONS

Édités par Alain Dierkens

4/1993

LES COURANTS ANTIMAÇONNIQUES HIER ET AUJOURD'HUI



**Institut d'étude des religions
et de la laïcité.**

Comité directeur

Président : H. Hasquin

Vice-Président : J. Marx

Secrétaire : A. Dierkens

Université libre de Bruxelles
Institut d'étude
des religions et de la laïcité

**Problèmes d'histoire
des religions**

**LES COURANTS ANTIMAÇONNIQUES
HIER ET AUJOURD'HUI**

Edités par Alain Dierkens
4/1993
Editions de l'Université de Bruxelles

Dans la série "Problèmes d'histoire
du christianisme"

9. Hommages à Jean Hadot, 1980

13. Sécularisation,
éd. Michèle Mat, 1984

14. Luther : Mythe et réalité,
éd. Michèle Mat et Jacques Marx,
1984

17. Propagande et contre-
propagande religieuses,
éd. Jacques Marx, 1987

18. Aspects de l'anticléricalisme
du Moyen Age à nos jours,
éd. Jacques Marx, 1988

19. Sainteté et martyre dans
les religions du Livre,
éd. Jacques Marx, 1989

Dans la série "Problèmes d'histoire
des religions"

1. Religion et tabou sexuel,
éd. Jacques Marx, 1990

2. Apparitions et miracles,
éd. Alain Dierkens, 1991

3. Le libéralisme religieux,
éd. Alain Dierkens, 1992

© 1993 by Editions de l'Université de Bruxelles
Avenue Paul Héger-26 - 1050 Bruxelles (Belgique)
I.S.B.N. 2-8004-1075-2
D/1993/0171/11

Imprimé en Belgique

Note de l'éditeur

par
Alain DIERKENS

Le tome iv (1993) des *Problèmes d'Histoire des Religions* contient les textes des communications présentées lors du colloque annuel de l'Institut d'Etudes des Religions et de la Laïcité. Ce congrès, qui a connu un remarquable succès, s'est tenu dans la salle Eugène Dupréel de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles les mardi 18 et mercredi 19 mai 1993.

Le choix du thème du colloque revêt, pour l'IERL, une grande importance symbolique. C'est en effet, la première fois qu'est retenu un sujet directement en rapport avec la section de l'Institut la plus spécifique et la plus caractéristique des options philosophiques de l'Université : « Laïcité, rationalisme et franc-maçonnerie ». Cette section était, jusqu'à présent, surtout connue du public par l'organisation — chaque année depuis 1983 — de la Chaire Théodore Verhaegen, consacrée à l'histoire maçonnique et créée avec l'appui du Grand Orient de Belgique, et par sa riche bibliothèque maçonnique, développée autour du legs John Bartier. Elle n'apparaissait que timidement lors des précédents colloques de l'IERL consacrés à la propagande religieuse (1987), à l'anticléricisme (1988), à la sainteté et au martyre (1989), à la religion face à la sexualité (1990), aux apparitions et miracles (1991) et au libéralisme religieux (1992).

L'élément décisif dans le choix de la franc-maçonnerie (ou plutôt, dans le présent cas, de l'hostilité à la franc-maçonnerie) comme objet du colloque de 1993 a été l'organisation, sous les auspices du Musée maçonnique, d'une exposition sur « La franc-maçonnerie et l'Europe, du XVIII^e siècle à nos jours » (Hôtel de Ville de Bruxelles, 22 mai - 16 juin 1993), à l'occasion de laquelle a été publié un beau catalogue scientifique sous la direction de deux enseignants de l'ULB, André Uytendaele et Philippe Cullus (Liège, Editions du Perron, 176 p. ill.). L'année 1993, capitale pour l'histoire de l'Europe, avait par ailleurs suscité la parution d'un numéro-dossier, édité par Jacques Lemaire aux Editions de l'Université de Bruxelles, sur *La franc-maçonnerie et l'Europe (La Pensée et les hommes, n.s., 19, 1992, 159 p.)*. Mais il restait à envisager les courants antimaçonniques, apparus avec la franc-maçonnerie au début du XVIII^e siècle et encore bien présents aujourd'hui ; Jacques Marx, vice-président de l'IERL et directeur de

la section « Laïcité, rationalisme et franc-maçonnerie », a bien voulu assumer la conception du programme du colloque de mai 1993.

Les textes réunis ici se présentent comme autant d'éclairages sur les formes prises par le rejet, le refus, la condamnation voire les tentatives d'anéantissement de la franc-maçonnerie. Certaines de ces contributions sont de véritables études scientifiques, souvent extrêmement neuves. D'autres, en revanche, doivent plutôt être lues comme des témoignages ou comme des contributions personnelles à une histoire qui reste à écrire ; nous avons alors voulu privilégier l'information, la plus objective possible, en offrant un large panorama des courants antimaçonniques contemporains. Dans les pages qui suivent, Jacques Marx explique plus en détail comment a été conçu le contenu du colloque (et donc du présent recueil).

Quelques semaines avant le colloque de l'IERL paraissait aux Editions de l'Université de Bruxelles un numéro de *La Pensée et les hommes* consacré au dialogue entre francs-maçons et chrétiens (n.s., 23, 1993, 125 p.) et contenant notamment le texte des exposés (et des discussions) présentés au cours d'un dîner-débat qui réunissait, le 13 octobre 1992, sous la présidence d'Hervé Hasquin, francs-maçons et chrétiens de tendances diverses. Il y a là une heureuse conjonction éditoriale : un catalogue sur les idéaux maçonniques et la place de ceux-ci dans l'histoire européenne contemporaine, un colloque sur l'incompréhension et le rejet de la franc-maçonnerie, un livre sur le dialogue entre personnalités d'options philosophiques souvent radicalement différentes.
un hasard si, dans ces trois ouvrages, l'ULB est omniprésente...

Avant-propos

par
Jacques MARX
Vice-Président de l'I.E.R.L.

Le présent volume rassemble, comme à l'accoutumée, les actes du colloque annuel de l'Institut d'étude des Religions et de la Laïcité. Ce dernier avait choisi de consacrer en 1993 deux journées d'études aux différents aspects que peuvent présenter *Les courants antimaçonniques hier et aujourd'hui*.

Alors que les préparatifs du Colloque étaient déjà bien engagés, nous apprîmes l'hospitalisation d'abord, le décès ensuite, de l'un de nos participants, le colonel Michel Garder, qui devait entretenir le public de l'antimaçonnisme en Russie. Né dans ce pays en 1916, mais installé en France depuis 1922, le colonel Garder servit dans l'armée française de 1934 à 1964. Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1939-1945, il était breveté de l'enseignement militaire supérieur, Président du Centre d'études de Stratégie totale, et Secrétaire général adjoint à l'Amicale des Anciens des Services spéciaux de la Défense nationale française, qu'il avait rejoints en 1940 dans la clandestinité. Déporté en 1944, à Auschwitz, Buchenwald, Flossenburg et Flöha, il fut condamné à mort par les Allemands, mais sauvé par l'avance alliée. Il servit ensuite en France, en Algérie et en Extrême-Orient, enseigna le russe à l'ESMIA de Coëtquidan et s'occupa entre autres de la Division Renseignements (Section Bloc soviétique), dans les services secrets français. C'était donc un homme de terrain, engagé dans l'action : il fut mêlé à toute une série d'épisodes marquants de l'histoire diplomatique et de l'histoire tout court de la France contemporaine. Il avait relaté ces épisodes dans plusieurs ouvrages, parmi lesquels *L'histoire de l'armée soviétique* (Paris, Plon 1959) et *L'agonie du régime en Russie soviétique* (la Table Ronde, 1965). C'est dire à quel point cette disparition fut regrettée par les participants.

Michel Garder fut cependant remplacé par Mehmet Fuat Akev, qui se proposa de traiter, en lieu et place, de l'antimaçonnisme en Turquie. Mehmet Fuat Akev avait déjà occupé, en 1992, la Chaire Théodore Verhaegen, également organisée par notre Institut. Ainsi, le colloque s'inscrivait naturellement dans un contexte beaucoup plus large, d'autant qu'il fut organisé conjointement avec la Chaire Verhaegen 1993.

Le sujet choisi par l'Institut n'avait jamais donné lieu, en fait, à des réflexions vraiment approfondies. En tout cas, si la situation française avait déjà inspiré des études de détail, comme le livre de Dominique Rossignol sur *Vichy et les francs-maçons* (1981), aucune enquête n'avait encore été menée sur le plan international. Pourtant, cette dimension internationale, ou internationaliste, est, en quelque sorte, inscrite dans la texture même de la problématique, si l'on considère le statut profondément ambigu de ce que l'on pourrait appeler l'antimaçonisme primaire, c'est-à-dire celui qui apparaît dans certaines manifestations de bas étage, dont l'outrance, les tendances à la simplification et la focalisation sur le stéréotype sont, en quelque sorte, les marques de fabrique. On est donc en présence d'une attitude d'esprit, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle présente souvent un profil bas : certains documents, présentés et commentés par les orateurs du colloque, devaient d'ailleurs illustrer un aspect des choses pouvant aller jusqu'à la caricature.

L'une de ces manifestations est presque célèbre : il s'agit du film *Forces occultes*, qui fut commandé par Bernard Fayt et réalisé par Jacques de Boistel : Marquès-Rivière, ex-Franc-maçon, mais adversaire notoire de l'Ordre, en composa le scénario. Le film sortit le 9 mars 1943, et servit dans la France occupée de tremplin au déclenchement d'une ignominieuse campagne antimaçonnique, dont l'arrière-plan politique et social est évidemment à chercher dans l'amertume causée par la défaite. On y voit, entre autres, fonctionner à plein la technique de l'*amalgame*, qui accuse l'organisation maçonnique, — de façon parfaitement contradictoire —, de servir en même temps les desseins d'orientations idéologiques aussi différentes que le capitalisme international ou la révolution bolchévique. Le film, traité dans un style lourdement expressionniste, censé accentuer l'atmosphère trouble des loges, ressasse évidemment les lieux communs les plus fréquents de la littérature antimaçonnique, en particulier celui d'une organisation livrée à des forces occultes, transnationales et transidéologiques. Il relève entre autres que la franc-maçonnerie a donné naissance à la Société des Nations, au Bureau International du Travail, à des organismes internationaux divers... L'opinion antimaçonnique sous-tendant cette débauche métaphorique l'assimile en fait à une entreprise de déculturation, qui détache de leur cadre national des êtres présentés désormais comme « apatrides », « déracinés », au sens barrésien du terme. Au mieux, les francs-maçons sont présentés comme des « illuminés » nourrissant la chimère d'une humanité composée d'individus acceptant les mêmes cadres de références. En d'autres termes, l'idéologie maçonnique, — car, pour ses adversaires, c'est bien d'une idéologie qu'il s'agit, et non d'une méthodologie initiatique —, est communément identifiée avec une vision mondialiste, qualifiée d'utopique et d'instrument de destruction. De là, l'élaboration et — hélas ! — la prolifération d'un extraordinaire corpus (à moins que l'on ne préfère le mot de *sottisier*) de formules à l'emporte-pièce, dont certaines ont pris, sans doute, un petit côté pittoresque (*le juif errant*) ou ringard (*le communisme niveleur*), et dont d'autres (*les multinationales apatrides*) occupent encore le champ du discours.

Mais, au-delà, ce que le film montrait très bien aux yeux de l'observateur attentif et doté de la distance critique qui s'impose sur le plan intellectuel, c'est que ce que nous désignons habituellement sous le vocable d'antimaçonnerie ne saurait en aucun cas être considéré comme un système de pensée structuré et cohérent. Ce dont il s'agit ici, d'ailleurs, c'est rarement d'un phénomène intellectuel *stricto sensu*, mais d'une attitude d'esprit où paraissent moins impliqués une *doctrine* que des opinions, des comportements, voire un *vécu* quotidien ; tout ce que les historiens d'aujourd'hui nous ont habitués à considérer comme des *mentalités*. L'antimaçonnerie se développe entre autres sur ces espèces de terrains vagues où achèvent de pourrir les débris de l'inconscient collectif. De ce point de vue, ce n'est donc pas une doctrine, mais un complexe, un fantasme, une réaction affective d'allure névrotique ; et c'est ce qui rendrait d'ailleurs bien utile une *psychanalyse* de la critique antimaçonnique. Nul doute qu'elle révélerait à quel point le relativisme maçonnique contredit l'inépuisable et sécurisante vision totalitaire de la plupart des hommes, qui s'accrochent en général fort bien d'une approche systématique de la réalité fondée sur toutes sortes de révélations religieuses ou de stéréotypes de conformisme social, mais qui n'admettent pas facilement qu'une institution n'ait pas nécessairement pour but de trouver *la Vérité*. Par parenthèse, on notera au passage que certains Francs-Maçons du XIX^e siècle sont en quelque sorte tombés eux-mêmes dans ce travers en pratiquant le culte exagéré des vérités positives, — positivistes —, de la science et en confondant l'ordre avec ce que les Anti-Maçons appelleront bientôt la « république du Grand Orient ».

Quoi qu'il en soit, dans un monde de conflits violents, où il faut le plus souvent choisir son camp, l'ouverture et l'indécision paraissent évidemment suspects. Une certaine distorsion existe, d'ailleurs, entre les objectifs de l'Ordre et son organisation, ainsi que sa division en obédiences, qui suscite le débat à l'intérieur même de l'institution maçonnique.

Les contradictions, apparentes ou supposées, ne manquent pas et prêtent facilement le flanc à la critique : comment expliquer que la franc-maçonnerie, soucieuse de liberté et d'égalité, pratique dans les faits une politique de sélection élitiste ? Comment justifier l'exigence du *secret*, qui inspire inévitablement la méfiance et le sentiment d'être en face soit d'un complot, soit de collusions ténébreuses ? Il fut un temps où l'idée de la Synarchie, — mise notamment au service de l'impérialisme anglais —, eut son heure de gloire. Comment convaincre une opinion publique plus que jamais déboussolée dans le climat de crise des valeurs que nous connaissons, que la franc-maçonnerie n'a pas nécessairement pour raison d'être d'accumuler les certitudes ? Poser ainsi le problème oriente déjà le débat, mais n'épuise nullement, bien entendu, le répertoire du sottisier.

Les participants du colloque se livrèrent évidemment à l'inventaire des multiples nuances qu'a pu prendre le phénomène, en particulier en fonction des contextes nationaux. D'emblée, la question qui se posait était de savoir si le colloque révélerait la nature profonde de l'antimaçonnerie, qui, selon ce que peut supposer, risque bien d'être identifié avec l'expression même de la *peur* : peur du changement, peur de la distance critique, peur de l'adaptation de la pensée aux

contenus fluctuants et incertains du modernisme, peur, surtout, du déracinement. Cette dernière question, en particulier, nous interpelle de manière presque agressive, si l'on admet que, finalement, l'antimaçonnerie pourrait bien n'être qu'un refus de tout ce qui, étant universel, nie par là-même l'*identité*. Or, c'est apparemment ce besoin d'identité, — jusque dans ses formes les plus absurdes, les plus folles et les plus meurtrières —, qui se donne à lire dans la trame des événements européens actuels. On peut donc estimer que l'objet de la réunion n'était en aucune manière anodin, et que, par là, il rejoignait les préoccupations générales de notre Institut.

Les premières formes de l'antimaçonnerie en France : les ouvrages de révélation (1738-1751)

par
Jacques LEMAIRE

La première moitié du XVIII^e siècle a été fertile en libelles, pamphlets, satires, diatribes de toutes sortes concernant la franc-maçonnerie. Dès l'année 1738, avec sa bulle *In eminenti*, le pape Clément XII attire l'attention sur une société que l'époque voyait se répandre à travers tout le continent européen et en interdit expressément la fréquentation aux catholiques. Si son discours est entendu, sa prohibition ne paraît pas bien observée. C'est pourquoi, treize ans plus tard, Benoît XIV renouvelle la condamnation catholique à l'égard de la franc-maçonnerie dans le texte intitulé *Providas Romanorum Pontificum*.

Les motifs principaux des interdictions pontificales reposent sur quelques pratiques maçonniques réelles ou supposées ¹. Les pontifes redoutent le pluralisme religieux vécu dans les loges, rejettent la morale naturelle dont les francs-maçons entendent s'inspirer, stigmatisent le secret qui entoure les travaux en loge et le serment prêté par les initiés pour protéger ce secret, appréhendent que ce secret ne cache l'expansion d'une authentique perversion morale et ne favorise la diffusion de l'hérésie.

De ces remontrances, les contemporains n'ont pas retenu les aspects philosophiques ou éthiques (la plupart des parlements nationaux n'enregistrent pas les textes pontificaux, qui restent juridiquement sans effet) ; mais leur attention est attirée sur les usages des loges, en particulier sur le secret, qui va susciter un vaste mouvement de curiosité et engendrer une profusion d'écrits plus ou moins sérieux, plus ou moins indulgents.

Entre 1738 et 1751, paraissent en français au moins ² trente et un libelles qui évoquent la franc-maçonnerie, ses ambitions philosophiques et la réalité de la vie en loge. Deux années — 1745 et 1748 — sont particulièrement fécondes : chacune d'elles enregistre la publication de cinq ouvrages, alors que, avant 1738, le sujet maçonnique ne semble pas avoir inspiré les auteurs en quête de succès. On compte bien, en Angleterre, le fameux *Masonry dissected* (1730) de Samuel Pritchard, sorte de *compendium* des rituels des trois premiers degrés qui assura, avec surprise, la fortune de son auteur et, en France, *La Réception d'un Frey-Maçon* ³, du chevalier René Hérault, lieutenant général de police à Paris, engagé

dans la campagne antimaçonnique de dénigrement des loges par la prétendue démonstration de leur ridicule ⁴.

Mais ce sont les trois dizaines de livres publiés entre 1738 et 1751 qui ont assuré la réussite de ce que j'ai nommé, dans mes *Origines françaises de l'antimaçonisme* ⁵, la « littérature de révélation ». Les ouvrages qui constituent ce genre se répartissent entre textes engagés (surtout à partir de 1743) et d'œuvres moins intéressées à la défense de thèses ou d'idées. Alors que les premiers comportent surtout des réquisitoires contre l'Ordre, ou bien des apologies en réplique à ces réquisitoires, les secondes se contentent surtout de faire connaître la réalité maçonnique. Mais les formes de ces écrits peuvent varier : soit ils évoquent la maçonnerie à titre subsidiaire en la mettant en scène, soit ils cherchent à satisfaire l'indiscrétion des profanes, soit encore ils revêtent l'apparence de pseudo-ouvrages de révélation et présentent des loges une vision burlesque dans le souci de se moquer des niais.

Une œuvre littéraire qui évoque la franc-maçonnerie

Pour la période qui nous occupe, un seul écrit évoque la réalité maçonnique sans que ce sujet ne fonde le thème général de réflexion du volume. Il s'agit de la pièce intitulée *Les Fri-Maçons, hyperdrame* (1746) ⁶, qui met en scène une jeune femme, Lucile, curieuse de connaître le secret des francs-maçons. Comme son soupirant, Clitandre, doit être reçu dans l'Ordre, la jeune femme promet de lui donner sa main s'il consent à lui révéler les mystères de la franc-maçonnerie. Mais cet engagement est bientôt connu de Mondor, grand maître de la Loge, qui refuse d'agréger Clitandre. Les deux hommes se battent en duel.

L'intrigue rebondit alors sur les valets : Clitandre apprend que son serviteur, L'Eveillé, est un initié et tente d'obtenir la révélation du secret pour une somme de cent louis. Peine perdue... De son côté, Marianne, servante de Lucile, tâche de faire parler L'Eveillé, qui se moque d'elle. Puis elle tente de recevoir l'initiation sous un déguisement d'homme, mais son travestissement est découvert. Finalement, avec un sens aigu de la psychologie, Lucile suscite l'intérêt de Mondor pour sa personne en affirmant qu'elle possède, elle aussi, un secret inviolable.

Le moteur dramatique de cette œuvrette concerne donc le secret maçonnique, que la condamnation pontificale de 1738 avait si bien souligné. Toutefois, l'auteur du texte, un certain Clément de Genève selon le bibliographe Wolfstieg ⁷, livre au passage une interprétation du secret maçonnique qui n'est pas dénuée de bon sens : « Votre but n'est autre chose que de vous amuser de la curiosité du public. Tout votre secret est qu'il n'y en a aucun, et votre serment est de ne pas dire qu'il n'y ait point de secret » (p. 43).

Le dénouement de cette comédie toute à la faveur des francs-maçons : Marianne décide d'épouser Mondor, car il est le seul homme de son entourage à manifester un amour sincère pour elle, une réelle modestie de sentiments, de la générosité pour son rival et de la fermeté pour la préservation de son secret !

Les pseudo-ouvrages de révélation

Comme nous l'avons rappelé plus haut, la première moitié du XVIII^e voit paraître une série de volumes qui prétendent divulguer les secrets maçonniques, mais qui — dans la réalité — ne livrent que des éléments d'information très fantaisistes. Souvent très mal informés sur les usages de la véritable franc-maçonnerie, les auteurs de ces opuscules ne cherchent le plus fréquemment qu'à se moquer des profanes ou à tirer profit de leur indiscretion des profanes et à induire en erreur les curieux.

Le premier ouvrage de ce groupe — qui en compte cinq — s'intitule *La Franc-Maçonne ou Revelation des mysteres des Francs-Maçons par Madame de ****⁸. Il retrace l'histoire d'une épouse de maçon qui s'introduit en loge après avoir acheté une servante et qui « décrit » les coutumes des francs-maçons. A l'appui de ses révélations, elle donne le texte, très fantaisiste, des catéchismes d'Apprenti, de Compagnon et de Maître, où les mots de passe sont respectivement énoncés comme *Longitudo*, *Latitudo* et *Altitudo*. Plus intéressantes sont les définitions que, dans le fil de leur conversation, les protagonistes du récit fournissent à propos des buts de la franc-maçonnerie. Comprise comme une société fondée sur le rationalisme⁹, la Loge est surtout vue comme une entreprise à visée politique¹⁰ ambitionnant de réaliser une sorte de communisme à la mode rousseauiste¹¹.

Trois ouvrages concernent le prétendu Ordre de la Félicité¹², conçu comme une sorte de société concurrente de la franc-maçonnerie en ce sens qu'elle initie aussi bien les femmes que les hommes et qu'elle s'inspire d'une symbolique fondée sur le métier de marin¹³. La progression initiatique s'opère en quatre grades (mousse, patron, patron salé et chef d'escadre), mais les buts poursuivis par les membres de l'Ordre ne sont pas autrement définis que par le terme très général de *félicité*. Les similitudes entre cette société de type initiatique et la franc-maçonnerie ne concernent que des formes tout extérieures : mais le souci manifesté par les auteurs de décrire en détail les usages internes de l'Ordre traduit l'engouement du temps pour les sociétés à mystères.

Dans certains cas, la volonté de satisfaire la curiosité publique confine à la moquerie et à la dérision. Dans *Le Secret des Francs-Maçons entierement decouvert*¹⁴, aucune des confidences rapportées n'est vraie. Au cours de leurs travaux de loge, les Frères sont décrits revêtus d'une robe blanche et le Vénérable tient à la main une verge d'Aaron. Les signes et attouchements relèvent de la fantaisie la plus pure : au grade d'Apprenti, l'initié remue sept fois la main dans sa poche droite ; au grade de Compagnon, on se passe les mains sur les joues de manière méthodique ; le Maître se fait reconnaître en frappant du poing droit sur le dos d'un Apprenti ! Les usages de la table, les mots sacrés, les devises sont rapportées avec la même extravagance. Comme l'avoue l'auteur de cette *petite pièce burlesque*¹⁵ lui-même, son seul dessein consistait à *se désennuyer*. Toutefois, son libelle — tout comme les autres écrits de même genre — a eu pour effet d'entretenir la curiosité profane pour les affaires maçonniques et d'en livrer une description si contraire à la réalité que nombre de contemporains ont pu se tromper totalement sur les intentions de la franc-maçonnerie authentique.

Les ouvrages de révélation purs

En revanche, les ouvrages de révélation purs, le plus souvent rédigés par les Maçons ou par les profanes bien informés, cherchent à renseigner sérieusement le public sur les réalités maçonniques. Sans intention malfaisante, mais avec parfois l'ambition secrète de diffuser un livre à succès, un « best-seller » comme on dirait aujourd'hui, leurs auteurs livrent, *nolens volens*, un certain nombre de précisions sur leurs manières de considérer la franc-maçonnerie au regard de la philosophie, de la morale et du symbolisme. Par ce côté, ces ouvrages présentent pour nous un intérêt de tout premier plan, car ils nous révèlent quelle image de la Maçonnerie se faisaient les initiés de la première heure, et quels projets ils entendaient assigner à l'Ordre.

Premier en date des ouvrages de révélation au sens strict du terme, l'*Almanach des Cocus*¹⁶ comporte, outre la *Réception d'un Frey-Maçon* du chevalier Hérault, une suite de discours prononcés en loge à l'occasion de rencontres entre Ateliers ou pour servir à l'instruction des Apprentis. Dès 1741, on y observe la volonté des Maçons de suivre les voies du naturalisme philosophique¹⁷ et on y décèle leur ambition de dresser un portrait complet des connaissances du temps¹⁸, comme le réaliseront d'Alembert et Diderot avec l'*Encyclopédie*.

Le même enthousiasme pour la connaissance, le même attachement à la philosophie « naturelle »¹⁹ s'expriment dans les *Histoire, obligations et statuts de la très vénérable confraternité des Francs-Maçons* du Frère La Tierce, l'un des traités maçonniques les plus célèbres à son époque, qui contient, outre un chansonnier renommé, la première traduction en français des *Constitutions* du pasteur James Anderson²⁰. Les considérations sur l'histoire de l'Ordre contenus dans ce volume ne laissent pas de surprendre (la Maçonnerie est censée remonter à Noé !), mais malgré quelques propos outranciers de ce genre, les initiés du XVIII^e siècle se sont souvent reportés à cet ouvrage, partiellement rédigé en Angleterre, dont l'information symbolique et rituelle est précieuse et sûre.

Avec *Le Parfait Maçon ou les Veritables Secrets des quatre Grades ... de la franche-Maçonnerie* (1743), on aborde une tout autre perspective. De l'aveu même de son auteur, qui n'appartient pas à l'Ordre, les confidences rapportées dans le but de dissiper les idées fausses sur la Maçonnerie ne proviennent pas d'une source directe. Ce sont des documents laissés par le frère du rédacteur qui lui permettent de décrire avec quelque peu de détails une société « à mettre au nombre des amusemens tolérés »²¹. Pas de malveillance, dans le cas présent ; seul le souci de se rendre intéressant semble avoir motivé l'auteur de cet innocent opuscule.

La *Lettre de l'abbé DF*** à madame la marquise de****²² (1744), de l'abbé Pierre Desfontaines, procède de la même volonté de lever quelques mystères sans nuire à l'Ordre. Comme nous l'avons montré dans nos *Origines*²³, l'adversaire littéraire de Voltaire se contente de satisfaire l'indiscrétion d'une dame en livrant quelques détails sur les rituels, mais il présente la franc-maçonnerie comme une société sage et humaniste.

Cette vision de la réalité maçonnique va être attaquée par Léonard Gabanon (pseudonyme de Louis Travenol) dans le *Catéchisme des francs-maçons dédié*

au beau Sexe ²⁴. Prenant prétexte de l'exclusion de toute présence féminine en loge, Travenol évalue les « secrets » en publiant le catéchisme des trois premiers grades ainsi que le rituel de réception au grade de Maître, accuse les responsables de loge de tirer un profit financier des initiations et reproche à l'abbé Desfontaines sa vision innocente de l'Ordre maçonnique. Une réplique à cette accusation paraît l'année suivante sous le titre de *Lettre critique de M. le Chevalier de **** ²⁵ où les erreurs contenues dans le libelle de Gabanon-Travenol sont scrupuleusement relevées, notamment celles qui concernent les dessins de la loge et la chaîne d'union.

L'année 1744 est particulièrement florissante en écrits de révélation puisqu'elle consacre aussi la publication du *Secret des Francs-Maçons* ²⁶, dû à la plume d'un certain Jean-Baptiste Bosc ²⁷, procureur général de la cour des aides, l'un des premiers « réformateurs » français de l'Ordre. Sans esprit de polémique, l'auteur répond à certaines attaques et cherche d'abord à montrer que les intentions des Maçons sont pures et que leurs usages ne contiennent rien qui soit contraire à la tranquillité de l'Etat ²⁸. Pour prouver ses allégations, Bosc décrit les mystères et les coutumes maçonniques avec minutie. A notre connaissance, il est le premier commentateur à avoir décrit l'usage qui consiste à remettre au néophyte une paire de gants « destinée à la femme qu'il estime le plus » ²⁹.

Le même état d'esprit, qui consiste à ne voir aucun inconvénient dans la divulgation des secrets symboliques (puisque la franc-maçonnerie gagne à être connue) ³⁰ inspire l'auteur du *Sceau rompu ou la Loge ouverte* (1745). Une fois encore, sont décrits de manière précise et juste les rituels des différents grades symboliques, les initiations qui s'y rapportent, les mots, signes et attouchements, etc. La méthode est, dans le cas présent, plus historique et plus savante. Considérant l'ensemble des ouvrages de révélation antérieurs, l'auteur marque ses préférences. Il juge que le *Catéchisme des Francs-Maçons* (pourtant rédigé par un détracteur de l'Ordre) et le *Secret des Francs-Maçons* « méritent d'être lus » (p. 12), alors que l'*Almanach des Cocus* est simplement cité, *Le Parfait Maçon* jugé utile pour l'information des femmes et *La Franche-Maçonne* considéré comme tout à fait superflu. Nous ne discuterons pas ici ces opinions, mais le fait même qu'elles aient été exprimées nous est précieux, comme se révèle très avantageuse la confirmation de la datation de certains écrits.

L'Ecole des Francs-Maçons ³¹, attribuée à Martin Couret de Villeneuve ³², vient confirmer les prises de position philosophiques contenues de manière éparse dans les opuscules antérieurs. L'affirmation du naturalisme philosophique, de la pratique de la tolérance, de l'observance de la « loi naturelle » dans le respect de la religion est répétée avec force. Dans une partie de l'œuvre intitulée *Lettre apologétique pour les francs-maçons*, l'auteur répond de manière argumentée aux six objections courantes que les profanes adressent à la franc-maçonnerie au sujet de la pratique d'une morale étrangère au christianisme, de l'exclusivité de l'amitié entre les membres, de leur attachement à une religion particulière, de l'accusation de volupé adressée aux initiés, de la raison de leur serment et de l'exclusion des femmes.

Au total, les ouvrages de révélation dressent le portrait d'une société maçonnique inspirée par la philadelphie, la philanthropie et des principes philosophiques dégagés des impératifs du christianisme. Dans l'ensemble, les maçons sont peints comme des hommes de bien cultivant dans le secret de leur association les joies de l'amitié sincère, guidée par les seules directives imposées par la loi naturelle. Ces normes, assez éloignées des dogmes de l'Église catholique, vont susciter des critiques et des controverses fondatrices de l'antimaçonnerie dans les premières décennies du Siècle des Lumières.

Les réquisitoires contre la franc-maçonnerie et leurs répliques

Comme nous l'avons déjà signalé, l'ouvrage de Louis Travenol intitulé *La Désolation des entrepreneurs modernes du temple de Jérusalem*³³ constitue l'un des premiers écrits véritablement hostiles à la franc-maçonnerie. Dans ce libelle, Travenol ne se contente pas de divulguer des secrets pour satisfaire la curiosité publique, il agit avec une intention délétère. Il voit les tenues maçonniques comme des *orgies solennelles* (p. 4) et les rituels comme des *momerics* (p. 5). Son hostilité trouve sa source dans un nationalisme réactionnaire du plus mauvais aloi : son patriotisme ne peut accepter que ses contemporains sacrifient à l'anglomanie, dont la pratique maçonnique ne lui paraît qu'une forme exacerbée.

Avec *L'Ordre des Francs-Maçons trahi et le Secret des Mopses révélé*³⁴, on demeure en face d'une attitude de dénonciation passive, en quelque sorte. Comme Louis Travenol, l'abbé Pérau veut faire croire qu'il s'est introduit frauduleusement en loge et qu'il livre au public des secrets puisés à bonne source, dans l'intention de s'amuser de la crédulité des gens. Il prend même un plaisir manifeste à son œuvre de délation³⁵.

Dans le monde maçonnique, on ressent la prémonition d'une entreprise de dénonciation assez grave. Deux ouvrages anonymes vont se mettre en devoir de combattre *L'Ordre des Francs-Maçons trahi*. Le premier, intitulé *Lettre critique [...] [sur] L'Ordre des Francs-Maçons trahi*³⁶ (1745), insinue d'abord que Pérau a trompé sciemment le public et que son livre ne contient rien qui puisse faire soupçonner les vrais secrets des maçons (p. 7). Puis, l'auteur du réquisitoire, vraisemblablement un Anglais, ou quelqu'un qui entend se faire passer pour tel, se met en devoir de critiquer la Maçonnerie française et de lui dénier (déjà !) toute authenticité : « Je n'ai pas encore trouvé un François, reçu dans les loges de France, qui pût passer, suivant la sévérité de nos examens, pour un Vrai Frère Maçon » (p. 13). Et cet auteur sévère de conclure que le livre de Pérau ne contient aucune réelle trahison, puisque on ne peut trahir ce qu'on ignore !

La seconde réplique à Pérau, *Le Tonneau jetté*³⁷ comporte un ton plus polémique et adresse à l'abbé des reproches personnels, en le peignant comme une *âme vile et mercenaire* (p. 18) et en décrivant son ouvrage comme un *amas de choses absolument fausses* (p. 7). Mais l'auteur avoue aussi toute la difficulté qu'il y a à combattre son adversaire sans dévoiler lui-même des faits qu'il convient de protéger de l'indiscrétion.

La même année que celle de la publication de *L'Ordre des Francs-Maçons trahi* paraît un texte très engagé, le premier en date des écrits antimaçonniques

directement dictés par l'Église et par la politique pontificale. Non seulement *L'Examen de la Société des francs-maçons*³⁸ publie le texte de la bulle de 1738 et manifeste par là sa totale soumission aux interdits exprimés par le Saint-Siège, mais il contient en outre tous les arguments utilisés par les antimaçons d'obédience religieuse contre les loges en les montrant inspirées par le diable, ennemies de la morale chrétienne et de l'autorité de l'Église, partisans de l'épicurisme et du naturalisme, annonciatrices de l'Antéchrist, ferments de l'incrédulité et de la dépravation.

Ces accusations graves sont reprises trois ans plus tard par Gabriel Pérau dans ses *Francs-Maçons écrasés*³⁹. Sans doute enhardi par le succès de son premier pamphlet, l'abbé radicalise ses positions : il croit désormais à des ambitions philosophico-politiques de la part des Ateliers ou des Maçons et crée aussi en embryon la théorie du pouvoir occulte des « arrière-loges », dont le succès ne s'est jamais démenti. En se fondant sur la double thématique maçonnique de l'égalité et de la liberté, il imagine que la volonté des initiés vise à renverser la monarchie absolue. Se trouve donc déjà exposée là la théorie du complot des loges contre l'Église et l'État telle qu'elle sera développée et répandue plus tard par Augustin Barruel.

La parution des *Francs-Maçons écrasés* ne demeure pas sans réactions. Dans le même sens que Pérau, l'auteur du *Mal épidémique des francs-maçons*⁴⁰ (1748) croit à la volonté des initiés de *secouer le joug, d'abaisser ou d'annéantir les Grands et de mettre au niveau les conditions des hommes* (f° 4r). Pour affermir son propos, il retrace l'histoire d'un nommé Winiarski, révolutionnaire originaire de Cracovie, qui après bien des méfaits, aurait été arrêté et trouvé porteur d'insignes (une étoile d'or à six branches, un cordon bleu) et de textes rappelant les objets maçonniques.

À l'opposé, la *Lettre à M. le Baron de L** [...] au sujet [des] Francs-Maçons écrasez*⁴¹, datée du 10 octobre 1746, s'occupe surtout de décrire par le menu l'ouvrage de l'abbé Pérau et de démontrer qu'il est composé de deux parties rédigées par des mains différentes. À l'estime du rédacteur de la *Lettre*, un certain baron F. d'H..., les auteurs n'ont œuvré que pour tromper le public et leur ouvrage ne mérite qu'indifférence et mépris.

Enfin, le dernier ouvrage antimaçonnique de la période, la *Lettre et consultation sur la société des francs-maçons*, reprend comme en une sorte de synthèse tous les thèmes antimaçonniques de l'époque. Sous la forme d'un exposé d'allure juridique (la forme de la consultation et la prétendue⁴² délibération de six docteurs en Sorbonne), sont principalement dénoncés le secret, le tolérantisme religieux, le serment, les visées politiques des loges sur la religion et la monarchie. Mais à ces reproches devenus presque traditionnels à la charnière des années 1750, s'en ajoutent d'autres, plus originaux, sinon plus justes. La préparation du candidat à l'initiation (dépouillement des métaux, présentation de l'épaule nue et du pied déchaussé) est jugée répréhensible et les paroles du *Chant de l'Apprenti* — qui, sous l'image du rouge bord, fait allusion au verre de vin que les Frères boivent au cours des banquets — tenues pour une métaphore à double entente comportant une allusion pornographique !

Ainsi, comme en une sorte de point d'orgue, la *Lettre et consultation* énumère les principales récriminations que la société maçonnique, société discrète mais non secrète (puisque tous les usages symboliques sont depuis longtemps décrits et interprétés), a pu encourir au cours du XVIII^e siècle. On observe que les thèmes de l'antimaçonnerie sont, à des degrés divers, répandus dans les esprits et que l'imagination des détracteurs de l'Ordre n'a pas été prise en défaut.

Les apologies de la franc-maçonnerie

Du côté des maçons, on ne veut pas laisser les accusations sans réponse. Mais, par leur importance et leur nombre, les plaidoiries ne sont pas à la mesure des réquisitoires. Pour l'essentiel, les apologistes de la franc-maçonnerie insistent sur l'innocence des activités des Maçons, tant pour ce qui concerne les faits de la religion que pour ce qui a trait aux ambitions politiques.

En 1744, paraît l'*Apologie pour l'Ordre des Francs-Maçons*⁴³, dont une première version semble avoir circulé dès 1742. Il s'agit d'un exposé très systématiquement agencé : l'auteur répond à huit objections ordinairement opposées à la franc-maçonnerie, et évoque quatre questions « délicates ». Les huit objections évoquent l'hostilité de la franc-maçonnerie à la religion ou aux puissances, le rôle du secret à l'égard de la dissimulation possible de certains désordres, le caractère clandestin de l'Ordre, le ridicule du secret, la mauvaise conduite de certains initiés, la réputation désastreuse à laquelle cette mauvaise conduite donne naissance, et l'exclusion des femmes. Quant aux questions, elle revêtent un caractère plus pragmatique, puisqu'elles abordent le rôle du serment, la réalité des mystères maçonniques, la crainte de la vengeance par la mort des traîtres et les raisons des mystères. Sur tous ces points, l'auteur de l'*Apologie* se veut rassurant. Il présente l'Ordre maçonnique comme une société pleinement respectueuse de la religion⁴⁴ et de l'Etat, fidèle sujette des puissances et adversaire de toute conspiration. Le secret, lui, ne couvre rien de honteux ni de clandestin, et ne cherche pas à dissimuler la méconduite de certains Frères, qui n'est pas imputable à l'Ordre lui-même⁴⁵. La non-admission des femmes se justifie par un souci moral : en les écartant des travaux, on évite du même coup les accusations de désordres sexuels — appelées dans le texte *communauté de faveurs* (p. 38) — dont les Maçons ont quelquefois été les victimes. Pour l'essentiel, l'auteur anonyme minimise tous les aspects terrifiants attribués aux usages maçonniques : les « mystères » ne reposent que sur les mots, signes et attouchements, la menace de la vengeance par la mort du traître n'est que purement symbolique (puisque la crainte de la mort n'a jamais empêché les crimes). En finale, est rappelé le but philadelphe⁴⁶ fondamental de la maçonnerie et les devoirs qui se rattachent immédiatement à cette fin : la fidélité à Dieu et au souverain, l'amour des siens et la charité bienfaisante.

*Le secret des francs-maçons*⁴⁷ (1744) évoque avec moins de détails les soupçons auxquels la Maçonnerie est confrontée. L'ouvrage comporte deux lettres écrites par le Frère Uriot, Maître Maçon. Dans sa seconde épître, Uriot entend répondre aux questions d'une marquise sur la franc-maçonnerie : ses origines, ses occupations, les moyens des initiés de parvenir à leur but et la rai-

son de l'exclusion des femmes. Pour l'essentiel, Uriot se contente de répéter les réponses traditionnelles en la circonstance. Toutefois, il ajoute un argument philosophique original aux raisons qui incitent les hommes à rechercher l'initiation. A ses yeux, la Maçonnerie conduit au bonheur par la pratique des vertus : « Les vrais Maçons sont heureux, par cela même qu'ils sont vrais Maçons, et ne plaçant leur bonheur que dans la Vertu, ils sont sûrs de ne le perdre jamais, parce qu'il est de leur essence d'être toujours heureux » (p. 36). L'autre lettre contenue dans *Le secret des francs-maçons* a été imprimée à part sous le titre *Lettre d'un Franc-Maçon à Mr de Vaux*⁴⁸ qui semble dater de juillet 1742. Son auteur, Uriot, dit prendre part à la disgrâce des francs-maçons sans les connaître (mais il avoue ensuite qu'il fait partie de l'Ordre) et dénonce surtout les attaques des faux dévots. Face à la cabale de l'hypocrisie, il tend à démontrer que la Maçonnerie est une école de vertu rétive à l'immoralité⁴⁹. Il la voit aussi comme une protectrice des sciences et des arts et confirme la tendance philosophique de son époque en soulignant l'importance du respect de la loi naturelle⁵⁰ pour les initiés.

Enfin, *Le Franc-Maçon dans la République*⁵¹ (1747) concerne surtout le canton de Berne. L'innocence de la société maçonnique à l'égard des suspicions de complot contre les autorités civiles et ecclésiastiques est une fois encore soulignée, et les motifs de l'interdiction des loges par la ville de Berne (le 3 mars 1745) sont contredits de la manière la plus expresse. En réplique aux accusations de complot contre les pouvoirs, un argument assez nouveau est présenté : si les responsables de l'Etat et de l'Eglise avaient acquis la sagesse maçonnique, les révolutions ne se seraient pas produites⁵² ! Dans la même ligne qu'Uriot, l'auteur conclut que la Maçonnerie a été instituée pour réaliser, sur terre, le bonheur des hommes⁵³, ambition évidemment contraire aux principes doctrinaux du christianisme, qui ne promet la félicité (éternelle) que dans les cieux...

En guise de conclusion

Comme notre exposé rapide et extrêmement synthétique (en raison de la place dont nous disposons) a tenté de le montrer, la littérature maçonnique des années 1738-1751 présente un véritable froissement d'écrits. Dans la trentaine de compositions conservées, on a relevé un certain nombre de textes polémiques, qui consacrent l'apparition de l'antimaçonnerie littéraire peu de temps après la fondation de loges sur le continent.

Les sujets de prédilection des auteurs initiés ou profanes se réfèrent aux thèmes de critique inaugurés par le Souverain Pontife dans sa bulle de 1738. Le secret et le serment sont tout particulièrement dénoncés. En vertu de l'adage qui veut que ce qui est secret soit en même temps suspect (les choses innocentes ne se doivent pas, dit-on, se cacher sous un secret), les détracteurs de la Maçonnerie vont prendre la discrétion maçonnique comme justification de leurs soupçons et de leurs accusations de complot des loges contre Dieu et contre le roi. En réponse à ces propos, les partisans de la Maçonnerie vont répétant que leur société ne revêt aucun caractère clandestin et que le secret constitue un simple ciment dans l'Ordre, un moyen pour les initiés de tisser entre eux un lien sacré, un peu à la manière des premiers chrétiens rassemblés en catimini dans les catacombes. Et le

serment ne contient pas lui-même de crime quand il ne porte pas sur un fait répréhensible.

S'ils n'abordent que très rarement les aspects symboliques de la pratique maçonnique (seul Uriot rappelle que le maçon applique à la vie morale les règles de l'architecture ⁵⁴), la plupart se penchent sur la question des origines de la Maçonnerie — en la faisant remonter le plus haut possible : à Salomon, à Noé et même à Adam... — et discutent longuement des raisons pour lesquelles les femmes ne sont pas initiées. En règle générale, le refus des femmes se justifie par la peur de la calomnie et les risques de débauche que leur présence entraînerait, mais quelques auteurs pensent aussi, en hommes de leur temps, que la femme ne jouit pas d'une totale liberté d'action, qu'elle doit en tout se soumettre aux hommes, puisqu'il est « de l'essence de la société qu'il en soit ainsi » ⁵⁵. Mais, comme pour se dédouaner, le même auteur précise que l'éloignement dans lequel elles sont tenues représente au fond *un hommage rendu à leur sexe* !

C'est dans leurs définitions mêmes de l'Ordre que partisans et adversaires de la Maçonnerie s'opposent le plus radicalement. Pour les premiers, les loges sont des cénacles où se vit une philosophie de l'amitié en vue de réaliser une vraie philanthropie sous le couvert d'une loi morale très générale, inspirée par les règles naturelles et par les idées de cosmopolitisme. La Maçonnerie n'offre donc qu'un agrément à la vie sociale, où les membres, sujets fidèles à Dieu et aux pouvoirs publics, peuvent se rencontrer sans tenir compte de leurs distinctions intellectuelles et sociales. Elle est donc définie comme une société philadelphe et philanthropique.

A l'inverse, ses détracteurs la considèrent comme une société philosophique et politique, qui prépare dans l'ombre le renversement des valeurs chrétiennes et la révolution sociale. Cette théorie, qui connaîtra un énorme succès après 1789 et surtout après la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* de Barruel, ne correspond à aucune réalité.

En revanche, il faut bien reconnaître que les craintes exprimées par Clément XII dans *In eminenti* sont en partie fondées (de son point de vue). Si la franc-maçonnerie n'entend en rien se substituer à l'Eglise, elle est néanmoins porteuse de valeurs philosophiques nouvelles. Sa confiance dans le développement des sciences et des arts, son ouverture et sa tolérance pour tous les hommes, de quelque religion qu'ils soient, son adhésion au rationalisme et, surtout, sa confiance envers les règles de la nature, que l'homme doit appliquer sur la terre pour réaliser son bonheur, tranchent sur le message dogmatique du christianisme et participe bien de la pensée des Lumières qui a consacré, au XVIII^e siècle, l'amorce du déclin du pouvoir religieux en Occident.

Notes

¹ Voir Jacques LEMAIRE, « L'Eglise catholique et la franc-maçonnerie », dans *La Pensée et les Hommes*, xvii, novembre 1973, p. 200-201 (republié avec quelques modifications dans *loc. cit.*, xxvii, 1983, p. 49-50).

² En réalité, il y en a davantage — comme *L'Adepté-Maçon, ou le vrai secret des Francs-maçons* (Londres, 1747), *L'Anti-Maçon, ou les mystères de la Maçonnerie dévoilés à un Profane* (Paris, 1748), ainsi que *Le Maçon démasqué ou le vrai secret des Francs-Maçons* (Londres, 1751) —.

Toutefois, malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas parvenu à en découvrir un exemplaire immédiatement consultable. Ainsi, à notre grand regret, notre enquête manque d'une parfaite exhaustivité.

³ Cet ouvrage d'une dizaine de pages, traduit à l'époque en flamand et en allemand, est devenu aujourd'hui quasi introuvable. Il a été repris sous une forme amplifiée dans divers libelles dont il sera question plus loin. La version originale a été donnée en traduction anglaise dans *The Early French Exposures*, éd. Harry CARR, coll. « The Quatuor Coronati Lodge n° 2076 », Londres, 1971, p. 6-39.

⁴ Les circonstances de la composition ont été étudiées de façon approfondie dans *Ars Quatuor Coronatorum*, 78, p. 172-200.

⁵ Voir Jacques LEMAIRE, *Les origines françaises de l'antimaçonnerie (1744-1797)*, Editions de l'Université de Bruxelles, coll. « Etudes sur le XVIII^e siècle », volume hors série 2, Bruxelles, 1985, p. 37-56.

⁶ Voir *Les Fri-Maçons. Hyperdrame*, Londres, Chez J... T..., 1746, 60 p.

⁷ Voir August WOLFSTIEG, *Bibliographie der freimaurerischen Literatur*, Verlag K. Hiersemann, Leipzig, 1923, t. II, p. 904, n° 41.900.

⁸ Paru à Bruxelles, en 1744 (et conservé aujourd'hui à Paris, B.N., H. 14550, in-18).

⁹ Voir *op. cit.*, p. 79.

¹⁰ « Il est donc plus que probable, concluai-je, qu'il n'est question chez eux que d'une Maçonnerie purement symbolique, dont le secret consiste à bâtir insensiblement une République universelle et démocratique dont la Reine sera la raison et le Conseil suprême, l'assemblée des sages » (p. 18).

¹¹ « Les Francs-Maçons se proposant l'exemple de cette mere equitable [la nature], ont sans doute formé le dessein d'établir un ordre politique, qui mettra aussi en commun tout ce que la terre, et les talens de ses habitans sont capables de produire » (p. 18-19).

¹² Voir *Formulaire du Cérémonial en usage dans l'Ordre de la Félicité observé dans chaque Grade, lors de la Réception des Chevaliers et Chevalieres dudit Ordre*, 1745 [Paris, B.N., FMB Impr. 369] ; *L'Antrophophile ou le Secret et les Misteres de l'Ordre de la Félicité dévoilés pour le bonheur de tout l'Univers*, Arctopolis, 1746 [Paris, B.N., FMB Impr. 312.3] et *L'Ordre Hermaphrodite ou les secrets de la Sublime Félicité avec un discours prononcé par le chevalier H***, Orateur, et une instruction pour parvenir au plus haut grade de la Marine, tant par terre que par mer*, Au Jardin d'Eden, chez Nicolas Marin, au grand mât, 1748 [Paris, B.N., H. 14541].

¹³ Une autre société paramaçonnique (et même antimaçonnique), les Chevaliers de Colomb, fonctionne de nos jours encore en recourant au même symbolisme maritime. (Voir Jacques LEMAIRE, « Une franc-maçonnerie catholique en Amérique du Nord : l'Ordre des Chevaliers de Colomb », *La Pensée et les Hommes*, n.s., 13, 1990, p. 47-57).

¹⁴ Voir *Le Secret des Francs-Maçons entierement decouvert a une jeune dame de dix sept ans, par un Faux frere de quatre-vingt ans ; avec un discours prononcé en loge le 24 juin 1748, jour de la Fête de Saint Jean-Baptiste, patron de l'Ordre, par le Frere de H***, Orateur*, Mastrick, Chez André l'Imprenable à l'Enseigne de la Reddition, le 6 juillet 1748 [La Haye, Grand Orient des Pays-Bas, 207.A.46].

¹⁵ Voir *op. cit.*, p. 15.

¹⁶ Voir *Almanach des Cocus, ou amusemens pour le beau Sexe pour l'année MDCCXLI auquel on a joint un recueil de Pieces sur les Francs-Maçons*, A Constantinople, de l'Imprimerie du Grand Seigneur, 1741 [La Haye, G.O.P.B., 209.A.35].

¹⁷ « Nous sommes des Maçons libres, c'est-à-dire, pour qui sçait l'entendre, des artisans de notre propre bonheur, qui sans porter de rebelles atteintes aux loix civiles et Religieuses, travaillons sur des plans tracés par la nature et compassez par la Raison, à reconstruire un édifice moral, dont le modele exécuté dans les premiers âges du monde, nous est conservé par l'idée universelle de l'Ordre » (p. 15).

¹⁸ Voir *op. cit.*, p. 39.

¹⁹ « Les Hommes ne sont pas distinguez essentiellement par la différence des Langues qu'ils parlent, des habits qu'ils portent, des pays qu'ils occupent, ni des dignités dont ils sont revêtus. [...] C'est pour faire revivre et répandre ces essentielles maximes prises dans la nature de l'Homme [c'est nous qui soulignons] que notre Société fut d'abord établie ». (Voir LA TIERCE, *Histoire, obli-*

gations et statuts de la très vénérable confraternité des Francs-Maçons, tirez de leurs archives et conformes aux traditions les plus anciennes, Francfort, Fr. Varrentrapp, 1742 [Paris, B.N., FMB Impr. 282]).

²⁰ Voir *op. cit.*, p. 145-162.

²¹ *Le Parfait Maçon ou les Véritables Secrets des quatre Grades d'Apprentis, Compagnons et Maîtres ordinaires et Ecossois de la Franche-Maçonnerie*, s.l., s.d. (vers 1743), p. 5.

²² Voir Pierre DESFONTAINES, *Lettre de M. l'abbé DF*** a madame la marquise de*** contenant le véritable secret des Francs-maçons*, A Anvers, Aux dépens de la Compagnie, 1744 [Paris, B.N., Hp. 751].

²³ Voir J. LEMAIRE, *Les origines françaises de l'antimaçonisme (1744-1797)*, p. 40-42.

²⁴ Ouvrage publié à Limoges, chez P. Mortier, en 1744 [La Haye, G.O.P.B., 209.A.38]. La même année, Travenol fait paraître *La désolation des entrepreneurs modernes du temple de Jérusalem ou nouveau catéchisme des francs-maçons* dont il sera question plus loin.

²⁵ Voir *Lettre critique de M. le Chevalier*** à l'auteur du Catéchisme des Francs-Maçons, avec un Brevet de Calotte, accordé en faveur de tous les zélés Membres de leur Société*, A Tyr, chez Marcel Louveteau, (1745) [La Haye, G.O.P.B., 209.A.38].

²⁶ Voir *Le Secret des Francs-Maçons, avec un Recueil de leurs chansons précédé de quelques pièces de poésies*, s.l., 1744 [Paris, B.N., FMB Impr. 296].

²⁷ Le nom de ce Maçon n'est pas mentionné dans Alain LE BIHAN, *Francs-Maçons parisiens du Grand Orient de France, fin du XVIII^e siècle*, Bibliothèque Nationale, coll. « Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française. Mémoires et documents » 28, Paris, 1966.

²⁸ « Cette union intime qui fait tant d'honneur à l'humanité en général, répand dans le commerce particulier, que les Francs-Maçons ont entr'eux, des agréments dont nulle autre Société ne peut se flatter ». (Voir *Le Secret des Francs-Maçons*, p. 2-3).

²⁹ Voir *op. cit.*, p. 55.

³⁰ « Quel inconvénient après tout pouvoit-il résulter dans le monde de la publication de ces prétendus Mysteres ? Les Zélés parmi nous se tiënt à prôner, à exagérer par tout les douceurs et les avantages de notre société. Elle gaignoit donc à être pénétrée ». (Voir *Le Sceau rompu ou la Loge ouverte aux Profanes par un Franc-Maçon*, A Cosmopolis, 1745, p. 6-7. [Paris, B.N., FMB Impr. 312.2]).

³¹ Voir *L'Ecole des Francs-Maçons*, Jérusalem, 1748 [Paris, B.N., FMB Impr. 307].

³² Voir A. WOLFSTEG, *op. cit.*, t. I, p. 65, n° 925.

³³ Publié à Jérusalem, P. Mortier, 1440 depuis le déluge [en réalité 1744]. [Paris, B.N., 16° H.548.1].

³⁴ Nous avons utilisé l'édition Amsterdam de 1758.

³⁵ « ... le loisir avec lequel je me porte à révéler les Mystères de la Maçonnerie est pour moi aussi vif que si j'avois des engagements pour me taire » (p. 15).

³⁶ Voir *Lettre critique d'un Frere Maçon sur un Livre nouvellement paru sous le titre de : L'Ordre des Francs-Maçons trahi, etc.*, A La Haye, 1745 [Paris, B.N., 16° H.560]. L'ouvrage est attribué à un nommé Joan Kornel. Radermacher par A. WOLFSTEG, *op. cit.*, t. II, p. 402, n° 29.964.

³⁷ *Le Tonneau jetté ou Reflexions sur la prétendue découverte des Misteres de l'Ordre des Francs-Maçons à S.A. Mgr le Prince W... par un Membre de l'Ordre*, La Haye, 1745 [Paris, B.N., 16° H.560].

³⁸ Nous n'avons pas trouvé d'exemplaire de cet ouvrage dans les bibliothèques publiques ou maçonniques accessibles. Une analyse assez fouillée en a été donnée par Jacques LITVINE, « Anti-Masonry : A Neglected Source », dans *Ars Quatuor Coronatorum*, 104, 1991, p. 121-138, article auquel on voudra bien se reporter.

³⁹ Gabriel-Louis Calabre PÉRAU, *Les Francs-Maçons écrasés. Suite du Livre intitulé L'Ordre des Francs-Maçons trahi*. Traduit du latin, Amsterdam, 1747.

⁴⁰ Conservé au G.O.P.B., à La Haye, sous le numéro 197.A.13.

⁴¹ Voir *Lettre à Monsieur le Baron de L** Conseiller privé de S.A.S. Monseigneur le prince de Brandeburg-Culmbach-Barent au sujet d'un libelle diffamatoire intitulé Les Francs-Maçons écrasés*, Francfort sur le Meyn, Fr. Varrentrapp, 1746 [G.O.P.B., C 30.36].

⁴² Dans un article consacré à cet opuscule, notre ami Charles Porset a bien montré que le texte n'émane pas des milieux théologiques de Paris, mais qu'il obéit à une logique papiste et doit beaucoup aux idées ultramontaines. (Voir Charles PORSET, « L'antimaçonisme en France vers 1750 : *La Lettre et consultation sur la Société des Francs-Maçons* », dans *Dix-huitième siècle*, 19, 1987, p. 119-133).

⁴³ Voir *Apologie pour l'Ordre des Francs-Maçons par Mr N***, membre de l'Ordre, avec deux chansons composées par le Frère****, La Haye, Pierre Gosse, 1744 [Paris, B.N., Rés. H. 2335].

⁴⁴ Sur ce point, l'opinion de l'auteur est assez restrictive, puisque les chrétiens sont seuls admis en loge : « L'Ordre n'admet que des Chrétiens : hors l'Eglise Chrétienne, il ne peut, ni ne doit être reçu aucun Franc-Maçon. Voilà pourquoi les Juifs, les Mahométans et les Païens en sont exclus comme infidèles » (p. 8).

⁴⁵ Avec beaucoup d'esprit d'à-propos, le rédacteur renvoie à ses contradicteurs leur propre argument : « On ne peut pas exiger justement de l'Ordre ce qu'on n'exige pas de la Religion même. [...] Tous les chrétiens ne sont pas bons Chrétiens. Pourquoi donc un Ordre qui lui est aussi inférieur devrait-il être condamné parce qu'il ne s'en trouve pas exempt ? » (p. 31).

⁴⁶ « L'Ordre fait des Grands et des Petits, autant de Freres ; il raproche les uns des autres, sans confondre bien ni rang ; en quoi il a sçu éviter l'écueil dans lequel sont tombés quelques Chrétiens des derniers fidèles, qui ont prétendu établir une communauté de bien entre tous les hommes, chose absolument impraticable » (p. 59).

⁴⁷ Voir *Le secret des francs-maçons mis en évidence par Mr. Uriot, Membre des Loges de l'Union et de l'Egalité*, Francfort, Aux dépens de la Société et La Haye, J. Antoine Barrau, 1744 [La Haye, G.O.P.B., A.1.36].

⁴⁸ *Lettre d'un Franc-Maçon a Mr de Vaux, conseiller de Sa Majesté le roy de Pologne, duc de Lorraine et de son Altesse électorale le prince Palatin*, Francfort sur le Meyn, 1742 [La Haye, G.O.P.B., 207.A.43].

⁴⁹ « En un mot, tout ce qui peut porter coup a la Religion, troubler l'Etat, blesser la Charité, corrompre les Mœurs, n'est point admis chez les Maçons » (p. 17).

⁵⁰ « La pratique de ce qu'on appelle communément loy naturelle fait les trois quarts et demy du Maçon » (p. 13).

⁵¹ *Le Franc-Maçon dans la République ou Réflexions apologétiques sur les persécutions des francs-maçons par un membre de l'Ordre, avec une Lettre a Madame de*** où l'on invite plusieurs Auteurs célèbres d'entrer dans le dit Ordre*, Francfort et Leipsic, 1746 [Paris, B.N., 16° H.475]. La paternité de cet opuscule reviendrait à un certain Phil. Fried. Steinheil (voir A. WOLFSTIEG, *op. cit.*, t. II, p. 28, n° 20.500).

⁵² « Il est sûr que la Religion et l'Etat n'auoient pas été si souvent en proye aux révolutions les plus sanglantes, si ceux qui les gouvernoient eussent été Maçons, ou du moins pratiqué comme les Maçons cette sage conduite dont on leur fait un crime » (p. 28).

⁵³ « Les Ordres religieux ont été fondés pour faire des Saints ; on y a d'abord réussi ; les ordres militaires pour faire des Héros ; ils en ont produit ! L'Ordre des francs-maçons pour faire des heureux, nous le sommes. Nous goûtons cette joie pure qui naît du mélange délicat des plaisirs et de la sagesse, qui annonce la paix du cœur et la politesse de l'esprit » (p. 123).

⁵⁴ Voir *Le secret des francs-maçons*, p. 29.

⁵⁵ Voir *L'Ecole des Francs-Maçons*, p. 132.

L'affaire Morgan et le parti antimaçonique aux Etats-Unis (1826-1842)

par
Michel L. BRODSKY

La franc-maçonnerie est un phénomène social consistant en une société structurée au sein de laquelle œuvrent des groupes fraternels unis par des cérémonies initiatiques rituelles et dont la base rituelle répond à un environnement spécifique. Ses activités correspondent à la demande de la population, dans laquelle elle recrute ses membres. Lorsque des circonstances économiques, sociales, culturelles ou religieuses se modifient, la franc-maçonnerie s'adapte aux nouvelles conditions ou elle disparaît partiellement, voire totalement.

L'affaire Morgan et les premières réactions

Le 10 septembre 1826, Nicholas Cheseboro, Vénérable Maître de la loge de la ville de Canandaigua ¹, déposa une plainte auprès du magistrat local, accusant William Morgan, un habitant de Batavia ² du vol d'une chemise et d'une cravate lors de son séjour dans une auberge de la ville en mai 1826. Le lendemain, 11 septembre, un policier local, qui n'était pas franc-maçon, accompagné de cinq autres citoyens, eux francs-maçons, se rendirent à Batavia et y procédèrent à l'arrestation de William Morgan. Ils l'amènèrent à une taverne locale dénommée Danold et ensuite le conduisirent à Canandaigua où le juge local, faute de preuves, ne donna aucune suite à l'accusation. Mais à peine libéré, Morgan fut arrêté à nouveau à cause d'une dette de 2,69 dollars (15 francs belges de l'époque environ). Il admit la dette et fut incarcéré à dix heures du soir à la prison de Canandaigua. Le lendemain soir, le gardien s'étant absenté, Nicholas Cheseboro, aidé de deux autres francs-maçons, parvint à persuader son épouse, qui gardait alors la prison, de libérer William Morgan ; la dette fut également acquittée. Un peu plus tard, aux environ de neuf heures du soir, un coup de sifflet aigu fut entendu par la femme du gardien de prison. Se précipitant à la fenêtre, elle vit Morgan lutter contre deux hommes et crier : assassins ! Mais il fut embarqué de force dans une voiture jaune, qui disparut dans la nuit. Depuis cet instant, William Morgan ne fut plus jamais vu en public. En réalité, son sort n'a jamais pu être déterminé avec vraisemblance, son corps n'ayant jamais été retrouvé. On signala sa présence dans des endroits aussi éloignés et improbables que Smyrne en Turquie

ou Cuba, où il aurait été pendu comme pirate, mais sans aucune preuve matérielle. En additionnant les témoignages en justice, les révélations tardives, les confessions à l'heure de la mort, il paraît vraisemblable qu'environ soixante-neuf maçons habitant la région participèrent de près ou de loin à cet enlèvement.

Ce fait divers, somme toute assez banal pour l'époque et qui n'est dans la législation de l'Etat de New York en vigueur en 1826 qu'une infraction mineure, est néanmoins entré dans l'histoire. La disparition de William Morgan nous apparaît aujourd'hui comme le détonateur des événements qui entraînèrent la quasi-disparition de la franc-maçonnerie aux Etats-Unis, de la première création d'un troisième parti politique qui présenta un candidat aux élections présidentielles et subsidiairement de la mise en place de la première convention nationale pour la désignation des candidats à la présidence.

William Morgan, cause bien involontaire de tous ces événements, était né dans le comté de Culpeper (Virginie) en 1774. A l'origine tailleur de pierres (*stone mason*), il devient marchand à Richmond, ensuite gère une brasserie à York près de Toronto (Canada), puis semble travailler dans une ferme. De retour aux Etats-Unis, il est employé dans le comté de Niagara (Etat de New York) et en 1823 reprend son métier de tailleur de pierres, s'installant d'abord à Rochester, ensuite à Batavia. En 1819, âgé de 45 ans, il épouse Lucinda Pendleton, fille d'un pasteur méthodiste, âgée de 16 ans. Après le décès de Morgan, celle-ci épousera un nommé Harris ; ensuite devenue veuve pour la seconde fois, elle s'unira à Joseph Smith, le fondateur de l'Eglise des Saints des Derniers Jours ou Mormons dont elle sera la deuxième des quarante et quelques épouses. Elle finit ses jours comme religieuse dans un couvent catholique à Kansas City (1844).

A cette époque, dans les années 1820, William Morgan est décrit par ses détracteurs comme un paresseux et un ivrogne vivant de la charité des maçons. En revanche, ses hagiographes nous le montrent comme un héros de la guerre de 1812 et, peu après son enlèvement, comme un martyr victime des francs-maçons.

Il est une question importante cependant à laquelle la réponse n'est pas aussi simple qu'il y paraît à première vue : Morgan était-il réellement franc-maçon ? Aucune loge ne fit jamais état de son appartenance avant son arrivée à Batavia, mais les archives étaient incomplètes et mal tenues ; de plus, il est probable que, si un dossier à son nom existait, il fut détruit. Pourtant, lorsque Morgan arrive dans cette région de l'Etat de New York, il visite la Wells Lodge n° 282 à Rochester et l'Olive Branch Lodge n° 215 à East Bethany, ce qui tend à prouver qu'il était reconnu comme maçon ; enfin, en mai 1825, il est exalté dans le Chapitre de l'Arche Royale n° 33 de Le Roy dans la même région ³. Morgan entra pourtant en conflit avec les francs-maçons locaux lors de la création d'un nouveau Chapitre de l'Arche Royale à Batavia. Il apposa sa signature sur la *petition* comme fondateur. Mais son nom, jugé inacceptable par certains fondateurs, fut rayé de la liste définitive. Furieux de son élimination, peut-être privé en conséquence d'un emploi lors de la prochaine construction du temple maçonnique à Le Roy et excité par la vengeance, Morgan entama la compilation de l'ouvrage qui le rendit célèbre : une divulgation des secrets de la franc-maçonnerie dont il espérait tirer gloire et fortune.

En mars 1926, William Morgan s'associa avec l'imprimeur et l'éditeur ⁴ du *Batavia Republican Advocate* ; les deux hommes n'étaient pas francs-maçons et ils espéraient que ce projet serait une source de profits rapides. Batavia à cette époque était une petite ville de 1300 habitants dans laquelle, comme dans presque toutes les autres bourgades de la région, il existait une loge où se retrouvaient les citoyens les plus en vue ; elle servait de centre social, de lieu de délassement où les hommes, entre eux, pouvaient librement bavarder, boire et fumer. C'était un cercle fermé où les femmes n'étaient pas admises. Pour ces francs-maçons, le projet de publication annoncé par Morgan et ses associés, qui devait comporter la divulgation de choses supposées secrètes, apparut comme un crime abominable qu'il fallait empêcher à tout prix. Ils ignoraient que tant à New York qu'en Angleterre la vente de tels ouvrages était depuis longtemps courante. Ils décidèrent de prendre des mesures radicales pour éviter la parution du livre, dont le titre déjà annoncé était *Illustrations of Masonry, By One of the Fraternity Who has Devoted Thirty years to the Subject* ⁵. Dans ce but une tentative de mettre le feu à l'imprimerie le 10 septembre 1826 échoua.

Il ne restait plus alors qu'une seule solution : il fallait éliminer Morgan puisqu'ils estimaient que cette publication porterait gravement préjudice à l'Ordre maçonnique. En conséquence, on décida de son enlèvement et de le remettre ensuite suivant un accord préalable à des francs-maçons canadiens, la frontière étant toute proche. Il recevrait 500 dollars pour s'installer dans une ferme du Nord de l'Ontario où il serait rejoint plus tard par sa famille et où il pourrait y vivre incognito. Morgan fut donc arrêté pour les prétextes que l'on connaît et transporté en toute hâte jusqu'à un fort abandonné, tout proche du Canada : Fort Niagara. Mais les accords avec les Canadiens échouèrent et on perdit la trace de William Morgan. Fut-il délibérément assassiné et son corps jeté à la rivière ? Nul ne le sait. Le corps d'un noyé fut effectivement retrouvé le 7 octobre 1828 au bord d'une rivière près du lac Ontario et reconnu par la veuve de Morgan. Il fut inhumé sous ce nom.

Thurlow Weed ⁶, dont nous reparlerons plus loin, joua un rôle très important dans toute cette affaire. Il était présent lors de l'expertise du corps, et comme il existait des doutes quant à l'identité du cadavre, il aurait déclaré : « c'est un Morgan suffisant jusqu'aux élections de l'automne ». Entre temps, une Madame Timothy Munroe, résidant au Canada, et dont le mari avait également disparu, crut pouvoir identifier le corps et fit ouvrir la tombe. Il s'agissait bien en réalité de son époux. Le corps fut réenterré sous le nom de Munroe. Mais cela n'empêcha pas un public nombreux de participer en septembre 1880 à l'inauguration d'un somptueux cénotaphe à la mémoire de William Morgan à Batavia...

La disparition de William Morgan ne passa pas inaperçue et provoqua une suite d'événements qui s'enchaînèrent et s'influencèrent mutuellement. Des instructions judiciaires furent entamées mais les poursuites ne dépassèrent pas le niveau des tribunaux locaux, les *Oyer et Terminer Courts*. Les *sheriffs*, chefs élus de la police des comtés, convoquaient alors le Grand Jury ⁷. Durant les cinq années qui suivirent, au moins trente-neuf tribunaux furent incapables de prouver autre chose que Morgan fut enlevé à Canandaigua et emmené à Fort Niagara.

Suivant la loi en vigueur à l'époque, le meurtre ne put jamais être prouvé, le corps de Morgan n'ayant jamais été retrouvé. Au-delà de ces faits, tout ce qui a été écrit par la suite ne repose que sur des témoignages indirects et des déclarations contradictoires.

L'enlèvement et le meurtre possible de Morgan arrivaient en fait à un moment crucial de l'histoire de la franc-maçonnerie dans l'Etat de New York, alors que la Grande Loge de New York était en pleine crise et que la société américaine subissait de profonds changements économiques et sociaux. Les origines de la campagne antimaçonnique enclenchée par l'affaire Morgan et ses conséquences doivent être recherchées dans la structure de la société américaine du nord-est dans les années 1820. Elles sont de nature culturelle, sociale, économique, politique et maçonnique.

Quant à l'opinion publique, elle ne se satisfait pas de ces délais judiciaires ni des proclamations de Clinton De Witt, le gouverneur de l'Etat et franc-maçon de haut rang, qui alla jusqu'à promettre des récompenses financières importantes à toute personne pouvant fournir des informations au sujet de Morgan. La population exigea la punition de ceux qu'elle désignait collectivement comme les seuls coupables : les francs-maçons. En effet, un fait évident apparaissait immédiatement au public : la disparition de William Morgan était liée à la divulgation des secrets maçonniques. Ce ne pouvait donc être que les francs-maçons qui pouvaient avoir commis ce crime. Or ceux-ci occupaient presque toutes les positions importantes dans le système civil et judiciaire, notamment en tant que *sheriffs* et que juges. En conséquence, la voix populaire les accusa de protéger les coupables, poussée dans le dos par les Eglises ⁸ qui, malgré l'affiliation de nombreux pasteurs à la franc-maçonnerie, étaient en général hostiles aux maçons. Les protestations prirent une telle ampleur que des Conventions antimaçonniques furent organisées, d'abord dans l'Etat de New York, ensuite dans l'est des Etats-Unis, du Vermont à la Pennsylvanie. De plus, dans ces comtés, l'évangélisation avait été très forte et les femmes, dépitées de ne pouvoir participer aux activités des loges, soutenaient l'argumentation des prédicateurs ambulants, qui tendaient à réduire l'activité maçonnique à des beuveries. Ajoutons que, à cause de la stricte tradition calviniste, les populations rurales ou vivant dans de petites bourgades, étaient d'un très faible niveau culturel, la Bible étant souvent le livre et la lecture uniques d'une famille.

L'offensive antimaçonnique qui débuta peu après la disparition de Morgan fut menée par les Eglises, et surtout par les Baptistes. La répartition sociale de ceux qui se joignirent au mouvement antimaçonnique fit l'objet d'études récentes qui démentirent l'opinion jusqu'alors admise selon laquelle c'étaient les catégories les plus démunies de la population qui avaient fourni le plus grand contingent de l'antimaçonnerie ⁹.

Il faut distinguer deux temps dans cette campagne antimaçonnique : le premier débute presque immédiatement après l'enlèvement de Morgan, et le second verra le mouvement récupéré par les politiciens. Ainsi, dans un premier temps, les maçons subirent des pressions violentes pour qu'ils se réforment et abandonnent la franc-maçonnerie, afin de mener une vie vertueuse. On voit les francs-

maçons qui occupaient un poste en vue ou qui sollicitaient les suffrages être dénoncés sans aucun ménagement, les pasteurs furent chassés de leurs églises ou durent tout au moins renoncer à leurs fonctions et à leur affiliation maçonnique. Il était même recommandé aux consommateurs de ne plus se fournir auprès des commerçants maçons. Un climat de haine et de suspicion générale s'installa très rapidement. Les francs-maçons essayèrent de réagir en publiant des journaux pro-maçonniques comme le *Masonic Intelligencer* à Batavia, mais la résistance fut de courte durée. Les loges fermèrent leurs portes les unes après les autres, si bien que le nombre de maçons, qui était d'environ 20.000 avant l'affaire Morgan, tomba à 3.000 vers 1832, les loges encore actives se localisant surtout dans la ville de New York. La seconde réaction est, elle, politique. Le mouvement antimaçonnique fut « confisqué » dès 1828 par des politiciens qui essayèrent d'implanter un troisième parti aux Etats-Unis.

Le parti antimaçonnique, 1828-1842

Le parti antimaçonnique apparut donc en 1828 et il remplaça très rapidement à l'avant de la scène divers mouvements d'inspiration religieuse ou idéalistes dans la lutte contre la franc-maçonnerie. La croisade de morale antimaçonnique était l'une des préoccupations des Eglises mais non la seule ; l'évangélisation, l'affiliation de nouveaux membres, la lutte pour la tempérance et l'imposition d'une pratique rigoureuse du Sabbat étaient des objectifs considérés comme étant au moins d'une égale importance à la lutte contre la franc-maçonnerie. Dès les premières conventions antimaçonniques, l'emphase religieuse va céder le pas à la rhétorique efficace des politiciens, conduits par Thurlow Weed ¹⁰, lui-même personnellement indifférent sur le plan religieux et peu enclin à une croisade destinée à augmenter l'influence des Eglises par rapport à celle des politiciens. Ce sera notamment le cas lors de la Convention des 6 et 7 mars 1827 qui se tint à Le Roy et lors de laquelle Weed rédigea les quelque vingt résolutions, dont voici un extrait :

« Nous avons découvert que les cérémonies et serments des Hauts Degrés de la franc-maçonnerie, dont les principes ont entraîné la France dans un déluge de sang, visent à la subversion de toutes les religions et de tous les gouvernements (...). Et nous considérons que la substitution à la religion chrétienne des orgies de la franc-maçonnerie présente plus de dangers pour la paix sociale et les vérités de la Révélation qu'un déisme proclamé ou une incroyance admise publiquement. Que les outrages commis contre la liberté et la vie d'un paisible citoyen sont une preuve tangible de la nature sanguinaire des serments maçonniques (...). Que nous remercions ceux parmi les francs-maçons qui ont divulgué les horribles secrets de l'Ordre... » ¹¹.

De leur côté, les Eglises ne restaient pas non plus inactives et la *Saratoga Baptist Association* organisa, elle aussi, une Convention les 12 et 13 septembre 1827 à Milton, dont l'objet était de justifier le *disfellowshipping of Freemasonry*. Il ne s'agissait pas d'une excommunication dans le sens catholique du terme mais bien d'un rejet de la franc-maçonnerie et des maçons de la communauté religieuse et par là sociale. Cette condamnation se justifiait à leurs yeux car ils

considéraient la franc-maçonnerie comme une religion qui se détournait de la religion chrétienne car elle tirait son enseignement de l'ancienne philosophie égyptienne ¹², elle dédiait ses Temples à Jéhovah et à Zorobabel, elle faisait usage d'ornements copiés sur ceux des Grands Prêtres Juifs, et enfin elle recevait et adoptait les *Ordres de Chevalerie du Papisme*.

La lutte sur le plan législatif s'amorça donc et l'assemblée de l'Etat de New York ouvrit un débat et nomma un procureur spécial chargé d'enquêter sur Morgan et ses connections avec la franc-maçonnerie. Cette action fut suivie par la réunion de la Convention préliminaire de l'Etat de New York à Utica, du 4 au 6 août 1828. A cet instant, on assiste au passage de la phase idéaliste et moralisatrice à la phase politique, et surtout à l'amorce du futur parti antimaçonnique. La Convention s'acheva par une violente diatribe de Thurlow Weed, admis comme délégué du Comité Central Antimaçonnique et principal moteur de cette organisation.

Un premier résultat politique fut obtenu aux élections de 1828, Albert H. Tracy étant envoyé comme représentant de l'Etat de New York au Congrès. Il fit adopter par la Chambre par 143 voix contre 70 — celles des démocrates — un mémoire établi lors de la Convention d'Utica et demandant l'ouverture d'une enquête au sujet de l'usage de Fort Niagara, une propriété fédérale et sous la juridiction du Congrès, par les francs-maçons lors de l'enlèvement de Morgan. Mais à peine votée, la motion favorable au projet fut oubliée. C'est le seul cas connu d'un débat au sujet de la franc-maçonnerie traité par le Congrès fédéral durant la période 1826-1843.

La première Convention nationale du parti antimaçonnique eut lieu à Philadelphie le 11 septembre 1830, exactement quatre ans après le rapt de William Morgan. Elle était chargée de désigner des candidats nationaux pour les élections de 1832, toute tentative d'alliance avec les deux autres partis ayant échoué. Dominée par les délégués de l'Etat de New York, la Convention décida, malgré les protestations vite réprimées de quelques délégués, de transformer le mouvement en parti politique. Une autre Convention se tint ensuite à Baltimore, le 26 septembre 1831, les cent onze délégués de la Convention choisirent les candidats du parti antimaçonnique. Leur choix s'était d'abord porté vers Henry Clay, ancien Grand Maître de la Grande Loge du Kentucky, qui avait démissionné de sa loge en 1824. Il était soutenu par les Nationaux Républicains et donc il aurait fallu, pour que cela soit réalisable, forger une union ou une alliance avec ce parti ; de plus, Clay refusa d'émettre des opinions antimaçonniques. Sa candidature fut donc écartée et, après bien des hésitations, le choix se porta sur William Wirt, ancien *attorney general* du Maryland, et sur Ellmaker, de Pennsylvanie, comme vice-président. Wirt fut désigné faute de meilleur candidat... Il avait déjà parcouru une longue carrière politique et avait été délégué (député) à la législature de Virginie, ministre de la Justice et membre du Cabinet sous le président Monroe. Mais il n'accepta le poste de candidat du parti que par haine envers le président Jackson, ayant la naïveté de croire qu'il était en mesure de le vaincre.

Les votes pour l'élection présidentielle eurent lieu entre le 31 octobre et le 19 novembre 1832. Ce fut un véritable désastre pour le parti antimaçonnique : Jackson fut élu par 219 délégués, Wirt n'en obtenant que 7...

Malgré cette cinglante défaite, l'activité politique du parti antimaçonnique se poursuivit durant quelques années. Seul le Vermont, très petit Etat, sans poids sur le plan national, élut un gouverneur, Palmer, sous l'étiquette antimaçonnique. Avec de grandes difficultés, il obtint le passage d'une loi de l'Etat interdisant tout serment qui ne soit pas judiciaire, rendant ainsi les serments maçonniques illégaux et sujets à des amendes de 50 à 100 dollars. On ignore si cette loi fut jamais appliquée. De toute manière, la franc-maçonnerie avait disparu du Vermont, la Grande Loge et les autres loges ne se réunissant pas, du moins officiellement, pendant plus de dix ans.

A partir de 1832, le parti antimaçonnique déclina rapidement et il apparaît aujourd'hui que seul le soutien à des candidats *Whigs* (parti Républicain) va permettre une certaine survie sur le plan national. Le candidat soutenu en 1836 par les anti-maçons était le général William Harrison, un héros de la guerre de 1812 ; il fut battu par le candidat démocrate, Martin Van Buren, avec 41.201 voix contre 764.176.

Le dernier effort du parti antimaçonnique — ou de ce qui en restait — eut lieu à Philadelphie le 13 novembre 1838, lors de la dernière Convention nationale. En pratique il s'agissait plutôt d'une réunion des *Whigs* de New York et de Pennsylvanie. Aux élections présidentielles de 1840, leur candidat, Harrison, fut élu avec 52,8 % des voix. Les derniers fidèles du parti antimaçonnique espérèrent récolter enfin quelques avantages de cette élection mais Harrison mourut un mois après son investiture. Le vice-président, Tyler, qui lui succéda, n'avait aucune raison de les satisfaire.

Ces faits sonnèrent le glas du parti antimaçonnique. Pourtant il est clair que son action et le soutien sur le plan politique qu'il apporta au combat antimaçonnique des Eglises a pratiquement détruit la franc-maçonnerie aux Etats-Unis et l'institution maçonnique, qui reprit vigueur vers 1845 et surtout après la guerre de Sécession, si elle conservait extérieurement les anciens usages et traditions, n'avait plus le même esprit et les mêmes objectifs tant sur le plan local (donc des Loges) que national qu'avant 1826.

La religion américaine et la franc-maçonnerie

Comment est-il possible que durant la courte période de 1826 à 1840 une institution aussi importante que la franc-maçonnerie américaine put s'effondrer tel un château de cartes, tant qu'à survivre tant bien que mal aux assauts de ses ennemis, pour enfin reprendre vie après 1845 et atteindre une prospérité remarquable à la fin du siècle ?

La désagrégation des Grandes Loges américaines entre 1826 et 1840 fut causée par les assauts successifs de la religion et de la politique, mais également par des mutations sociales et économiques que la littérature maçonnique américaine n'a jamais mises en évidence. Ce furent les *Congregations* — cellules de base de toutes les religions américaines — qui prirent prétexte de l'affaire Morgan pour

monter un mouvement antimaçonnique à l'origine idéaliste et qui se justifiait par une défense de la société traditionnelle à base religieuse, et très vite les objectifs sont atteints : éliminer les activités de la franc-maçonnerie dans les milieux ruraux, tout au moins là où les *Congregations* sont puissantes. Très rapidement, les Eglises cédèrent le devant de la scène aux hommes politiques, comme nous l'avons vu plus haut.

L'antimaçonnerie, qui de 1827 à 1830 balaie l'est des Etats-Unis tel un feu de brousse poussé par un vent violent, fut déclenchée par un possible assassinat, œuvre de francs-maçons ignorants pris de panique en découvrant des agissements déplorables mais qui ne justifiaient en rien une action criminelle. Contrairement à ce qui se passe habituellement dans d'autres pays, l'antimaçonnerie américaine de cette période n'était pas issue d'une volonté politique ou délibérée d'un parti, d'un Etat ou d'une Eglise, mais bien de la conjonction de toutes les forces latentes opposées aux mutations de la société qui se liguèrent et se déchaînèrent pour éliminer ce qu'elles considéraient comme une tare et un chancre détruisant le milieu social dans lequel la maçonnerie était implantée. Le succès de cette campagne est dû au fait qu'au moment de l'affaire Morgan, la franc-maçonnerie américaine était littéralement en porte-à-faux vis-à-vis de la société rurale, et connaissait de graves problèmes structurels internes ¹³.

La société américaine est puritaine, concept social anglais issu de la pensée et l'enseignement de Calvin. La conception puritaine de l'homme et du monde repose sur deux systèmes, celui de l'Ordre de Nature et de l'Ordre de la Grâce, qui engendrent le principe de ségrégation : « Les deux Ordres sont séparés et opposés, Dieu est en effet le créateur et le gouverneur des deux, mais il les gouverne séparément ; ce que Dieu a séparé ne peut être uni par le Chrétien » ¹⁴. Ces principes, transposés initialement dans la pratique par les *Levellers* ou Niveleurs durant les révolutions anglaises (1640-1660), conduisent dans leur application sur le plan politique à une séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. Le mouvement est issu d'une vue purement spirituelle de l'Eglise et d'une vision totalement séculière de l'Etat et a pour conséquence logique d'exiger une liberté du choix de la religion ¹⁵. L'Eglise était fondée sur la loi de Dieu telle qu'elle est décrite dans l'Ancien et le Nouveau Testament ¹⁶ et reçue par la foi, l'Etat était « fondé sur la loi de Dieu gravée dans la Nature et démontrée par la raison » ¹⁷. Ce modèle apparut dès le début de la colonisation anglaise et hollandaise sur la côte Est, alors que les communautés étaient petites et isolées. Si les dénominations diffèrent, les modèles ruraux et urbains sont les mêmes : la communauté était indépendante et souveraine et si elle reconnaît sur le plan religieux une autorité supérieure (Convention, Symbole ou Evêque), ceux-ci étaient lointains et leur rôle était limité aux questions spirituelles. C'est toute la religion américaine qui se modela sur ce type. La *Congregation* est souveraine ; gouvernée par des laïques, elle était la base de cette religion laïque qui domine toujours le pays. Mais ce système a été conçu par et pour un univers statique, celui des pionniers, et il eut grand peine à s'adapter aux modifications de la société, gardant toujours en mémoire une sorte d'âge d'Or modèle de l'idéal communautaire et social. Pourtant, en 1826, la révolution industrielle débutait dans l'Est des Etats-Unis,

apportant tout d'abord la prospérité, ensuite la misère et le chômage. La situation politique évoluait également ; la mort des derniers fondateurs de la République, Thomas Jefferson et John Adams, signait la fin d'une épopée et d'une époque. Les Fédéralistes (qui deviendront les Whigs puis les Républicains) avaient perdu la bataille et l'Etat central, fort, personnifié par Andrew Jackson, éloigne le rêve de ceux qui concevaient l'Union comme une simple confédération d'Etats souverains.

Enfin, les changements dans la condition féminine contribuèrent à déstabiliser la franc-maçonnerie. Les femmes américaines avaient partagé avec leurs époux les travaux agricoles et la gestion des *Congregations*. Les transformations sociales leur donnèrent un rôle dominant dans leur foyer. L'apparition du machinisme, la main d'œuvre à bon marché des immigrants et le passage de leurs époux de la condition agricole à un métier sédentaire en furent les facteurs principaux. Les femmes ressentirent donc très fort leur mise à l'écart de la franc-maçonnerie, d'autant plus qu'elles participaient activement à la direction des *Congregations*.

Les associations religieuses se livraient à une rude concurrence, les prédicateurs ambulants parcouraient les villes et les campagnes pour inciter les gens à penser à leur Salut et à renaître en le Christ. Une autre religion parachrétienne, la seule authentiquement américaine et blanche, vit le jour à 20 kilomètres au nord de Canandaigua lorsque le 20 septembre 1827, l'ange Moroni remit à Joseph Smith l'Évangile Sacré, base de la foi des Mormons. Et elle a apparemment de nombreux liens avec la franc-maçonnerie.

Dans une telle société en mutation, que représentait la franc-maçonnerie en 1826 ? Les premières loges sur le sol américain avaient été instaurées près de cent ans auparavant, leurs origines étaient fort variées. Certaines apparurent localement, par exemple à Philadelphie, et sans se référer à une quelconque autorité ; on ignore encore qui étaient les fondateurs et où ils étaient devenus maçons ; d'autres furent consacrées sur base de Chartes délivrées par les quatre Grandes Loges du Royaume-Uni (les Grandes Loges d'Écosse et d'Irlande, la Grande Loge d'Angleterre née en 1717 et qualifiée de « Moderne », enfin la Grande Loge d'Angleterre suivant les Anciennes Constitutions, dite *Antient*). Les liens avec la mère-patrie étaient rares et difficiles, si bien que se développa progressivement une franc-maçonnerie américaine originale. Certains aspects étaient restés forts semblables au modèle britannique original ; c'étaient des groupes fraternels qui cooptaient leurs membres et conservaient — ou du moins ils le prétendaient — inviolés et immuables les rites secrets. Mais les cérémonies et les réunions s'accompagnaient de libations et d'amusements divers, si bien que la Grande Loge de New York, en 1823, dut interdire la consommation d'alcool dans les loges au travail.

Malgré leurs divisions, çà et là les francs-maçons réagirent, ainsi à Batavia en créant un hebdomadaire, le *Masonic Intelligencer*. Publié par Adams et Thorpe, il parut au moins du 7 février au 1^{er} août 1827. Il contenait des informations détaillées sur les procès en cours au sujet de l'affaire Morgan et d'autres détails de la vie dans la région. La contre-attaque ne manquait pas de piquant,

comme par exemple dans le numéro 3 daté du 21 février, qui publia l'entrefilet suivant :

« La Roman Catholic Society de Rochester met le public en garde envers le Révérend John McCormick, leur pasteur, qui semble s'être emparé de l'affection d'une jeune femme et s'est enfui avec elle. C'est une affaire sérieuse et une honte de jeter ainsi les stigmates sur une fonction sacrée. Maintenant nous demandons au nom de quelle justice nous agirions si nous accusions le corps entier des chrétiens d'une conduite indigne uniquement parce que leur pasteur s'est conduit outrageusement. Agir ainsi ne serait qu'appliquer la même justice que celle employée dans les accusations contre la fraternité maçonnique dans le cas de Morgan ».

Pourtant, la pression des anti-maçons était tellement grande que les francs-maçons durent céder, tout en expliquant publiquement toutefois les raisons de leur renoncement à la franc-maçonnerie. Par exemple les francs-maçons du comté de Monroe, où est située la ville de Rochester, publièrent en 1829 un pamphlet de quelques pages, dont voici un extrait :

« On y lit que les Welles Master's Lodge, Hamilton Royal Arch Chapter, Monroe Encampment of Gates, The Monroe Chapter and Monroe Lodge at Brockport, Henrietta Lodge, Morning Star Lodge at Pittsford, Penfield Union Lodge and Brighton Lodge ont décidé de rendre leurs Chartes (à la Grande Loge de New York ou à l'autorité dont elles dépendent, Grand Chapitre etc.), mais n'admettent pas de se soumettre passivement aux dénonciations dont ils sont victimes. Ils estiment qu'une résistance téméraire aux sentiments bien ancrés du public ne peut être défendue (...). Nous ne devons pas cacher que notre attitude nous a demandé un effort particulier, spécialement étant sous les coups de la persécution et des proscriptions ; notre appel à la justice éclairée de la communauté est motivé par notre respect pour elle. Ils confirment qu'ils condamnent le meurtre de William Morgan qui est étranger aux principes de la franc-maçonnerie, des lois de l'Etat et de Dieu, mais les fautes qui ont été commises ont entraîné la perte de la Raison et de la Charité, la paix et l'harmonie du voisinage a été perturbée (...). Notre appel est adressé aux Amis de la Paix et de l'Ordre, et si cette croisade se poursuit contre une partie honorable de la communauté, nous en déclinons la responsabilité (...). Nous n'admettons pas qu'il existe en franc-maçonnerie quelque chose qui s'oppose à la liberté civile ou religieuse ou qui est ennemie de la religion chrétienne (...). Nous avons décidé de faire ce sacrifice (rendre les Chartes) et nous demandons à tous les maçons de faire de même dans l'intérêt de la paix sociale et civile ».

Conclusions

Dans les autres Etats des Etats-Unis, comme dans le Vermont, le Massachusetts ou le Connecticut, on assista aux mêmes offensives contre la franc-maçonnerie, avec les mêmes résultats. La franc-maçonnerie disparut partiellement ou presque totalement en Nouvelle Angleterre, et le même enchaînement se répéta dans chaque ville, village ou Etat. Les ministres du culte et les prédicateurs attaquèrent les francs-maçons, les présentant à une population crédule comme des émules de Satan aux sombres objectifs, anxieux de renouveler les bains de sang

de la Révolution française. Ce scandale public fut aussi une occasion remarquable pour les politiciens ambitieux, qui s'emparèrent de l'affaire Morgan et tentèrent d'obtenir des gains politiques ; la franc-maçonnerie ne les intéressait donc que par le levier qu'elle leur présentait pour soulever les foules.

Comme on l'a vu, le rôle de la religion américaine fut considérable dans le déclenchement des suites de l'affaire Morgan. Dès la période coloniale, elle fut à l'origine d'une série de campagnes similaires, dont le but était d'améliorer la société, de souder la nation et de remédier aux défaillances de la justice sociale ou humaine. Les Eglises attiraient l'attention sur certains manques ou failles du système social et proposaient des remèdes, déclenchant ainsi une large campagne dans l'opinion ¹⁸. Au moment où la victoire était en vue, la société civile s'emparait de l'entreprise, la rendant ainsi profane ou plutôt laïque. Dès cet instant, les Eglises en perdaient le contrôle et se mettaient à critiquer les résultats obtenus !

Il y eut six campagnes de ce genre jusque dans les années 1950. Elles furent entamées, gagnées, adoptées et condamnées ensuite par la religion américaine. La campagne antimaçonnique de 1826-1842 ne fut qu'une conséquence et une des incidences de la troisième campagne qui, au travers du *Grand Réveil* religieux, apporta sa contribution à la transformation d'une société agraire et industrielle.

Mais au cœur du problème se trouvait aussi l'incapacité de la franc-maçonnerie de concilier les anciennes traditions, qu'il s'agisse de légendes, de serments, de rituels, avec la vague de renouveau religieux qui s'amorçait. Le conflit qui apparut alors peut être expliqué par le fait que le modèle anglais original de la franc-maçonnerie ne correspondait plus à l'éthique de la religion américaine. La convivialité était présentée comme de la luxure, et le devoir de fraternité était avant tout dû à l'intérieur et à tous les membres inclusivement de la *Congregation*. Les francs-maçons faisaient bande à part ; ce qui n'était pas tolérable.

Quant au parti antimaçonnique, il disparut aussi rapidement qu'il était apparu. Autant la franc-maçonnerie américaine disparut des Comtés où elle n'avait plus sa place, autant l'antimaçonnerie fit place à une vue plus saine des gouvernants et des électeurs face aux priorités de la société ; une fois que l'épouvantail du pouvoir maçonnique n'attira plus les mécontents, le parti se dissout de lui-même. Mais l'esprit de ce parti se perpétua en présentant toutefois un aspect curieux : il donna naissance au mouvement anti-esclavagiste. Dans une de ses lettres écrite le 13 juin 1854, le sénateur anti-esclavagiste Charles Sumner (1811-1874) exprima clairement comment il voyait cette curieuse alliance :

« Je trouve ici à Washington deux pouvoirs vivant en harmonie, et ils sont tous deux antagonistes de nos institutions libres. Ils visent à la centralisation et à l'anarchie ; il s'agit de la Franc-Maçonnerie et de l'Esclavage. Ils doivent tous deux être détruits si notre pays doit être la patrie des hommes libres telle que l'ont conçue nos ancêtres » ¹⁹.

La franc-maçonnerie américaine survécut cependant à cet assaut brutal et maintint ses institutions administratives grâce à un noyau de fidèles maçons qui, les circonstances s'étant améliorées, montra le chemin de la loge aux générations

suivantes. Pourtant, ce n'est qu'à la suite de la guerre de Sécession que la franc-maçonnerie reprendra force et vie. Mais il ne s'agit pas d'une Société Fraternelle tout à fait similaire à celle de 1826. En 1900, il y avait un million de francs-maçons aux Etats-Unis et autant de *Old Fellows*...²⁰. Les motivations avaient changé comme la société qui les supportait.

Notes

¹ Comté de Genesee au nord-Ouest de l'Etat de New York.

² Située à environ 74 kilomètres de Canandaigua.

³ Le Grade de Compagnon de l'Arche Royale comprend plusieurs degrés et, dans l'organisation américaine, constitue le premier échelon dans la hiérarchie du rite de York (*York Rite*). Les candidats au degré de Compagnon de l'Arche sont exaltés dans un Chapitre ; ils doivent être Maîtres Maçons et en règle de cotisation. En 1820, les Chapitres, dont les membres proviennent de loges différentes, reçoivent une Charte du Grand Chapitre de l'Etat où ils sont situés... Ils sont à l'époque en pratique souchés sur les Loges locales. Dans un village tel que Le Roy ou Batavia, il est évident que l'on retrouve les mêmes personnes dans les deux organisations.

⁴ L'imprimeur n'était pas considéré comme maçon car aux Etats-Unis il est nécessaire d'avoir atteint le grade de Maître Maçon pour être affilié à une loge et être considéré comme maçon. Celui qui ne dépassait pas le premier degré, comme c'est le cas ici, n'était pas réellement membre de la franc-maçonnerie.

⁵ On peut traduire cet ouvrage par « La franc-maçonnerie présentée par un des membres de la Fraternité qui s'est consacré durant trente ans au sujet ». Rappelons que *Illustrations of Masonry* est le titre du célèbre livre publié en Angleterre dès 1775 par William Preston, comprenant des catéchismes et des instructions, mais aucun secret. Il a servi ensuite à Thomas Webb pour rédiger l'essentiel des rituels en usage aux Etats-Unis. Son influence sur les rituels en usage actuellement en Angleterre qui sont issus des compromis décidés après l'Union de 1813 est minime.

⁶ Dans une lettre écrite le 9 septembre 1882, soit 55 ans après les faits, Thurlow Weed donna sa version des événements. Une copie de ce texte a été déposée à l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (ULB).

⁷ Ces institutions typiques du système judiciaire américain sont composées de citoyens tirés au sort qui conduisent les enquêtes criminelles à la manière d'un juge d'instruction, mais en agissant collectivement. Les accusés sont alors déférés aux tribunaux. Dans le cas présent les sentences prononcées étaient légères, tant parce que le code pénal de l'Etat de New York rangeait le kidnapping parmi les *misdeamours* (infractions) et non parmi les *felonies* (délits).

⁸ Selon leur mode de gouvernement, les principales Eglises ou dénominations actives dans la région étaient :

– L'Eglise congrégationaliste, dont les membres, descendants des Puritains de la Nouvelle Angleterre, insistaient sur l'autorité locale. Chaque unité autocéphale se dirigeait elle-même et entretenait des liens fraternels mais non structurels avec des communautés aux idées similaires.

– L'Eglise presbytérienne fondait son ecclésiologie sur la pensée de Calvin. Les communautés locales étaient dirigées par un conseil presbytéral ou consistoire élu par l'ensemble des membres. Tout en conservant une certaine autonomie, elle déléguait des représentants aux assemblées de niveau régional et national.

– L'Eglise baptiste n'acceptait comme membres que des adultes âgés d'au moins dix-huit ans et qui, faisant profession de foi, étaient baptisés par immersion. Regroupés depuis le milieu du XIX^e siècle en deux fédérations du Nord et du Sud, les Eglises baptistes septentrionales étaient alors opposées à l'esclavage, tandis que les méridionales l'admettaient.

– L'Eglise méthodiste, issue à l'origine de l'Eglise anglicane (épiscopale aux Etats-Unis), faisait partie de la mouvance fondée par George Whifield (1714-1770), qui y introduisit la structure épiscopale. Il séjourna à plusieurs reprises en Amérique et mourut près de Boston.

– L'Eglise universaliste, qui se dirigeait localement, professait que l'amour incommensurable de Dieu assurerait le triomphe sur le mal de la société et dans la vie de chaque individu.

– L'Eglise unitarienne maintenait la direction locale de ses groupes. Insistant sur le monothéisme chrétien, elle rejetait l'idée d'une trinité divine où le Christ serait le Fils de Dieu. Elle professait une religion spiritualiste dont l'autorité suprême résidait dans l'expérience religieuse interprétée par la raison et la conscience.

Les deux derniers mouvements étaient presque exclusivement urbains, tandis que les autres se disputaient la faveur des habitants des petites villes et des campagnes. On estime qu'en 1830 il y avait dans ces régions environ 14.000 Baptistes, 13.000 Presbytériens et 9.000 Méthodistes. Voir W.P. VAUGHAN, *The Antimasonic party in the United States, 1826-1843*, Kentucky, University Press, 1983, p. 22.

⁹ K.S. KUTOLOWSKI, « Antimasonry reexamined : social bases of Grass-roots Party », dans *Journal of American History*, t. 71, 1984, p. 269-293.

¹⁰ Thurlow Weed, 1797-1882. Journaliste politique qui fonda à Albany l'*Evening Journal*, qu'il contrôla pendant trente-cinq ans. C'était le *lobbyist* le plus influent de son temps. Il dirigea en sous-main le parti antimaçonnique, moins par conviction cependant que pour lutter contre ses ennemis à la législature d'Albany. Voir la notice biographique d'H.C. BATFIELD, dans *Dictionary of American Biography*, Londres, 1936, t. 19, p. 598-600.

¹¹ Voir le texte complet dans Ch. McCLENACHAN, *History of the Most Ancient and Honourable Fraternity of Free and Accepted Masons in New York from the Earliest Date*, New York, 1888-1894, p. 461.

¹² C'est un exemple typique des arguments sans valeur destinés à impressionner les ignorants. Champollion termina ses travaux sur la pierre de Rosette en 1826 : que savait-on en Amérique à cette époque de l'Egypte ? Rien, mais l'argument était irréfutable.

¹³ A ce moment dans l'Etat de New York, la Grande Loge était divisée en deux factions depuis 1823, ayant abouti à la création de la Grande Loge de la ville de New York et d'une Grande Loge regroupant les francs-maçons ruraux. Cette querelle va paralyser toute tentative de réaction aux accusations de leurs détracteurs.

¹⁴ A.S.P. WOODHOUSE, *Puritanism and Liberty Being the army Debates (1647-1649), from the Clarke Manuscripts with Supplementary Documents*, 1986, p. 58.

¹⁵ A condition qu'il s'agisse d'une religion chrétienne trinitaire.

¹⁶ En réalité le concept puritain de la société est plus complexe et plus varié, en gros il vise à restaurer un Israël mythique tel que réformé et sauvé par la foi en le Christ, et qui est accessible à tous et surtout par ceux qui sont « reborn in Christ » ou nés à nouveau par une révélation personnelle du Christ.

¹⁷ *Regal Tyranny Discovered (1647)*, p. 11.

¹⁸ W.A. CLEBSCH, *From Sacred to Profane America, the role of religion in American History*, New York, 1968, p. 12.

¹⁹ *Idem*, p. 148.

²⁰ Voici quelques éléments bibliographiques supplémentaires concernant l'affaire Morgan : T.A. KNIGHT, *The Strange Disappearance of William Morgan*, New York, 1932 ; D.A. LIPSON, *Freemasonry in Federalist Connecticut, 1789-1835*, Princeton, 1977 ; Ch. McCARTHY, *The Anti-Masonic Party : a study of political anti-masonry in the United States*, New York, 1903 ; A. MELLOR, *Histoire des scandales maçonniques*, Paris, s.d. ; S.U. MOCK, *The Morgan Episode in American Free Masonry*, New York, 1930 ; R. MORRIS, *William Morgan or Political Anti-Masonry*, New York, 1883 ; L. RATNET, *Anti-Masonry, the crusade of a party*, New York, 1969 ; H.A. SARACHAN, *History of Masonry in Monroe County, 1840-1870*, Princeton, 1971.

La Ligue antimaçonnique et son influence politique et culturelle aux confins des XIX^e et XX^e siècles

par
Aldo A. MOLA

La franc-maçonnerie comme l'antimaçonnisme datent du XVIII^e siècle. Mais en Italie, dès le début, l'antimaçonnisme prit la forme de l'excommunication, c'est-à-dire d'une condamnation spirituelle totale. L'antimaçonnisme, à peu près universel, a en Italie des racines plus profondes et des formes plus virulentes ; il doit être mis en rapport avec la question de l'unification nationale, de la naissance du Royaume d'Italie, du *Risorgimento* (1815-1861), et surtout avec la « question romaine » : la fin du pouvoir temporel des papes (1860-1870) qui, jusqu'à Paul VI (1970), n'avaient pas déclaré que la question était close. Pie IX (1846-1878) et son successeur, Léon XIII (1878-1903), étaient convaincus de la nécessité, pour les Vicaires du Christ, de reconquérir l'Etat, ils croyaient que leur adversaire était la maçonnerie, laquelle fut finalement assimilée au Mal et au Diable...

Pie IX accepta d'être emprisonné dans son palais comme il était déjà prisonnier de ses préjugés contre le « monde moderne » qu'il avait condamné dans l'encyclique *Qui pluribus* (9 novembre 1846) au lendemain de son accession au Saint-Siège et dans le *Syllabus* (1864). Après quelques tentatives de revanche immédiate contre l'usurpateur Victor-Emmanuel II et le gouvernement libéral de la Nouvelle (ou Troisième) Italie, Pie IX préféra attendre la volonté du Tout-Puissant et se confier à la Sainte Vierge pour laquelle il manifestait une grande dévotion¹. Léon XIII, qui avait très bien compris qu'après huit ans de Porta Pia, la possibilité d'une restauration de l'Etat pontifical devenait de plus en plus improbable, prit la seule voie qui pouvait conduire au succès de la vraie Foi : faire « chanter » le jeune Royaume d'Italie par la mobilisation générale des forces catholiques (surtout au niveau local des administrations des propriétés). Il savait aussi que le gouvernement du roi d'Italie avait le soutien des forces internationales anglaise, américaine, etc., qui avaient appuyé l'unification.

Le nombre de documents pontificaux contre la franc-maçonnerie crût considérablement. Les années 1881-1882 virent l'essor de la ligue anticléricale de Léo Taxil, présidée par Joseph Garibaldi, et l'organisation du premier congrès international de la Libre pensée en Italie. « A bas la calotte » était le cri des masses

populaires dans des pays qui avaient fait l'orgueil du Saint-Siège (Espagne, France, Belgique). Après 1882, la réforme électorale voulue par la gauche en Italie renforça le bloc libéral-anticléricale au gouvernement. Cette question italienne, voire « locale », concerne l'histoire universelle, ou, du moins, celle de la maçonnerie universelle. Le conflit devint inévitable. Le 21 avril 1884 (date de la création de la Ville de Rome !), Léon XIII publia l'encyclique *Humanum genus*, où il écrivit notamment que s'il existait des francs-maçons honnêtes et convaincus des idéaux moraux de leur association, ces « pauvres frères » étaient des aveugles et des sots, parce qu'ils ne comprenaient pas que derrière les loges ordinaires, il y en avait de secrètes, dominées par des hommes qui avaient décidé la destruction du trône et de l'autel. On a effectivement conservé des documents (des serments maçonniques) dans lesquels on lit que les candidats aux grades supérieurs de la franc-maçonnerie italienne des années 1870 et suivantes devaient déclarer être rationalistes et se consacrer à la lutte contre l'Eglise et les rois ². Il ne faut cependant pas avoir une grande connaissance de l'Ordre pour comprendre que cela ne pouvait pas être vraiment son but, puisque, dans ses rangs, on comptait de nombreux rois, princes et empereurs (tel Frédéric III d'Allemagne).

Humanum genus alla plus loin en déclarant que la franc-maçonnerie — comme le socialisme, le communisme et l'anarchie — était l'ennemi de l'Etat ; libres penseurs, les francs-maçons vouaient un culte au naturalisme. Léon XIII n'y a pas écrit que les loges étaient les « synagogues de Satan », mais qu'elles formaient un réseau international qui dépassait les intérêts de chaque pays pour faire triompher ceux de la « secte ». Celle-ci était donc une internationale, ou, pour mieux dire, *la vraie* Internationale. On doit souligner que l'encyclique ne bouleversa pas la direction politique italienne, qui comptait beaucoup de maçons mais cherchait un *modus vivendi* avec le Saint-Siège. En effet, le chef du gouvernement, Agostino Depretis (33^e degré du Rite écossais ancien et accepté) n'était plus actif depuis longtemps, au point qu'à sa mort on écrivit qu'il avait quitté la franc-maçonnerie. La même position était partagée par le ministre des Affaires Etrangères, Pasquale Stanislas Mancini (favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et à une action de l'administration publique pour la laïcisation de la société) et par le ministre de l'Instruction publique, Michele Coppino, qui avait été reçu maçon en 1860 à Turin lorsqu'il était recteur de l'Université. Mais tous deux (et d'autres...) obéissaient à l'Etat beaucoup plus qu'à la Loge et ni l'un ni l'autre ne voulaient « chasser le Christ de l'école » (comme l'a écrit un historien catholique « ami des francs-maçons ») ³.

Malheureusement habitués aux attaques des prêtres, les libéraux italiens firent peu de cas de l'encyclique qui eut, au contraire, un vif retentissement au-delà des Alpes : en Europe orientale, où la franc-maçonnerie était encore interdite (Autriche, Empire russe...) et, à l'Ouest, de l'Espagne à la Belgique. Partout on fut frappé par l'idée de *conspiration internationale* développée par Léon XIII, convaincu que le Diable assiégeait le Vatican. Dans chaque pays, la « conspiration » prit la forme qui correspondait aux situations locales.

En peu de temps, on put lire qu'effectivement la maçonnerie était la synagogue de Satan ⁴ : affirmation très dangereuse, voire criminelle, puisque dans les

domaines du tsar, on avait déjà commencé à tuer des juifs, accusés de l'assassinat d'Alexandre II (1881) et victimes de *pogroms* sanglants. Peut-être cela n'était-il pas le but du pape mais, comme souvent dans l'histoire, une simple pierre produit un éboulement.

Le Vatican recherchait la solidarité des catholiques du monde entier pour se défendre contre les anticléricaux ; mais ses écrits profitaient aussi à des forces chrétiennes qui avaient pour but d'écraser certains idéaux maçonniques : le progrès des libertés (politiques et culturelles), la tolérance religieuse, la fraternité dans la société, les réformes sociales, sujet très présent quinze ans après la « Commune » de Paris (1871), alors que, partout, on enregistrait la naissance de partis socialistes, plus ou moins révolutionnaires.

Une étape décisive intervint en 1885 lorsqu'eut lieu à Rome le premier Congrès mondial de la Libre pensée, organisé par Léo Taxil, ancien secrétaire de la *Ligue anticléricale* ⁵. Le Français Achille Tessier et l'Espagnol Bartolomé Gabarro, notamment, prirent part aux travaux. La maçonnerie italienne n'y joua pas un rôle très important. Dans la *Revue* du Grand Orient d'Italie de 1885, on pouvait lire des articles sur l'interprétation à donner à la formule « A la gloire du grand architecte de l'Univers », qui avait déjà été abolie par les Grands Orients de Belgique (1872) et de France (1877), mais que Rome ne voulait pas effacer pour ne pas entrer en conflit avec la Grande Loge Unie d'Angleterre qui l'avait reconnu (1875) sans échanger des garants d'amitié en attendant de mieux comprendre son attitude. La *Revue* publia des articles sur la reprise de l'anticléricisme ou contre les superstitions (c'est-à-dire les religions), et sur la libre pensée en général, mais pour souligner qu'elle soulevait encore beaucoup de doutes dans l'opinion des hommes de science et quelquefois des frères. On y chercherait en vain des comptes rendus du Congrès des libres-penseurs ⁶.

En revanche, dans *La Civiltà Cattolica* du 4 mars 1885, on annonça la visite d'Arthur Verhaegen au pape, pour lui proposer officiellement de bénir la fondation d'une *ligue antimaçonnique* ⁷. Celle-ci prit ses racines dans l'*Union nationale* (belge) *pour le redressement des torts*, qui avait été créée pour lutter contre les conséquences de la laïcisation des biens ecclésiastiques. Son but était donc économique et la maçonnerie figurait seulement comme « cible », ou mieux comme « tête de Turc », pour appeler à l'union des chrétiens contre l'ennemi souterrain.

Au retour de Verhaegen, l'Union dénonça la maçonnerie comme criminelle et décida sa transformation en Ligue antimaçonnique. Le mot d'ordre avait été donné pour protéger l'Eglise et le pape contre les francs-maçons et les libres penseurs. Le 8 novembre 1885, le père Regnault était déjà en mesure de présenter à Léon XIII le *Manuel de la Ligue antimaçonnique* ⁸. Préfacé par un bref du pape « datum Romae die XIV novembris », dans lequel on lisait que le temps était venu de « mettre en commun » les énergies et les travaux pour « combattre les menées et les trames de la secte maçonnique », le *Manuel* ne se proposait pas d'analyser ou de discuter ce que, selon les catholiques, était la maçonnerie. Sur ce point, le jugement avait été émis depuis longtemps : la maçonnerie était le Mal ; les maçons étaient méchants et dangereux ; il fallait les combattre et les ex-

terminer. Si les mœurs (et les lois...) empêchaient de les tuer, il était nécessaire de les chasser de la vie publique comme des pestiférés. Les *Règles* énoncées par le *Manuel* étaient très claires. Les nouveaux croisés de l'antimaçonnerie devaient combattre la puissance pernicieuse de l'Ordre et ses desseins criminels sans savoir exactement de quels crimes il était coupable. Le *Manuel* déclarait que « la franc-maçonnerie combat le christianisme à outrance » : peut-être était-ce l'*amusement* d'un certain nombre de libres penseurs (très souvent « libres-mangeurs ») mais parmi ceux-ci, les historiens du christianisme étaient plus sérieux que dans les séminaires. Cependant, sans savoir grand chose de la maçonnerie et des maçons, le *Manuel* affirmait qu'« il était nécessaire de les combattre... ». Voilà ses mandements : 1. ne jamais s'affilier à la franc-maçonnerie, aux loges, ou à une autre société secrète (en sortir si on avait le malheur d'en faire partie) ; 2. ne pas voter dans les différentes élections pour des hommes qu'on savait être affiliés... ; 3. ne pas s'abonner aux journaux qu'on savait être rédigés par des francs-maçons ou qui propageaient leurs doctrines (ce qui supposait une connaissance très précise des journaux, journalistes et des « trames de la secte » ou, plutôt, suggérait de suivre les « conseils » de ceux qui savaient...) ; 4. faire prendre dès leur jeunesse à ses propres enfants et à ceux sur qui on avait autorité les engagements de la Ligue ; 5. exiger au moins des engagements similaires des domestiques ou des ouvriers qu'on pouvait avoir à son service ou auxquels on donnait du travail ; 6. combattre les œuvres maçonniques, surtout l'école neutre et, au contraire, favoriser les œuvres confessionnelles, cercles catholiques, associations religieuses... (la Ligue condamnait non pas l'école *anticléricale* mais l'école *neutre*). Finalement (*septième* : *ne pas voler...*) pour les relations commerciales, la Ligue interdisait de s'adresser à des marchands, fournisseurs, fabricants... qu'on savait être francs-maçons et ordonnait de donner, au contraire, la préférence aux organisations catholiques. Une note expliquait qu'il fallait « combattre l'influence exorbitante des francs-maçons dans le monde des affaires ». Or, évidemment, l'idée d'un plan d'affaires maçonniques était fautive et inventée de toutes pièces, comme celle de l'existence d'un projet politique sur lequel auraient été d'accord tous les frères de diverses Obédiences : ces réserves n'avaient (ni ne pouvaient avoir) aucune force face au fanatisme de ceux qui croyaient au « complot » maçonnique.

La Ligue s'organisa de façon militaire : simples membres (c'est-à-dire les troupes auxiliaires, mais aussi ses agents secrets), membres déclarés (la réserve d'honneur, prête au combat), membres actifs, comités de propagande locale et, finalement, comité central qui avait repris la devise de Constantin, *In hoc signo vinces*, et la croix.

Ceux qui, parmi les membres déclarés, étaient désignés aux niveaux supérieurs, bénéficiaient des avantages des membres actifs, des comités locaux ou, bien sûr, du comité central ! Le but était la diffusion du *Manuel* et de livres de propagande antimaçonniques « dont on parlera » (parce qu'ils n'étaient pas encore prêts). En effet, au moment de la fondation de la Ligue, malgré les propos d'une propagande « organisée et persévérante », les « bigots » de la Ligue disposaient seulement de brochures très ennuyeuses, depuis l'encyclique de Léon XIII,

les sermons de M^{sr} Besson ou de l'évêque de Lyon, Amand Fava, jusqu'aux pages de M^{sr} Dechamps ou à la revue mensuelle de M. Rastoul, *La Franc-maçonnerie démasquée* ⁹. Elle disposait de l'essai d'Alexis de Saint-Albin, *Les Francs-maçons et les sociétés secrètes* et du véhément *La Franc-maçonnerie, voilà l'ennemi* de Coltat ¹⁰.

Le combat entrepris par la Ligue se développait donc sur trois niveaux : *politique* (refuser les postes aux maçons et à leurs amis et les donner aux candidats catholiques) ; *économique* (ne rien acheter chez les maçons et aider seulement les entreprises cléricales) ; *culturel* (obliger à croire au danger maçonnique et à la félicité dont l'Eglise était garante).

Toute la société était donc divisée en deux parties : les hommes de bien et les autres. La lutte entre le bien et le mal devenait une question permanente concernant la façon de vivre, de chercher (ou de donner) du travail, le choix de l'école pour les enfants, l'achat de marchandises, etc. Chaque instant de la vie quotidienne devenait un moment du conflit entre l'Eglise et le Satan franc-maçon.

La Ligue avait besoin de livres... Pour les écrire, elle a eu recours au travail de Gabriel Jogand-Pagès, qui jouissait déjà d'une certaine célébrité grâce à des pamphlets anticléricaux (qui, avec le goût du temps, passaient pour pornographiques !). Ce que les encycliques de Léon XIII n'avaient pas eu le courage — ou l'effronterie — de dire, Taxil fut heureux de l'écrire avec l'approbation de Léon XIII, du cardinal Rampolla, de M^{sr} Amand Fava, du cardinal Parocchi, etc. ¹¹. Mais la mystification de Léo Taxil n'est pas seulement une brillante escroquerie, une sorte de plaisanterie, qui a duré un peu plus de dix ans, pour se moquer de la crédulité des catholiques. Depuis la deuxième « conversion » de Taxil, le « taxilisme » a survécu (et survit encore, surtout en Italie). Le cas est loin d'avoir reçu l'attention critique qu'il mérite. Bien sûr, Taxil écrivit des mensonges mais il les mêla avec des informations pour initiés qu'on ne lisait pas dans les livres sur la franc-maçonnerie. Il eut la possibilité d'organiser un réseau de collaborateurs, de faire des voyages, de s'entretenir avec des personnages très importants de l'époque, d'attirer l'attention des journaux et, surtout, de publier, de bénéficier de traductions immédiates,... un succès qui ne s'explique pas seulement par le caractère scandaleux de ses écrits. La *Civiltà cattolica* ne commença la série d'articles sur la Ligue antimaçonnique qu'après l'annonce de la « conversion » de Taxil ¹².

La déclaration de la revue des jésuites en faveur de la ligue antimaçonnique arriva vers la fin de 1886, c'est-à-dire un an après le *Manuel* du père Regnault et un an et demi après la « mission » d'Arthur Verhaegen à Rome. Mais pourquoi ? Le *Manuel* de la Ligue faisait sourire en Italie, où le combat contre la maçonnerie avait, depuis longtemps, pris un ton beaucoup plus féroce. C'est le pays des pères Parasacandolo, Antonio Bresciani, Oreglia di Santo Stefano, Steccanella, Giuseppe Franco et d'autres écrivains (de la Compagnie, surtout) qui venaient d'affirmer que l'Ordre était à l'origine de toutes les révolutions : libéralisme, socialisme, communisme, anarchie ¹³... Depuis la tentative de jeter au Tibre la dépouille mortelle du pape Pie IX une nuit de juillet 1881, durant son transport de Saint-Pierre à Saint-Laurent-hors-les-Murs — et comme on savait que, parmi les

anticléricaux engagés à cette occasion, les maçons étaient très nombreux —, le clergé avait quelque raison de se méfier de la « tolérance » maçonnique. Pour la lutte en Italie, les consignes du *Manuel* étaient trop faibles ; on devait pourtant en parler pour diffuser les idées de la Ligue dans le pays : il fallait aller plus loin que ce *Manuel* condamné par le Convent maçonnique de Bruxelles mais exalté par le Congrès catholique international de Liège.

Le premier article de la *Civiltà cattolica* franchit les bornes de la décence en écrivant que les racines de la maçonnerie étaient *complètement juives* et que son organisation servait seulement et surtout au pouvoir de la synagogue pour sucer le sang et l'argent des chrétiens. « Le *Manuel* ne parle pas de ça », écrit la revue ; « mais nous sommes convaincus qu'il faut le dire pour secouer les imbéciles qui se lient aux loges avec l'illusion d'aider la patrie et qui ne se rendent pas compte qu'ils sont l'instrument de la finance et de la puissance juive »¹⁴. La référence majeure de la revue était *La France juive* d'Edouard Drumont ; mais désormais elle pouvait puiser aussi aux sources généreuses de Léo Taxil, en ce qui concernait les rapports entre la maçonnerie et les juifs, et pour les *mopses*, traitées par Taxil dans ses *Révélations complètes sur la franc-maçonnerie : les sœurs maçonnnes*, édité par Letouzey quelques mois auparavant¹⁵. « A bas la maçonnerie ! » devenait la devise de la croisade papiste et taxilienne, qui répondait à une stratégie beaucoup plus complexe que celle du *Manuel*.

Au centre de la lutte, la *Civiltà cattolica* exigeait en effet le contrôle non seulement sur l'école, sur l'administration publique, sur l'assistance, sur la vie économique, etc. mais aussi sur l'Etat. Il fallait restaurer le royaume du pape au nom du « Christ-Roi ». En ce sens, le *Manuel* était dépassé par une propagande dont la Revue des jésuites examina les buts au début de 1887, dans le troisième article sur la Ligue antimaçonnique. Après Amand Neut, Claude Jannet, le père Deschamps, Drumont, etc., c'était Taxil qui indiquait le chemin qu'il avait lui-même appris de l'Eglise ou, si l'on veut, des pères de la *Civiltà Cattolica*.

Les efforts de la Revue — voire du pape, dont elle était la voix — eurent bientôt l'appui d'une organisation plus importante du pays : l'Œuvre des Congrès catholiques, dirigée par le comte Giambattista Paganuzzi et qui tenait depuis 1874 des « semaines sociales » où l'on discutait des problèmes de la vie économique, administrative, politique de l'Italie, ainsi que des moyens pour empêcher la laïcisation de l'Etat et favoriser la reconquête chrétienne de cet Etat. Le succès du pamphlet *Della massoneria : quel che è, quel che fa, quel che vuole* fut considérable : en quelques semaines en furent vendus plus de 22.000 exemplaires, nombre impressionnant face aux mille copies de la *Rivista della Massoneria italiana*¹⁶. Le 16 décembre 1886, le président de la section de Bologne de l'Œuvre communiqua que les Comités catholiques italiens avaient décidé de se charger de la diffusion des idées de la Ligue, notamment en fustigeant les buts *sataniques* des Loges et de son Grand Maître, Adriano Lemmi.

Il y a donc de grandes différences entre l'antimaçonnerie d'avant et d'après la création de la Ligue. Les principales nouveautés regardaient l'accusation lancée contre les maçons de crimes contre l'humanité, l'identification de la maçonnerie et du judaïsme — dont les frères, peut-être sans le savoir, étaient

l'instrument —, l'identification de l'internationalisme maçonnique avec l'impérialisme (anglais, d'abord, comme l'écrivait Taxil pour qui les diables travaillaient sous le mont de Gibraltar pour fournir des armes à la conquête britannique de l'Empire) ; et, aussi curieux que cela puisse paraître, l'identification du pacifisme des frères avec le socialisme, le communisme, l'anarchie, vieux motifs de la propagande antimaçonnique, mais qui prenaient une tonalité nouvelle alors que les anarchistes étaient à l'offensive partout sans que personne fût en mesure de comprendre leur plan d'action.

L'interprétation du rôle de la maçonnerie selon les abbés François Lefranc ou Augustin Barruel à la fin du XVIII^e siècle répondait à l'ancienne conception providentielle de l'histoire ¹⁷. Les Loges, comme les forces du mal, étaient destinées à la ruine ; il fallait seulement attendre et prier. Vers la fin du XIX^e siècle, depuis *Humanum genus*, il fallait toujours prier, mais il n'était plus suffisant d'attendre ; il fallait s'organiser, parce que la bataille de la Foi contre le Mal devait se gagner au présent, dans l'histoire, et non plus à la fin des temps. L'Eglise répondait ainsi à l'attente d'une société de propriétaires, de négociants, de marchands, d'employés... mais aussi, de magistrats et de militaires, d'une bourgeoisie sécularisée mais conservatrice sur le terrain des réformes sociales.

La Ligue interprétait la volonté de l'Eglise de tendre la main aux libéraux comme contraire aux aventures politiques annoncées par la Commune de Paris de 1871 et à la prédication révolutionnaire des internationalistes. *Humanum genus* avait donc parlé de maçons qui pouvaient être personnellement des « honnêtes gens ». Pour eux les portes restaient toujours ouvertes, mais après une rupture totale et définitive avec la Loge et avec les Obédiences dites régulières. Les écrivains de la Ligue ne faisaient pourtant aucune différence entre Grand Orient de France ou de Belgique et Grande Loge Unie d'Angleterre, dont les affiliés passaient pour être au service du Mal au même titre que les frères qui avaient effacé le G.A.D.L.U. Ceci est une autre différence entre la Ligue et le Congrès de Trente et l'antimaçonnisme de Lefranc et Barruel, selon lequel les frères anglais étaient des hommes d'ordre et fiables tandis que les Français étaient au service des « sophistes de l'anarchie » et des gnostiques. D'ailleurs la lutte des catholiques contre la maçonnerie à l'époque de Boulanger, Drumont et de l'affaire Dreyfus était liée à celle des nationalistes contre l'influence étrangère dans la vie de la « France profonde » : le mépris des frères anglais y trouvait place, comme toute référence à ce qui se présentait comme nouveauté ou comme modification de l'ordre établi ¹⁸. A ce propos, il faut relever que l'antimaçonnisme de la fin du XIX^e siècle fut aussi une bataille contre la République : conséquence de la ligne suivie par les Obédiences continentales pour lesquelles la maçonnerie était la république secrète comme la république était la maçonnerie révélée. Il est étonnant que, malgré leurs rapports avec la maison royale, les frères anglais passaient pour républicains ; on disait d'ailleurs que Disraeli était l'otage des Rothschild...

L'offensive de la Ligue contre les maçons répondait aux desseins de l'Eglise de Rome mais elle comptait, au début, seulement sur l'aide des catholiques : ce qui était beaucoup, mais n'était pas tout. Très tôt elle eut d'autres appuis. En

1881, le gouvernement italien était en désaccord avec Paris à propos de la Tunisie et, l'année suivante, Rome signa avec Vienne et Berlin la Triple Alliance, dont les termes n'étaient pas connus mais qui représentait une menace contre la France. 1887 fut l'année de la guerre des douanes entre Rome et Paris, voulue par le nouveau chef du gouvernement italien, François Crispi, ancien disciple de Mazzini, ami de Garibaldi (dont il avait été le bras droit dans la libération du Midi), notamment pour montrer que la Gauche était favorable au « destin » de la Patrie, voire de la monarchie. Rome signa un accord avec Londres et déclara que la Triple Alliance avec Vienne et Berlin n'avait rien d'hostile à l'égard des Anglais ; Paris devait donc être de plus en plus méfiante. Le 7 décembre 1888, le Grand-Maître du Grand Orient d'Italie, Lemmi, envoya une circulaire aux loges dans laquelle on lisait que la présence de la France à Tunis était une cause possible de guerre entre les deux pays. Les journaux de l'opposition (cléricaux et de l'extrême-gauche) publièrent que selon Lemmi, très ami du 33^e Crispi, il y avait un risque de guerre *imminente*¹⁹. Le signal était donné. La lutte contre la maçonnerie — surtout italienne — devint une question de vie ou de mort pour la France entière et plus seulement pour les cléricaux. La déclaration du Grand-Maître selon laquelle la vraie révolution était la fin du pouvoir des papes, c'est-à-dire une gloire italienne (et non pas la Bastille ou la Terreur ou l'empire de Napoléon) n'était pas faite pour assurer aux frères d'Italie l'amitié des maçons français qui mettaient en avant leur grande révolution ²⁰. Du reste, l'inauguration de la statue de Giordano Bruno à Rome (9 juin 1889) fut une fête de la pensée laïque, mais aussi la réaffirmation de la prétendue primauté italienne.

La guerre des cléricaux contre la maçonnerie se mêla donc à des questions politiques. En 1890 le grand maître Lemmi, banquier, fut accusé à la Chambre des députés de bénéficier du monopole de l'importation des tabacs grâce à la protection du chef du gouvernement, Crispi, qui démissionna peu de temps après. Les parlementaires d'extrême-gauche (Matteo Renato Imbriani, Felice Cavallotti : radicaux, républicains...) proclamèrent à la Chambre ce que disaient les cléricaux, qui refusaient toujours de se faire élire députés (mais acceptaient une nomination comme sénateurs). Quatre ans plus tard, lorsque Crispi fut pour la troisième fois à la tête du gouvernement et présenta encore un programme d'amitié avec l'Allemagne et de lutte ouverte contre la France (notamment sur la question des colonies d'Outremer, qui conduisit l'Italie à la défaite d'Adoua), les journaux écrivirent que le grand maître était soupçonné d'avoir été condamné comme voleur lorsqu'il était à Marseille, cinquante ans auparavant, comme le révélait un document publié par Domenico Margiotta, un ennemi de Crispi qui vivait entre la France et la Belgique et faisait partie de la coterie de Taxil. Mais qui lui avait donné le célèbre document ? Margiotta écrivit l'avoir reçu de Diana Vaughan... ! Après deux ans de polémiques, Lemmi démissionna et quelques mois après, Crispi abandonna aussi sa charge de chef du gouvernement et la vie publique ²¹.

Le Saint-Siège s'offrit comme médiateur pour les Italiens prisonniers de l'empereur d'Éthiopie. La classe dirigeante libérale et maçonnique issue du *Risorgimento* était traînée dans la boue. L'Union antimaçonnique chantait victoire,

elle qui avait été fondée à Rome le 20 septembre 1893, c'est-à-dire le jour du déplacement du Grand Orient d'Italie à l'hôtel Borghese, un grand palais de la Renaissance. Le 20 septembre 1895, en réponse à l'inauguration des monuments de Garibaldi et de Cavour à Rome (qui donna lieu à de grandes manifestations anticléricales), l'Union — dans laquelle confluèrent la Ligue antimaçonnique et d'autres associations similaires et qui était présidée par le banquier Pietro Pacelli — décida d'organiser le *Premier congrès antimaçonnique international* et en lança le programme : étude de la pensée des maçons, action pour la combattre, prière et action ²². Taxil (et Diana Vaughan, bien entendu) figuraient parmi les invités d'honneur. Le siège du Congrès fut fixé au début juillet 1896 : le choix tomba sur la ville de Trente, où se tint le Concile qui au milieu du xv^e siècle avait décidé la lutte contre l'hérésie ; Trente était, en effet, une ville revendiquée pour compléter l'unification nationale italienne. Déclarer à Trente la guerre à la maçonnerie signifiait aussi déclarer la guerre à l'Italie libérale et maçonnique, c'est-à-dire satanique ²³.

Les travaux eurent lieu du 27 au 29 septembre sous le signe de saint Michel. Le Comité organisateur recueillit 14.000 liras italiennes (à peu près le traitement annuel d'un préfet) et en dépensa 7.200 (très peu...) ²⁴. L'attention de l'opinion publique internationale pour le Congrès fut énorme. On y attendait aussi la réponse de Taxil aux doutes avancés sur l'existence de Diana Vaughan, qui commençait à être contestée par le jésuite Herman Gruber ²⁵.

Le Grand Orient d'Italie, quelques semaines plus tard, inaugura à Trente la statue de Dante Alighieri, champion de la culture italienne et signal de la lutte contre Vienne. De cette façon, les cléricaux étaient parvenus à encourager la brouille entre Rome et ses alliés et à isoler les maçons italiens aux yeux du gouvernement de Rome qui ne pouvait pas les suivre dans cette voie, alors que se maintenait l'hostilité politique du gouvernement de Paris. La question italienne apparaissait donc comme le point faible du front maçonnique et donnait l'avantage aux cléricaux. On le vit à l'occasion du Congrès, lorsque de nombreux libéraux déclarèrent publiquement qu'ils étaient opposés à la persécution des maçons comme à la présence de la maçonnerie dans la vie publique. Trente ans après sa réorganisation et malgré tant de manifestations « en pleine lumière », la maçonnerie restait synonyme de mystère, de secret, de crime. Les œuvres de Taxil et de Margiotta avaient eu plus de dix éditions chacune : des centaines de milliers d'exemplaires.

S'achevant avec le pèlerinage au sanctuaire de la Vierge du Piné et avec la participation aux travaux de tenants d'une Europe dépassée, le Congrès fut le rassemblement des forces de l'archaïsme contre la modernisation. Ses promoteurs ne voulaient pas seulement exterminer la maçonnerie : ils visaient aussi à vaincre les courants du renouveau, très vifs, à l'intérieur de l'Eglise catholique. La liste des adhésions (Léon XIII, cardinaux, évêques, clergé, militants de l'Action catholique...) en fournit la preuve et la liste des absents (ceux qui ne voulaient plus être confondus avec les ennemis des « temps modernes » et pour qui le *Syllabus* avait fait son temps) en offre la confirmation. De ce point de vue, le Congrès fut important pour l'histoire intérieure de l'Eglise de Rome et établit une ligne de

partage entre deux conceptions de la foi et de ses rapports avec la « cité des hommes »²⁶.

Le Congrès antimaçonnique de Trente laissa une profonde impression dans la maçonnerie européenne, plus à l'étranger qu'en Italie où ses travaux étaient considérés comme une machination politique à laquelle on pouvait répondre en faisant confiance en la protection du roi Humbert Ier et du gouvernement. En France, le Conseil de l'Ordre du Grand Orient se vit contraint de prendre et de publier une déclaration, « après un examen attentif des livres, pamphlets, articles de journaux, discours, sermons. etc. diffamatoires et calomnieux, à l'égard de la franc-maçonnerie, publiés pendant ces dernières années, par les exploiters de l'ignorance, de la superstition et de la crédulité, par les ennemis de l'émancipation politique des peuples et par les adversaires du progrès social de l'humanité »²⁷. Il était (et reste) étonnant que la deuxième « conversion » de Taxil n'ait pas changé l'attitude des ennemis de l'Ordre, qui n'avaient pas honte de dire que, au-delà du « cas » de Diana Vaughan et du « palladisme », ses « confessions » restaient crédibles et que la secte était vraiment satanique. L'affaire Taxil en était la preuve, parce que seul le Diable pouvait avoir suggéré au « frère » Jogand-Pagès de se moquer à ce point de l'Eglise et du pape²⁸ ; d'ailleurs le démenti de Taxil concernait certains détails de ses « révélations complètes » et la construction générale de celles-ci restait solide surtout à propos de la domination des juifs sur l'Ordre, des liens internationaux entre toutes les Obédiences (et donc entre les frères de chaque pays) et en ce qui concernait le projet global attribué à la maçonnerie de lutte à mort contre l'Eglise et la religion du Christ.

Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France déclara donc que la maçonnerie ne reconnaissait pas d'autres vérités « que celles fondées sur la raison et la science », loin des superstitions (voire des religions). La Déclaration rappela la tolérance (« sa loi primordiale »), les efforts des maçons contre les guerres et pour l'arbitrage international, la diffusion de l'instruction dans les classes populaires et la bataille pour l'émancipation des esprits et le dégagement de la morale des superstitions religieuses et des vaines théories métaphysiques. A l'évidence, l'œuvre maçonnique pour le progrès économique et social, la laïcisation de la vie publique et familiale, l'émancipation des femmes, l'éducation des enfants, la diffusion de la « morale indépendante » et de la « libre pensée » étaient des mérites aux yeux des frères mais, pour les bigots, ne faisaient que confirmer le rôle satanique de l'Ordre, de plus en plus éloigné de la tradition chrétienne, des bonnes mœurs et de la Vérité de l'Evangile. On peut donc se demander si les frères du Grand Orient de France avaient compris le sens du combat engagé par l'Union antimaçonnique et s'ils n'avaient choisi les réponses les plus opportunes pour ceux qui ne faisaient pas déjà partie de la Famille. Ainsi, dans la Déclaration, on lit : « c'est la franc-maçonnerie qui a préparé notre Révolution, la plus grande de toutes les épopées populaires que l'histoire ait enregistrées dans ses annales ; et c'est à la franc-maçonnerie que revient le sublime honneur d'avoir fourni à cet inoubliable événement la formule où sont incarnés ses principes », à savoir la devise « liberté, égalité, fraternité », qui, comme on le sait, ne naquit pas pendant la Révolution de 1789 mais plus tard, vers 1848.

Finalement tous étaient d'accord, parce que ce qui, pour les uns, était un crime, restait pour les autres un motif de fierté. Une fois encore les maçons pouvaient répéter, comme lors de l'Anticoncile de Naples de 1869 : « Nous sommes sataniques ! ». Aucune possibilité de dialogue n'était possible si les valeurs fondamentales de la société moderne étaient encore considérées comme culte du Malin ou hommage à Satan. Mais l'Église catholique qui imposait cette doctrine était à l'époque absolument opposée à toute possibilité de rencontre avec les libres penseurs et les rationalistes, comme avec les représentants d'autres religions et même d'autres confessions chrétiennes, dont les fidèles étaient toujours au carrefour (conversion ou condamnation). Le successeur de Léon XIII, Pie X, ne changera pas d'attitude. Il aura en outre à résoudre la question du *modernisme* et le fera en excommuniant les fidèles qui proposaient un dialogue avec le monde contemporain et les problèmes d'une société déjà pluraliste.

Les tentatives de dialogue n'eurent pas plus de succès que la Conférence maçonnique universelle organisée à La Haye du 25 au 28 juillet 1896 et dont les actes furent édités l'année suivante ²⁹. Il faudrait écrire l'histoire des Congrès internationaux des obédiences maçonniques pendant le XIX^e siècle. Certes ces congrès ont eu lieu selon le calendrier des obédiences et des rites mais au cours d'un siècle qui connut presque chaque année des mouvements insurrectionnels, des conspirations, des révolutions, la coïncidence ou, du moins, une proximité suspecte devenait inévitable entre les réunions maçonniques et les troubles de la vie politique. On pourrait dire la même chose des congrès eucharistiques, surtout à une époque où le clergé était très souvent dans l'opposition. Donc, à La Haye, les frères invités par le Grand Orient des Pays-Bas examinèrent la part que la maçonnerie pouvait prendre dans « une œuvre internationale de caractère humanitaire comme la protection des enfants abandonnés », les moyens « de répandre les idées maçonniques dans le monde profane », la possibilité et l'utilité de l'unification des rites et des obédiences, l'intervention des loges « dans la lutte des classes sociales », le « perfectionnement de l'éducation » et les « moyens de supprimer la guerre » grâce à un arbitrage international ³⁰.

Ouverte « en style profane », la conférence enregistra la présence de délégations des Grands Orient ou Grandes Loges de France, Belgique (Henri Bergé, Houzeau de Lehaie, Magnette), Berlin, Roumanie, Suisse, Portugal, et d'un nombre important de frères visiteurs et délégués de loges ; le Grand Orient d'Italie y fut présent avec Cantor. Les actes de la conférence comprenaient aussi le compte rendu de la réunion *intime* du 25 juillet, qui eut lieu en présence de centaines de participants. A l'extérieur, la qualification d'« intime » fut pourtant ressentie comme une preuve de conspiration, malgré la publication des projets de ces curieux... conspirateurs. De ce point de vue, les buts fixés par le Congrès dissimulaient le vrai dessein : la conquête maçonnique du pouvoir politique. Peut-être cette opinion naquit-elle de la banalité des conclusions des travaux ; le frère Lieftinck y prononça en effet l'éloge de la fraternité, de la bienveillance et — ce qui n'était pas surprenant — de la liberté. Il souhaita aussi longue vie aux sentiments les plus fraternels entre les peuples dont les délégués étaient présents : Hollandais, Belges et (ce qui était alors extraordinaire) Français et Allemands.

Ceux qui étaient opposés à des relations amicales franco-allemandes avaient donc des raisons de soupçonner le complot maçonnique contre les « bons citoyens » à qui on imposait de croire que leur salut était fondé sur la destruction des peuples voisins. De son côté, faisant toujours confiance à la France, « première nation de l'Eglise », le Saint-Siège avait des motifs pour mobiliser les fidèles contre ce genre d'alliances et d'amitié entre les peuples, ressenti comme manifestation d'un esprit diabolique, de la conspiration juive, voire de la lutte des confessions protestantes contre Rome.

Bien entendu, les déceptions du Congrès antimaçonnique de Trente eurent des répercussions sur le plan de l'organisation. La Ligue cessa son activité en Belgique avant les autres pays. D'ailleurs celui de Trente fut le premier mais aussi le dernier Congrès international. Dans la suite, les catholiques choisirent de lutter contre la maçonnerie selon les conditions particulières de chaque pays ou de chaque région. En Belgique, où la Ligue fut dissoute, Félix Bethune publia dans la Bibliothèque de propagande *La Grande mystification catholico-satanesque ou la firme commerciale Taxil-Bataille-Margiotta-Vaughan*. L'esprit antimaçonnique ne mourut pas. Dix ans après naquit la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* et, dans la même optique, à peu près un demi-siècle plus tard, *Le Rempart*, revue antimaçonnique proche des nazis ³¹.

Le 18 novembre 1899 eut lieu le Congrès antimaçonnique des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais ³². On y dénonça la « politique radicale-socialiste » du Grand Orient de France, qui — selon le rapport présenté aux travaux — appartenait « plutôt à la franc-maçonnerie qu'aux radicaux-socialistes ». On y lit aussi : « Laissons momentanément de côté le grand complot et racontons brièvement la lutte des loges contre l'antisémitisme ; on comprendra que la franc-maçonnerie, en attaquant l'antisémitisme, le nationalisme, le patriotisme, l'armée, la Justice, poursuit toujours et avant tout sa lutte contre la religion catholique » ³³. En particulier on y refusa l'idée d'une « école laïque » et on critiqua la libre pensée dont le programme, selon ces catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, était soutenu par 185 députés francs-maçons et 87 sénateurs « démasqués » par la Revue. Pour les combattre, on proposait pourtant « l'établissement d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc » ³⁴ et la « reconnaissance officielle d'une fête de la bonne Lorraine, qui a sauvé son pays, notre beau pays de France ». Encore une fois antimaçonnisme et nationalisme marchaient au même rythme.

Evidemment le Grand Orient d'Italie, de son côté, ne mesura pas la gravité et la longue durée des effets du Congrès de Trente et de la littérature antimaçonnique (Taxil, Margiotta, les pères de *Civiltà Cattolica*...). La réponse de la *Rivista delle Massoneria Italiana* fut très tiède. Mais à cette époque la maçonnerie italienne était divisée par une scission qui avait le soutien du Grand Orient de France et dura jusqu'à la visite à Rome du président de la République française, Emile Loubet (1904). Le successeur d'Adriano Lemmi à la Grande Maîtrise, Ernesto Nathan, se borna à plaider contre l'attitude de certains journaux (même le *Corriere della Sera* de Milan et *La Stampa* de Turin, donc libéraux) enclins à la méfiance envers les maçons et peu favorables à la défense du droit à l'existence de la franc-maçonnerie. Il rejeta l'accusation selon laquelle les frères étaient

athées ou ennemis de la religion. Les loges — écrivit-il — comptaient des frères catholiques, protestants, juifs, libres penseurs : d'honnêtes gens qui acceptaient avec sincérité l'idéal de la diffusion de la liberté, de la fraternité et de l'égalité grâce au progrès social. Cette affirmation, exacte mais trop modérée, ne put convaincre l'opinion publique secouée par les fumisteries de Taxil ou du cardinal Parocchi.

Défenseurs du « progrès », les frères ne comprirent pas que l'antimaçonisme était le pivot de l'antimodernisme, du refus de la sécularisation de la société. En 1907, la revue maçonnique *L'Acacia* publia l'interprétation « définitive » du « cas » Taxil-Congrès de Trente ; on y lisait aussi que « les catholiques sont victimes de dupes, mais l'escroquerie la plus grave c'est leur religion même ; ils ont cru à Taxil parce qu'ils croient à saint Michel ou saint Gabriel ».

En conclusion, les maçons ne démasquèrent pas Taxil, Margiotta, Vaughan ; ils ne donnèrent pas de réponse forte et victorieuse aux accusations des cléricaux. Ils apparurent faibles, au début du xx^e siècle, face aux attaques des socialistes, des nationalistes, des libéraux méfiants envers les loges. On peut dire que le Congrès de Trente et la Ligue posèrent les bases de l'antimaçonisme des totalitarismes de l'après-guerre et que la maçonnerie n'arriva pas à se donner une organisation internationale à la hauteur du défi qu'elle devait relever. Il est vrai que de 1900 à 1902 furent prises les initiatives qui aboutirent à la fondation de l'Association maçonnique internationale (dont l'histoire reste à écrire), mais les liens étroits de chaque obédience avec les problèmes de son propre pays ainsi que l'absence d'une vraie perspective universelle — d'une internationale laïque opposée aux autres internationales comme celles des églises ou des marxistes — expliquent pourquoi la franc-maçonnerie ne put être le guide de la conscience européenne en vue de la réalisation rapide de ses idéaux : tolérance, liberté de conscience, solidarité, laïcisation de la vie publique et des mœurs. Un siècle après son succès — et deux siècles après Lefranc et Barruel — dans un pays comme l'Italie, où une fois encore on juge la maçonnerie comme une organisation criminelle, vient de paraître *Les frères trois points* d'un certain Léo Taxil avec le titre étonnant *Storia segreta della massoneria*³⁶ : revanche de la Ligue et des congressistes de Trente, aidés, hélas !, par les mensonges de quelques traîtres d'aujourd'hui.

Notes

¹ Sur l'antimaçonisme de Pie IX, voir Giacomo Martina (S.J.), *Pio IX (1867-1878)*, Roma, Pontificia Università Gregoriana, 1990, p. 435 et suiv., où on estime les œuvres de Rosario F. Esposito (*Pio IX. La Chiesa in conflitto col mondo. La S. Sede, la massoneria e il radicalismo settario*, Ed. Paoline, Roma, 1979 ; *Pio IX e la massoneria in Atti del I convegno di ricerca storica sulla figura e sul'opera di Pio IX (Senigallia 28-30 settembre 1973)*, Senigallia, 1974, p. 193-284) di « scarso rigore filologico-critico, mancanza di ordine e sistematicità, carica polemica... ». Padre Giacomo Martina rappelle que dans l'encyclique *Etsi multa luctuosa*, Pie IX écrivit : « ex his (sectis) namque coalescit, Synagoga Satanae, quae contra Ecclesiam Christi suas instruit copias, infert signa, et manum conserit ». Mais il est clair que ce texte se réfère au *Kulturkampf* et non pas à la franc-maçonnerie. Sur l'antimaçonisme de l'Eglise et du clergé italien au milieu du XIX^e siècle, voir A.A. MOLA, *Storia della Massoneria italiana dalle origini ai nostri giorni*, préf. de Paolo ALATRI, Milan, 1992, où on trouve une liste des œuvres de Antonio Bresciani (S.J.), Giuseppe Parascandolo, etc.

² Le 22 juin 1886 deux frères de Florence, avant d'être reçus au grade de Prince Rose-Croix (18^e du Rite écossais ancien et accepté), prêtèrent serment « di essere razionalisti e di adoprarsi alla distruzione del trono e dell'altré » (Archivio Centrale dello Stato, Roma, Fondo Massoneria, busta 7). L'anticléricisme maçonnique après l'unification eut trois phases : la première jusqu'à l'expédition de Garibaldi de 1862 (« Rome ou la mort ») et à la bataille de Mentana (1867), au cours de laquelle on imagine une alliance entre anticléricaux et bas-clergé ; la deuxième (1870-1900) pendant laquelle la gauche anticléricale fit confiance au gouvernement et même à l'action de la Couronne de Savoie : la troisième de lutte acharnée contre l'Église et la monarchie, inspirée des idéaux des maçons français, d'une maçonnerie qui était, comme l'écrit P. Chevallier, l'« église de la République ».

³ Franco MOLINARI, *La Massoneria : cattedrale laica della fraternità*, Brescia, Queriniana, 1985. Sur les tentatives de conciliation entre Etat et Église dans les années quatre-vingt, voir A.C. JEMOLO, *Chiesa e Stato in Italia negli ultimi cento anni*, Einaudi, Turin, 1948 ; Francesco RUFFINI, *Relazioni tra Stato e Chiesa. Lineamenti storici e sistematici*, a cura di F. MARGIOTTA BROGLIO, Il Mulino, Bologne, 1974 ; Fausto FONZI, *Stato e Chiesa* in AA. VV., *Nuove questioni di storia del Risorgimento e dell'Unità d'Italia*, Marzorati, Milan, 1961, vol. II, et Aldo A. MOLA, *Iglesia y Estado en Italia (siglo XIX)* in AA.VV., *Iglesia, sociedad y Estado en España, Francia e Italia (ss. XVIII al XX)*, ed. Emilio LA PARRA-JESUS PRADELLS, Centro Juan Gil-Albert, Alicante, 1992.

⁴ L'accusation faite aux francs-maçons d'être au service des juifs se lisait dans les œuvres de M^{re} Joseph Amand FAVA (*La F.M. : doctrine, histoire, gouvernement*, Paris, 1880 ; *Le secret de la F.M.*, Lille, Desclée et Brouwer, 1885) et, depuis Léo Taxil, dans celles de M^{re} Léon MEURIN (*La F.M. synagogue de Satan*, Paris, 1893, trad. it., Sienne, 1895) ; c'est le terrain sur lequel naquirent les *Protocoles des Sages de Sion* (voir Sergio ROMANO, *I falsi Protocolli : il « complotto ebraico » dalla Russia di Nicola II a oggi*, Corbaccio, Milan, 1992).

⁵ Sur Léo Taxil, voir J.A. FERRER BENIMELI, *El contubernio judeo-masonico-comunista*, Istmo, Madrid, 1982 ; Eugen WEBER, *Satan franc-maçon. La mystification de Léo Taxil*, Julliard, Paris, 1964 ; Alec MELLOR, *Un mystificateur de génie : Léo Taxil*, dans *Histoire des scandales maçonniques*, Belfond, Paris, 1983 ; A.A. MOLA, *Adriano Lemmi, Gran Maestro della Nuova Italia, 1885-1896*, Erasmo, Rome, 1985. Sur la suppression de la formule initiatique « A la gloire du grand architecte de l'Univers » en Belgique, voir M. DE SCHAMPELEIRE, *Histoire de la franc-maçonnerie belge depuis 1830. Un siècle et demi de Grand Orient de Belgique*, t. I, 1830-1914, Bruxelles, 1987, p. 188 et suiv. Pour la France, voir Alec MELLOR, *Histoire de l'anticléricisme français*, Mame, Paris, 1966, p. 312 et suiv. ; André COMBES, *Les trois siècles de maçonnerie française*, Edimaf, Paris, 1987.

⁶ *Rivista della massoneria italiana*, xvi, 1885. Sur la libre pensée, voir Pedro F. Alvarez LAZARO, *Masonería y Libre pensamiento en la España de la Restauración*, Universidad Pontificia Comillas, Madrid, 1985 ; Albert BAYET, *Histoire de la Libre pensée*, PUF, Paris, 1962 ; AA.VV., *Libre pensée et religion laïque en France de la fin du second Empire à la fin de la Troisième République. Journée d'Etude tenue à l'Université de Paris XII (10 novembre 1979)*, Intr. de J.-M. MAYEUR, Strasbourg, 1980 ; Chroniques du Congrès de Rome dans *La Civiltà cattolica*, revue des jésuites italiens.

⁷ A propos d'Arthur Verhaegen, secrétaire de l'Union nationale, et de son audience privée au pape (4 mars 1885), voir M. DE SCHAMPELEIRE, *op. cit.*, p. 261 et suiv. et *La Civiltà Cattolica*. L'Union nationale comptait 10.000 membres. Arthur Verhaegen était inspiré par Eugène Keesen, curé de Tessengerlo, futur évêque et sénateur de la province d'Anvers. Il faut souligner que ces attaques commencèrent avant la « conversion » de Taxil et le Congrès de la Libre pensée à Rome ; elles étaient donc stimulées par l'encyclique *Humanum genus*, qui est vraiment le tournant de l'antimaçonisme.

⁸ *Manuel de la Ligue antimaçonnique préfacé d'un Bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII*, Lille, 1886, p. 36 (nous utilisons la copie de l'Institut d'étude des religions et de la laïcité de l'Université libre de Bruxelles, dont nous remercions le personnel pour sa courtoisie et pour l'aide qu'il nous a donnée pendant nos recherches). Nous n'avons encore trouvé aucune traduction italienne du *Manuel*, à la différence de ce qu'écrivirent *La Civiltà Cattolica* et autres revues cléricales.

⁹ Cette revue, éditée à Paris à partir de 1884 — c'est-à-dire sous la poussée de *Humanum genus* —, publia très souvent des documents maçonniques qui étaient transmis à sa rédaction par des frères repentis ou à la suite de rivalités entre Obédiences. Plus tard, parurent *L'anti-maçon*, organe

officiel de la « Ligue du Labarum Anti-Maçonnique », revue hebdomadaire (Paris, 1896), et la *Rivista antimassonica*, mensuelle, Rome, 1897-1901. Nous ne disposons pas encore d'études d'ensemble sur la presse antimaçonnique.

¹⁰ S. COLTAT, *La Franc-Maçonnerie : voilà l'ennemi ! Cri d'alarme jeté à la civilisation*, Paris, 1872. Voir aussi M^{re} BESSON (évêque de Nîmes), *Instruction pastorale et mandement sur la franc-maçonnerie*, Bray, Paris, 1879 ; Bernardo CUSMANO, *La massoneria giustamente condannata dal papa Leone XIII*, Roma, 1885 ; Alexandre DE SAINT-ALBIN, *Du culte de Satan*, Paulmier, Paris, 1867 ; Id., *Les mystères de la Franc-maçonnerie*, Paris, 1864.

¹¹ A ce propos, voir SPECTATOR, *Le mystère de Léo Taxil et la vraie Diana Vaughan*, Ed. Riss, Paris, (Bibliothèque anti-judéomaçonnique), déjà paru dans la *Revue internationale des Sociétés Secrètes*, 1929 ; cette revue était publiée avec l'approbation du Saint-Siège et un bref du cardinal Gasparri à son directeur, M^{re} Jouin. Le travail est signé par « Lancelot », en lutte contre l'« Elue du Dragon » (c'est-à-dire les Hauts grades).

¹² Sur la « conversion », voir J.A. FERRER BENIMELI, *El contubernio...*, cit., p. 37 et suiv. où on lit que Taxil « escribió una carta de retratación de todas sus obras, y cual nuevo converso prometió ponerse al servicio de la Iglesia, tras un retiro y confesión general realizados en la casa de los jesuitas de Clamart... ». Ferrer Benimeli explique donc le *contexte* (p. 45) mais non pas *les origines* et les vrais buts de la « conversion » qui, selon moi, reste de nature politique.

¹³ Une excellente liste des articles antimaçonniques parus dans *La Civiltà cattolica* se trouve dans J.A. FERRER BENIMELI, *Bibliografía de la Masonería*, Fundación Universitaria Española, Madrid, 1978, p. 406-412. Voir, par exemple, Giovanni Giuseppe FRANCO, *Massone e Massona descritti dai documenti autentici dei settari. Racconto storico*, Estratto dai Quaderni della *Civiltà cattolica*, 1887-1888, Tip. Giachetti, Prato, 1889, vol. 2. Cette maison d'édition publia aussi *Di una lega antimassonica proposta agli Italiani*, 1887.

¹⁴ *Di una lega antimassonica*, *La Civiltà Cattolica*, parte prima, *Le ragioni*, 1886, vol. IV, p. 385 et suiv. ; la citation est à la p. 392. L'article cité aussi *Della Massoneria, quel che è, quel che fa, quel che vuole. Dialoghi popolari*, Giachetti, Prato, 1885, où on lit que « Il satanismo della massoneria e più manifesto della luce del sole. Essa forma l'antichiesa per eccellenza, che è la chiesa di Satana, in perfettissima contraddizione con quella di Cristo. Una setta che più della massonica sia diabolica non si darà mai... Essa, come Satana che l'ha generata, è veramente inimica dell'umana natura. L'odio della setta a Cristo passa l'umano ; è al tutto luciferino ; per ispiegarla convien ricorrere a Satana, del quale è ministra fedelissima ».

¹⁵ Letouzey, Paris, 1886. Ce livre constitue, pour ainsi dire, la préparation de l'invention de Diana Vaughan et du palladisme dont Taxil commença à parler seulement en 1892.

¹⁶ Sur la presse maçonnique, voir Aldo A. MOLA, « Prensa masónica, liberal y anticlerical », dans *Masoneria y periodismo en la España contemporánea*, coord. J.A. FERRER BENIMELI, Universidad de Zaragoza, Saragosse, 1993, p. 67-96.

¹⁷ Sur ce point, voir notre Préface à François LEFRANC, *Il velo alzato pe' curiosi o sia il segreto della rivoluzione di Francia manifestato col mezzo della setta de' Liberi Muratori*, Sala Bolognese, Forni, 1993 (éd. anast.) ; Charles PORSET, « Genealogia del complot masónico », dans J.A. FERRER BENIMELI (coord.), *Masoneria. revolución y reacción*, Alicante, 1990, I, p. 337 et suiv. ; Jacques LE MAIRE, *Les origines françaises de l'antimaçonnisme, 1744-1797*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985 ; Erica JOY MANNUCCI, « Teosofi e politici intorno alla Rivoluzione francese », dans *Dai cieli la ragione. Gli illuminati dal Seicento alla restaurazione*, Istituto italiano per gli studi filosofici, Naples, 1992. On n'apprendra rien, en revanche, dans L. DI STADIO, *Il complotto massonico e la rivoluzione francese*, préf. de Zeffiro CIUFFOLETTI, Medicea, Florence, 1989.

¹⁸ C'est la thèse de D. P. BENOIT, *La cité antichrétienne au XIX^e siècle. La Franc-maçonnerie*, Paris, 1886, 2 vol. et de Louis MARYHIN-CHAGNY, *L'Angleterre suzeraine de la France par la franc-maçonnerie (mœurs anglais)*, Paris, Chamuel, 1896.

¹⁹ Les circulaires du grand maître Lemmi et leurs conséquences dans A.A. MOLA, *Adriano Lemmi...*, cit.

²⁰ A.A. MOLA, *op. cit.*, p. 56 et suiv. et Lars BERGGREN, *Giordano Bruno pa Campo dei Fiori. Ett monumentprojekt i Rom, 1876-1889*, Lund, 1991 dont nous sommes en train de publier l'édition italienne.

²¹ Dans *Adriano Lemmi chef suprême des francs-maçons (Souvenirs d'un trente-troisième)*, Paris-Lyon, Delhomme et Briguët, 1894, p. 283, Domenico Margiotta écrit : « Miss Diana Vaughan a eu l'obligeance de me mettre en mesure de publier ici la reproduction fac-similé, obtenue par la photogravure (...) de la condamnation de Lemmi : copie écrite par un employé du greffe du Tribunal de Marseille pour M. Mourier, procureur impérial près le Tribunal de l'instance de Marseille ; copie que M. le procureur Mourier a revêtue du sceau du tribunal, afin d'attester l'authenticité du document (...) et puis transmise à Thouvenel, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, qui le donna à Cavour pour le mettre en condition de s'en servir contre Lemmi et ses amis, avec le « dossier Bordone ». Mais qui était la « Diana Vaughan » qui eut ce document, dont nous avons une copie authentique ? Sa première publication eut lieu dans le *Courrier de Bruxelles* (1890), d'où le prit l'*Observateur français*. Dans son livre sur *Le 33^e Crispi : un palladiste homme d'Etat démasqué. Histoire documentée du héros depuis sa naissance jusqu'à sa deuxième mort (1819-1896)*, Paris, Librairie antimaçonnique 1897, « Vaughan » (c'est-à-dire Taxil) raconta un voyage à Naples, la ville de Matteo Renato Imbriani, qui avait accusé Lemmi à la Chambre des députés. La lutte contre le grand-maître ami du chef d'un gouvernement lié à Berlin devint la lutte de l'Eglise et de la France de Jeanne d'Arc contre ce Lemmi qui, selon Margiotta, disait : « Si je n'étais italien, je voudrais être prussien. J'ai deux haines au cœur : Dieu et la France » (p. 316).

²² Sur ce Congrès, voir *Atti del primo Congresso Internazionale antimassonico internazionale (Trento, 1896)*, Trento, Manauni, 1896 (un deuxième volume était prévu) ; *Actes du 1^{er} Congrès antimaçonnique international, xxiv-xxx septembre, MDCCCXCVI, Trente, Tourmai, Desclée, 1897-1899*, vol. 2, p. 538-598. Nous avons utilisé aussi les Archives de l'archevêché de Trente (surtout pour les dossier de M^{re} Carlo Valussi, qui était archevêque pendant le Congrès), le *Protocollo delle Sessioni di Direzione del Comitato diocesano trentino per l'azione cattolica e il Foglio diocesano per la parte italiana della Diocesi di Trento, dall'anno 1894 al 1898*. Le programme général (Rome, 29 septembre 1895) avait fixé les travaux pour les 29-30 septembre et les 1^{er}-4 octobre 1896, sans préciser le lieu du congrès. On y lit que le Congrès « è essenzialmente cattolico », « è posto sotto la speciale protezione di Maria Vergine, di S. Michele Arcangelo, di S. Agostino vescovo d'Ipbona ». Parmi les thèmes : « la massoneria società politica ; antipatriottismo della massoneria ; tiro a segno, società sportive ; società operaie di mutuo soccorso ; la scuola ; la massoneria et la pace armata ; propaganda massonica nell'esercito ; agenti segreti della massoneria... » et la constitution d'une fédération universelle des forces antimaçonniques.

²³ Dans ce sens, voir beaucoup de messages d'adhésion aux travaux (Carte Valussi, Archivio Arciv. Trento) et plusieurs articles de *La Voce cattolica, giornale religioso, politico, letterario* de Trente (fondé en 1868).

²⁴ *Comitato locale per il I Congresso antimassonico internazionale di Trento, Resoconto al 27 ottobre 1896*. Chaque membre actif de l'Union devait verser 10 lires italiennes ; pour la présence aux travaux, on devait payer 2 lires.

²⁵ Rosario F. ESPOSITO, *Il P. Gruber e la conferenza di Aquisgrana en Santi e massoni al servizio dell'uomo*. Préf. di Aldo A. MOLA, Bastogi, Foggia, 1992, p. 173 et suiv. ; sous le nom de plume de H. GERBER, le père jésuite publia, en 1896, *Der Odd-Fellows-Orden, und das Decret der Congregation der Inquisition vom 20 august 1894*, Berlin, 1896 ; *Leo Taxil's Palladismus Roman, oder die Enthullungen*, Dr. Bataille, Margiotta's und Miss Diana Vaughan's über Freimaurerei und Satanismus, kritisch beleuchtet, Berlin, 3 vol., 1897 ; en 1901 il publia *Mazzini, Freimaurerei und Revolution*, Regensburg (trad. it. P. POLIDORI S.J.), Roma, Lefebvre, 1901, 304 p., dans lequel il accusait les maçons de la mort du roi d'Italie, Humbert I^{er}, tué par Gaetano Bresci.

²⁶ Le Congrès encouragea l'attitude antijuive des cléricaux : un point sur lequel tout le monde catholique n'était pas d'accord. L'antisémitisme était répandu parmi les jeunes de l'Action catholique et dans des courants politiques, comme la Démocratie chrétienne (le juif Cesare Algranati, connu comme Rocca d'Adria, directeur de plusieurs journaux cléricaux, Franco Invrea, etc.). Cet antisémitisme vulgaire survivra en Italie jusqu'à la période fasciste et on en trouve encore des traces aujourd'hui dans des mouvements comme « Comunione e Liberazione ».

²⁷ Grand Orient de France, Suprême Conseil pour la France et les Possessions Françaises, *Déclaration du Conseil de l'Ordre*, Paris, Imprimerie Nouvelle (Association Ouvrière), II rue Cadet, 1897, 36 p. H. BERGER i.e. Herman GRUBER, *Betrug als Ende eines Betruges*, Berlin, 1897, 116 p.

C'est la thèse aussi de *La Voce cattolica* de Trente et de la *Civiltà cattolica*. Cette attitude sera encore vive dans les années trente en France, Belgique, etc.

²⁸ Dans « La Franc-Maçonnerie démasquée » (année 14, avril 1897), elle écrit : « Avec un cynisme effrayant, le misérable, que nous ne voulons plus nommer ici, a déclaré devant une assemblée convoquée par lui uniquement pour cela que, depuis douze ans, il avait préparé et mené à bonne fin la plus extraordinaire et la plus sacrilège des mystifications ». Après la publication de la liste complète des articles sur le *palladisme*, la revue ajouta : « Nous nous proposons de les relire avec soin et avec une minutieuse critique pour examiner s'ils ne contiennent pas une part de vérité et des documents, dont on puisse établir par ailleurs l'authenticité ».

²⁹ *Conférence Maçonnerie Universelle de La Haye, 25-28 juillet 1896*, La Haye, De 's-Gravenhaagsche Boek, ci-devant Giunta d'Albani frères, 1897, 21 p.

³⁰ Sur ce point, nous attendons un travail de Claudio SPIRONELLI, après *I fondamenti ideali e ideologici del pacifismo : ultimo sogno dell'età giolittiana*, dans AA. VV., *Stato, chiesa e società in Italia, Francia, Belgio e Spagna*, a cura di A.A. MOLA, Bastogi, Foggia, 1993.

³¹ Ce feuillet visa aussi à publier les listes des maçons de Belgique victimes désignées de la violence nazie, en vertu d'une attitude typique, encore aujourd'hui, de l'antimaçonisme dans tous les pays.

³² *Rapport sur la Franc-maçonnerie et la politique en 1898-1899, Assemblée Générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en 1899. Congrès Antimaçonique, 18 novembre 1899*, Imprimerie Victor Ducloulombier, Lille, 1800, 26 p.

³³ *Op. cit.*, p. 8.

³⁴ Qui était déjà une idée de Léo Taxil !

³⁵ Cette réponse aux taxiliens était considérée comme nécessaire pour combattre le *Manuel antimaçonique à l'usage des citoyens qui veulent s'éclairer* par J. Tourmentin, secrétaire général du Comité antimaçonique de Paris (Paris, Librairie antisémite, 45 rue Vivienne, 1902) dont une nouvelle édition fut mise au point en 1904 : attaque du « bloc de la foi et du patriotisme » contre le « bloc de la gauche ».

³⁶ La Spezia, Melita, 1992, 932 p.

Antisémitisme et antimaçonnisme : l'affaire Imianitoff

par
Jean-Philippe SCHREIBER

Introduction

Les scandales politico-financiers, qui sont monnaie courante dans l'Europe d'aujourd'hui, et qui affaiblissent considérablement le système démocratique, « titillent » régulièrement notre curiosité. L'historien de métier, comme le grand public, est souvent attiré par ce que l'on appelle les « affaires », ces éruptions de la vie politique, économique ou sociale. Par une curiosité exacerbée, par goût du sensationnel, ou par le désir d'interroger le social à travers ses manifestations les plus spectaculaires.

L'affaire Imianitoff participe sans doute pleinement de cet élan de curiosité. En ralliant autour de sa personne les pires manifestations d'antisémitisme, d'antimaçonnisme et d'antisocialisme des années d'avant-guerre, le docteur Imianitoff constitue à lui seul l'un des abcès de fixation les plus emblématiques du climat de la société belge des années trente, qui n'est pas sans rappeler, à certains égards, et toutes proportions gardées, nos interrogations d'aujourd'hui.

Mon attention avait été attirée, à ce propos, par un article publié en 1983 par Hervé Hasquin, dont le paragraphe consacré à cet épisode était de nature à susciter un vif intérêt pour un aspect certes connu des historiens de l'entre-deux-guerres, mais qui était paradoxalement demeuré absent de l'historiographie :

« Imianitoff (...) avait tout pour déplaire : défenseur du droit à la contraception et à l'avortement, c'était un partisan de la médecine préventive et de l'intervention de l'Etat en matière de Santé publique. (...). Comme le personnage ne manquait ni de morgue ni de vanité et qu'au surplus, en tant que juif, franc-maçon et socialiste, il était triplement taré, on imagine aisément que son arrestation et ses aveux firent la délectation des antisémites et des adversaires de l'Ordre qui pratiquaient à l'envi l'amalgame : tous les juifs et franc-maçons étaient réduits à un seul type, celui d'Imianitoff » ¹.

Trois éléments se dégagent de l'analyse de l'affaire Imianitoff, qui sont autant de manières d'en écrire le récit, selon le point de vue que l'on adopte : d'abord, sur le plan anecdotique, on peut la voir comme l'histoire d'un aventurier

habile qui défraya la chronique dans les années d'avant-guerre. A cet égard, son impact dans l'opinion publique belge, au début de l'année 1939, ne fut pas loin d'égaliser ce qu'avait provoqué l'affaire Stavisky en France, quelques années plus tôt. Deuxièmement, on peut la lire comme un révélateur des fantasmes de la société belge des années trente : le fait qu'Imianitoff fut gynécologue, qu'il pratiqua des avortements, qu'il promut la contraception, qu'il fut un grand séducteur, partisan de l'amour libre et du naturisme, n'y est sans doute pas pour rien. Troisièmement, enfin, l'affaire Imianitoff est une des manifestations les plus marquées du climat d'intolérance d'un pays en proie, à cette époque, et comme ses voisins, aux démons de l'antisémitisme et de l'antimaçonnerie, dans leurs pires émanations.

Je m'efforcerai, dans la brève étude qui suit, de lier ces trois aspects. Car sans doute serait-il exagérément réducteur de confiner cet épisode à son seul versant antimaçonnerie. Les trois éléments que je viens de citer sont en effet étroitement liés : l'antimaçonnerie, qui émergea souvent sur la place publique à l'occasion d'« affaires » semblables, peut sûrement être analysé, bien souvent, en termes psychologiques ou psychanalytiques — la peur du complot est une figure dominante de l'histoire des sociétés modernes. Il est, de plus, intimement lié, par sa nature même, à l'antijudaïsme, et ce pratiquement depuis ses origines ². Enfin, tous deux puisent aux mêmes sources, les angoisses les plus profondes de nos sociétés contemporaines.

L'apôtre de la médecine préventive

L'homme qui défraya la chronique entre 1935 et 1939, avant d'être finalement condamné à six années de prison par le tribunal correctionnel de Bruxelles, fut certes un aventurier de génie, un brillant mystificateur et un être avide de pouvoir, mais il fut aussi, et peut-être même surtout, un médecin dévoué, et un infatigable défenseur de la médecine sociale.

Fils d'un médecin juif anversois né en Russie, Frédéric Imianitoff naquit à Anvers en 1902 ³. Sa famille se réfugia en Angleterre durant la Première Guerre mondiale, comme nombre de membres de la communauté juive d'Anvers, ce qui explique qu'il demeura dans la capitale britannique au lendemain des hostilités, et y acheva ses études médicales. C'est donc peu de temps après son retour en Belgique, et l'ouverture de son cabinet de gynécologie et d'obstétrique ⁴, que débute sa fulgurante ascension, qui fit de lui l'un des médecins à la fois les plus controversés, les plus honnis et les plus admirés de la Belgique des années trente.

Dès 1929, alors qu'il n'a que vingt-sept ans, mais qu'il s'est déjà créé un solide réseau d'amitié, et alors qu'il milite déjà — vraisemblablement — dans les rangs du Parti Ouvrier Belge, Imianitoff réorganise la vieille Société Belge d'Eugénique ⁵. Il la transforme, en la médicalisant, en une *Société Belge de Médecine Préventive et d'Eugénique* (SBMPE), en fait l'instrument de son ascension dans le monde médical et politique et le moteur du mouvement de la médecine préventive dont il se veut être le chantre, ou, selon certains, le « gourou ».

Qui ne succombe à ce moment-là au charme, au dynamisme et à l'opiniâtreté de ce jeune homme bardé de diplômes et de titres scientifiques, auteur, à ce que l'on dit, d'ouvrages qui font autorité dans le monde médical britannique ?

Le comité de patronage de la SBMPE, dont Imianitoff devient administrateur-délégué, puis secrétaire-général, rassemble en effet ⁶ le gratin du monde politique et intellectuel belge, toutes tendances confondues : on y retrouve en effet des hommes aussi différents que Charles Magnette (président du Sénat et ancien Grand-Maître du Grand Orient de Belgique), le baron Jules Poncelet (président de la Chambre des Représentants), le premier ministre Jules Renkin, Emile Vandervelde ou Henri Carton de Wiart ⁷. Dans son conseil d'administration figurent également nombre de sommités du monde médical belge.

Au sein de la communauté juive aussi, dont il est issu, Imianitoff devient un personnage connu, qui multiplie ses offres d'assistance médicale bénévole : il se met ainsi au service de l'Œuvre centrale israélite de secours (OCIS) dès 1931 ⁸, puis vient en aide, au lendemain de la prise du pouvoir par Hitler, au comité d'assistance créé à l'intention des réfugiés juifs du Reich par Max Gottschalk. Ce dernier, qui est commissaire au chômage et correspondant belge du Bureau International du Travail de Genève, semble lié à Imianitoff depuis cette époque au moins, et figure parmi les conférenciers de la SBMPE en 1933 ⁹. Imianitoff et Gottschalk fréquentent également la même loge maçonnique, les Amis Philanthropes n° 2, dans laquelle Imianitoff est initié, au plus tard en 1933.

Si Frédéric Imianitoff se fait connaître, dès le début des années trente, comme un des ardents défenseurs de la médecine préventive, qui divisera notablement le monde médical belge durant ces années, il milite également pour le naturisme (il est membre d'honneur, en 1936, d'« Hélios » ¹⁰, société qui promeut le nudisme et le naturisme), pour la réforme sexuelle (il donne des conférences au Cercle d'Etudes Sexologiques et est membre de la Commission Internationale de Réforme Sexuelle ¹¹) et pour la psychanalyse. Un modernisme qui irrite certains, et suscitera des rancœurs tenaces parmi nombre de ses confrères.

La médecine sociale

Imianitoff avait été au côté du docteur René Sand l'un des artisans du chapitre « Hygiène Sociale » du plan du travail d'Henri de Man, élaboré par le Bureau d'Etudes Sociales, au sein duquel le théoricien du socialisme antimarxiste avait rassemblé quelques-uns des meilleurs spécialistes de la question sociale ¹². Ils y plaidaient pour la mise en œuvre d'une réelle politique de santé — à travers un plan national de santé —, pour l'application généralisée des règles de la médecine préventive et de l'eugénique ¹³ et pour l'établissement d'un service national coordonnant l'hygiène, la médecine préventive et la médecine curative, service alimenté par des subventions et par l'assurance-santé obligatoire.

Ces idées, Imianitoff les avait développées dans un ouvrage paru en 1934, « La Médecine préventive », préfacé par l'ancien ministre français de la Santé Publique Justin Godart : il y démontrait l'utilité d'un plan sanitaire de prévention, notamment pour diminuer la mortalité due aux cancers. Il y préconisait en outre un examen médical périodique dans des dispensaires, pour chaque citoyen, examen sanctionné par un carnet de santé individuel, qui constituerait en quelque sorte l'inventaire de l'état de santé de chaque individu. Cette politique avait déjà

été mise en œuvre, quoiqu'à une échelle réduite, par la SBMPE, qui avait inauguré à la clinique « Vooruit », à Gand, en 1931, son premier centre de médecine préventive.

Dans cet ouvrage, abondamment cité dans les revues médicales, Imianitoff distinguait une « eugénique positive » (sous l'appellation de médecine préventive, destinée à préserver la santé ¹⁴ — avant de guérir les maladies —, par le dépistage précoce des états pathologiques) et une « eugénique négative » (caractérisée par des notions comme la stérilisation ou le néo-malthusianisme), qu'il réprouvait ¹⁵. Il appelait à l'amélioration de la race, contre la sélection au sein de celle-ci : l'eugénisme d'Imianitoff était donc une forme d'hygiène sociale, aux antipodes de tout darwinisme social.

C'est dans « La Médecine préventive », encore, qu'il proposait la systématisation de l'examen médical pré-nuptial, comme prophylaxie contre les maladies vénériennes, un projet qui ne pouvait évidemment susciter que la répugnance des milieux catholiques.

Sa conception de la médecine sociale, son activisme et son entregent ne pouvaient qu'amener Imianitoff à occuper une place de choix dans la réforme de la médecine une fois que les socialistes arriveraient au pouvoir afin de mettre en œuvre le plan du travail. Ce fut effectivement le cas en 1935, lorsque fut constitué le premier gouvernement Van Zeeland et que fut créé le premier ministère de la Santé Publique de l'histoire de la Belgique. René Sand devint chef de cabinet — il sera plus tard secrétaire-général du ministère — d'Emile Vandervelde, puis de son successeur Arthur Wauters, au ministère de la Santé Publique. Quant à Imianitoff, il occupera un rôle d'attaché de cabinet très écouté auprès d'Achille Delattre, nouveau ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, et figurera, aux côtés de Max Gottschalk, encore, parmi les membres du Conseil Supérieur du Travail et de la Prévoyance Sociale ¹⁶.

La nomination d'Imianitoff dans le cabinet Delattre suscita immédiatement nombre de commentaires réprobateurs. Ainsi, la « Libre Belgique », organe de la droite catholique, s'insurgea dans une série d'articles publiés en avril 1935 contre la nomination, considérée comme partisane, d'un homme connu selon elle pour ses opinions antireligieuses et antimorales, voire subversives, et qui, selon des informations transmises au quotidien catholique par un membre anonyme du corps médical, comptait parmi ses proches amis le docteur Vachet, le confident de Stavisky ¹⁷.

De plus, une partie de la presse reprochait à Imianitoff de s'immiscer dans des questions qu'il ne maîtrisait pas, d'être désavoué par une grande partie du corps médical et d'avoir, dans ses travaux, cité des statistiques fantaisistes à propos de la situation sanitaire du pays — sous-entendu : dans le but de légitimer la création de centres de médecine préventive —, chiffres dont le directeur général du service de Santé et d'Hygiène avait fait justice ¹⁸.

De fait, une délégation de la Fédération Médicale Belge (FMB), la principale organisation professionnelle de médecins (elle regroupait quatre mille cinq cents médecins sur les cinq mille exerçant en Belgique à cette époque) avait tenté en mai 1935, mais en vain, de s'opposer à la nomination d'Imianitoff par le ministre

Delattre ¹⁹. Cette attitude découlait en fait du conflit qui opposait depuis 1933 la FMB à la SBMPE, conflit auquel la personnalité d'Imianitoff n'était pas étrangère, et qui avait éclaté au grand jour à l'occasion d'une séance houleuse de l'assemblée générale extraordinaire du Collège des Médecins de l'agglomération bruxelloise tenue en janvier 1934.

L'opposition du monde médical aux projets d'Imianitoff ²⁰ montrait la crainte des médecins de famille que l'on consulte dans les centres de médecine préventive, qu'on y traite les malades ou que l'on y racole les patients — bref, que l'on y soustraie une partie de leur gagne-pain et de leur autorité.

Cet épisode du conflit entre la principale union professionnelle médicale et les tenants de la médecine sociale fut souvent répercuté dans la presse hostile à Imianitoff, dans le but de montrer l'opposition du monde médical à son égard. Or, ce n'est pas tellement au principe même d'un dépistage préventif ²¹ que s'étaient opposés les orateurs du collège des médecins de l'agglomération bruxelloise, mais bien à la création de centres autonomes par la SBMPE, qui constituaient certes une menace pour les médecins de famille traditionnels, et représentaient à leurs yeux un manquement à la confraternité médicale ²².

La FMB, constituée pour une grande part de médecins conservateurs, tentait à tout prix d'éviter que l'Etat prenne en charge la médecine préventive, transformant une partie du monde médical en fonctionnaires et retirant aux médecins la plus large part de l'autonomie dont ils jouissaient. De plus, elle craignait que les mutuelles socialistes ne fussent favorisées par le Parti Ouvrier Belge, une fois celui-ci au pouvoir, puisqu'elles étaient les seules à pratiquer la médecine préventive. Cette crainte se matérialisa à la fin de l'année 1935, lorsque le ministre Delattre émit le projet de modifier les modalités d'octroi de subsides aux mutualités. Son projet prévoyait en effet d'octroyer une prime de cinq francs pour chaque affilié d'une mutualité, s'il était muni d'un carnet médical attestant de trois années d'examens préventifs périodiques. C'était là, selon la FMB, un moyen détourné pour « socialiser » la médecine en Belgique : d'une part, la prime de cinq francs conférait un cachet officiel aux centres de médecine préventive ; d'autre part, seules les mutualités socialistes bénéficieraient réellement de cette mesure ²³.

Néanmoins sans doute dans l'intention de ne pas complètement lâcher prise dans cette question et malgré les tensions persistantes depuis plusieurs années, la FMB négocia en janvier 1936 une convention avec la SBMPE, représentée par Imianitoff ²⁴. Cette convention, fruit d'une négociation qui montrait également que la SBMPE se devait de freiner ses ardeurs afin de ne pas s'aliéner l'ensemble du monde médical, prévoyait d'une part que la SBMPE s'engageait à ne pas créer de nouveaux centres de dépistage, et d'autre part voyait la FMB prendre acte des réalisations déjà acquises en matière de médecine préventive, considérant les centres en exercice comme des centres expérimentaux ²⁵.

Cette conciliation avait été l'œuvre, surtout, semble-t-il, du docteur Ferond, secrétaire-général de la FMB, soucieux de ne pas laisser trop de champ à l'œuvre d'Imianitoff mais ouvert cependant, à l'encontre de nombre de collègues de sa fédération, à la médecine préventive ²⁶.

Au sein de la SBMPE, néanmoins, l'autoritarisme d'Imianitoff semblait susciter quelques rancœurs. Selon un rapport confidentiel, c'est peut-être même du sein de la Société qu'était partie la campagne de presse contre Imianitoff, et qui n'allait cesser de le poursuivre, de février 1937 jusqu'à son arrestation ²⁷.

L'« affaire »

L'affaire, en tant que telle, débuta en effet en février 1937 à la tribune du Sénat : le ministre Delattre y lut à la demande de parlementaires d'extrême-droite et durant un débat qui l'avait fortement mis en cause, les états de service militaire du docteur Imianitoff, qui allaient se révéler être des faux quelque temps plus tard ²⁸. Même si le ministre convainquit à ce moment certains de ses interlocuteurs, la presse hostile à Imianitoff poursuivit la campagne de dénigrement à son égard, se servant de documents qui, quoique légalisés, révélaient nombre d'ombres dans le passé du fameux docteur, pour mettre à bas l'ensemble de la politique socialiste de médecine préventive. Dès ce moment, et jusqu'à ce que le scandale éclate, cette campagne de presse se focalisa autour de la personnalité d'Imianitoff.

C'est à la même époque que la SBMPE, au sein de laquelle de nombreuses oppositions avaient vu le jour à l'endroit du docteur Imianitoff, modifia son appellation en *Ligue Nationale de Médecine Préventive*, abandonnant l'étiquette d'eugénique, trop connotée (sans doute en raison de l'évolution de la législation nazie) et qui ne semblait plus convenir à l'ensemble des membres ²⁹. De plus, la SBMPE avait vu son statut obtenir une reconnaissance officielle puisque, par une convention passée avec le ministère de la Santé Publique, elle s'était vue chargée de la distribution du carnet sanitaire et du contrôle de l'emploi de celui-ci. Cette attribution, que l'on pouvait légitimement croire avoir été accordée en raison de la position qu'occupait Imianitoff, précipita en grande partie les diatribes à son égard, d'autant qu'il cumulait l'ensemble de ses fonctions officielles et officieuses avec celle de secrétaire national du syndicat des médecins socialistes.

En plus des attaques dont il avait été l'objet au Sénat et de la campagne de presse qui l'assaillait (dans les colonnes de « *Cassandre* », du « *Pays Réel* », de « *La Libre Belgique* », ...), Imianitoff fut pris à partie par deux de ses confrères : par le docteur Fafner, le chroniqueur médical de la « *Libre Belgique* » et de la « *Gazette* » ³⁰, dans la « *Revue Belge* », et par le docteur Friart, au sein même du Collège médical.

Le docteur Fafner reprochait à l'« apôtre de la médecine préventive », en plus d'avoir contribué à la socialisation de la médecine en Belgique, d'opérer des incursions dans le domaine de la psychanalyse, « par conséquent, de la sexualité », et ce dans des conférences dont le caractère immoral avait été stigmatisé jusqu'à la tribune du Sénat par le R.P. Rutten ³¹. Ses attaques visaient clairement à affaiblir, et éventuellement à déstabiliser le ministre de la Prévoyance sociale, voire celui de la Santé Publique, accusés de compter parmi leurs collaborateurs un adepte de théories « perverses », contraires à la morale élémentaire. Ces arguments étaient identiques à ceux qui avaient été adressés à Achille Delattre par des parlementaires d'extrême-droite, au Sénat.

Le docteur Friart, pour sa part, avait attaqué Imianitoff devant une assemblée du Collège des médecins de l'agglomération bruxelloise en juin 1935, et réitéré les mêmes doléances en 1937. Ses paroles pouvaient laisser entendre qu'il ne reconnaissait pas à Imianitoff la qualité de médecin belge ³² et qu'il estimait que celui-ci poursuivait, contre ses confrères, la réalisation de conceptions toutes personnelles. Ce qui avait amené Imianitoff à saisir un jury d'honneur du Collège des médecins — il n'existait pas encore d'Ordre des Médecins à cette époque —, dans le but de laver l'affront qui lui était fait par Friart ³³.

Attaqué par l'ensemble de la presse catholique et d'extrême-droite, victime de graves accusations relayées par des pamphlétaires antisémites et antimaçonniques, Imianitoff se vit contraint de réagir en produisant les documents qu'on lui réclamait, en vue d'attester de sa bonne foi. Ces documents, lus par le ministre Delattre devant la tribune du Sénat en mars 1937, servirent également à Imianitoff dans le procès qu'il intenta aux Editions Rex (pour des articles publiés dans le « Pays Réel » et dans le journal électoral « L'Union Nationale » en avril 1937 ³⁴), et qu'il gagna en première instance en janvier 1938 ³⁵. *Res judicata pro veritate habetur*, se dit vraisemblablement Imianitoff à cette époque, pensant que l'on ne poursuivrait sans doute pas les investigations plus loin. Obstins, les publicistes rexistes ne s'en laissèrent pourtant pas compter : et c'est au cours du procès en appel, quelques mois plus tard, qu'il fut effectivement arrêté ³⁶.

Interrogé à la suite d'une longue perquisition à son domicile et au siège du Collège des Médecins, Imianitoff passa aux aveux le jour même (le 14 janvier 1939), comme l'annonça le ministre Delattre à l'issue du conseil des ministres du même jour. Il fut d'emblée placé sous mandat d'arrêt pour fabrication de faux certificats. Alors qu'on peut supposer que s'il s'en était tenu au seul port du titre de docteur en médecine (qu'il n'était toutefois pas habilité à porter) Imianitoff n'aurait sans doute jamais été inquiété, sa mégalomanie et sa tendance mythomane le perdirent. L'énoncé de ses faux titres de gloire militaire — capitaine de l'armée anglaise à l'âge de quinze ans, et ce dans un régiment qui n'avait jamais existé, blessure contractée sur un front imaginaire, titulaire de décorations que le War Office ignorait ³⁷, ... — et la déclinaison de ses faux titres scientifiques ne résista pas à un examen attentif ; c'était d'autant plus dérisoire que sa carrière eut vraisemblablement été la même s'il ne s'était pas affublé de ce *curriculum vitae* quelque peu grossi, qui en faisait à vingt et un ans le lauréat précoce de distinctions scientifiques ordinairement attribuées à des savants notoires. Il n'était ni docteur en médecine de l'Université de Londres, ni prix de la Medical Association, ni Prix Rockefeller, ni docteur ès lettres, ni docteur en sciences de l'Université de Paris. Il avait en quelque sorte péché par manque de mesure et par orgueil ³⁸.

Au cours de l'instruction, on put établir qu'Imianitoff avait bénéficié de plusieurs complicités dans la confection de ses faux certificats, et l'on désigna également d'autres charges à son intention, notamment la pratique d'avortements. Son procès, qui se déroula en mai et juin 1939, le vit condamner à un total de six années de prison pour faux et usage de faux, escroquerie (au détriment d'un réfugié juif allemand, pour obtention d'un permis de séjour), port de faux titre et avortements. Il ne fut toutefois pas condamné pour exercice illégal de l'art de

guérir car, quoique porteur du seul titre de bachelier en médecine ³⁹, ce diplôme avait été jugé équivalent par un arrêté royal de 1926 ⁴⁰.

Restaient toutefois nombre de points obscurs : si on releva peu le fait que le corps médical entier avait été abusé par des titres et des travaux scientifiques inexistantes ⁴¹ — et ce depuis 1926 déjà, date de la légalisation du diplôme d'Imianitoff —, ce qui posait tout de même en termes aigus le problème de la fraude ou, à tout le moins, de l'imposture scientifique, on reprocha surtout au monde politique socialiste et surtout au naïf Achille Delattre ⁴² — qui y perdit vraisemblablement son poste de ministre — d'avoir permis à Imianitoff d'exciper de ses faux titres sans les contrôler. De là à dire que le Parti Ouvrier Belge, ou certains de ses dirigeants, obéissaient aveuglément aux ordres de la franc-maçonnerie, il n'y avait qu'un pas, que la presse de droite et d'extrême-droite s'empressèrent de franchir.

Antisémitisme et antimaçonnisme

Les attaques les plus marquantes à l'égard d'Imianitoff viendront de médecins, généralement proches de l'extrême-droite et des milieux corporatistes, qui mêleront dans leur campagne, de manière implicite ou explicite, les éléments anti juifs, antimaçonniques et ceux qui se référaient à ce qu'il était convenu d'appeler à l'époque la « bolchévisation de la médecine ». Ces attaques furent en quelque sorte le reflet des frustrations particulières de ces médecins, et des frustrations des lecteurs des organes professionnels ou de la presse catholique qui les répercutaient, lecteurs qui étaient généralement issus des classes moyennes. En expliquant la promotion sociale d'Imianitoff par le fait qu'il était Juif et franc-maçon, on confortait les idées reçues, en la matière, d'une couche de la population subissant une concurrence importante sur le marché du travail, frustration qui ne pouvait que rejaillir sur les étrangers dont l'incarnation par excellence, en ces années d'avant-guerre, était les Juifs. A cela s'ajoutait la frustration de ne pas participer au pouvoir, et de ne pas voir prises en compte les revendications des classes moyennes : ce qui se répercutait sur les socialistes, accusés de ne favoriser que la classe ouvrière, ainsi que sur ceux qui semblaient, selon leurs détracteurs, s'appuyer sur une forme de solidarité occulte pour envahir l'espace public, en l'occurrence les francs-maçons.

Dans un pamphlet intitulé « Cris d'alarme contre l'étatisation de la médecine », le docteur Schwers ⁴³ rassembla les articles qu'il avait publiés entre autres dans la « Nation Belge », la « Gazette », la « Profession » et la « Gazette de Liège », pour attaquer, à travers les personnes d'Imianitoff et de Sand, ce qu'il appelait la « socialisation de la médecine », conjonction de ce qu'il dénommait des « procédés de communistes » et des « mœurs orientales » — ce qui constituait un euphémisme pour désigner le « judéo-bolchévisme ».

Dès l'interpellation au Sénat de février 1937 déjà, les députés rexistes avaient demandé à Achille Delattre si Imianitoff lui avait été imposé par la franc-maçonnerie ⁴⁴. De la même manière, dans son pamphlet, Schwers se fondait sur la naïveté apparente du ministre (en l'occurrence ici Arthur Wauters) pour affirmer que celui-ci était « tombé aux mains de rêveurs orientaux ... » — lisez : de

Juifs.

Henri Carton de Wiart lui-même, qui avait pourtant accepté de siéger dans le Comité d'Honneur de la SBMPE, traitera plus tard Imianitoff de « métèque » dans ses mémoires, l'accusant d'avoir trouvé des appuis, pour bâtir son système fumeux, en s'affiliant à la Loge ⁴⁵. En quelques mots, pourtant rédigés apparemment après la guerre, il résumait la triple influence maurassienne de ceux qui, à travers Imianitoff, incriminaient dans l'ordre, les Juifs, les métèques et les francs-maçons.

Le fameux docteur Ouwerx de Tirlemont, qui fut l'un des premiers à révéler l'imposture d'Imianitoff, avait dès 1937 fustigé la création du ministère de la Santé Publique comme étant une entreprise maçonnique : selon lui, la Loge avait mis à sa tête un maçon, Emile Vandervelde, bientôt remplacé par un autre maçon, Arthur Wauters ⁴⁶. Elle avait imposé comme piliers de cette œuvre « anti-chrétienne », pour laquelle s'étaient liés maçons libéraux et socialistes, les deux théoriciens de l'étatisation de la médecine : Sand, chef de cabinet et bientôt secrétaire-général du ministère de la Santé Publique, et Imianitoff, attaché de cabinet à la Prévoyance sociale, qui faisait d'après Ouwerx rapport à la loge des Amis Philanthropes sur l'avancement du programme d'action sanitaire en Belgique, tout comme les collaborateurs du ministère de la Santé Publique faisaient, d'après lui, constamment rapport à la Loge de l'évolution de la mission que celle-ci leur avait imposée ⁴⁷.

Comme l'a souligné Francis Balace ⁴⁸, les propagandistes antimaçonniques belges s'abreuyaient aux sources françaises et transposaient dans le contexte de la Belgique d'avant-guerre, où les catholiques étaient pourtant au pouvoir, l'image d'une III^e République laïque et anticléricale. Ce type d'argument, fréquent depuis l'affaire Dreyfus, servait à illustrer un soi-disant noyautage de la fonction publique par la franc-maçonnerie. En plus de pécher par un sérieux anachronisme, et de buter sur les différences fondamentales de structures politiques entre la France et la Belgique, il eut d'autant moins de succès, même dans les rangs catholiques, que ceux-ci partageaient le pouvoir avec les socialistes et les libéraux. Ce discours n'eut donc de réelle pénétration que dans les rangs rexistes, dans lesquels militaient justement nombre de médecins réactionnaires favorables à un régime corporatiste.

Ouwerx, qui s'évertua à montrer, dans les organes de droite et dans une série de brochures, tout au long de l'année 1938, que les titres d'ancien combattant d'Imianitoff étaient usurpés ⁴⁹, et qui publia dans la « Libre Belgique » de longues listes de personnes suspectées d'appartenir à la franc-maçonnerie ⁵⁰, fut l'instigateur durant la guerre de la « Ligue antimaçonnique belge — l'Épuration » — et de son organe, « Le Rempart ». C'est à ce titre qu'il organisa l'exposition antimaçonnique dans les locaux du Grand-Orient, en 1941. En liant judaïsme et franc-maçonnerie, cette exposition jouait une fois de plus de la confusion facilement entretenue par la proximité apparente entre une partie de l'esthétique et de la symbolique maçonnique et celle du judaïsme. Une partie de cette exposition illustra l'influence supposée des loges dans la vie politique, financière et culturelle du pays, et se référa à l'affaire Imianitoff ⁵¹. Le résultat des

recherches d'Ouwerx et consorts était cependant bien maigre, par ses répercussions sur l'opinion publique belge sous l'occupation, si on le comparait à la pénétration, dans les mentalités de la France de Vichy, d'un film comme « Forces occultes », qui mettait en cause tout un système — en l'occurrence celui de la III^e République.

Les attaques contre la franc-maçonnerie, dans l'entre-deux-guerres, eurent cependant, globalement, un relief différent de celui qui était le leur au XIX^e siècle. Le fait que le parti catholique, après trente années d'exercice solitaire du pouvoir, entre 1884 et 1914, ait partagé ce pouvoir avec les libéraux, surtout, après la guerre, a transformé le discours antimaçonnique, qui visait essentiellement ces mêmes libéraux avant 1914. Succédant à la droite classique, l'extrême-droite visa plus ce qu'elle appelait la « bolchévisation » des rouages de l'Etat et de la société que sa laïcisation : les victimes du discours antimaçonnique furent dès lors surtout les socialistes et les Juifs. Comme Hervé Hasquin et Francis Balace l'ont montré, c'est à l'époque de l'affaire Stavisky, en 1934 — qui constitue un tournant majeur — que l'on voit un retour en force du discours antimaçonnique dans le débat politique. L'avènement du Front Populaire de Léon Blum va servir de catalyseur à ce discours, en alimentant le fantasme du complot « judéo-bolchévico-maçonnique », illustré par la coalition des gauches durant la guerre d'Espagne. En Belgique, des auteurs comme le commandant Eugène de Launoy (président des Amitiés belgo-espagnoles), y virent à l'œuvre les forces du mal représentées dans les « Protocoles des Sages de Sion ». Selon lui ⁵², les Juifs, à travers l'action d'« institutions judéo-maçonniques », telles l'Alliance Israélite Universelle et la Société des Nations, tendaient, à l'aide des loges, à implanter le bolchévisme avant de se substituer à la franc-maçonnerie pour assurer « le triomphe final d'Israël ». A ses yeux, la franc-maçonnerie n'était que l'instrument, souvent inconscient, du judaïsme, qui n'avait fondé la maçonnerie que pour arriver à ses fins de domination universelle. Une entreprise à l'œuvre, notamment, dans l'Espagne républicaine. Ce type de fantasme reposait évidemment sur les fameux et apocryphes « Protocoles des Sages de Sion », réédités à de nombreuses reprises, notamment en Belgique, dans ces années d'avant-guerre. Divers auteurs, comme de Vries de Heekelingen ⁵³, avaient tenté de montrer que la maçonnerie, dans de nombreux pays, se trouvait entièrement aux mains des Juifs, qui l'utilisaient dans le but d'assouvir leurs aspirations à la domination mondiale. De Vries, comme ses partisans belges, opposait de manière irréductible « le Juif », internationaliste et cosmopolite par essence, au reste de la société. Tout comme aux maçons, on ne pouvait selon eux reconnaître aux Juifs un véritable intérêt pour la Nation. En raison de la fraternité et de l'universalité que maçonnerie et judaïsme proclamaient, ils ne pouvaient qu'automatiquement être suspects de défendre des intérêts étrangers ou à tout le moins supranationaux. On peut y voir une des raisons pour lesquelles les opposants d'Imianitoff ne lui reconnurent pas la qualité réelle de belge, quoiqu'il soit né dans le pays, de parents naturalisés. Dans le climat de nationalisme d'avant-guerre, Imianitoff, parce que maçon et juif, et qui de surcroît était suspecté de sympathies pro-anglaises, ne pouvait dès lors être considéré comme belge. C'est jusqu'au sein du Collège des

médecins que des arguments de ce type furent portés, où on l'accusera ⁵⁴, dès 1935, à une époque où il n'y avait pas encore de doute quant à ses états de service, de ne pas être en possession d'un diplôme belge, ce qui eût pu accréditer l'idée qu'il ne fut pas un membre de la communauté nationale. De même, lors du procès qui opposa Imianitoff aux éditions Rex, en 1937 et 1938, l'avocat d'Imianitoff dut s'élever contre le reproche fait à son client d'être juif, ce qui aux yeux de ses adversaires l'assimilait par nature à un étranger, quoiqu'il fût belge ⁵⁵. Or, vouloir exclure complètement les Juifs, qu'ils fussent Belges ou immigrés, de la communauté nationale, c'était matérialiser totalement leur différence, et révoquer leur intégration, en remontant au-delà de leur émancipation. Une émancipation que l'on prétendait justement avoir été acquise grâce à l'action de la franc-maçonnerie.

Le mythe incarné par Imianitoff joua également le rôle d'exutoire par sa responsabilité (justement attribuée à Imianitoff, mais cela n'avait évidemment rien à voir avec le fait qu'il soit juif) dans ce qui faisait partie du domaine le plus refoulé de la société de l'époque : l'avortement, qui se pratiquait couramment, mais dont on ne parlait presque pas. Même dans la presse d'extrême-droite, on cita peu le terme lui-même (même s'il était sous-entendu), et on l'aborda de manière biaisée : Imianitoff était un adepte de la réforme sexuelle ⁵⁶. L'atteinte était cependant grave : « le Juif Imianitoff » touchait à l'un des éléments les plus précieux de la société chrétienne : la procréation. Or, l'eugénisme allait à l'encontre du fondement même de la morale chrétienne. Judaïsme et maçonnerie, qui inspiraient, selon leurs détracteurs, ce genre de discours, étaient donc fondamentalement opposés aux valeurs essentielles de cette société, ce qui ne pouvait que les en exclure ⁵⁷.

La « Revue Internationale des Sociétés Secrètes » de Mgr Jouin ⁵⁸, qui, malgré sa vocation documentaire, ce qui a permis de dire à Jacques Marx qu'elle fut le type même d'un « antimaçonnisme scientifique » ⁵⁹, fut néanmoins le relais des pires manifestations d'antimaçonnisme et d'antisémitisme, surtout dans les années d'immédiat avant-guerre, mit cet aspect particulier en lumière. Dès 1937, plus d'un an avant que n'éclate le scandale Imianitoff, elle fustigea « l'amoralité juive », fruit d'un complot international ourdi par la « Ligue Mondiale pour la réforme sexuelle » dont Léon Blum ⁶⁰ en France, et Frédéric Imianitoff en Belgique, constituaient selon elle les acteurs principaux ⁶¹. Quant aux théories psychanalytiques défendues par Imianitoff, elles faisaient l'objet, suivant la « Revue Internationale des Sociétés Secrètes », d'une intense propagande dans les loges, particulièrement celles du « Droit Humain » ⁶². En définitive, ce qu'Ouwerx appellera plus tard ⁶³ le « plan international de la judéo-maçonnerie contre la santé », était une atteinte, voire même une souillure, contre la « race ».

Le Juif, ou plutôt le mythe du Juif attribué à Imianitoff, incarnait la modernité, la voie de la réforme ou de la révolution, l'« agression » dont l'appareil d'Etat était victime de la part de « forces occultes » ou d'espions ⁶⁴. Il servait de modèle explicatif, de rationalisation des peurs ancrées, des fantasmes d'accaparement d'un appareil qui échappait de plus en plus à une fraction de la population qui ne se reconnaissait pas dans ceux qui détenaient le pouvoir. Dans ce sens, il

jouait un rôle parallèle à l'incarnation du fantasme du complot maçonnique. Cette incarnation était l'accomplissement contemporain du mythe que véhiculait la propagande de droite : Imianitoff constituait l'archétype du fantasme de puissance souterraine occulte (la « Revue Internationale des Sociétés Secrètes » parlait, dans son cas, de « maître occulte des ministères du Travail et de la Santé Publique » ⁶⁵) qui rongait le monde pour établir sa domination : hier, c'était la corruption par l'argent (l'affaire Stavisky en France, l'affaire Barmat-Banque Nationale en Belgique), ici, la corruption par le pouvoir. La conjonction du fantasme du Juif (incarné dans les « Protocoles des Sages de Sion » ⁶⁶) et du franc-maçon réunis en un seul personnage, c'était une aubaine rare pour les publicistes d'extrême-droite, qui se nourrissaient de stéréotypes solidement ancrés dans les mentalités. Dans l'inconscient collectif, ce mythe était en effet associé au mythe infernal (d'où les références au satanisme, au meurtre rituel, au sang), qui puisait dans l'antijudaïsme chrétien médiéval ⁶⁷, et qu'avait relayé l'antimaçonnisme du XIXe siècle, profitant de l'analogie symbolique. Les rédacteurs de la « Revue Internationale des Sociétés Secrètes », de « Quid Novi » ⁶⁸ et d'autres feuilles du même acabit ne se privèrent pas d'y recourir. Excitant par là les sentiments xénophobes, c'est-à-dire antijuifs, d'une partie de la population.

Ce type d'argumentaire ne pouvait dès lors que favoriser d'éventuelles réactions antisémites, voire de réelles violences racistes à l'égard des Juifs. Et ce d'autant plus que l'hiver 1938-1939, qui vit éclater le « scandale Imianitoff », fut précisément celui au cours duquel un très grand nombre de réfugiés juifs du Reich cherchèrent asile en Belgique, au lendemain de la « Nuit de cristal ». Ainsi, dans un article d'une duplicité rare, paru au lendemain de l'arrestation d'Imianitoff, la « Libre Belgique » invitait pourtant ses lecteurs à ne pas se laisser aller à une campagne antisémite. En même temps, le rédacteur montrait qu'Imianitoff incarnait « le type du "youpin" malfaisant qui, grugeant les hommes en place, spéculant tantôt sur leur faiblesse, tantôt sur leur intérêt, échafaude sans vergogne des entreprises ruineuses soit pour les forces morales d'un pays, soit pour sa vie matérielle, mais qui toujours portent gravement atteinte à ses institutions publiques » ⁶⁹. L'auteur affirmait dès lors comprendre que dans certains pays, l'opinion soit outrée par cette « gangrène ». Son propos était limpide. Mais aussi terriblement cynique.

Conclusion

Sans doute le sort de Frédéric Imianitoff présente-t-il moins d'intérêt à partir de 1939. Alors que l'homme disparaissait de la scène publique, les événements qui se précipitaient laissaient place à l'invasion, puis à l'occupation nazie. Durant quatre années, les attaques antisémites et antimaçonniques qui avaient été adressées à Imianitoff devinrent le discours officiel et le fonds de commerce idéologique de la collaboration, et contribuèrent pour une part à faire pénétrer davantage la propagande antisémite et antimaçonnique. On peut supposer aussi que les méthodes utilisées avant la guerre, dans la presse d'extrême-droite, pour opposer sa vérité à l'imposture et au mensonge qu'elle percevait systématiquement chez ses victimes, s'inscrivirent également dans les mentalités, et servirent à alimenter

l'atmosphère de délation que l'on connût durant la guerre.

Libéré provisoirement en mai 1940 à la suite de l'invasion allemande, Imianitoff, lui, se réfugia en France et fut arrêté à Paris, par la Sûreté française, en juin de la même année. Conduit au camp du Vernet, puis à St-Girons, il fut interné à nouveau au Vernet (vraisemblablement pour avoir pratiqué le marché noir à St-Girons) jusqu'en juillet 1942. Il fut ensuite libéré et gagna Lisbonne par Marseille, muni d'un visa libérien. Il demeura vraisemblablement à Lisbonne jusqu'à la fin de la guerre, avant de regagner Bruxelles en novembre 1945, peu après que les faits qui lui avaient été imputés eurent été prescrits ⁷⁰.

Il est évident que le cas Imianitoff fut l'occasion — ou même l'instrument, bien malgré lui —, pour la droite et l'extrême-droite, de mener à la fois une campagne antisémite, antimaçonnique et antisocialiste, et, à travers lui, de tenter d'abattre, politiquement s'entend, René Sand, Arthur Wauters et Achille Delatre. Et il est probable que si ce dernier ne fut plus ministre dans le gouvernement constitué en février 1939, c'est en grande partie à l'affaire Imianitoff qu'il le dut. Mais il est clair aussi que son aventure permit à l'extrême-droite et à une partie de la droite catholique, pour lesquelles elle constitua du pain bénit, d'exciper d'un discours qui faisait appel aux sentiments les plus vils, car puisant dans les fantasmes et les stéréotypes les plus enracinés d'une partie de la société belge.

Dans cette brève esquisse, je n'ai pas repris ici les termes mêmes de la campagne menée contre Imianitoff, car ils font partie de l'arsenal traditionnel de la propagande antimaçonnique et antisémite. J'aimerais terminer néanmoins en montrant que la récurrence de ces thèmes continue à se manifester aujourd'hui : dans un article paru récemment ⁷¹, Hervé Hasquin cite un tract d'un candidat liégeois du Parti Social Chrétien qui avait axé sa campagne électorale, en 1987, sur le thème de la dépenalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Il y écrivait, textuellement :

« Il s'agit bien là d'un processus de mort, d'un génocide rampant mis au point dans le secret des loges maçonniques et des synagogues étroitement associées en la circonstance avec la complicité du Juif Gol, un ministre ... ».

Ainsi, à cinquante ans de distance, le discours ne varie finalement pas tellement. Les fantasmes évoqués dans cet article paraissent donc solidement ancrés dans les mentalités, et n'ont pas perdu d'intérêt politique, aux yeux de certains en tout cas. De sorte qu'il n'est pas réellement étonnant qu'à l'occasion de scandales politico-financiers ou d'« affaires », de nos jours, resurgissent les mêmes slogans, les mêmes amalgames, les mêmes élucubrations qu'autrefois.

Notes

¹ H. HASQUIN, « Les attaques contre la franc-maçonnerie en Belgique dans l'entre-deux-guerres », dans H. HASQUIN (éd.), *Visages de la franc-maçonnerie belge du XVIII^e au XXI^e siècle*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1983, aux p. 294-295.

² Voir la littérature antirévolutionnaire, analysée notamment dans l'ouvrage de J. LEMAIRE, *Les origines françaises de l'antimaçonnisme (1744-1797)*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985.

³ Il était le fils de Fanny Schnerb, née à Strasbourg en 1872 (arrivée en Belgique en 1897) et de Simon Imianitoff, né à Polock (Russie) en 1865. Son père, venu étudier la médecine à l'Université

de Liège en 1888, revenu en Belgique en 1894, avant de s'installer comme médecin à Anvers en 1898, avait déjà été naturalisé belge (grande naturalisation en 1910). Il fut directeur de l'hôpital franco-belge d'Anvers (voir : dossier n° 482.797 à la Police des Etrangers, Administration de la Sûreté Publique (Square de Meeus), Bruxelles).

⁴ *Annuaire du Collège des Médecins*, Bruxelles, 1936, p. 41.

⁵ Créée au lendemain de la Première Guerre mondiale, mais suscitée dès avant celle-ci par le sociologue Emile Waxweiler (W. DE RAES, « Eugenetika in de Belgische medische wereld tijdens het interbellum » dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, vol. 20, 1989, n° 3-4, p. 417 et ss.).

⁶ Archives Générales du Royaume (désormais citées AGR), archives de la Fédération Médicale Belge (désormais citées FMB), n° 2504 : tract de la SBMPE (vers 1931).

⁷ Quoique celui-ci se défendra, dans ses Mémoires, d'avoir eu de la sympathie pour le mouvement de la médecine préventive. Parlant de l'« extraordinaire aventure d'un charlatan du nom d'Imianitoff », il le décrira dans les termes suivants : « Ce métèque, devenu Belge par option, avait, à l'en croire, été capitaine dans l'armée britannique pendant la grande guerre et sa vaillance lui avait conquis, tout jeune encore, de flatteuses distinctions. Non seulement il se prétendait docteur en médecine, mais il avait mis sur pied, sous le nom de "Société de Médecine préventive", un vaste système thérapeutique basé sur un axiome cher au Dr. Knock : "Tout homme bien portant est un malade qui s'ignore". (...) L'audace du personnage était telle qu'il avait su atteler à son char bon nombre d'honnêtes gens, voire même quelques savants séduits par ses mirifiques théories. Il avait d'ailleurs, en s'affiliant à la Loge, trouvé de puissants appuis auprès des chefs de la franc-maçonnerie. Lorsque j'avais été chargé, en 1932, du portefeuille de la Prévoyance sociale et de l'Hygiène, des hommes politiques de gauche, sachant que j'étais à la recherche d'un médecin pour l'attacher à mon cabinet, m'avaient chaleureusement recommandé ce spécialiste qui était, me disaient-ils, au courant des derniers progrès réalisés à l'étranger dans le domaine médical et hygiénique. Je m'étais heureusement méfié de leur protégé et avais prudemment décliné la présidence d'honneur de sa fameuse "Société de Médecine Préventive". Dans la suite, M. Delattre, Ministre socialiste, fut moins circonspect ... » (*Souvenirs politiques*. Tome II : 1918-1951, La Renaissance du Livre, Bruxelles, 1981, p. 217-218). Pages étonnantes, si l'on songe qu'Henri Carton de Wiart fit partie du comité de patronage de la SBMPE...

⁸ Il sera président de l'OPEAM (Œuvre de la Protection de l'Enfance et d'Assistance Médicale), créée sous les auspices de l'Œuvre Nationale de l'Enfance et de l'Œuvre Centrale Israélite de Secours (*Tribune Juive*, n° 5-6, p. 76 ; *L'Alliance*, n° 2, 1931). Il fut aussi un conférencier de l'Union Sioniste de Bruxelles (Institut d'Etude du Judaïsme (Bruxelles), Archives David Trocki, n° 2 : « La situation des Etrangers en Belgique », le 2 décembre 1936).

⁹ AGR, FMB, n° 2504. Max Gottschalk conviera par la suite Frédéric Imianitoff à se joindre aux réunions en vue de créer le Foyer Israélite, finalement mis sur pieds en 1938 (Institut d'Etude du Judaïsme, archives privées M.G., n° 4 : procès-verbal de la réunion privée tenue le mercredi 20 janvier 1937).

¹⁰ Dont l'organe « Lumière et Liberté » fit de la propagande pour la liberté sexuelle, la contraception, le contrôle des naissances, l'eugénisme et la dépénalisation de l'avortement. Imianitoff signa dans ce périodique, dirigé par Marc Danval, des articles sur l'examen pré-nuptial, l'un des axiomes de sa politique de médecine préventive.

¹¹ *Lumière et Liberté*, n° 4, novembre-décembre 1932 ; Fr. IMIANITOFF, *La Médecine Préventive*, Janssens - Les Cahiers Nouveaux, Bruxelles-Paris, 1933 (page de garde). Voir aussi Fr. IMIANITOFF, « La réforme de la morale sexuelle », dans *Le Psychagogue. Bulletin trimestriel du cercle moderne de psychologie*, n° 2, 1.4.1931, p. 2.

¹² Seul le nom du rapporteur de la Commission « Hygiène Sociale » figurait dans l'édition du Plan, mais il ne fait aucun doute que Sand et Imianitoff en furent les principaux artisans (*L'Exécution du Plan du Travail par le Bureau d'Etudes Sociales*, De Sikkel, Anvers, 1935, p. 249-288). Sur René Sand, voir A. ANCIAUX, *Le Docteur René Sand*, Ecole de Santé Publique-ULB, Bruxelles, 1988. René Sand, figure majeure de l'histoire de la médecine sociale en Belgique, fut l'auteur, notamment, de *L'économie humaine par la médecine sociale*, Rieder, Paris, 1934. A ce sujet, on verra aussi K. VELLE, *De nieuwe biechtvaders. De sociale geschiedenis van de arts in België*, Kritak, Leuven, 1991.

¹³ Notamment les examens préventifs, les vaccinations et l'examen prénuptial.

¹⁴ Dans *Du rôle de l'éducation physique dans le programme scolaire*, (communication présentée au II^e Congrès International des écoles en plein air (Bruxelles, avril 1931), Bothy, Bruxelles, 1931), il vantait le système scolaire anglo-saxon, affirmant que l'éducation physique devait occuper une place au moins aussi importante que l'enseignement proprement dit dans les écoles. Fr. Imianitoff fut également l'auteur, avec la collaboration de H. BEKAERT, de « Considérations sur l'indigence étrangère en Belgique » dans *Bruxelles-Médical*, octobre-novembre 1932 (repris dans *La Médecine préventive, op. cit.*, p. 145-182).

¹⁵ Fr. IMIANITOFF, *La Médecine préventive, op. cit.*, p. 30-32.

¹⁶ AGR, FMB, n° 2185 : extrait du *Moniteur Belge* du 6 décembre 1935, p. 7756-59 : Arrêté Royal du 5 décembre 1935 portant nomination des membres du Conseil Supérieur du Travail. Gottschalk et Imianitoff figuraient tous deux dans la section s'occupant des problèmes d'assurance et de prévoyance sociales, en qualité de « membres spécialement versés dans les questions économiques et sociales ». Pour les titres et fonctions d'Imianitoff à cette époque, voir *Almanach Royal officiel de Belgique*. Bruxelles, 1936 (p. 1509 et 1521) et *Id.*, Bruxelles, 1937 (p. 267, 278, 280).

¹⁷ *La Libre Belgique* (désormais citée LLB), 13.4.1935 (p. 1).

¹⁸ LLB et *La Gazette* citée par LLB, 16.4.1935 (p. 1) ; 18.4.1935 (p. 1) ; 21-22.4.1935 (p. 1).

¹⁹ AGR, FMB, n° 2505 : lettre du Dr. Titeca, secrétaire-général du Collège des Médecins de l'Agglomération bruxelloise au Dr. Féron, secrétaire-général de la Fédération Médicale Belge, 7.5.1935. Le Collège des Médecins de l'Agglomération bruxelloise semble en avoir fait autant en juillet 1935, mais son délégué — le Dr. van der Ghinst, professeur à l'Université Libre de Bruxelles —, se vit également opposer une fin de non-recevoir par le ministre. Cette correspondance fut publiée en janvier 1939, au lendemain de l'arrestation d'Imianitoff (voir la « Mise au point à propos de l'affaire Imianitoff » dans le *Bulletin officiel du Collège des Médecins ...*, n° 1, janvier 1939, p. 19-22).

²⁰ *La Médecine Préventive. Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du Collège des Médecins de l'Agglomération bruxelloise du 26 janvier 1934*, Collège des Médecins, Bruxelles, 1934. L'ordre du jour adopté par cette assemblée signifia un échec très net pour Imianitoff, qui reprit le dessus avec l'arrivée au pouvoir des socialistes, quelques mois plus tard :

« Le Collège des Médecins de l'Agglomération bruxelloise, réuni en assemblée générale extraordinaire le 26 janvier 1934, après avoir entendu exposer dans toute son ampleur la question de la Médecine Préventive.

Persuadé de l'importance sociale considérable de la médecine préventive et rappelant l'ordre du jour voté par la Fédération Médicale Belge lors de son Congrès annuel tenu à Bruges en 1933.

Prenant en considération qu'il existe déjà de nombreux services communaux et des œuvres médico-sociales publiques et privées ayant pour objet la médecine préventive, telles que les consultations prénatales, les consultations de nourrissons, les inspections médicales scolaires, les inspections médicales des adolescents.

Estimant qu'il ne serait pas difficile de créer pour les indigents dans les hôpitaux ainsi que dans les polycliniques des consultations de médecine préventive.

Estimant que la création de centres communaux ou autres de médecine préventive est inutile et peut offrir certains dangers et que dans les conditions où ils sont appelés à fonctionner ils ne peuvent rendre de réels services.

Estimant en outre que le rôle des ligues de médecine préventive doit être exclusivement de propager parmi le public la notion de l'importance de la médecine préventive, tout en se gardant de toute exagération.

Prie la Société de Médecine Préventive de borner son activité à la propagande pour l'idée.

Fait confiance à la Fédération Médicale Belge pour l'organisation de la médecine préventive, avec la collaboration de tout le corps médical.

Ce texte a été adopté à l'unanimité moins l'abstention des Professeurs V. Péchère et A. Ley et du Dr J. Delchef.

Seul le Dr F. Imianitoff a voté contre, le Dr René Sand s'étant retiré vers 22 heures » (*Id.*, pp. 46-47).

²¹ Même un adversaire d'Imianitoff comme le docteur Fafner admettait, dans les colonnes de la

LLB (notamment le 13.5.1935, p. 3) la nécessité du carnet sanitaire, pour autant qu'il soit consigné par le médecin de famille.

²² Même s'il est vrai que les allocutions, pour ne pas dire la propagande, d'Imianitoff sur les ondes de l'Institut National de Radiodiffusion (l'INR, notamment en octobre 1934) en faveur des centres de médecine préventive, avaient suscité nombre de remous, certains considérant qu'il s'agissait là d'un racolage pur et simple (AGR, FMB, n° 2505).

²³ AGR, FMB, n° 2180 : extrait de l'*Etoile Belge* du 7.1.1936, p. 2.

²⁴ AGR, FMB, n° 2181 (1936-1937).

²⁵ *Bulletin officiel du Collège des Médecins ...*, n° 1, janvier 1936, p. 17 et ss. ; *Le Médecin Belge. Bulletin officiel de la Fédération Médicale Belge*, n° 1, 15.1.1936, p. 4.

²⁶ Dr. FEROND, « La Médecine Préventive à la Fédération Médicale Belge » dans *Le Médecin Belge ...*, n° 12, 30.6.1936, p. 226.

²⁷ AGR, FMB, n° 2506 : Rapport confidentiel du Dr. Gildemyn, délégué de la FMB à la SBMPE, 7.3.1937.

²⁸ *Annales Parlementaires-Sénat*, sessions extraordinaires de 1936 et ordinaires de 1937, séance du 25.2.1937, notamment p. 918-921.

²⁹ AGR, FMB, n° 2506 : Rapport confidentiel du Dr. Gildemyn, délégué de la FMB à la SBMPE, 7.3.1937.

³⁰ Il s'agissait en fait du docteur Hoton (d'Ath). Il écrivait dans la « Libre Belgique » sous le pseudonyme de « Dr. Fafner » et dans la « Gazette » sous le pseudonyme de « Fabrice ». Voir aussi : « Un bock avec ... le Dr. Fafner, à propos du Dr. Imianitoff », dans *Pourquoi Pas*, 20.1.1939, p. 193-194.

³¹ Dr. FAFNER : « L'Etatistation de la Médecine » dans *La Revue Belge*, tome II, n° 4, 15.5.1937, p. 293-303. Cet article suscita une réponse d'Imianitoff (« Réplique au Dr. Fafner » dans *Id.*, n° 6, 15.6.1937, p. 565-567) et une nouvelle mise au point du Dr. Fafner (« Réplique au Dr. Imianitoff », dans *Id.*, p. 568-572).

³² « Le corps médical belge ne considère pas le Dr. Imianitoff comme l'un des siens. Bien que né en Belgique, il n'a pas porté assez d'estime à notre pays et à son enseignement pour y faire ses études. N'ayant pas vécu d'une manière continue parmi nous, il ne peut connaître parfaitement les habitudes, la manière de sentir et de penser, celle de vivre enfin du corps médical et des habitants de ce pays » (*Pourquoi Pas*, 11.10.1935, p. 2290). Si l'on considère qu'Imianitoff était né belge, et qu'il n'avait vécu en Grande-Bretagne qu'en raison des circonstances de la guerre, on peut aisément supposer que l'attaque du Dr. Friart visait notamment l'origine juive d'Imianitoff.

³³ AGR, FMB, n° 2506 : lettre du Dr. Friart, vraisemblablement adressée au secrétaire-général ou au président de la FMB. Un premier arbitrage était intervenu en février 1937, à l'avantage d'Imianitoff. Friart avait interjeté appel devant le Comité Directeur, mais les deux parties mirent de longs mois avant de se mettre d'accord sur la procédure à suivre. Les audiences d'appel se tinrent en décembre 1938 et janvier 1939. C'est au cours de ces débats que des incertitudes virent le jour à propos des documents présentés par l'avocat d'Imianitoff. Le Collège des médecins décida d'entamer une enquête approfondie (notamment à Londres, à New York et à Paris), à l'issue de laquelle il n'eut plus de doute quant aux fausses qualités d'Imianitoff. Le Parquet en fut immédiatement averti, ce qui amena son arrestation (*Bulletin officiel du Collège des Médecins ...*, n° 2, février 1939, p. 66-67 ; *Le Soir*, 18.1.1939, p. 3).

³⁴ Ces articles avaient été rédigés, notamment, par Victor Meulenijzer, le rédacteur en chef de l'organe rexiste. L'arrestation d'Imianitoff et le scandale qui s'en suivit furent du pain béni pour celui-ci, qui rédigea durant la guerre un pamphlet antisémite sur l'affaire Imianitoff (*Le docteur Imianitoff*, Ignis, Bruxelles, 1942). Malgré ses excès, ce texte constitue cependant une source de choix pour toute étude de cette affaire, puisqu'il reprend nombre de documents intéressants, et publie une grande partie des minutes du procès en correctionnelle.

³⁵ *Le Soir*, 12.1.1939, p. 1 : « Le Dr. Imianitoff contre le Pays Réel ».

³⁶ *Le Soir*, 15.1.1939, p. 5 : « Le Parquet de Bruxelles ouvre une instruction à charge du Dr. Imianitoff ».

³⁷ Alors qu'en Belgique, il fut déclaré inapte au service, quelques années plus tard ...

³⁸ Voir notamment « L'affaire Imianitoff », dans *Le Soir*, 17.1.1939 (p. 3), 18.1.1939 (p. 3),

19.1.1939 (p. 3), 20.1.1939 (p. 3), 21.1.1939 (p. 3). Voir aussi : « F. Imianitoff » dans *Pourquoi Pas*, 27.1.1939, p. 245-252.

³⁹ Il s'agissait en fait d'un diplôme équivalent à celui qui était connu en Belgique, jusqu'en 1870, sous le nom d'« officier de santé », proche de celui dont Flaubert avait affublé le piètre Charles Bovary.

⁴⁰ *Le Soir*, 9.2.1939 (p. 2), 23.5.1939 (p. 3), 24.5.1939 (p. 4), 25.5.1939 (p. 4), 15.6.1939 (p. 3).

⁴¹ Imianitoff faisait en effet état des travaux suivants, qui en réalité n'avaient jamais existé : *Practical Gastrosocopy*, Baillière, Tindall, Cox, 1927 ; *The Story of Old Age and its Treatment through Grafting*, Gill Publishing Co, 1926 ; *Surgical Treatment of Internal Hydrocephalus*, (Prix Bentley de l'Université de Londres), London University Press, 1923 ; *The Treatment of Chronic Intestinal Obstruction*, (Prix de l'Association Médicale britannique), B.M.A. Publications, 1925 ; enfin, comme éditeur : *Rejuvenation by Grafting*, George Allen, Unwin, 1925.

⁴² Celui-ci ne sembla pas douter un instant de la véracité des dires d'Imianitoff malgré les débats parlementaires de février-mars 1937. Au lendemain de ceux-ci, il écrivit au président de la FMB, après les attaques du sénateur Van Dieren : « Dans mon discours au Sénat, je visais les attaques vraiment inadmissibles dont est l'objet M. le Dr. Imianitoff de la part de certaines personnes dont l'acharnement ne s'arrête pas malgré les preuves administrées de la conduite parfaite et de l'honorabilité du praticien dont il s'agit » (AGR, FMB, n° 2506 : lettre du ministre A. Delattre au président de la FMB, 9.3.1937). Voir aussi les pages qu'Achille Delattre consacra à l'affaire Imianitoff dans ses mémoires (*Souvenirs*, Impricoop, Cuesmes, 1957, p. 201-208).

⁴³ Dr. H. SCHWERS, *Cris d'alarme contre l'étatisation de la médecine*, l'Édition Privée, Liège, 1938 (p. 9, 13, 36-37 et 39, notamment). Le conservatisme de Schwers fait frémir : « Dans la province de Luxembourg, il n'y a "pas un sanatorium, pas de maternité, et un seul dispensaire", déclare pathétiquement le Ministre Wauters à Libramont. Il en est bien ainsi. La province a eu jusqu'ici la bonne fortune d'échapper, ou à peu près, à l'invasion des institutions médicales inutiles : librement, le corps médical y suffit à toutes les tâches. C'est cette situation enviable qui désespère M. Wauters et ses inspirateurs » (*Ibid.*, p. 104).

⁴⁴ A. DELATTRE, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 205.

⁴⁵ H. CARTON DE WIART, *Souvenirs politiques*, *op. cit.*, p. 217-218.

⁴⁶ Que la « Libre Belgique » accusera, à tort semble-t-il, d'après ses dénégations, d'avoir été le parrain d'Imianitoff lors de son entrée en maçonnerie (*LLB*, 18.1.1939, p. 2 et 19.1.1939, p. 2).

⁴⁷ « L'assistance Publique et la Santé Publique : le rôle de la Loge » dans *La Profession*, 15.12.1937, p. 1-2. Voir aussi les brochures d'Ouwerx, notamment : *Médecine libérale, médecine étatiste, médecine libre*, Broeders, Tongres, 1937 (une seconde édition paraîtra à Tirlemont en 1941) et *L'étatisation de la médecine contre la Santé publique. Rapport présenté au Congrès d'organisation professionnelle de professions libérales au Heysel le 27 mars 1938*, Broeders, Tongres, 1938 ; *Trois impostures : le scandale Imianitoff, la franc-maçonnerie, la bolchévisation de la médecine*, Sobeli, Bruxelles, 1939. Dans cette dernière brochure, parue au lendemain de l'arrestation d'Imianitoff, Ouwerx s'évertua à démontrer que la « protection de la santé publique a été confiée en Belgique à des hommes guidés par une conception morale foncièrement opposée à la nôtre, imprégnés de leur mystique talmudique et qui, tout en prétendant se faire les défenseurs de notre race (ohé ! les antiracistes !) la mettent gravement en péril. (...) Imianitoff et ses séides ont des comparses qui, sous le couvert de la propagande pour le Plan du travail, propagent des théories pour la limitation des naissances et pour l'avortement ; que ces théories procèdent d'un plan soutenu par les agents de Moscou en Belgique. Le péril est donc énorme ; il menace la morale publique et jusqu'à l'existence de notre race » (*Ibid.*, p. 1-2). Pour sa part, la « Libre Belgique » avait fréquemment fait référence à la « mainmise » des loges sur le ministère de la Santé Publique et à la place qu'il occupait dans les travaux des « Amis Philanthropes », notamment (par exemple : « Le Ministère de la Santé Publique, machine de guerre de la franc-maçonnerie ? Un étrange intérêt des loges pour ce département que dirigent les FF ∴. Wauters et Sand. Où l'on retrouve le F ∴. Imianitoff » dans *LLB*, 6.7.1937 (p. 1)). Au lendemain de l'arrestation d'Imianitoff, elle déclarera que c'est grâce à ses entrées dans les « milieux communistes et francs-maçons » qu'Imianitoff avait pu obtenir l'équivalence de son diplôme en 1926 (*LLB*, 15.1.1939, p. 1-2).

⁴⁸ Fr. BALACE, « Petite bourgeoisie, frustrations sociales et antimaçonnisme », dans A. MIROIR

(éd.), *Laïcité et classes sociales, 1789-1945. En hommage à John Bartier*, Editions du CAL, Bruxelles, 1992, p. 236.

⁴⁹ Dr. P. OUWERX, « Le Dr. Imianitoff a-t-il usurpé le titre d'Ancien Combattant » dans *La Profession*, 23.11.1938, p. 3 ; « Le Dr. Imianitoff nous adresse une lettre, qui ne nous est pas délivrée » dans *La Profession*, 28.12.1938, p. 2 ; *Les services "militaires" du Dr. Imianitoff*, chez l'auteur, Louvain, 1938.

⁵⁰ Il les publia également dans *Les caçoulards démasqués. Répertoire des franc-maçons belges. 1670 noms avec adresses, professions, indication des loges des affiliés ...*, sans nom d'éditeur, Louvain, 1939. Du même : *Les précurseurs du communisme : la Franc-Maçonnerie peinte par elle-même*, chez l'auteur, Louvain, 1940.

⁵¹ *Catalogue illustré de l'exposition antimaçonnique organisée à Bruxelles, 79, rue de Laeken, Ixelles, 1941*. C'est dans le *Rempart*, durant la guerre également, qu'Ouwerx accusa Max Gottschalk d'avoir servi d'« agent de liaison entre la Maçonnerie et la Juiverie » (n° 15, juin-juillet 1942, page de couverture).

⁵² Voir notamment : *L'action de la franc-maçonnerie, du judaïsme et des déterreurs de cadavres en Espagne soviétique*, Action et Civilisation, Bruxelles, 1938 ; *A l'assaut de notre civilisation : Juifs ; Francs-Maçons ; Anarchistes, à l'œuvre pour la guerre civile mondiale*, Action et Civilisation, Bruxelles, 1938. Sur les Juifs et le bolchévisme, voir notamment la brochure (de la « Légion Nationale ») de E. DELWAIDE, *Assez de Juifs en Belgique !*, Elen, Tournai, 1939.

⁵³ Parmi les nombreuses rééditions de son pamphlet célèbre, retenons celles des Editions de la Phalange : H. DE VRIES DE HEKELINGEN, *Le Peuple Juif* (édition définitive de Israël, son passé, son avenir), Bruxelles, 1937 et 1942.

⁵⁴ Voir *supra*.

⁵⁵ *La Nation Belge*, 14.12.1937, p. 5.

⁵⁶ Voir « Un freudien complexe ... » par Candide, dans *Cassandra*, 19.6.1937 (p. 4) et la réponse d'Imianitoff dans *Id.*, 26.6.1937 (p. 4).

⁵⁷ Faire de la maçonnerie une entreprise juive, c'était aussi, pour l'Eglise et pour ses laudateurs, éluder le problème du caractère éminemment chrétien de la franc-maçonnerie.

⁵⁸ Le curé de St.-Augustin, auteur, notamment, du *Péril judéo-maçonnique*, RISS, Paris, 1920-1922.

⁵⁹ J. MARX, « La Revue Internationale des Sociétés Secrètes et l'action antimaçonnique entre les deux guerres », dans *Problèmes d'Histoire du Christianisme*, tome XI, 1982, p. 63-78.

⁶⁰ On réédita à cette époque son ouvrage sur « Le Mariage ».

⁶¹ Y. TAMARIS, « L'amoralité juive », dans *Revue Internationale des Sociétés Secrètes. Bulletin bi-mensuel de la ligue anti-judéo-maçonnique « Le Franc-Catholique »* (Paris), n° 22, 15.12.1937, p. 701-703.

⁶² Ce sont les mêmes loges mixtes du « Droit Humain » que la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* (n° 3, 1.2.1939, p. 91-92) accusera de vouloir appliquer, sur le modèle d'Imianitoff, le carnet de santé en France.

⁶³ Numéro spécial : « La Santé Publique et la Judéo-Maçonnerie », par le Dr. P. OUWERX dans *Le Rempart. Organe officiel de l'« Epuration »*, ligue antimaçonnique belge, n° 18, octobre-novembre-décembre 1942, p. 3.

⁶⁴ Ouwerx parlait de « l'espionnage médical » organisé par les judéo-maçons Sand et Imianitoff (*Trois impostures : le scandale Imianitoff, la franc-maçonnerie, la bolchévisation de la médecine*, Sobeli, Bruxelles, 1939, p. 1-2).

⁶⁵ G. OLLIVIER, « Un génial imposteur : Le F. : Imianitoff », dans *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, n° 4, 15.2.1939, p. 113.

⁶⁶ Sur ce type de littérature, inspirée par ou se référant aux « Protocoles », et distribuée en Belgique à cette époque, on verra notamment : COPIN-ALBANCELLI, *La conjuration juive contre le monde chrétien (le drame maçonnique)*, la Renaissance Française, Paris, 1909 ; E. MALINSKY et L. DE PONCINS, *La guerre occulte. Juifs et Francs-Maçons à la conquête du monde*, Beauchesne, Paris, 1936 ; A. ROBERT, *Les protocoles des Sages de Sion*, Dufond, Bruxelles, 1935 ; H. VAN CRAAYENBURG, *De mythe van Israël. Een toelichting over oorsprong en wezen van het Jodendom*, Volksverwering, Anvers, 1939 ; L. WELTER, *Het Jodendom ontmaskerd als de aartsvijand*, 1, Vermaut, Courtrai-

Bruxelles-Paris, 1937.

⁶⁷ Ouwerx accusa ainsi Imianitoff de « propager » les maladies qu'il se vantait précisément de dépister : ce thème du Juif vecteur d'agents pathogènes était également récurrent depuis le moyen âge (*Trois impostures : le scandale Imianitoff, la franc-maçonnerie, la bolchévisation de la médecine, op. cit.*, p. 1-2).

⁶⁸ Voir entre autres « Tableau de chasse », dans *Quid Novi. Feuille antijuive de documentation générale*, 1.11.1937, p. 4 et ss.

⁶⁹ *LLB*, 17.1.1939 (p.1). La veille déjà, la « Libre Belgique » avait affirmé que le ministre Delatre avait, en raison de sa grande naïveté, été « roulé » par un « hébreux (sic) malin » (*LLB*, 16.1.1939, p. 2).

⁷⁰ En mai 1945 (Ministère de la Santé Publique, Administration des Victimes de la Guerre, dossier personnel Frédéric Imianitoff).

⁷¹ H. HASQUIN, « Franc-Maçonnerie et politique. A propos du fantasme du complot judéo-maçonnique », dans *Chrétiens et francs-maçons dialoguent*, dossier édité par J. LEMAIRE et B. THULIER, *La Pensée et les Hommes*, n.s., 23, Bruxelles, 1993, p. 15.

L'antimaçonnerie en Espagne et en Amérique latine

par
JOSE A. FERRER BENIMELI

Jacques Lemaire est l'un des rares à définir le terme « antimaçonnerie » ¹. Dans *Les origines françaises de l'antimaçonnerie*, il explique que l'antimaçonnerie peut prendre deux formes, inégales par leurs intentions : d'une part, il est le fondement de l'attitude ou de la doctrine qui vise à limiter l'influence de la franc-maçonnerie dans la vie politique, culturelle ou sociale d'une nation à une époque déterminée et, d'autre part, il vise, dans sa version plus radicale, l'anéantissement pur et simple de l'Ordre maçonnique.

Le terme antimaçonnerie est un mot inconnu des dictionnaires de langue et même des dictionnaires de la franc-maçonnerie (Ligou, Mellor, Waite, Lennhof-Posner, Frau-Arus etc). Loin de définir l'antimaçonnerie, ils se bornent à décrire certains mouvements antimaçonniques. Ainsi, Waite traite seulement du Congrès antimaçonnique de Trente (1896) et Lennhof-Posner, essentiellement des *Anti-freimaurerische Körperschaften*. Quant au *Dictionnaire encyclopédique de la maçonnerie espagnole*, il ne signale comme antimaçonnique que le mouvement contre la franc-maçonnerie qui éclata aux Etats-Unis en 1836, suite à la disparition de Morgan ².

Cependant, l'antimaçonnerie est très présent et parfois aussi important que la franc-maçonnerie elle-même, au point qu'à certains moments de l'histoire, parler ou écrire sur la franc-maçonnerie revient à parler ou à écrire sur l'antimaçonnerie, comme ce fut le cas, en son temps, du satanisme dans la franc-maçonnerie (Léo Taxil) et du judaïsme dans la franc-maçonnerie (*Protocoles des Sages de Sion*) ou comme, plus récemment, ce le fut de la mafia et de la franc-maçonnerie (P-2).

En Espagne et en Amérique latine, l'antimaçonnerie remonte à 1738, année de la première condamnation pontificale de la franc-maçonnerie. Il s'agit d'un antimaçonnerie institutionnalisé, contrairement à l'antimaçonnerie social d'autres pays tels que la France, un des pays les plus contradictoires puisque, à côté des défenseurs les plus éminents de la liberté et des droits de l'homme, nous y rencontrons les protagonistes des mouvements les plus réactionnaires et les plus hostiles à la maçonnerie (on ne compte pas moins de vingt organisations antima-

çoniques entre 1897 et 1913) ³, pour ne rien dire de phénomènes plus récents comme l'intégrisme de M^{sr} Lefebvre et de ses partisans.

Nous ne rencontrons pas non plus, dans l'Espagne du XVIII^e siècle, l'antimaçonisme anglais des « divulgations » ni celui des caricatures tout à fait fantaisistes qui dépeignent les loges maçonniques comme des repaires d'ivrognes s'adonnant à l'homosexualité. En Espagne et en Amérique latine, l'antimaçonisme présente une double orientation religieuse et politique, le pape et le roi en étant les investigateurs principaux ou, si l'on préfère, la papauté et la monarchie. L'antimaçonisme religieux, ou plutôt religieux-ecclésiastique, va se servir, au XVIII^e siècle et jusqu'à sa disparition en 1830, du tribunal de l'Inquisition qui agira à la fois dans six domaines distincts : 1) publication de décrets et d'édits interdisant la franc-maçonnerie ; 2) rapports des inquisiteurs généraux ; 3) délations spontanées ou rétractations de francs-maçons ; 4) dénonciations ; 5) procès à l'encontre de francs-maçons et 6) interdiction des livres relatifs à la franc-maçonnerie. Dans tous ces cas, il existe, cependant, un dénominateur commun : enquêter le plus possible afin de savoir ce qu'était la franc-maçonnerie, ce qui se cachait derrière elle et quels étaient ses objectifs.

A ceci vinrent s'ajouter, surtout après la disparition de l'Inquisition, les pastorales des évêques ainsi que les écrits et autres activités (prêche, confession, missions populaires, collèges etc.) du clergé, tant régulier que séculier. La publication la plus diffusée au XVIII^e siècle fut la *Centinela contra Franc-Masones* du père Torrubia (1^{re} édition 1751). Moins connue est l'*Adumbratio Liberorum Muratorum* du frère Juan de la Madre de Dios. En contrepartie, le frère Benito Jeronimo de Feijoo, érudit bénédictin, écrivit une curieuse lettre qui prenait, de manière indirecte, la défense des francs-maçons ⁴.

Au XIX^e siècle, la presse catholique jouera également un rôle important. Il suffit de consulter des revues de l'époque telles que *La Ilustracion Catolica*, *La Hormiga de Oro* et surtout l'organe de l'Apostolat de la Presse, *La Lectura Dominical*, où fut créée, entre autres choses, à partir de 1897 (année du dénouement de la fraude Taxil), de manière fixe, la section antimaçonnique. Parfois, de véritables polémiques surgirent avec certaines revues catholiques telles que *La Verdad* de Castellon de la Plana qui donna naissance à une querelle entre le Grand Orient espagnol et cette revue catholique pour calomnies et injures à l'encontre de la franc-maçonnerie espagnole. La présence du thème maçonnique dans la presse catholico-intégriste aboutit à une série de compilations postérieures des articles publiés à ce sujet, comme cela se produisit en 1882 avec ceux de la revue *El Siglo Futuro* (Madrid), en 1888 de *El Alicantino* (Alicante), en 1894 de *El Hebdomadario* (Carthagène), etc.

D'autre part, l'impact des livres de Taxil ne fit qu'accroître la psychose antimaçonnique créée tant par les bulles et documents pontificaux divers que par les autres publications réalisées contre la franc-maçonnerie en Espagne à cette époque. En effet, les traductions des œuvres de Taxil reçurent un excellent accueil à en juger par le grand nombre de titres qui sont conservés ⁵.

Finalement, suite au Congrès antimaçonnique de Trente, le Conseil directeur national de l'Union antimaçonnique universelle, fondée à Rome, fut constitué. Il

dépendait de l'Eglise, avec des délégations dans tous les diocèses espagnols. Dans la circulaire remise à cette occasion à tous les évêques espagnols, il était dit que la franc-maçonnerie était l'ennemi personnel des pasteurs de l'Eglise ; l'ennemi des ouailles dont la garde avait été confiée au Vicaire du Christ ; l'ennemi du Christ, de son Eglise, de la Patrie et de quiconque défend Dieu... Parmi les multiples adhésions espagnoles enregistrées au Congrès, on relèvera celle de l'évêque de Malaga, M^{sr} Muñoz Herrera, qui consacra une pastorale contre la franc-maçonnerie et envoya au Congrès, en quatre volumineux dossiers, plus de 100 000 signatures de ses diocésains protestant énergiquement « contre la secte ténébreuse et diabolique, ennemie de Dieu, du trône et de notre patrie ». Le dernier jour du Congrès, lors de la séance matinale, le commandeur Pedro Pacelli (écrivain et journaliste italien) proposa une motion d'applaudissement pour le député carliste Vazquez de Mella pour avoir présenté aux *Cortes* de Madrid une requête demandant que la franc-maçonnerie soit déclarée illégale, séditeuse et traître à la Patrie et que les francs-maçons soient exclus des emplois publics. Charles VII, prétendant au trône espagnol et chef des carlistes, assista aussi à ce congrès en compagnie de sa famille, « la famille royale proscrite d'Espagne », comme le stipule la chronique du Congrès. Souvenons-nous de l'habileté avec laquelle Charles VII sut identifier sa cause à celle de la religion catholique, mettant dans un même sac, libéraux et francs-maçons, comme en témoigne la prière que les prêtres, partisans de Charles, recommandaient, semble-t-il, à leurs troupes et qui s'achève par ces mots : « Surtout, Père Eternel, détruis les plans des membres de l'abominable secte des libéraux et des francs-maçons d'Espagne comme des pays étrangers. Amen » ⁶.

L'orientation politique de l'antimaçonnerie en Espagne et dans ses provinces d'outre-mer (Amérique et Philippines) débute en 1751, date du premier décret royal interdisant la franc-maçonnerie ⁷, à charge de Ferdinand VI. La même année, son frère Charles, roi de Naples, interdisait également la franc-maçonnerie dans le royaume des Deux-Siciles et, venant en Espagne après la mort de Ferdinand VI afin de ceindre la couronne espagnole sous le nom de Charles III, maintint son interdiction de la franc-maçonnerie, sujet qui, en fait, le préoccupait fortement : Charles III est le seul roi d'Europe dont on conserve toute la correspondance antimaçonnique dans les archives de Simancas (Valladolid) depuis son arrivée en Espagne, en 1759, jusqu'à sa mort, en 1788. Cette attitude antimaçonnique persista sous ses successeurs Charles IV et, surtout, Ferdinand VII qui entre 1814 et sa mort, en 1833, ne prit pas moins de quatorze décrets, édits et interdictions de la franc-maçonnerie. Sa fille, Isabelle II, maintint également, durant tout son règne, l'interdiction d'appartenir à la franc-maçonnerie.

Au XVIII^e siècle et durant les premières années du XIX^e siècle, l'Inquisition se transforma de plus en plus en un instrument de pouvoir et de contrôle pour les rois d'Espagne. Par la suite, la police, les gouverneurs civils et les capitaines généraux furent chargés d'entretenir l'antimaçonnerie politico-institutionnel. Excepté de brèves parenthèses (l'occupation bonapartiste (1808-1813), l'épisode révolutionnaire (1868-1873) — qui englobe la première République — et la seconde République (1931-1936)), on peut dire que la franc-maçonnerie fut sous

contrôle policier ; dans le meilleur des cas, elle fut tolérée mais jamais pleinement reconnue ou totalement appuyée par le pouvoir politique.

Parmi les groupes politiques qui se distinguèrent le plus par leur lutte contre la franc-maçonnerie, on peut mentionner, au XIX^e siècle, les carlistes et, au XX^e siècle, les fascistes. En ce qui concerne l'attitude des carlistes, la présence de leur chef — Charles VII — au Congrès antimaçonnique de Trente est suffisamment symptomatique.

A partir du soulèvement militaire de Franco, l'antimaçonnerie va gagner en virulence jusqu'à la création, le 1^{er} mars 1940, du Tribunal de répression de la franc-maçonnerie qui fut en activité jusqu'en 1965 ; le Tribunal de l'ordre public fut chargé ensuite du contrôle antimaçonnique. Les campagnes de presse organisées par le pouvoir, comme les éditions antisectaires dirigées par le père Tusquets ou les bulletins et revues antimaçonniques publiées par la Direction générale de sécurité et le ministère de l'Information et du Tourisme à l'époque de Franco, furent aussi importantes ⁹. La constitution d'un des meilleurs fonds d'archives de la franc-maçonnerie en Europe résulta de cette campagne antimaçonnique de Franco : toutes les archives des loges et organismes supérieurs de la franc-maçonnerie espagnole furent saisies. Ces archives constituent aujourd'hui le fonds le plus important de la section dite « Guerre civile » des Archives nationales espagnoles.

Ce double antimaçonnisme, religieux et politique, produisit un antimaçonnisme populaire qui persiste pratiquement jusqu'à nos jours et dont il reste des témoignages littéraires de valeur comme celui de Benito Perez Galdos. Dans ses *Episodios Nacionales*, écrits entre 1870 et 1880, il capte et reflète avec une véritable maîtrise ce sentiment antimaçonnique si enraciné dans de vastes secteurs de la société espagnole, tant politique que religieuse, qui conduit à une identification instinctive du maçonnique à tout ce qui ne se conforme pas à la tradition catholique et espagnole dans le sens le plus strict et le plus immobiliste. Les francs-maçons sont considérés par le peuple comme des sorciers, des libertins, des démons, des hérétiques, des scélérats, etc. ¹⁰. Des années plus tard, durant la seconde République (1931-1936), le journal antimaçonnique et antirépublicain *Gracia y Justicia* identifia francs-maçons et communistes, anarchistes, séparatistes, juifs, théosophes, voltairiens, marxistes, jansénistes, révolutionnaires, spirites, libres-penseurs, etc. Il appliquait plus de cent soixante-dix qualificatifs aux francs-maçons ¹¹.

L'antimaçonnerie en Espagne et en Amérique latine offre donc un double aspect, religieux et politique, qui a pour conséquence l'antimaçonnerie populaire. Mais, dans les trois cas, il s'agit d'un antimaçonnisme à caractère à la fois défensif et offensif. Défensif, face à une institution qui présentait quelques caractéristiques difficiles à comprendre et dangereuses pour cette époque comme l'étaient le secret et le serment. Elle avait aussi été déclarée suspecte d'hérésie par le pape et nombre de gouvernements et autorités (protestants, catholiques et musulmans) avaient interdit les réunions maçonniques ¹². La dernière raison avancée deviendra l'argument classique : si ces hommes ne font pas le mal, pourquoi s'assemblent-ils en secret et ont-ils des signes secrets ?

C'est surtout à partir du XIX^e siècle que l'antimaçonnerie acquiert un caractère offensif, de lutte et de guerre contre la franc-maçonnerie accusée de toutes sortes de délits — politiques, religieux et sociaux — et frappée par toute une série de mesures afin de la détruire.

L'antimaçonnerie religieuse trouve son origine dans l'attitude même de Rome face à la franc-maçonnerie, particulièrement durant les pontificats de Pie IX (1846-1878) et Léon XIII (1878-1903) où parurent plus de deux mille condamnations de la franc-maçonnerie. C'est l'époque de la question dite « romaine » ou de la perte des Etats pontificaux et de la réunification italienne, du *Syllabus* (1864) et de l'*Humanum genus* (1884), du satanisme maçonnique de Léo Taxil, du congrès antimaçonnique de Trente (1896), de la création de la Ligue antimaçonnique (1887), des *Protocoles des Sages de Sion*, etc.

Il suffit de parcourir les écrits des papes et surtout du clergé et des évêques espagnols ou les traductions des évêques français tels que M^{sr} Dupanloup, évêque d'Orléans (*Estudio sobre la Francmasoneria*, Barcelone, 1875), M^{sr} Fava, évêque de Grenoble (*Discurso sobre el secreto de la Francmasoneria*, Barcelone, 1883) ou M^{sr} Ségur (*Los Francmasones*, Barcelone, 1883) — pour prendre seulement trois exemples caractéristiques — pour constater le degré de virulence atteint par la croisade antimaçonnique et la grande quantité d'écrits antimaçonniques publiés en Espagne dans une optique catholique contribuant à créer un véritable climat de croisade à laquelle participèrent de nombreuses associations antimaçonniques.

L'antimaçonnerie en Espagne, tant religieuse que politique, s'exercera à la fois sur les terrains juridique et idéologique. Dans l'antimaçonnerie religieuse ou ecclésiastique, toute la juridiction antimaçonnique émanant de Rome à travers les bulles, constitutions apostoliques et autres documents pontificaux finit par être incorporée dans le Code de droit canon de 1913 et, en particulier, dans son fameux canon 2335 qui excommuniait les catholiques qui étaient ou devinrent maçons, avec toutes les conséquences sociales que comportait une telle peine dans des pays majoritairement ou officiellement catholiques (refus des mariages dans les églises, des enterrements dans les cimetières catholiques, etc). Bien que le nouveau Code de droit canon de 1983 ne mentionne plus les francs-maçons ni leur excommunication, les déclarations du cardinal Ratzinger, en cette même année, à l'encontre de la franc-maçonnerie engendrèrent un *statu quo* et un confusionnisme difficile à surmonter qui permit à l'antimaçonnerie ecclésiastique, principalement celui des secteurs les plus liés à la droite traditionnelle (*Opus Dei*, *Communion et Libération*, etc.), de recouvrer de nouvelles forces et de justifier sa continuité.

L'antimaçonnerie politique en Espagne va produire toute une série de décrets royaux qui seront réunis dans les codes de droit pénal (1848, 1850, 1870), dans la loi sur les associations (1887) et même dans certaines Constitutions (1873, 1876, 1978). Après la brève parenthèse de la seconde République (1931-1936) où régna une plus grande liberté de réunion et d'association inscrite dans la Constitution de 1931, le coup d'Etat militaire du général Franco introduisit, en ce qui concerne la franc-maçonnerie, une législation antimaçonnique très dure

dès le premier décret du 15 septembre 1936 qui déclarait la franc-maçonnerie contraire à la loi. Dans le décret du 21 décembre 1938, il ordonna la destruction de tous les insignes et symboles maçonniques des cimetières ; dans la loi sur les responsabilités politiques du 9 février 1939, la franc-maçonnerie fut déclarée non plus contraire à la loi mais hors la loi. Vint enfin la loi du 1^{er} mars 1940 « pour la répression de la franc-maçonnerie, du communisme et des autres sociétés clandestines qui répandent des idées subversives contre la religion, la patrie et ses institutions fondamentales, et contre l'harmonie sociale ». On remarque que les termes religion, patrie et harmonie sociale unissent dans une même loi les trois antimaçonnismes signalés tout au long de l'histoire d'Espagne : le religieux, le politique et le populaire. Peu après, le Tribunal spécial pour la répression de la franc-maçonnerie et du communisme — sorte d'Inquisition politico-militaire du xx^e siècle — fut mis en place ; il resta en activité jusqu'à la création du Tribunal de l'ordre public en 1963.

A l'antimaçonnisme juridique, s'ajouta l'antimaçonnisme idéologique où la presse joua un rôle important (particulièrement la presse carliste, la presse catholique, celle de la Phalange et plus récemment celle de l'extrême-droite politique et religieuse), comme aussi les livres, brochures, romans, imprimés, circulaires, l'école, la chaire, le confessionnal, etc.

On citera, à titre d'exemple, les consignes de l'évêque d'Oviedo, Martinez Vigil, contre les francs-maçons et celles du Vénérable, Diaz y Perez, contre les catholiques en juin 1887. L'évêque enjoignait aux catholiques de ne jamais adhérer à la franc-maçonnerie, de ne pas voter pour des francs-maçons aux élections, de ne pas s'abonner aux journaux proches de ces idées : tant les parents que les domestiques et les employés devaient s'affilier à la ligue antimaçonnique et combattre les œuvres maçonniques, spécialement l'école neutre ou laïque. Pour sa part, le Vénérable Diaz y Perez demanda aux francs-maçons d'aviver la propagande maçonnique lors de tenues blanches, d'initier des instituteurs et institutrices de l'enseignement primaire, fût-ce gratuitement, d'intégrer les femmes à travers des chambres d'adoption, de combattre toute manifestation cléricale et jésuitique (actes de culte extérieur, écoles catholiques, etc). Il terminait en recommandant aux francs-maçons de mettre leurs enfants dans les écoles et collèges laïcs et de lire la presse maçonnique ou pro-maçonnique.

Les conséquences de cet antimaçonnisme, spécialement juridique, furent très dures et ce dès le xviii^e siècle. En effet, si l'Inquisition ne condamna à mort aucun franc-maçon, les frères n'en subirent pas moins, outre l'excommunication, la mort civile (beaucoup d'entre eux étant expulsés à perpétuité d'Espagne et des Indes), des peines de prison, la confiscation des biens, les coups de fouet publics, etc.

A l'époque de Ferdinand VII (1814-1833), la législation antimaçonnique, dans sa forme politico-monarchique en particulier, entraîna une très forte épuration par les peines de prison, les bannissements, les amendes... Durant le règne d'Isabelle II (1833-1868), une loge de Barcelone (San Juan d'Espagne) fut dénoncée à la police. Le chef de la police la surprit le 18 avril 1853. Tous ses membres furent emprisonnés puis jugés le 27 juin. Considérant que la loge

maçonnique était une société secrète non autorisée par les lois espagnoles, le Vénérable fut condamné à sept ans de prison et les autres membres à quatre ans. Presque tous les membres de cette loge, qui dépendait du Grand Orient de France, étaient français ou italiens et furent graciés, quelque temps après, par la reine Isabelle II suite aux pressions de l'ambassadeur de France à Madrid.

A partir de la révolution de septembre 1868, la franc-maçonnerie jouit d'une liberté et d'une tolérance plus grandes mais jamais d'une liberté totale, pas même durant la seconde République où le Parlement vota une proposition sur l'incompatibilité d'être à la fois militaire et franc-maçon et qui demandait d'écarter des loges tous les chefs et officiers de l'armée ¹⁴.

Avec le soulèvement militaire de Franco, on appliqua aux francs-maçons l'ordre dicté à Burgos en juillet 1936 par le président de la Junte de défense : « Que l'on entame sans enquête ni procès des poursuites contre tous ceux qui s'opposent au glorieux mouvement national ». Ainsi, durant les trois années que dura la guerre, être franc-maçon valait la peine de mort sans autre forme de procès ¹⁵. La promulgation de la Loi de répression de la franc-maçonnerie du 1^{er} juin 1940 impliqua, dans le meilleur des cas, la ruine, la mort civile et juridique ¹⁶ et la prison, avec des peines de vingt et trente ans de réclusion, en fonction du grade maçonnique de l'accusé. Tous les fonctionnaires publics et professeurs de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que les universitaires, les juges, les magistrats, les militaires et membres des forces de sécurité publique (garde civile, police nationale,...) furent « épurés » et aucun franc-maçon, parmi le peu qui survécurent aux exécutions, ne put même être réhabilité.

En Amérique latine, l'antimaçonnerie religieux ou ecclésiastique suivit — avec de très légères variantes — la même voie qu'en Espagne, vu l'importance de l'Eglise dans toutes les républiques latino-américaines, à l'exception de Cuba, ces dernières décennies, pour des raisons connues de tous. Quant à l'antimaçonnerie politique, qui coïncide avec son homologue espagnol jusqu'à l'émancipation ou à l'indépendance de ces colonies, c'est-à-dire jusqu'aux années 1820-1830, il est frappant de constater que l'unique libérateur dont on ait une preuve d'origine maçonnique de son appartenance à l'Ordre, Simon Bolivar ¹⁷, lorsqu'il parvint au faite de son pouvoir et obtint l'indépendance, promulgua un décret, le 8 novembre 1828, interdisant, sur tout le territoire de la Grande Colombie, toute association ou confraternité secrète quelle que soit sa dénomination. Les gouverneurs et chefs de la police furent chargés de dissoudre et d'empêcher les réunions des sociétés secrètes et d'infliger les amendes prévues à ceux qui donneraient ou loueraient leurs maisons ou locaux à l'une d'entre elles ¹⁸. Suite à ce décret, toutes les loges de l'actuelle Colombie, du Venezuela, de l'Equateur et du Panama fermèrent. Une large parenthèse s'ouvrit alors et la franc-maçonnerie ne resurgit pas avant fin 1848.

Bien qu'au niveau populaire, un antimaçonnerie profond se maintînt sous l'impulsion de l'Eglise catholique, la franc-maçonnerie obtint un pouvoir relatif dans certains pays, comme au Mexique par l'institutionnalisation de deux partis, les « Yorkinos » et les « Ecossais », qui adoptèrent la terminologie maçonnique et une grande partie de son idéologie et par l'arrivée à la présidence du gouverne-

ment de personnalités maçonniques. De manière générale, on peut dire que l'antimaçonnerie politique a disparu de toute l'Amérique latine, que la franc-maçonnerie est légalisée et atteint un statut social important. Cependant, l'antimaçonnerie religieuse continue à être très virulent et, avec lui, dans une large mesure l'antimaçonnerie populaire, étant donné le caractère élitiste de la franc-maçonnerie dans ces pays.

En dernière instance, si nous analysons les causes de l'antimaçonnerie, nous remarquons que, dès la naissance de la franc-maçonnerie moderne en 1717, les premières attaques fusèrent, suscitées en grande partie par la curiosité et la malignité. Nous en trouvons les motifs classiques dans une littérature particulière, celle des *Exposures* (divulgations) anglais et français, qui sera la première forme d'antimaçonnerie, où puiseront tous les autres antimaçonneries : le fameux secret maçonnique, le serment, l'accusation selon laquelle les francs-maçons sont des ivrognes qui s'assemblent dans le mystère pour boire entre eux ou des homosexuels, motif pour lequel ils n'admettent pas le beau sexe. Du point de vue religieux, les détracteurs anglais ajoutent comme accusation le fait d'accepter dans les loges même les « papistes » qui sont alors traités comme des parias en Angleterre. Quant aux papistes, leur pire accusation à l'encontre des francs-maçons était de les suspecter d'hérésie, étant donné que les catholiques et ceux que l'on appelait génériquement protestants (luthériens, calvinistes, évangélistes, etc.) étaient admis en fraternité dans les loges.

A partir de là, nous allons trouver en Espagne et en Amérique latine toute une série de thèmes qui formeront les divers antimaçonneries :

1. le prétendu secret maçonnique, ainsi que le cruel serment et le soupçon d'hérésie ;

2. la philosophie des Lumières et la Révolution française, matière première que certains écrivains comme Robison, l'abbé Lefranc et surtout l'abbé Barruel — fort connu et traduit en Espagne — vont manipuler afin de lancer l'idée que la Révolution française est le fruit d'un complot fomenté par la franc-maçonnerie. Ces publications eurent un succès inouï et devaient fournir à l'antimaçonnerie un de ses thèmes essentiels qui ne cessera d'être développé, et ce jusqu'au ^{XX}^e siècle ;

3. ce thème est relayé en Espagne et en Amérique latine, surtout durant le premier tiers du ^{XIX}^e siècle, par la part attribuée à la franc-maçonnerie et à certains francs-maçons dans les mouvements libéraux et nationaux. L'identification de la franc-maçonnerie aux sociétés secrètes et de celles-ci aux sociétés patriotiques fournira à l'antimaçonnerie un troisième et faux thème, qui a, lui aussi, un bel avenir devant lui, celui de la franc-maçonnerie quartier général de l'organisation révolutionnaire libérale ;

4. la fameuse « question romaine », liée à l'unification italienne et à la perte territoriale des Etats pontificaux, sera aussi à l'origine d'un nouveau thème qui se maintiendra longtemps surtout en Espagne et dans les pays dits « catholiques » : celui de la franc-maçonnerie, quartier général d'une lutte universelle contre l'Eglise, en faisant à l'occasion un amalgame entre le pouvoir temporel du Pape et son pouvoir spirituel ¹⁹ ;

5. l'idée de la franc-maçonnerie opposée à l'Eglise nous amène chronologiquement au thème de la maçonnerie luciférienne, qui est encore vivant aujourd'hui. C'est toute l'histoire de Léo Taxil qui fut encore traduit tout récemment. Selon lui, le véritable secret maçonnique serait l'action occulte du diable dans les loges, la franc-maçonnerie devenant ainsi la « Synagogue de Satan » ;

6. le thème de la judéo-maçonnerie, habilement exploité à partir des *Protocoles des Sages de Sion* (encore publiés de nos jours en Espagne), eut un succès énorme au début du XX^e siècle et pendant la période de l'entre-deux-guerres et de la montée des dictatures fascistes. La franc-maçonnerie devient alors le quartier général de la lutte du sionisme international ;

7. le thème de la franc-maçonnerie au service du communisme, dans le but d'implanter partout l'impérialisme soviétique, eut une importance toute particulière en Espagne durant la dictature franquiste ²⁰ ;

8. le thème anglophobe a, lui aussi, été abondamment exploité en Espagne. Selon ses tenants — très forts aussi pendant le franquisme —, la franc-maçonnerie ne serait que le paravent de l'*Intelligence Service* anglais, et parfois des sectes protestantes, et viserait à assurer à la Grande-Bretagne la domination mondiale ;

9. dans les trois cas cités précédemment — la franc-maçonnerie au service du judaïsme international, du communisme soviétique et de l'impérialisme anglais (tous trois utilisés par les dictatures totalitaires) — le point commun est le thème d'une franc-maçonnerie antinationale, sorte « d'Etat dans l'Etat », toute puissante, tant en politique intérieure qu'en politique extérieure, maîtresse de la paix et de la guerre, responsable à la fois de la Révolution française, de la Révolution russe, de l'indépendance des Amériques, de la création de la Société des Nations, de la deuxième guerre mondiale, etc. ;

10. un autre thème à grand succès en Espagne et en Amérique latine, et à caractère moral, est celui de la franc-maçonnerie opposée à la famille et aux bonnes mœurs ainsi que de la maçonnerie corruptrice de la femme et de l'enfant à travers la mode, l'école laïque, etc. ;

11. finalement, les scandales italiens très connus de la P-2 et, maintenant, de la P-3 ont lié la franc-maçonnerie à des questions politiques et financières très douteuses ainsi qu'à la mafia, au trafic d'armes et à toutes sortes de corruptions sociales qui ont fait parler de la franc-maçonnerie dans les journaux du monde entier de manière exclusivement négative et ont engendré aujourd'hui un antimaçonnisme virulent qui, avec les moyens actuels d'information (TV, radio, presse et même cinéma), a une force et une extension inconnues auparavant*.

Notes

¹ Jacques LEMAIRE, *Les origines françaises de l'antimaçonnisme (1744-1797)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1985, p. 9.

² Lorenzo FRAU et Rosendo ARÍS, *Diccionario Enciclopédico de la Masonería*, Mexico, éd. Valle de México, 1978, t. I, p. 108. Sur l'affaire Morgan, voir Michel BRODSKY, ici-même, p. 25-37.

³ Voir quelques-unes de celles-ci dans Daniel LIGOU, *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie*, Paris, Ed. du prisme, 1974, t. I, p. 61-62.

⁴ José A. FERRER BENIMELI, « Feijoo y la Masonería », dans *Il Simposio sobre el Padre Feijoo y su siglo*, Oviedo, Cátedra Feijoo, 1983, t. II, p. 349-362.

⁵ José A. FERRER BENIMELI, « Antimaçonisme et anticléricalisme : la mystification de Léo Taxil (1890-1897) », dans *Sous le masque de la franc-maçonnerie* (éd. Jacques LEMAIRE), Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1989, p. 103-118.

⁶ José A. FERRER BENIMELI, « Carlos VII y el Congreso antimasónico de Trento », dans *Letras de Deusto* (Bilbao), vol. 14, n° 29, mai-août 1984, p. 151-157.

⁷ Certains auteurs mentionnent un autre décret antérieur daté de 1740, correspondant à Philippe V, mais c'est erroné. Sur ce point, voir José A. FERRER BENIMELI, « Un caso de política interior : Fernando VI y la masonería », dans *La época de Fernando VI*, Oviedo, Cátedra Feijoo, 1981, p. 58.

⁸ José A. FERRER BENIMELI, « Carlos III y la Masonería de Nápoles », dans *I Borbone di Napoli e i Borbone di Spagna*, Naples, éd. Guida, 1985, vol. II, p. 103-189 ; IDEM, « Bernardo Tanucci y la Masonería napolitana a través de la correspondencia entre Tanucci y Carlos III (1775-1783) », dans *Bernardo Tanucci, Statista, Letterato, Giurista*, Naples, éd. Jovene, 1988, p. 375-455.

⁹ José A. FERRER BENIMELI, *Bibliografía de la Masonería*, Madrid, Fundación Universitaria Española, 1978. IDEM, *El contubernio judeo-masónico-comunista*, Madrid, éd. Istmo, 1982. Juan José MORALES RUIZ, *La publicación de la ley de represión de la masonería en la España de postguerra*, Saragosse, Institución Fernando el Católico, 1992.

¹⁰ José A. FERRER BENIMELI, *La Masonería en los Episodios Nacionales de Pérez Galdós*, Madrid, Fundación Universitaria Española, 1982.

¹¹ Fernando MONTERO PEREZ-HINOJOSA, « Gracia y Justicia : Un semanario antimasónico en la lucha contra la segunda república española », dans *La Masonería en la Historia de España* (éd. J. A. FERRER BENIMELI), Saragosse, Diputación General de Aragón, 1985, p. 385-408.

¹² José A. FERRER BENIMELI, *Les archives secrètes du Vatican et de la franc-maçonnerie. Histoire d'une condamnation pontificale*, Paris, Dervy-Livres, 1989.

¹³ José A. ESCUDERO, « Las sociedades secretas ante la legislación española », dans *Masonería, política y sociedad* (éd. J.A. FERRER BENIMELI), Saragosse, Centro de Estudios Históricos de la Masonería Española, 1989, t. II, p. 511-544.

¹⁴ José A. FERRER BENIMELI, *Masonería española contemporánea*, Madrid, éd. Siglo XXI, 1980, vol. II, p. 131.

¹⁵ José A. FERRER BENIMELI, « La Francmasonería y la Guerra Civil », dans *Los nuevos historiadores ante la Guerra Civil española* (éd. Octavio RUIZ-MANJÓN), Grenade, Diputación Provincial, 1990, p. 233-274 ; IDEM, « Franco contra la masonería », *Historia 16* (Madrid), II, n° 15 (juillet 1977), p. 37-51 ; IDEM, Franco y la Masonería, dans *España bajo el Franquismo* (éd. Josep Fontana), Barcelone, Crítica, 1986, p. 246-268.

¹⁶ Le « délit » d'être maçon entraînait l'écartement définitif de tout poste à l'Etat, dans les assemblées publiques ou officielles, dans les organismes subventionnés et les entreprises concessionnaires, dans les gérances et conseils d'administration d'entreprises privées ainsi que dans les postes de confiance, de cadre ou de direction dans celles-ci ; en outre, on décréta leur inhabilitation perpétuelle pour les emplois cités et leur confinement ou l'expulsion.

¹⁷ José A. FERRER BENIMELI, « Bolívar y la Masonería », dans *Revista de Indias* (Madrid), n° 172 (juillet-décembre 1983), p. 631-687.

¹⁸ Les amendes étaient de deux cents dollars pour les maîtres de maison et de cent dollars pour chacune des personnes réunies. En remplacement des amendes, on établit deux mois de prison pour la première et la deuxième fois et le double pour la troisième fois.

¹⁹ José A. FERRER BENIMELI, G. CAPRILE, V. ALBERTON, *Maçonaria e Igreja Católica ontem, hoje e amanhã*, Sao Paulo, éd. Paulinas, 1983.

²⁰ Francisco FRANCO BAHAMONDE, *Masonería*, Madrid, 1952 (2^e éd. 1981).

* Traduction due à Hélène Collet, licenciée en Histoire de l'art et archéologie.

Histoire de l'antimaçonnisme en Turquie

par
Mehmet Fuat AKEV

L'histoire de l'antimaçonnisme est, hélas, aussi vieille que celle de l'Ordre maçonnique. La Maçonnerie spéculative est officiellement née en 1717 et il n'a fallu attendre qu'une vingtaine d'années pour la publication de la première bulle pontificale « In Eminentissimi » (1738). C'est en 1738 aussi qu'on a vu apparaître la franc-maçonnerie dans l'Empire Ottoman sous la forme d'une loge de la Grande Loge d'Angleterre. Mais la première loge ayant un mandat reconnu a été fondée en 1748 par la Grande Loge d'Ecosse. La première loge du Grand Orient de France apparaît à Izmir en 1778.

On aurait pu croire que les bulles pontificales n'auraient guère d'influence dans l'Empire Ottoman, musulman. Il n'en fut rien, car les membres des Loges appartenaient surtout aux minorités catholiques, arméniennes et grecques et l'activité des missionnaires catholiques qui circulaient dans tous les coins de l'Empire a fini par influencer la Sublime Porte. C'est le Sultan Mahmut 1^{er} qui ordonnera la première fermeture des Loges en 1748, influencé par l'Ambassade de France, elle-même sous l'influence des missionnaires. En cette année, une loge maçonnique de Constantinople avait été attaquée par des fanatiques mais les maçons avaient été prévenus et s'étaient éloignés de leur lieu de réunion. La destruction du temple maçonnique fut évitée par l'entremise de l'ambassadeur d'Angleterre. Cette fermeture en 1748 (donc 10 ans à peine après la bulle « In Eminentissimi ») durera 12 ans, donc jusqu'en 1760.

En 1826, nouveau ferman impérial, cette fois de Mahmut II : ce sultan avait dissous le corps des Janissaires qui s'agitaient par trop et mettaient la couronne en danger. Comme la plupart des Janissaires appartenaient à l'ordre religieux des Bektachi, le Sultan a aboli cet ordre et, en même temps, l'Ordre maçonnique.

Mais la propagande catholique avait à tel point influencé l'opinion publique qu'un maçon, le Dr. Alexandre Schinas, écrivait en 1863 : « Je suis venu à Constantinople en 1842. Il n'y avait, à ce moment, aucune loge maçonnique. J'ai connu quelques Frères, mais ils n'étaient pas assez nombreux pour former une Loge. Dans ce pays, rien que le nom de franc-maçon suffisait pour éveiller l'effroi, la peur et la haine. Le mot Maçon était synonyme d'athée, de révolution-

naire, d'irrégulier. Les Maçons étaient voués à l'enfer. Qu'ils soient Grecs, Arméniens, Catholiques, Juifs ou Musulmans, ils étaient considérés comme ennemis de la religion et de Dieu, comme des êtres maléfiques dont il fallait se méfier. Aujourd'hui encore [1863] la classe populaire utilise le terme de Maçon pour qualifier un homme mauvais et toute intervention qu'on voudrait se permettre pour chasser ces idées préconçues et ce fanatisme idiot devrait être considérée comme un acte vain... ».

Pourtant, on voit éclore de nombreuses loges sous le règne d'Abdül-Aziz (1861-1876) et c'est dans cette période que l'on rencontre, pour la première fois, le nom de Maçon dans la presse. Curieusement, c'est un journal juif, le *Journal israélite* écrit en espagnol mais en caractères hébraïques, qui publie en 1862 un article en faveur de la maçonnerie. Paradoxalement, cet article provoque des remous dans la population juive car la propagande antimaçonnique proclamait que la maçonnerie était une organisation chrétienne. Les Juifs, craignant pour leur religion, ameutèrent les masses ignorantes et des troubles s'ensuivirent obligeant le Sultan à faire intervenir les forces de l'ordre.

Peu après, la même année 1862, le journal turc *Tasviri-Efkâr* (« La voix du Peuple ») utilisera, pour la première fois, le mot de *Farmason* pour qualifier un Ordre qui s'occupe de magie.

Trois livres ont paru à cette époque (1871-1872), tous trois antimaçonniques, traitent la franc-maçonnerie comme une organisation visant à christianiser les musulmans. Le troisième de ces livres n'est d'ailleurs qu'une traduction imparfaite des œuvres antimaçonniques parues en France à cette époque. En 1876, le Sultan Abdül-Aziz est détrôné et remplacé par son neveu, le sultan Murat V. Celui-ci avait été initié franc-maçon dans la Loge *Proodos* (Grand Orient de France - travaillant en grec) mais il montre bientôt des signes de déséquilibre mental et est remplacé, après trois mois seulement de règne, par son frère Abdülhamit II, le fameux Sultan rouge. Les Maçons feront de nombreux efforts pour faire remonter Murat sur le trône, mais ces efforts échouent et ne font qu'augmenter la méfiance, sinon la haine que le sultan Abdülhamit a pour la maçonnerie. Il fera poursuivre les Maçons partout, mais surtout les musulmans qu'il va persécuter inlassablement. Abdülhamit considère la franc-maçonnerie comme une émanation politique de l'Angleterre et il la pourchasse de manière à ce que l'activité des loges, qu'il ne fermera cependant pas officiellement, soit fortement limitée.

Contre ce sultan despotique qui avait répudié la Constitution qu'il avait pourtant juré de respecter, la réaction des Jeunes Turcs commence vers la fin du XIX^e siècle. Les Jeunes Turcs, d'abord actifs à l'étranger, se rassembleront aussi dans les loges maçonniques, notamment à Salonique où l'intervention du Sultan est moins à craindre qu'à Constantinople. Cette activité finira par détrôner Abdülhamit en 1909. Il y a trois Maçons (dont un Juif) dans la délégation qui annonce sa destitution au Sultan et Abdülhamit dira : « Que font ces francs-maçons et ce juif ici ? ». Bien que la franc-maçonnerie ait joué un grand rôle dans l'abolition du Régime absolutiste, elle sera en proie à de nombreuses attaques dans les années suivantes, notamment de la part de fanatiques musulmans qui auraient voulu s'emparer du pouvoir.

Pendant les années suivant la destitution d'Abdülhamit et pendant la guerre de libération menée par Kemal Atatürk, les Jeunes Turcs qui font partie de l'armée nationale de Mustafa Kemal, auront toujours droit à l'épithète péjorative de *Farmason* et seront mal vus même par la population qu'ils viennent délivrer des armées d'occupation. Au parlement, on voit le parti « Union et Progrès » fondé par les Jeunes Turcs, scindé. L'aile d'opposition entreprend une poursuite acharnée de la franc-maçonnerie dans des buts politiques. Elle fait même distribuer les œuvres de Léo Taxil et cherchera à soulever le peuple contre la franc-maçonnerie. Les courants nationalistes touraniens (qui souhaitent réunir tous les Turcs du monde) reprochent aux Maçons de grouper plus de minoritaires que de Turcs musulmans. Au début de la guerre mondiale, en 1914, les Loges seront même fermées sur ordre gouvernemental.

Une date importante pour la maçonnerie turque est la création, en 1909, du Suprême Conseil de Turquie (continuation du S.C. de 1861 qui n'a pratiquement eu aucune activité) qui constituera le Grand Orient ottoman qui englobera toutes les Loges d'Obédiences étrangères travaillant en Turquie. Ce sont les maçons appartenant à ce Grand Orient mais surtout ceux des Loges de Salonique qui mettront fin au régime absolutiste des Sultans, et qui seront ensuite aux côtés de Mustafa Kemal qui fera de la Turquie un pays moderne et laïque en abolissant le khalifat en 1922 et en proclamant la République en 1923. Mais ce n'est qu'en 1937, un an avant sa mort, que Kemal Atatürk pourra faire le pas décisif vers la laïcisation en faisant supprimer le passage de la Constitution disant que « la religion de l'Etat est la religion islamique ». Les réformes d'Atatürk ne se sont cependant pas faites sans oppositions et il a dû combattre la réaction des extrémistes religieux et avoir recours à des mesures drastiques contre les cheikhs qui dirigeaient des bandes armées. Dans les milieux religieux, la propagande antimaçonnique n'a jamais cessé ; ces milieux sont même parvenus à ourdir un complot contre Cevdet Bey, ministre des Finances, 33^e et ancien Grand Maître du Grand Orient de Turquie. Atatürk, persuadé que Djavit Bey complotait contre lui, l'a fait exécuter en 1926.

Sous la République, les accusations d'athéisme qui venaient en premier lieu sous le règne des Sultans, passent au second plan et les Maçons sont considérés comme mauvais patriotes, leur organisation ayant ses racines en dehors du pays. Ces accusations sont portées surtout à partir de 1925 et soutenues par le ministre de l'Education (Mahmud Esat Bozkurt) dont la demande d'entrée dans l'Ordre avait été rejetée. D'autres personnages importants comme le chef d'Etat-major, le maréchal Fevzi Çakmak, sont ouvertement opposés à la franc-maçonnerie

Dans un livre édité par la commission de la Grande Loge de Turquie, on lit : « Dans la République de Turquie, les courants antimaçonniques proviennent d'une part des milieux réactionnaires et ignorants et d'autre part des courants de gauche ». Il y avait aussi les « Foyers Turcs » (*Türk Ocaklari*) qui réunissaient les éléments les plus chauvins des mouvements pan-turcs et pan-touraniens et qui plaidaient que la maçonnerie était une institution internationale, qui nourrissait des idées politiques comme le sionisme.

Cette propagande était soutenue par certains journaux et des livres. Il y avait aussi l'exemple des pays fascistes (Allemagne, Italie, Espagne, Portugal) qui avaient fermé les loges. Certains Frères, qui croyaient que des « éléments cosmopolites » (les Maçons étrangers et certains Frères minoritaires) voulaient mettre la main sur la franc-maçonnerie turque, ont créé une Grande Loge indépendante qui ne devait accepter que des Turcs musulmans (1932, la Loge *Azim*). Cette Loge a d'ailleurs été immédiatement fermée par le Grand Orient de Turquie.

En 1932, le ministre de l'Instruction cité plus haut, dépose un projet de loi au Parlement pour la fermeture de Loges mais le ministre de l'Intérieur, Sükrü Kaya (Maçon), fait avorter ce projet. En 1933, le même ministre Bozkurt, accompagné de deux amis, tirera des coups de revolver sur le temple maçonnique d'Izmir ; il sera arrêté mais bénéficiera d'une remise de peine. En 1934, les journaux publient des articles disant que la franc-maçonnerie sera interdite par le gouvernement. Tous ces événements font prévoir la fermeture des loges qui viendra en 1935. Par un ordre secret, on oblige les militaires francs-maçons à démissionner de l'Ordre et le Grand Maître Mim Kemal, qui possède le grade de colonel, est obligé de se démettre de sa fonction.

En 1935, une délégation de la Grande Loge est appelée à Ankara où les Frères appartenant au Gouvernement doivent les obliger à fermer les loges de leur propre gré afin d'éviter une fermeture par le gouvernement. Cette fermeture intervient en même temps que celle de nombreuses autres associations dont les activités sont reprises par les « Maisons du Peuple ». Les biens de la Grande Loge ne sont cependant pas confisqués mais cédés aux « Maisons du Peuple » ; ce qui permettra de les reprendre plus tard. Un article publié dans *L'Illustration* dira la raison « officielle » de la fermeture des Loges en Turquie : « Celles-ci n'avaient plus de raison d'être puisque les « Maisons du Peuple » avaient repris toutes les activités sociales et morales de la franc-maçonnerie ». (C'est la même raison qui avait été donnée par le régime soviétique.) Il faut dire que les francs-maçons n'ont été ni poursuivis ni persécutés pendant la fermeture qui a duré jusqu'en 1948 donc 13 ans. Les francs-maçons se sont réunis clandestinement dans les maisons pour garder le contact ; les archives ont été gardées et le Suprême Conseil a continué à travailler, n'étant pas tombé sous le coup de fermeture.

En 1960, il y a eu le premier coup d'Etat militaire contre le Parti démocrate d'Adnan Menderes qui fut exécuté avec trois de ses ministres. Beaucoup de politiciens furent emprisonnés, dont un bon nombre de maçons sans que cela soit dû à leur appartenance à l'Ordre. Toutes les associations ont dû momentanément arrêter leurs activités. Le colonel Türkes qui faisait partie de la Junte militaire et était un touranien fanatique, a été prudemment éloigné ; il a formé plus tard un parti nationaliste qui a lancé des attaques virulentes contre les maçons. J'ai été témoin de ces attaques prononcées dans des meetings politiques. J'ai entendu aussi des « hodjas » attaquer ouvertement la maçonnerie lors de leurs sermons.

En 1964, le Parti de la Justice est seul au pouvoir. A la tête de ce parti, il y avait deux candidats pour la présidence du Conseil, Süleyman Demirel et Saadet-tin Bilgiç. Le premier appartenait à l'aile libérale et était franc-maçon, le second représentait la fraction conservatrice. L'appartenance de Demirel à la franc-ma-

çonnerie mettait sa candidature en danger car les conservateurs utilisaient, avec force, cet atout. Le Grand Maître adjoint de la Grande Loge, Necdet Egeran, n'a pas hésité à délivrer à Demirel un document attestant qu'il ne figure pas parmi les membres de l'Association. Ce fait provoquera une scission dans la franc-maçonnerie turque qui l'affaiblira considérablement et donnera lieu à des attaques qui durent encore. Maintenant, Demirel est candidat à la présidence de la République et le président du parti religieux Rafah Partisi-Erbakan qui s'oppose à son élection, n'a pas hésité à affirmer que « la Turquie veut un président musulman, et pas un franc-maçon ! ». Pendant toutes les années de 1948 à nos jours, la franc-maçonnerie a continué à être attaquée par ses ennemis traditionnels : l'ignorance et le fanatisme. L'ignorance n'est plus celle qui régnait au temps des Sultans et le pourcentage d'analphabètes n'est plus de 85 %, mais d'environ 35 % (surtout des femmes) — ce qui est encore énorme —. Mais si on sait qu'une grande partie des écoles ouvertes dans les dix dernières années sont des écoles religieuses ou coraniques et que, dans les villages, le peuple est influencé principalement par le « hodja » (le prêtre), on comprend combien la position des Maçons traditionnellement considérés comme *Farmasons*, mauvais, méchants, athées, est difficile.

Attaquée jusqu'à la chute du régime communiste en Russie et ailleurs, par les partis et les militants de gauche, la franc-maçonnerie a maintenant surtout à repousser les attaques des fanatiques religieux et racistes. Ces attaques d'ailleurs dirigées contre le régime démocratique en général, s'en prennent même au chef national Atatürk dont on va jusqu'à briser les statues. En 1976, le Parlement turc est saisi d'un projet de loi visant à l'interdiction de la franc-maçonnerie, « abcès du sionisme ». Une commission d'enquête donna un rapport favorable à la franc-maçonnerie, mais de tels projets sont toujours périodiquement présentés par des députés « conservateurs ».

Il n'y a jamais eu de bulle ou d'ordonnance de la part d'un Khalife pour la fermeture des Loges, mais la Ligue islamique, réunie à la Mecque en 1974, prend une résolution, recommandant à ses membres de ne pas tolérer la franc-maçonnerie, « société secrète unie au sionisme ». Rappelons que la Turquie n'est pas un pays arabe et conserve encore le titre de « laïque » ; il n'y a pas de franc-maçonnerie officielle nationale dans les Républiques islamiques.

Actuellement, le fondamentalisme musulman connaît une recrudescence considérable en Turquie comme ailleurs dans le monde. En Turquie, on connaît au moins neuf organisations comme « Les Frères musulmans », « Le Djihad musulman », le « Parti islamique kurde » etc. qui s'infiltrèrent partout, grâce à l'ignorance des masses, et parce que des hommes politiques à la recherche de voix ferment les yeux ou encouragent ce fanatisme. On trouve des partisans de la réaction partout : au Parlement, dans les universités, à tous les échelons de la bureaucratie et même dans les cadres inférieurs de l'armée.

On arrête le travail pour la prière de midi dans certaines entreprises mais aussi dans des agglomérations petites ou moyennes et on moleste les gens qui ne se rendent pas à la mosquée ou qui ne respectent pas le jeûne du Ramadan.

Le « Refah Partisi » (parti de la Prospérité) a 12 % des sièges au Parlement et compte une fraction fondamentaliste très importante. Tous ces mouvements sont appuyés et même « téléguidés » par l'étranger, notamment l'Iran et l'Arabie Séoudite, dans des buts politiques visant à affaiblir la Turquie laïque. La droite, qui possède une forte majorité au Parlement, a des difficultés à enrayer l'action fondamentaliste. Quant à la gauche, elle est faible et fortement divisée. La loi exigeant que les fonctionnaires signalent leur entrée dans toute association, est surtout destinée à limiter la politisation des cadres, empêche les fonctionnaires et surtout les enseignants et les officiers de devenir ou de rester francs-maçons.

On voit, de plus en plus dans les rues, même à Istanbul et surtout dans certains quartiers, des femmes voilées, des hommes barbus, sans cravate et portant des coiffures allant du « takké » au turban vert, signes de cette *Sheria* (loi religieuse) qu'ils voudraient voir remplacer le code civil selon le modèle des mollahs iraniens. Des foules fanatisées participent à des manifestations qui frisent parfois l'émeute, surtout après la prière du vendredi dans les grandes mosquées ; c'est là et alors que les *Farmasons* toujours mal connus, toujours détestés comme impies, comme athées, comme sionistes, courent un réel danger.

Ces fondamentalistes, absolument fermés à toute discussion, défendent les avantages de l'Islam dans un pays où les masses sont encore relativement pauvres et où les valeurs morales ont disparu. Ils leur présentent les avantages de la morale religieuse venant directement de la parole de Dieu, du mariage avec plusieurs femmes, de la disparition de l'intérêt bancaire et, enfin, leur garantissent le paradis des croyants. Ce faisant, ils attaquent violemment le régime actuel « imitateur de l'Amérique », la laïcité, et aussi directement Atatürk dont les réformes doivent être abolies sans pitié et sans exception. Ces attaques visent indirectement l'Ordre maçonnique, le plus fervent défenseur de la liberté de pensée et de la laïcité.

L'antimaçonnisme en Turquie se trouve donc actuellement lié aux attaques faites contre la laïcité. Les fondamentalistes d'une part, certains politiciens opportunistes d'autre part utilisent les médias pour lancer des attaques virulentes. On voit des banques arabes qui travaillent sans intérêts bancaires ; les élèves sortant d'écoles coraniques sont admis dans les universités où on voit de plus en plus d'étudiantes en « turban » (fichu couvrant les cheveux et une partie de la figure). Les mosquées, jadis vides, débordent dans les rues pour la prière du vendredi ; dans certains magasins, les vendeuses portent le voile et les livres religieux et même les cassettes apportant la voix de l'*Imam noir* de Francfort sont vendus à tous les coins de rue.

Tous ces journaux, de nombreux livres et même des radios clandestines attaquent les institutions laïques. Des journalistes et des politiciens fidèles à la laïcité font l'objet d'attentats. Une revue publiée par l'Imam rouge Adnan Hoca, tirée à 50.000 exemplaires sur papier de luxe (d'où vient l'argent ?) a été suivie par un journal *Dernier avertissement* publiant des noms de Maçons (vrais ou faux), distribué gratuitement par la poste ou dans les rues.

Cette revue, intitulée *Rönesans*, met dant le même sac juifs, maçons, membres du Lions et du Rotary... et même le Diners Club... Voici quelques « perles »

tirées de cette revue mais surtout d'un gros livre intitulé *Judaïsme et Maçonnerie*. Les illustrations sont les mêmes que dans tous les livres antimaçonniques et contiennent cercueils, crânes, cagoules, étoiles flamboyantes et sceau de Salomon, assortis de diables et sorcières. Tous les malheurs sont imputés aux Juifs et aux Maçons. C'est eux qui empoisonnent le monde par la boisson : le whisky J. and B. ne représente pas autre chose que les colonnes Jaakin et Boaz de nos temples. Tous les emblèmes portant un lion, qu'ils soient sur des bouteilles, des paquets de cigarettes ou sur des drapeaux (p. ex. les drapeaux belge ou luxembourgeois) sont d'origine maçonnique. Les Juifs et les Maçons sont partout : Ford, Mobil, B.P., General Electric, Bayer, Siemens, Coca-Cola. Les plus grandes banques, la Bank of America, la Banque de France, la Banque Bruxelles-Lambert, la Banque Européenne du Luxembourg, la Manhattan Bank, sont des banques de Juifs ou de Maçons. Les hommes d'Etat qui dirigent le monde et le mènent à sa perte sont Juifs ou Maçons (ou les deux) : Abraham Lincoln, Nixon, Reagan, François Mitterrand, Valéry Giscard d'Estaing, Willy Brandt, Napoléon 1^{er}. Les Maçons 33^e étaient appelés Souverains Grands Inspecteurs, parce qu'ils sont généralement des officiers de haut rang dans l'armée.

En 1970, les Maçons utilisaient les locaux de Scotland Yard et de la Metropolitan Police, comme lieux de réunion. Mozart a été tué par les Maçons pour avoir divulgué des secrets dans « La Flûte Enchantée ». Le blason de la famille royale d'Angleterre comporte un lion, une couronne, une branche d'acacia : ce qui prouve bien qu'elle est sous la domination de la judéo-maçonnerie. Les Américains aussi, puisqu'ils ont même mis sur le billet d'un dollar un aigle et un triangle flamboyant qui surmonte une pyramide.

Le 31 décembre 1990, un hebdomadaire tire en première page : « Les Maçons sont prêts à passer à l'attaque pour la domination mondiale ».

La franc-maçonnerie turque oppose un silence dédaigneux à ces attaques, sachant bien qu'on ne peut pas convaincre les gens à la fois ignorants et fanatiques. Mais il y a, en Turquie, un grand nombre de gens clairvoyants qui sauront protéger les réformes d'Atatürk, la laïcité et la démocratie et empêcher le pays de tomber dans l'obscurantisme. Les francs-maçons sont de ceux qui mènent et mèneront toujours le combat jusqu'à la victoire de leurs idéaux.

L'équerre et le compas sous l'aurore boréale : l'antimaçonnerie en Scandinavie

par
Hugh R. BOUDIN

Il faut se rendre à l'évidence : l'examen de la documentation notamment à Copenhague nous a permis de découvrir l'existence d'un antimaçonnerie dans le Nord-Est de l'Europe. La sélection faite ici tente de présenter la diversité des formes que cette opposition a pu revêtir. Nous ne visons pas à être exhaustif ; nous omettons d'ailleurs la Norvège et l'Islande.

Au Danemark, l'antimaçonnerie a pris tantôt la forme d'une controverse philosophico-religieuse et tantôt celle d'une opposition politique des nazis et des marxistes ¹. En Suède, d'une part, l'Ordre a pu jouir d'un label de respectabilité conféré par la monarchie suédoise dont les souverains successifs furent soit grand-maître soit protecteur et, d'autre part, l'Ordre a été vilipendé par le colportage d'idées saugrenues par certains éléments de la population rurale. En Finlande, les aléas de la politique étrangère du pays se sont répercutés sur l'existence même de l'Ordre qui a connu de longues éclipses et les forces d'extrême-droite ont tenté de se faire des alliés antimaçonniques en mobilisant les Forces armées et l'Eglise luthérienne.

Une remarque générale s'impose en lever de rideau. Le caractère chrétien de la franc-maçonnerie lui donne en Scandinavie une assez grande unité.

Au Danemark

Bien que l'existence d'une société antimaçonnique ait été relevée en 1741 ², la maçonnerie danoise a poursuivi un développement intéressant en adoptant successivement divers rites : le rite anglais, la Stricte Observance, puis le rite rectifié et enfin le système suédois ou scandinave.

Vers la fin du XIX^e siècle survint une attaque sérieuse contre l'Ordre. Le fer de lance en fut le Dr. Frederik Nielsen, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Copenhague. Editeur d'un périodique, il y fit paraître dès 1879 des attaques acerbes contre le rite scandinave pratiqué au Danemark depuis 1855. Il pensait que l'obscurantisme maçonnique devait empêcher tout chrétien qui garde en mémoire les paroles du Christ et des apôtres, d'y adhérer. Ses critiques n'eurent d'échos que parmi les lecteurs de sa revue.

La polémique rebondit cependant lorsqu'un missionnaire, Lars Skrefsrud, se révéla être maçon ³. Cette affiliation ne plut pas à certains membres de son association de soutien. Le pasteur s'en expliqua dans une lettre à son comité. Il avançait que la base de la franc-maçonnerie était chrétienne et que Jésus-Christ en était le centre. Il insista sur le fait qu'assurément elle n'était ni anti-chrétienne, ni mal-faisante. La révélation divine contenue dans la Bible de la Genèse à l'Apocalypse en était le fondement. La franc-maçonnerie était véritablement chrétienne et bienfaisante. Un extrait de la lettre fut reproduit dans un journal norvégien, le *Morgenbladet* ⁴. Cette publication déclencha la controverse. En effet, Nielsen prétendit que cette déclaration était contraire à la vérité. Précisant ses critiques, il publia un opuscule intitulé *Frimureriet i Norden* (« La Franc-maçonnerie en Scandinavie ») une véritable philippique contre l'Ordre ⁵. Bientôt cette brochure connut une seconde édition. La réputation et la position de l'auteur lui octroyèrent une large audience d'autant plus que de nombreux lecteurs espéraient y découvrir les secrets de la franc-maçonnerie. Une des accusations lancée contre elle et nettement dénuée de fraîcheur concernait son immixtion dans tous les coups d'Etat depuis 1789. Dans son écrit *Det nordiske Frimureri og Historien* ⁶, Nielsen prétendait qu'il était impossible d'être à la fois chrétien et franc-maçon.

Trois auteurs anonymes lui répliquèrent ⁷, mais le pasteur Christiani releva ouvertement le défi dans *Indlaeg in Sagen om Frimureriet* (« Intervention en matière de franc-maçonnerie ») ⁸. Il avoua qu'il connaissait autant les secrets de la franc-maçonnerie que le professeur Nielsen et par conséquent il estimait avoir autant de droit que lui à la parole. Pour lui Nielsen était peu chevaleresque d'attaquer un Ordre dont un des principes est le secret et qui ne pouvait donc pas se défendre. C'était tout à fait contraire à la liberté chrétienne d'interdire l'appartenance à l'Ordre. En fait, Nielsen s'érigeait en pontife romain. Il condamnait sans aucune preuve substantielle la franc-maçonnerie comme dangereuse pour la sûreté de l'Etat ou destructive pour la société.

Une traduction allemande du texte danois *Frimureriet i Norden*, intitulée *Freimaurerthum und Christenthum*, permit au pasteur Gustav Adolf Schiffmann de répondre à Nielsen ⁹. Chargé par le prince héritier Frédéric-Guillaume de Prusse, grand-maître de l'Ordre, de la mission scientifique d'examiner l'origine des Actes de Carl Frederich Eckleff ¹⁰, Schiffmann, en tant que maçon avéré, se déclarait compétent. Ces documents comprenant une déclaration de pleins pouvoirs, des instructions et des prescriptions cérémonielles ainsi que des rituels pour divers grades rédigés en français avec quelques anglicismes, constituaient la base du rite suédois pratiqué en Prusse. Fidèle à la devise du prince *Geschichtliche Wahrheiten kunnen nur durch geschichtliche Forschungen festgestellt werden* (« Les vérités historiques ne peuvent être établies que par les recherches historiques »), Schiffmann avait espéré trouver chez Nielsen un historien capable de juger objectivement la franc-maçonnerie. Or Nielsen avait consulté quelques écrits trouvés fortuitement en affublant ce ramassis de documents du statut de sources. Il s'empressa d'émettre des jugements défavorables sur la franc-maçonnerie et de lancer des accusations sérieuses contre ses membres, méthode indigne d'un professeur d'université. Schiffmann affirmait que cela équivalait à juger le

christianisme en prenant quelques légendes de l'Eglise catholique-romaine, quelques prédications protestantes et à prononcer un jugement définitif en lançant des accusations gratuites contre les chrétiens. Il est tout aussi injuste d'imputer à l'Ordre tous les malheurs de l'humanité qu'il le serait de rendre l'Evangile responsable des crimes de l'Inquisition, des procès en hérésies, de la cruauté des dragonnades, du fanatisme des flagellants, de la morale jésuite ou de la bêtise des stylites. Opérer de telle façon constituait une bien piètre recherche de la vérité.

Nielsen retraça l'histoire de la franc-maçonnerie, en se basant sur les écrits de Gottfried Josef Gabriel Findel ¹¹, un des lauréats du prix Peeters-Baertsoen institué par le Grand Orient de Belgique pour couronner tous les dix ans des travaux historiques sur la maçonnerie. Il reprit la théorie selon laquelle les traditions maçonniques étaient de date récente et rejeta les origines prestigieuses mais fallacieuses de la construction du Temple de l'humanité. Le professeur releva que, dans le système suédois, ce n'était qu'au 9^e grade que le maçon est mis au courant des secrets qu'il ne peut divulguer aux frères des grades inférieurs.

L'accusation principale de Nielsen visait la prétention maçonnique de posséder une révélation particulière, le maintien du déisme d'Anderson et l'amalgame dans le rite suédois de gnosticisme, de mysticisme et d'alchimie, le tout saupoudré d'un peu de christianisme. La polémique s'essouffla sans atteindre un résultat décisif. Vers la fin de sa vie Nielsen prit une attitude plus amène envers l'Ordre.

Les maçons danois sous l'occupation nazie et le tir marxiste

D'une façon générale les maçons danois n'ont pas été indûment inquiétés par les autorités allemandes au début de la Seconde Guerre Mondiale. Cependant, à la fin de l'été 1943, une rumeur se répandit que les Allemands prévoyaient des mesures contre l'Ordre. Une personnalité maçonnique éminente, le bourgmestre Wilhelm Fischer, s'en ouvrit à Nils Svenningsen, directeur du ministère des Affaires étrangères qui consulta le Dr Werner Best, ministre plénipotentiaire du gouvernement allemand au Danemark. Celui-ci assura Svenningsen qu'il pouvait démentir officiellement la rumeur. A ce même moment, un télégramme du ministre des Affaires Etrangères allemand Joachim von Ribbentrop, daté du 8 septembre 1943, déclencha la persécution antisémite au Danemark. Une opération de secours fut organisée pour transporter la grande majorité des Israélites danois vers la Suède hospitalière. C'est alors que Best demanda des directives à Berlin pour savoir quelle attitude adopter à l'égard des francs-maçons. Berlin fut précautionneux, car les autorités allemandes ne désiraient pas se mettre à dos le roi Christian X (26.9.1870-20.4.1947), élu Grand Maître de la Grande Loge du Danemark le 15 juin 1912.

Au moment où la résistance danoise prenait plus d'envergure, les Allemands décidèrent de porter un coup à l'Ordre comme mesure conservatoire contre un ennemi potentiel. L'imposant bâtiment de 342 pièces que possède la Grande Loge du Danemark à la Blegdamsvej à Copenhague ¹² fut occupé, le 21 septembre 1943, par la police allemande. Puis, ce fut le tour du *Schalbergkorpset* et de la *Hipofolkene*, deux formations de collaborateurs. Après la libération du 4 mai 1945, le bâtiment réquisitionné par l'Etat servit de camp d'accueil pour réfugiés,

afin de libérer plusieurs écoles qu'ils occupaient. Puis un groupe d'activistes communistes appelé P 6 y prit ses quartiers. Il y installa même un stand de tir. Quand l'architecte Frederik J. Plum, chargé de la supervision des locaux, réussit à suspendre ces exercices balistiques, les membres s'en prirent aux meubles comme cible. Les murs furent recouverts de slogans frivoles et puérils et de nombreux drapeaux rouges. Bientôt un syndicat marxiste de la région de Copenhague vint le rejoindre. En quelques semaines, les communistes y firent plus de dégâts que les collaborateurs pendant tout leur séjour. Les pressions exercées par les marxistes retardèrent la restitution officielle du bâtiment. Ils le considéraient d'ailleurs comme faisant désormais partie de leur patrimoine et n'envisageaient aucunement de le rendre à une organisation bourgeoise décadente.

Un an plus tard, le 24 mai 1946, le bâtiment fut finalement rendu à l'Ordre. Les réparations se chiffèrent bientôt à des millions de couronnes. Une aide financière de maçons américains permit de supporter ces frais considérables ¹³.

Atteinte à la vie privée au Danemark

Le XVIII^e siècle a connu de nombreuses publications prétendant révéler à leurs lecteurs les soi-disant secrets de la franc-maçonnerie. A notre époque le processus s'opère par le biais de la télévision.

En 1975, un journaliste danois Poul Martinsen avait conçu le projet d'un documentaire sur les associations occultes du pays sous le titre *Le Danemark secret*. Un quart de l'émission était consacré à la maçonnerie. La Grande Loge introduisit une procédure en référé pour en empêcher la diffusion estimant qu'elle risquait d'y être décrite d'une manière tendancieuse et qu'apparemment le propos du journaliste s'apparentait plus à du sensationnalisme qu'à une présentation objective du sujet. La séquence incriminée montrait deux reconstitutions de cérémonies maçonniques : une tenue d'initiation et un passage au 3^e grade.

Arne Engel, l'avocat de la Grande Loge, demanda le huis-clos pour la projection du film devant le tribunal. Cette requête fut acceptée. L'avocat de l'Ordre exigea la destruction pure et simple de la séquence ¹⁴. La décision du tribunal l'Ostre Landsret de Gladsaxe accorda la suspension de l'émission.

D'une part, Erik Kay-Hansen, porte-parole de la Grande Loge, déclara qu'il était heureux de cette décision ¹⁵. Il avait précédemment pourvu l'Ordre d'un bureau d'information voulant certes pratiquer une politique d'ouverture en matière de relations publiques, mais jugeant ne pas devoir divulguer des rituels qui constituaient le patrimoine propre de l'Ordre. D'autre part, cette mesure ne plut pas à tout le monde, le professeur Peter Germer de l'Université d'Aarhus, spécialiste en droit constitutionnel, s'insurgea contre la décision du tribunal considérant que c'était une atteinte sérieuse à la liberté d'expression ¹⁶. Selon lui les possibilités du travail journalistique dans de pareilles conditions devenaient fort limitées. Le jugement ne cadrerait pas avec les nouvelles dispositions promulguées en 1972 sur la protection de la vie privée. Le Dr Germer, connu comme un défenseur ardent du journalisme critique surtout aux dépens du système établi, désirait pouffendre tous les abus partout où ils étaient découverts. Il se félicitait que la TV ait décidé de se pencher sur la franc-maçonnerie. Quand une association secrète

utilise des cérémonies d'origine médiévale, l'opinion publique a le droit d'en prendre connaissance, car elle pourrait contenir en germe quelque chose de dangereux ¹⁷.

Hans Söby, un avocat auprès de la Cour suprême, émit l'opinion qu'au moment où le processus démocratique se développait au Danemark avec un nouvel esprit d'ouverture, il était malaisé pour une association privée de garder ses portes hermétiquement closes. Rien de tel pour favoriser la création de mythes. Il faisait remarquer que, dans d'autres pays, la franc-maçonnerie travaillait plus publiquement. La télévision britannique avait déjà innové dans ce domaine. Sans la nommer, il faisait allusion à une émission de la *British Broadcasting Corporation* intitulée *Freemasonry. The Open Secret* diffusée le 15 mars 1965.

Après trois ans de préparation, le journaliste James Dewar reconstitua à l'aide d'acteurs la cérémonie d'initiation maçonnique et les passages aux 2^e et 3^e grades ¹⁸. Contrairement à ce que pensait Söby, il ne s'agissait nullement d'une opération de relations publiques effectuée par la Grande Loge Unie d'Angleterre, mais une divulgation dans le même genre que celle prévue par Poul Martinson.

En Suède

Peu avant la seconde Guerre Mondiale, l'Ordre maçonnique suédois fut en butte à des attaques répétées. Le nazisme en Allemagne lançait des accusations classiques et éculées de complot judéo-maçonnique et celles-ci étaient répercutées par les groupes de sympathisants fascistes en Suède. Devant cette marée montante, le Grand-Maître national décida, en date du 1^{er} juillet 1939, de mettre les choses au point par un mandement. Or, les liens entre l'Ordre et la Monarchie étaient tels que ce fut le chef d'Etat, le roi Gustave V lui-même, en sa qualité de Grand-Maître qui fit publier le texte.

En résumé il rappelait que l'Ordre exigeait de ses membres l'obéissance aux lois et le respect des devoirs civiques. En les laissant libres en matière ecclésiastique, politique et sociale, l'Ordre ne discutait pas de tels sujets en loge. Le fondement chrétien de la maçonnerie suédoise était souligné et les rapports avec d'autres Grandes Loges étaient précisés. En aucune circonstance une autorité maçonnique étrangère n'était compétente pour donner des ordres à la Grande Loge de Suède, organisme de caractère indépendant et national.

Il est peu banal que, devant des manifestations d'antimaçonnerie, ce soit le chef de l'Etat qui réfute les dénigrements malveillants. Dans l'histoire de l'antimaçonnerie le cas doit être rarissime. La symbiose de la monarchie et de la franc-maçonnerie s'exprime en Suède aussi d'une autre manière. Au sommet du rite suédois tel qu'il y est pratiqué siègent quelque trente chevaliers ou Commandeurs de la Rouge-Croix qui forment un Ordre fort sélect sous l'appellation de l'Ordre Royal du roi Charles XIII. Ce groupe est unique au monde car il constitue à la fois le 11^e degré d'un rite maçonnique, mais aussi un ordre de chevalerie du Royaume de Suède accordé par le Souverain à des citoyens choisis parmi les affiliés à l'Ordre maçonnique. L'insigne, une croix pattée rouge, se porte en public.

Voici le texte du mandement promulgué par Gustave v¹⁹ :

A tous les frères de l'Ordre des Francs-Maçons suédois,

Ces derniers temps et surtout à la suite d'événements à l'étranger, diverses conceptions et des données inexactes au sujet de la franc-maçonnerie se sont fait jour et se sont répandues dans notre pays. Le Grand-Maître et le plus haut dignitaire de l'Ordre des Francs-Maçons suédois Sa Majesté le ROI GUSTAVE V à la suite de ce qui précède a trouvé bon de communiquer ce qui suit afin d'éclairer les activités et les buts de la franc-maçonnerie suédoise ainsi que ses rapports avec les organisations maçonniques étrangères.

L'Ordre des francs-maçons suédois est basé et travaille sur un fondement religieux chrétien. Pour devenir membre, l'Ordre pose comme condition indispensable la confession de la religion chrétienne. Des adeptes d'autres confessions ne sont pas admis à visiter des loges suédoises, même s'ils sont devenus membres dans d'autres organisations maçonniques.

L'Ordre exige de ses membres la fidélité et l'obéissance aux autorités et aux lois, le respect des devoirs civiques, les bonnes mœurs et l'amour du prochain. Cela laisse entiers leurs droits et leur liberté d'avoir en matière ecclésiastique, politique et autres questions sociales leurs propres vues et à suivre leurs convictions. Mais il est strictement interdit aux membres de l'Ordre des Francs-maçons suédois de traiter de pareilles questions en loge.

L'Ordre des Francs-maçons suédois s'est toujours abstenu de prendre position ou de s'exprimer au sujet de la politique intérieure ou extérieure de son propre pays ou d'un autre pays. A l'étranger existent par ailleurs des associations dont les membres se déclarent francs-maçons, mais qui s'occupent d'activités politiques. Comme cela est en contradiction flagrante avec les principes immuables de l'Ordre des Francs-maçons suédois cités ci-dessus, celui-ci refuse de reconnaître de telles associations comme maçonniques et à avoir quelques rapports avec elles ou avec leurs membres. Cela vaut pour les soi-disant fédérations internationales de francs-maçons qui affilient de telles associations.

En revanche l'Ordre des Francs-maçons suédois entretient des relations amicales avec des associations étrangères de francs-maçons où les principes de l'Ordre sont respectés. C'est le cas par exemple des Grandes Loges nationales au Danemark, Norvège, Angleterre, Ecosse et Irlande ainsi qu'un nombre de Grandes Loges aux Etats-Unis d'Amérique.

L'Ordre des Francs-maçons suédois est une association indépendante et nationale. Elle ne reconnaît en aucune circonstance l'existence d'une autorité maçonnique supérieure quel que soit son nom. De même elle n'a jamais pendant son existence de plus de deux cents ans reçu d'ordres ou de directives d'une autorité étrangère.

Stockholm, le 1^{er} juillet 1939.

Par mandement de Sa Majesté
H. VON STEDINGK
O.T.S.B.

Un antimaçonnisme suédois colporté par une mémoire collective populaire

Une enquête du folkloriste suédois Carl-Martin Bergstrand nous a fourni une documentation sur les idées colportées au sujet des francs-maçons parmi la population rurale de son pays. Avec l'aide de collaborateurs, Bergstrand, directeur de la *Västsvenska Folkminnearkivet* (« Les archives de la mémoire populaire pour la Suède occidentale » à Göteborg) a soigneusement rassemblé les déclarations de 233 témoins (172 hommes et 61 femmes) nés entre 1830 et 1873. Ces personnes furent interrogées entre 1924 et 1948. Cette étude ne fut publiée qu'en 1956 à la suite de l'insistance des amis de Bergstrand. Ces témoignages furent apparemment livrés par des individus pensant en toute bonne foi avoir découvert les secrets maçonniques²⁰. Bien que chaque déclaration fût individuelle, il est possible de les grouper autour de thèmes communs. Après un rapide inventaire nous tenterons d'en fournir une interprétation.

Les historiens de la franc-maçonnerie ont consacré des études fouillées pour démêler les écheveaux des origines lointaines de l'Ordre tour à tour médiévales ou templières, adamiques ou écossaises. Quelle perte d'énergie ! Il suffisait de prendre connaissance des affirmations de l'un ou l'autre paysan de Dalécarlie ou d'Upland pour avoir la solution de l'énigme.

En effet, la création de la franc-maçonnerie en Suède a fait l'objet d'explications populaires. Les campagnes militaires du roi de Suède Charles XII²¹, dont Voltaire a étudié la biographie, le menèrent finalement à la défaite de Poltava en juillet 1709. Le souverain dut se réfugier en Turquie où, pendant cinq ans, il accumula des dettes qu'il ne parvint pas à rembourser²². Les Turcs ne le relâchèrent pas, tant que des sommes étaient encore dues. Or, des militaires suédois de l'armée du roi moururent en captivité. Les Turcs se risquèrent à les déguster et y prirent goût²³. Ainsi fut trouvé le moyen idéal pour apurer la dette royale : un remboursement en chair humaine²⁴. Il fallut créer une organisation capable de gérer la collecte et la distribution de cette boucherie humaine. La franc-maçonnerie y trouva sa raison d'être²⁵. Finalement la dette fut totalement remboursée, mais les Turcs, ayant acquis entre-temps le goût de la viande suédoise, envoyèrent de l'argent pour en obtenir de nouvelles livraisons.

L'anthropophagie présumée des Turcs nous fait toucher une croyance fort primitive notamment que l'assimilation d'un corps humain confère au mangeur les qualités morales des personnes ingurgitées. Les Turcs, ayant vu les qualités guerrières de courage et d'endurance des militaires suédois, désiraient les obtenir en mangeant leurs anciens adversaires. Une autre tradition plus classique explique que des maçons ayant construit le temple de Salomon avaient été les fondateurs de l'Ordre²⁶. Cette organisation indissoluble possédait des règles qui resteraient toujours un secret pour les femmes. En fait, le temple de Salomon était déjà un véritable atelier franc-maçon²⁷.

Plusieurs témoins expliquent que des familles pauvres ne pouvant subvenir à l'entretien de leurs nombreux enfants les vendaient aux francs-maçons²⁸. Ceux-ci ne pouvaient avoir qu'un noir dessein, soit l'anthropophagie, soit la prise de sang destiné aux Turcs. Exportateurs de viande et de sang humains²⁹, les maçons choisissaient des personnes bien en chair pour maintenir un haut standard

de qualité ³⁰. Le cœur était un morceau de choix ³¹. L'engraissement d'enfants était prévu, car de jeunes individus constituaient un article d'exportation très apprécié par la Turquie. Leur embonpoint était tel qu'un doigt coupé ne saignait pas.

L'élément de base de cette affirmation est la prise en charge d'enfants surnuméraires ³² par les maçons pour leur donner soutien et instruction. Une interprétation contournée de l'intérêt social investi par les francs-maçons dans la création d'orphelinats devint une médisance du recrutement pour ces institutions.

L'assiduité était fort prise en maçonnerie. Les membres absents aux réunions étaient passibles de la peine de mort et exécutés par leurs frères. Les candidats entrant en maçonnerie payaient de leur personne, car ils devaient offrir une quantité de leur sang vendue ensuite aux Turcs. D'autres témoins ont affirmé que tous les maçons se laissaient prendre du sang lors de leurs réunions ³³. Cette saignée rendait les maçons d'une part assez pâles et abattus ³⁴, mais d'autre part fort riches ³⁵ car les Turcs achetaient ce breuvage à prix d'or ³⁶. Ce liquide rendait les Turcs non seulement plus intelligents et plus courageux, mais produisait chez eux une métamorphose profonde, le sang chrétien ³⁷ leur garantissait le salut éternel en un bizarre service de communion ³⁸.

La richesse des maçons due au commerce de boucherie humaine est probablement une explication médisante de la solidarité maçonnique intégrée dans le thème turc ³⁹.

Un repas annuel des loges comportait toujours une victime, souvent un nourrisson, mais dans certains cas les témoins confondent maçons et Turcs ⁴⁰ qui sont accusés de goûter particulièrement ce plat carné. Une variante du pays exotique d'exportation était l'Inde au lieu de la Turquie. Pourtant les Turcs avaient la cote d'amour vu leurs relations privilégiées avec la Suède.

Comme les maçons étaient toujours à la recherche de nouvelles sources de ravitaillement, une trappe judicieusement placée dans des chambres d'hôtels pour émigrants en partance vers les Etats-Unis leur fournissait de la matière première ⁴¹. D'autres exemples décrivent comment un piège était utilisé pour capturer des personnes innocentes destinées à une exploitation anthropophagique ⁴². La loge était en fait un abattoir clandestin ⁴³. Les viandes étaient empaquetées dans des tonneaux pour le transport ⁴⁴.

Le pasteur de Barnap, village de la province de Småland dans le diocèse de Växjö, membre de l'Ordre, avait toujours son épée maçonnique, un maillet et une truëlle. Le témoin explique que l'épée servait littéralement à débiter ses victimes, le maillet à clouer les tonneaux, mais l'usage de la truëlle lui échappait ⁴⁵.

Dans les témoignages, les citoyens de la Turquie sont invariablement affublés d'une appellation peu flatteuse : *Hundturken* (« le chien de Turc »). Cet animal mi-homme, mi-chien ⁴⁶ dont l'arrière-train était muni d'un appendice caudal ⁴⁷, courait parfois à deux et parfois à quatre pattes ; il possédait un odorat très fin capable de détecter un être humain à grande distance ⁴⁸ ; il se nourrissait de chrétiens ⁴⁹. Lors d'un incendie d'une loge à Göteborg, des maçons lancèrent un « chien de Turc » par la fenêtre, mais le recouvrirent immédiatement d'un drap pour que personne ne puisse le voir ⁵⁰.

La diffusion de ces histoires s'est fort probablement produite lors du service militaire quand des miliciens de différentes parties du pays se côtoyaient. Nous avons donc affaire ici à une tradition purement orale. En effet, rares sont les histoires populaires imprimées au sujet des maçons. Oscar Birger Svahn (1833-1908) en publia quelques-unes ⁵¹.

L'explication des dettes de Charles XII s'y retrouve avec quelques détails supplémentaires. Le remboursement des dettes s'effectuait annuellement par l'envoi de quatre-vingt-dix-neuf barriques de sang chrétien à destination de Turcs ⁵². Ces livraisons se terminèrent lorsque le maréchal Jean-Baptiste Bernadotte, le futur Charles XIV, y mit le holà. Courroucée d'être privée de sa nourriture préférée, la Turquie déclara la guerre à la Suède. Mais, fort vaillant, Bernadotte vainquit la flotte turque devant Tripoli ⁵³. A vrai dire l'exactitude des événements historiques est ici fortement mise à contribution. Comme les Turcs désiraient encore leur alimentation de choix, un groupe de Suédois se liguèrent pour en fournir. Ainsi s'explique la fondation de la maçonnerie. Après quelques temps, ne résistant plus à l'attrait des devises étrangères, le roi permit finalement la reprise du commerce. Notons que Bernadotte fut Grand-Maître de l'Ordre en Suède ⁵⁴.

La plupart des témoignages datent du début du XIX^e siècle, mais prennent fort vraisemblablement leur origine bien avant cela. A la fin du siècle, ils semblent avoir perdu leur crédibilité. Des récits difficiles à admettre meurent d'une belle mort car on ne les colporte plus. C'est le mérite de Carl-Martin Bergstrand de les avoir soigneusement recueillis quand ils étaient encore dans la mémoire. Il peut y avoir des parallélismes avec des croyances populaires dans d'autres pays.

Caractéristique pour la Suède est l'explication turque de la création de la maçonnerie, tandis qu'au Danemark sa fondation concerne la reconstruction de la tour de Babel ⁵⁵.

Le caractère absurde de ces témoignages peut nous étonner, mais ils ressemblent à des attaques antisémites et sont puisés dans le même arsenal antimaçonnique que les bobards rapportés par le Français Gabriel Jogand-Pagès (dit Léo Taxil), l'Allemand Charles Hacks (alias docteur Bataille) et l'Italien Domenico Margiotta.

Cependant à leur base on peut discerner dans une certaine mesure des faits normaux interprétés avec une perverse imagination.

Dans les convergences avec les accusations antisémites, l'aspect hématologique est présent dans une série d'accusations lancées contre les juifs comme le crime rituel ou la profanation des hosties dont la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles contient hélas une iconographie révélatrice.

En Finlande, présence ou absence de l'Ordre finnois au gré du régime russe

En Finlande il faut distinguer entre la maçonnerie placée sous la juridiction de la Grande Loge de Finlande et les loges suécophones sous la houlette de la Grande Loge de Suède. Elles se reconnaissent d'ailleurs mutuellement. Nous parlerons ici de la franc-maçonnerie finnoise *stricte dictu* ⁵⁶.

Au XVIII^e siècle deux loges, l'une dénommée Saint-Augustin, fondée en 1756 et l'autre Phénix créée en 1777 travaillaient à Helsinki, mais elles n'eurent jamais de liens avec la Grande Loge ou Directoire de Russie. La Loge de Saint-Augustin organisa sa dernière tenue en février 1808, deux semaines avant le début de la guerre suéco-russe de 1808-1809 qui se termina par la victoire russe et l'annexion de la Finlande. Au sein de l'Empire russe elle devint Grand-Duché et le tsar prit le titre de Grand-Duc de Finlande. A partir de ce moment son histoire est étroitement liée à celle de la Russie. Toute activité maçonnique finnoise s'arrêta définitivement le 13 décembre 1813.

Les empereurs russes successifs conditionnèrent l'existence même de la maçonnerie finnoise. Déjà en 1797, le tsar Paul I^{er} (1796-1801) ⁵⁷ avait interdit toutes les sociétés secrètes. Alexandre I^{er} (1777-1825) ⁵⁸ accédant au trône en 1801 maintint la décision de son prédécesseur. En 1803, il modifia son attitude à l'égard de l'Ordre. Cependant, il nomma une commission d'enquête destinée à le conseiller en matière de maçonnerie. Ce groupe était composé du ministre de l'Instruction, le comte Rasumowsky, du ministre de la Police Balachew, du secrétaire d'Etat le comte Michel Speransky ⁵⁹, qui pour les besoins des travaux de cette commission fut admis dans l'Ordre par l'entremise d'un autre membre de la commission Ignace Aurelius Fessler (1756-1839) ⁶⁰ d'origine hongroise, professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg. A la suite de l'avis transmis par la commission au tsar, celui-ci décida en 1803 de reconnaître officiellement l'existence de l'Ordre dans ses Etats. Cette tolérance a été diversement interprétée. Boris Telepnev dans son *An Outline of the History of Russian Free-masonry* paru en 1928 affirme que l'empereur était devenu maçon pendant sa période libéralisante, tandis qu'Ernst Friedrich dans la *Geschichte der einstigen Maurerei in Russland* publié en 1904 prétend que le tsar ne fut qu'Illuminé.

Le souverain devait tenir compte de l'attitude de l'Eglise orthodoxe. Opposées à toute innovation d'origine étrangère et aux influences occidentalissantes, les autorités ecclésiastiques orthodoxes étaient très défavorables à la maçonnerie. L'Archimandrite de Novgorod proche des milieux des anciens croyants russes — les *staretz* — s'y opposait avec entêtement.

La police tsariste toujours aux aguets pour contrecarrer les soi-disant conjurations surveillait étroitement toute velléité de conspiration vraie ou supposée. Avec les antécédents de la Révolution Française, la réputation des sociétés secrètes ne s'était pas améliorée.

Le 6 août 1822, vraisemblablement sous l'influence du moine fanatique Photius et encore par l'ascendant du chancelier Metternich, Alexandre I^{er} en vint à prendre des mesures draconiennes pour l'ensemble du territoire impérial. Les organisations maçonniques furent supprimées en Finlande. Bien que dans cette principauté les membres individuels dussent prendre l'engagement de s'en abstenir, certains maçons n'obéirent pas à l'ukaze de 1822.

Le tsar Nicolas I^{er} (1825-1855) renouvela l'interdiction et, en 1826, insista sur l'interdiction explicite pour le territoire finnois. Il imposa sa volonté spécialement aux fonctionnaires civils et militaires de l'administration. Tout membre d'une organisation secrète affilié avant ou après l'incorporation de la Finlande à

l'Empire russe était obligé d'en faire la déclaration en précisant le nom et les buts de son organisation. Tout contrevenant à cette mesure risquait d'être accusé de haute trahison. En 1828, un arrêté spécialement applicable aux étudiants interdit leur appartenance à l'Ordre maçonnique sous peine d'exclusion de l'Université et d'emprisonnement.

Ces mesures portèrent un préjudice sérieux à la franc-maçonnerie finnoise. Elles ne s'étendaient pas seulement aux fonctionnaires, mais même aux simples citoyens finnois y compris ceux séjournant temporairement à l'étranger. Ces affiliations éventuelles hors de Finlande se limitaient aux membres des équipages de navires et aux voyageurs finnois. Un pareil cas fut signalé en 1847. Lors d'une traversée de Turku à Saint-Petersbourg, un capitaine de navire fut arrêté par le service de douane qui avait découvert des décors et un diplôme maçonniques parmi ses effets personnels. Le document indiquait qu'il avait été initié dans une loge « écossaise » à Marseille. Après une courte détention, ce marin fut libéré car, n'étant pas fonctionnaire, il ne tombait pas sous l'interdiction.

Pour éliminer ces faiblesses de la loi, le tsar Nicolas 1^{er} promulgua un nouvel ukaze en 1848 uniquement applicable en Finlande selon lequel aucun citoyen finnois — sans aucune exception — ne serait autorisé à devenir franc-maçon. Cette interdiction fut le coup de grâce apporté à la franc-maçonnerie en Finlande.

Tentatives nazies d'interdire l'Ordre dans une Finlande indépendante

Ce vide maçonnique perdura jusqu'en 1917, lorsque les Finnois se libérèrent du joug russe et accédèrent à l'indépendance nationale. Dans le sillage de la Première Guerre Mondiale, la Finlande avait acquis sa liberté grâce notamment à une aide allemande. Un mouvement patriotique, le *Jägerrörelsen*, s'organisa et l'armée impériale accueillant ses volontaires forma le 27^e bataillon prussien de chasseurs finnois qui participa aux combats libérateurs. Cette assistance bienvenue contre les Russes suscita une certaine estime pour l'Allemagne. Vers les années trente, cette sympathie fut utilisée par la propagande nazie pour introduire des idées national-socialistes en Finlande. Une minorité agissante d'extrême-droite lança une campagne anti-maçonnique voulant jeter le discrédit sur l'Ordre. Pour ce faire deux groupes en particulier firent l'objet de manœuvres précises : les Forces armées et l'Eglise luthérienne.

La Fédération des officiers de Finlande infiltrée par des sympathisants nazis décida lors de son assemblée de 1931 de proposer au Haut commandement l'interdiction pour les officiers d'adhérer à la franc-maçonnerie. D'emblée elle supprima le nom des officiers connus comme maçons du rôle de ses membres. Une ordonnance militaire interdit à tout officier d'active de l'Armée et de la Marine d'appartenir à l'Ordre. Ces mesures influencèrent négativement le recrutement des loges ⁶¹.

Au Synode général de l'Eglise luthérienne de 1933, il fut proposé d'interdire aux pasteurs ou aux responsables laïques d'églises d'être membres d'une organisation secrète. En séance plénière quelques voix seulement approuvèrent cette mesure qui fut par conséquent rejetée.

Peu avant la guerre de 1939, un projet de loi fut déposé au Parlement pour exclure définitivement l'Ordre. Après la guerre d'hiver en avril 1940, l'Assemblée nationale rejeta cette proposition.

L'Ordre lui-même décida volontairement de suspendre ses activités. Cette mesure semble s'être imposée plus par les circonstances politiques que par la pression des autorités gouvernementales.

Entre 1941 et 1945 toutes les loges suspendirent de leur propre gré leurs travaux à cause de la guerre russo-finnoise.

Grâce à l'habileté diplomatique et au charme robuste du président de la République (1944-1946) qui avait été invité à sortir de sa retraite, le maréchal baron Carl Gustav Emil Mannerheim (1867-1951), la Finlande qui avait combattu l'Union soviétique avec l'aide du III^e Reich ne fut pas considérée comme nation ennemie par les puissances alliées. Un véritable tour de force en politique internationale.

Malgré toutes ces vicissitudes politiques, la franc-maçonnerie finnoise puisant à ses diverses origines (suédoise, new-yorkaise et anglaise) a eu assez de ressort pour se reconstituer tel un Phénix ressuscitant de ses cendres.

Notes

¹ Nous tenons à remercier Monsieur Hans Edvard Christensen, Bibliothécaire de la Grande Loge du Danemark, pour l'aide bienveillante qu'il nous a accordée lors de notre passage à Copenhague. A l'occasion des 250 ans de la franc-maçonnerie au Danemark, il a présenté quelques trésors de ses collections dans l'article « Arkiver og biblioteker », dans *I Guld og Himmelblaet. En bog om Frimureriet i Danmark i fortid og nutid* (« D'or et de bleu ciel. Un livre sur la franc-maçonnerie au Danemark hier et aujourd'hui »), Copenhague, 1992, p. 151-156, ill. coul.

² M. SCHMIEDER, *La Franc-maçonnerie. Histoire d'une grande fraternité*, Braine-l'Alleud, 1992, p. 272.

³ Lars Olsen Skefsrud (1840-1910), missionnaire et linguiste norvégien. Après une jeunesse tumultueuse, il passa par une crise religieuse et acquit un intérêt pour la mission. Ayant fréquenté l'École des Missions de Gossner à Berlin, il se mit à évangéliser en 1863 avec un collègue danois Hans Peter Børresen (1825-1901). Ils fondèrent la *Nordiska Santalmissionen* pour s'occuper du peuple opprimé des Santales, le plus ancien groupe du Bengale. Skrefsrud se consacra à l'étude de leur langue en publiant grammaires et dictionnaires. En collaboration avec E. Heuman et P.O. Bodding il fournit de nombreuses traductions notamment celle du Nouveau Testament.

⁴ *Morgenbladet*, 27 mai 1882.

⁵ Prof. Dr. NIELSEN, *Frimureriet i Norden* (« La Franc-maçonnerie en Scandinavie »), 3 Oplag, Schonberg, 1882, 110 p.

⁶ Prof. Dr. NIELSEN, *Det Nordiske Frimureri og Historien* (« La Franc-maçonnerie scandinave et l'Histoire »), Schonberg, 1882, 51 p.

⁷ *Svar paa Hyrdebref fra Generalsuperintendent Dr. Müller i Magdeburg. I Anledning af Prof. Nielsens Skrift « Frimureriet i Norden »* (Réponse à la lettre pastorale du surintendant général Dr. Müller de Magdebourg. A propos de la brochure du prof. Nielsen « La Franc-maçonnerie en Scandinavie ») oversat af A. MULLER Lærer i Aarhus, Aarhus, 1882, Zenner, 22 p. — En gammel Frimurer, *Professor Fredrik Nielsen og Frimurerne. Gjensvar til Professor* (« Un vieux franc-maçon, Le professeur Fredrik Nielsen et les Francs-maçons. Réplique au professeur ») 2^{de} Oplag met yderligere Gjensvar, Giese, 1882, 111 p. — En svensk Frimurer, *Hvad er det centrale i Professor Nielsens Stridskrift « Frimureriet i Norden »*. *Et Indlæg* (« Un maçon suédois, Qu'y a-t-il d'essentiel dans la brochure polémique du professeur Nielsen « La franc-maçonnerie en Scandinavie » ? Une intervention ») Giese, 1882, 23 p.

⁸ CHRISTIANI, *Indlæg in Sagen om Frimureriet* (« Intervention en matière de Franc-maçonnerie ») édité chez Chr. Mackeprang, Nykjöbing, 1882.

⁹ *Aabent Brev til Professor Dr. Fredrik Nielsen fra Archidiaconus G. A. Schiffmann i Stettin*, 1883 (« Lettre ouverte au Professeur Dr. Fredrik Nielsen de l'Archidiacre G.A. Schiffmann de Stettin »). Gustav Adolf Schiffmann (1814-1883) fut longtemps le Vénérable de la Loge *Drei goldene Anker zur Liebe und Treue* (Grande Loge nationale des Francs-maçons d'Allemagne). Voir Notice « Schiffmann » dans Eugen LENNHOF et Oskar POSNER, *Internationales Freimaurerlexikon*, Unveränderter Nachdruck, Graz, 1932, col. 1390-1391.

¹⁰ N. S. NORLING, « De Eckleffska akterna » dans *Bakom lyckta dörrar. Nagra Ordenshistoriska Kaserier* (« Derrière les portes closes. Quelques causeries sur l'histoire des Ordres »), Stockholm, 1940, p. 100-108.

¹¹ Voir E. LENNHOF et O. POSNER, *op. cit.*, col. 478-480.

¹² Déjà en 1936 le bâtiment avait résisté à un attentat à la dynamite.

¹³ Bro. Rev. Svend HERTLING « A Brief History of Danish Freemasonry », traduit du danois par Bro. Hugo HEINBERG dans *Ars Quatuor Coronatorum. Transactions of Quatuor Coronati Lodge n° 2076*, Vol. 90, 1977 [Londres, novembre 1978], p. 281.

¹⁴ « Lukket retsmodet o ytringsfrihed », dans *Bertlingske Tidende*, 24 juillet 1975.

¹⁵ « Frimurerens kolerfigur », *idem*, 25 juillet 1975.

¹⁶ Jens TRUDSO, « Ytringsfrihedens nidkære vogter », *idem*, 27 juillet 1975.

¹⁷ « Forbudet mod TV-filmen om frimurerne er krænkende », *idem*, 30 juillet 1975.

¹⁸ James DEWAR, *The unlocked Secret Freemasonry Examined*, Londres, 1979 ⁵, 272 p. ill.

¹⁹ Nous remercions les services culturels de l'Ambassade Royale de Suède à Bruxelles pour la diligence avec laquelle elle nous a fait parvenir ce texte. (Traduction du mandement par l'auteur).

²⁰ Carl-Martin BERGSTRAND, *Frimurarna och Hundturken. Vad Folk trott om Frimurarna*, Gumperts Förlag, Gothenbourg, 1956, 110 p. ill. Il a pu disposer également des données de la *Folkliksarkivet* (« Les archives de la vie populaire ») à Lund.

²¹ Johan Änman né en 1865 à Eda, Värmland, BERGSTRAND, *op. cit.*, p. 19 — Anna Katarina Pettersdotter née à Ärtemark, Dalsland, *idem*, p. 19 — Anders Stenström, né en 1859 à Finnskoga, *idem*, p. 20 — Emma Persson née en 1871 à Gunnarskog, Värmland, *idem*, p. 20.

²² Karl Eriksson, né en 1857, de K. Gustav Socken, Värmland, *idem*, p. 20.

²³ Brita Larsson, née en 1860, de Frykerud, Värmland, *idem*, p. 20.

²⁴ Sara Olsson, née en 1861, de Sal, Västergötland, *idem*, p. 20.

²⁵ Lars Svensson, né en 1843, de Amnehärad, Västergötland, *idem*, p. 35 — Albert Josefson de Gällestad Kinds Härad, *idem*, p. 97.

²⁶ Hans Persson Ekström, né en 1857, de St. Hamma, Scanie, *idem*, p. 52.

²⁷ Kristina Pettersson, née en 1848, de Naum, Västergötland, *idem*, p. 15 — Kark Änglund, né en 1856, de Hardemo, Närke, *idem*, p. 17.

²⁸ Nelina Andersson, née en 1856, de Torpa, Halland, *idem*, p. 67.

²⁹ Une femme, née en 1851, de Ärtemark, Dalsland, *idem*, p. 32.

³⁰ Emma Karlsson, née en 1871, de Surteby, *idem*, p. 32 — Otto Larsson, né en 1849, de Selbodol, Värmland, *idem*, p. 33.

³¹ Halvard Olsson de Dalby, Värmland, *idem*, p. 16.

³² Anders Augustsson, né en 1856, de Lindholm, Halland, *idem*, p. 25.

³³ Alfred Nilsson d'Abild, Halland, *idem*, p. 67 — A. P. Lundqvist de Larv, Scanie, *idem*, p. 27-28.

³⁴ Karl Jonsson, né en 1857, de Härryda, Gothenbourg, *idem*, p. 29.

³⁵ Manda Westerlund, née en 1855, de Nittorp Kinds härad, Västergötland, *idem*, p. 29 — L. A. Johansson, né en 1859, *idem*, p. 11.

³⁶ L. A. Johansson, né en 1859, de Muselryd, Jönköping, *idem*, p. 36 — Set Björk, né en 1869, de Glava, Värmland, *idem*, p. 36 — Per Fyr, né en 1852, de Gunnarskog, Värmland, *idem*, p. 39.

³⁷ A. P. Lindqvist de Larv, Scanie, *idem*, pp. 27-28.

³⁸ Jon Jansson, né en 1859, de Västra Fågelvik, Värmland, *idem*, p. 30.

³⁹ Sven Edvinsson, né en 1861, de Trankil, Värmland, *idem*, p. 39.

⁴⁰ Anna Stina Karlsson, née à Örmevalla, *idem*, p. 25.

⁴¹ Alfred Henriksson, né en 1866 de Abild, Halland, *idem*, p. 25 — V. Fast, né en 1879, de Nydala, Småland, *idem*, p. 45 — Peter Svensson, né en 1849, de Hjälmseryd, *idem*, p. 45.

⁴² Karl Jansson, né en 1872, de Millevik, *idem*, p. 44.

⁴³ Per Bengtsson Fyr, né en 1852, de Borgvik, Värmland, *idem*, p. 30.

⁴⁴ Johan Erikson, né en 1864, Ransäter, Halland, *idem*, p. 25.

⁴⁵ Peter, né vers 1820, Månsarps, *idem*, p. 101.

⁴⁶ Karl Andersson, né en 1868, de Molla, Västergötland, *idem*, p. 23.

⁴⁷ Lydia Thörner, née en 1867, de Lynnerby, Skara, *idem*, p. 21.

⁴⁸ Alexander Johansson, né en 1869, de Bjurum, Skara, *idem*, p. 21.

⁴⁹ Kron-Hanna, décédée en 1918, de Dädesjö, Småland, *idem*, p. 24.

⁵⁰ Anders Augustsson, né en 1856, de Lindomme, Halland, *idem*, p. 25.

⁵¹ Ce recueil s'intitule *Svenskt Skämtelyste, Folkklivsbilder m. m. samlade av Oscar Svahn* (« Le sens de l'humour suédois, Images de la vie populaire, etc. recueillies par Oscar Svahn ») 2^e édition, 4^e livraison, Stockholm, 1891.

⁵² Carl-Martin BERGSTRAND, *op. cit.*, p. 99.

⁵³ *Ibidem*.

⁵⁴ Bernadotte initié en France devint en tant que prince héritier suédois *Procurator Salomonis* et une fois roi, en 1849, il occupa la fonction de *Vicarius Salomonis* c'est-à-dire Grand Maître de l'Ordre.

⁵⁵ Carl-Martin BERGSTRAND, *op. cit.*, p. 97.

⁵⁶ L'organe antimaçonnique *Les Cahiers de l'Ordre* publia un article sur la maçonnerie finnoise. « Lettre de Finlande » dans la nouvelle série, 3^e année, n° 18, janvier 1929, p. 22-26.

⁵⁷ Notice « Paul 1^{er} » de la rubrique *Russland* dans E. LENNHOF et O. POSNER, *op. cit.*, col. 1359.

⁵⁸ Notice « Alexander 1^{er} » de la rubrique *Russland*, *idem*, col. 1359-1360.

⁵⁹ Notice « Speransky Michael », *idem*, col. 1488.

⁶⁰ Notice « Fessler, Ignaz Aurelius (Innocentius) », *idem*, col. 469-472.

⁶¹ Bro. Frederick SMYTH, « Freemasonry in Finland », dans *Ars Quatuor Coronatorum. Transactions of Quatuor Coronati Lodge n° 2076*, Vol. 78, 1965 [Londres, 1966], p. 87.

Aspects récents de l'antimaçonnerie en Grande-Bretagne : l'effritement d'une position privilégiée

par
Jean DIERICKX

Il faut sans doute un certain goût du paradoxe pour présenter une contribution sur l'antimaçonnerie en Grande-Bretagne, pays où, il n'y a pas si longtemps, le souverain, son premier ministre et le plus haut dignitaire de l'Eglise établie étaient tous trois maçons, — pays qui, au cours des soixante dernières années, a vu deux fois doubler ses effectifs maçonniques. Les organisateurs du colloque ont toutefois parlé de « courants » ; il peut être intéressant de se demander si un ou des courants, d'abord faibles et pour tout dire négligeables, n'ont pas gonflé en peu de temps et n'ont pas causé déjà de sérieux dégâts. Comme le suggère mon titre, c'est la question à laquelle je voudrais répondre ici.

Certes, on pourrait faire l'histoire de réactions antimaçonniques diverses en Grande-Bretagne ; elles ont commencé avant 1717, mais ces mouvements ont été liés aux circonstances, et souvent aux personnes ; ils se sont révélés de peu de portée et de durée, et surtout, ils ne se sont pas structurés ou généralisés. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Une certaine perte de crédit est déjà incontestable, et les signes de rejet se sont multipliés, surtout depuis 1980 environ, en grande partie sous l'effet de changements sociaux très rapides, qui ont souligné les contradictions de la franc-maçonnerie anglaise et fait passer l'opinion de l'indulgence amusée à une mise en question, sinon même à une sourde hostilité. Tout cela d'ailleurs dans un climat général moins favorable à la tolérance et à la compréhension, dans quelque domaine que ce soit, et marqué par un affaiblissement des valeurs acceptées et un recul des idéaux de solidarité et de cohésion sociale — pour ne rien dire d'un regain de l'intégrisme religieux.

Ces phénomènes sont récents, d'où la présence de cet adjectif dans mon titre : avec un tel manque de recul, il est évident que mon approche n'est pas celle de l'historien, ni même du maçonnologue ; c'est plutôt celle de l'observateur d'une société, attentif aux changements de mentalités et à la manière dont ils s'expriment...

La contestation de l'*Establishment* et l'effritement de certains de ses piliers

Je prends le mot *Establishment* dans sa définition traditionnelle de « ensemble des institutions reconnues comme détentrices d'autorité et de prestige, et capables d'en user pour faire prévaloir une certaine vue de la société ». Ce serait trop élargir le cadre du présent exposé que de m'étendre sur la crise des valeurs que connaît la Grande-Bretagne — et qu'elle n'est d'ailleurs pas seule à connaître. Mais ici, cette crise implique un affaiblissement visible de l'*Establishment*, dont la franc-maçonnerie subit les effets globaux.

On peut considérer la monarchie comme le premier de ces piliers ; de longs développements sont ici inutiles. Les signes de désaffection se multiplient ; même s'il ne s'agit que d'un phénomène passager — et rien ne l'indique —, il pourrait avoir des conséquences graves ailleurs qu'en Australie ¹. L'Église établie se cherche et est agitée de mouvements divers ; elle a perdu de l'influence et des fidèles, et s'interroge avec anxiété sur la bonne manière d'amorcer un revirement ; elle a ses fondamentalistes, dont l'audace croît avec sa faiblesse. Les partis politiques aussi ont vu diminuer leur crédit, surtout auprès des jeunes ² ; le Parlement lui-même est entraîné dans ce discrédit après un trop long règne conservateur et face au blocage qu'impose un système électoral qui ne laisse aucun poids au troisième parti. Plus grave encore peut-être est la perte de confiance quasi générale envers la police et la justice. Les cas de procès révisés et de jugements annulés parce que la police avait « trafiqué » les témoignages se sont multipliés ; des « affaires » ont impliqué des policiers de haut rang dans plusieurs grandes villes ; le scepticisme est devenu la seule attitude possible, et les accusations de corruption tombent donc dans des oreilles complaisantes — on verra l'importance de ce fait pour notre propos. Enfin, les milieux d'affaires ne sont pas restés en dehors de la déliquescence éthique si évidente : les salaires astronomiques de leurs dirigeants, les faillites retentissantes, les combines louches — tout cela désoriente et irrite l'opinion. Nous savons certes que la valeur des sondages est toute relative, mais que penser des résultats de celui qu'organisa récemment le *Daily Telegraph* : 49 % des lecteurs consultés iraient vivre ailleurs qu'en Grande-Bretagne s'ils le pouvaient ! Seul un petit nombre trouve un sujet de fierté dans une quelconque institution, surtout l'armée !

Sans verser dans le catastrophisme, il y a tout de même là un ensemble de faits inquiétants. Certes, il y a eu des moments noirs dans le passé ; la différence est toutefois qu'alors un nombre suffisant de personnes croyaient au remède normal des démocraties, l'alternance des partis au gouvernement. Aujourd'hui, on est profondément persuadé que les uns ne feront pas mieux que les autres.

L'irritation croissante contre le secret et la corruption qu'il favorise

Comme l'a vigoureusement résumé un auteur américain, « toute institution qui exige un serment non requis par la loi est elle-même illégale ». C'était déjà l'esprit de l'*Act* de 1799, qui toutefois excluait expressément les loges maçonniques en existence à cette date ³. Le moins qu'on puisse dire est que les loges plus jeunes ne se sont que peu souciées de cette disposition et qu'on les a laissées faire. Et si le secret que les maçons juraient de respecter était parfois vivement

attaqué, on ne s'en prenait pas aux personnes. On est aujourd'hui bien loin de tout cela ; le secret d'appartenance est quasiment assimilé à un délit et les mesures légales qu'on propose ont tout d'interdictions professionnelles larvées.

Ce sont l'affaire P2 et ses prolongements anglais, puis le succès inattendu du livre de Stephen Knight, *The Brotherhood*, qui changèrent la nature du débat. L'ouvrage se présente en sous-titre comme « *an exposé* (c'est-à-dire une mise à nu) *of the secret world of the Freemasons* ». La première partie, largement historique, est intitulée, non sans intention, « De la gilde d'artisans à la société secrète ». Cette thèse est développée dans les chapitres suivants à partir d'une distinction entre la maçonnerie des trois premiers grades et celle des grades suivants — pour l'Angleterre, entre Duke Street et Queen Street. Il n'y a là rien de bien original ; il s'agit une fois encore, sous une forme à peine modifiée, de la thèse des « supérieurs inconnus ».

La deuxième partie, nettement plus longue que la première, est consacrée à la police ⁴, et c'est à partir de là que les remous allaient s'amplifier. Suivra un examen de certains autres secteurs de la société et de leur imprégnation maçonnique, où l'auteur semble garder un souci de modération et d'équilibre. Mais en fin de volume, on bascule, comme je l'ai écrit à l'époque, dans l'antimaçonnerie fiction ; Satan, le KGB et la loge P2 sont appelés à la rescousse, et on conclut alors, avec quelque logique, à la menace pour la Grande-Bretagne démocratique.

Les premières réactions au livre de Stephen Knight vinrent de *Scotland Yard* et de la *Metropolitan Police*, avant même la publication en *paperback* et le succès de librairie qui suivit. M. Albert Lougharne, *Deputy Commissioner* de la *Metropolitan Police*, qui préparait la nouvelle édition d'un petit code d'éthique professionnelle du policier, fit part de son intention d'y inclure la recommandation de « s'abstenir de toute affiliation maçonnique ». Son principal argument contre l'Ordre était l'obligation du secret acceptée sous serment, incompatible à ses yeux avec le serment de loyauté et d'impartialité que prête tout officier de police. Encore qu'à mes yeux le double serment soit le type même du faux problème, il est évident que d'autres personnes que les policiers (magistrats, fonctionnaires, enseignants, etc.) prêtent serment ; la chose pouvait donc avoir des implications graves, et valait bien un éditorial du *Times*. Le journal retrouva à cette occasion son ancien ton de maître de morale, et son ancienne « objectivité », qui est surtout l'art de distribuer le blâme à la ronde. Il estima que M. Lougharne allait trop loin, mais que les maçons, de leur côté, n'avaient que ce qu'ils avaient cherché ; et il titra sur ce dernier thème : *Why so secretive ?* (Pourquoi tant de réserve, de dissimulation ?). Et de conclure, sur le même ton modéré : « Il serait utile pour la police, et avantageux pour la franc-maçonnerie elle-même... que cette institution se montre plus ouverte quant à ses buts et ses pratiques ». Tout au long de son histoire, le *Times* s'est montré irritant par son attitude pontifiante, mais ses éditoriaux reflétaient — et reflètent parfois encore — la façon de voir d'une large partie de l'opinion publique. Comment allait-on passer aussi rapidement de ces « conseils éclairés » à ce qui ne peut être vu que comme des tentatives d'interdiction professionnelle ?

C'est tout simplement que le succès de *The Brotherhood* se révéla durable ; dès 1985, il connut sa première édition en *paperback* (rééditée la même année encore) et continua à bien se vendre après la mort de son auteur en 1985 (mort qui suscita, faut-il le dire, les spéculations les plus folles, le parapluie maçonnique prenant le relais du parapluie bulgare). Certains lecteurs de l'ouvrage y trouvèrent ce qu'ils cherchaient à la page 114. Je traduis : « Un registre obligatoire dans lequel les officiers de police seraient tenus de mentionner leur affiliation à des sociétés secrètes, et de préciser leur statut au sein de telles sociétés, constitue l'exigence minimale si l'on désire porter remède à une grave situation ». C'est plus qu'il n'en fallait à certaines autorités locales travaillistes pour lesquelles influence maçonnique signifiait influence *Tory*. Ce fut le cas à Leeds, où le conseil municipal ordonna à ses employés et enseignants (soit quelque douze mille personnes) de faire état de leur éventuelle qualité de francs-maçons. Les conseillers libéraux s'associèrent aux travaillistes (68 pour, 28 contre). Ce fut également un travailliste, le député européen T. Pitt, qui déposa au Parlement européen une double résolution proposant d'une part l'ouverture d'un registre analogue à celui de Leeds, d'autre part la constitution d'une commission d'enquête sur l'influence de la franc-maçonnerie au sein du Parlement européen. Comme on le sait, les députés belges et français, dont certains étaient maçons (« irréguliers », aux yeux de Londres), furent à l'origine de la contre-proposition qui défendait la liberté d'association et amena le rejet de la double résolution Pitt.

Les remous n'étaient pas apaisés pour autant. En 1989, un autre journaliste, Martin Short, publia à son tour, un ouvrage intitulé *Inside the Brotherhood*. Comme son titre le montre, il voulait apparaître comme l'héritier de Knight, reprenant l'œuvre inachevée. Le livre est plus volumineux (711 pages au lieu de 326), évidemment répétitif, mais aussi moins délirant (Short rejette notamment « l'hypothèse KGB »). Toutefois, son chapitre final, *The Remedy*, va beaucoup plus loin que les suggestions de son prédécesseur. Très habilement, il réclame pour l'investigateur auquel l'information est systématiquement refusée le droit « d'imaginer » : « ... si l'informateur « exagère » (guillemets de l'auteur) à partir du peu d'information qu'il reçoit, la « société privée » (*id.*)⁵ doit très largement s'en prendre à elle-même ». Soit ; mais que dire de ce qui suit : « Un député devrait déposer un *private member's bill* suivi d'un vote libre » (p. 659). Ce *disclosure bill* devrait donner au public l'accès aux listes complètes et bien à jour de toutes les loges... La liste des membres de toute loge liée à une organisation spécifique devrait être ouverte à toute personne travaillant dans cette organisation (suivent les exemples : hôtel de ville, banque, hôpital, Lloyds, loge militaire y compris celle du 21^e Territorial S.A.S., palais de justice, etc. et, bien entendu, commissariats de police)⁶. Bref, la chasse aux sorcières généralisée ! Le caractère excessif — pour m'exprimer en termes modérés — d'une telle suggestion peut évidemment rassurer sur ses chances d'être suivie. Et la réponse des francs-maçons anglais sera sans doute un nouvel exercice dans l'art — où ils excellent — de faire comme avant et de voir venir. Il n'empêche qu'au début de novembre 1992, une dépêche Reuter, reprise en Belgique entre autres par le *Financieel en Economische Tijd* (13/11/92, p. 2), annonçait le dépôt devant le Parlement d'une

nouvelle proposition du même type visant cette fois les managers des entreprises récemment privatisées. La dépêche rappelait à cette occasion deux incidents récents, l'un se rapportant à Stuart Hamson, président fraîchement élu de la grande firme de distribution John Lewis, qui avait publiquement reconnu être maçon et dont on réclamait la démission, l'autre ayant pour cadre le célèbre assureur Lloyds, qui venait d'annoncer avec l'embarras qu'on devine une perte de quelque deux milliards de livres. Déjà accusé d'être un *insider club*, Lloyds se voyait rappeler que trois loges maçonniques étaient actives en son sein. On le voit, les trois accusations secret et serment, menace pour l'Etat, corruption généralisée se relaient allègrement, et mènent toujours à la même conclusion : l'absolue nécessité d'un enregistrement obligatoire des maçons — en fin de parcours, de tous les maçons. Tout cela évoque fâcheusement un totalitarisme qui paraissait bien étranger à l'Angleterre.

Le glissement politique qui explique que l'antimaçonisme n'est plus le fait du seul Labour

Les personnalités travaillistes qui étaient à l'origine des propositions de déclaration obligatoire d'appartenance, et les autorités locales travaillistes qui les mirent en application, visaient probablement l'adversaire *Tory* tout autant, sinon plus, que la maçonnerie. Ils ne faisaient là que se conformer à un stéréotype déjà ancien, *Tory* = maçon, qui plaçait les *Tories* et l'Ordre maçonnique dans un même camp conservateur, et pour le dire en mot, dans l'*Establishment*. Le futur roi Edouard VIII déjà s'était inquiété de cette identification et avait usé de son influence pour que l'on se souciât d'initier un certain nombre de personnalités travaillistes. Il avait été suivi, et à l'élection, en 1935, du leader du parti, il y avait deux candidats maçons, Clement Attlee et Arthur Greenwood. Le premier l'emporta, comme on sait, et était toujours leader quand le parti travailliste remporta, à la surprise générale, les élections de 1945. Aujourd'hui encore, toutefois, comme le formule D. Ligou dans son *Dictionnaire* (3^e édition, p. 52), « politiquement, la masse de ses adhérents est < conservateur >, malgré quelques notoires présences travaillistes ». Il se passera certes encore du temps avant qu'il soit nécessaire de modifier cette formulation. Et pourtant, le parti conservateur — qu'il convient de distinguer ici de la masse de ses électeurs — semble prendre lentement ses distances vis-à-vis de l'Ordre. *Inside the Brotherhood* contient un long passage sur cette évolution (p. 572 et suiv., Section 34 ; *The Tory Party in Aprons* ?). En 1986, l'auteur a envoyé à tous les parlementaires de sexe masculin un questionnaire en huit points, dont le premier s'énonçait simplement : « Etes-vous franc-maçon ? ». Sur 622 destinataires, 278 répondirent... certains évidemment pour dire qu'ils ne répondraient pas, et un seul en termes plus énergiques encore : « Cela ne vous regarde pas ». Au point 8, Short sollicitait des commentaires ; il en fait la synthèse comme suit (p. 575) : « Je fus surpris par la férocité de l'hostilité quasi unanime des travaillistes envers l'Ordre, mais aussi par le fait que près de 25 % des conservateurs partageaient ce sentiment. Ceci signifie que la maçonnerie est un sujet plus brûlant — suscitant des réactions plus fortes — que n'importe quel leader du parti conservateur ne l'a compris jusqu'ici ». Re-

marquons que Short s'en tient à la dichotomie commode *Tory-Labour*, et ne dit rien du troisième parti, qui a sans doute peu de poids au Parlement, mais a tout de même recueilli quelque 15 % des votes. Vu le pourcentage des réponses, on ne peut même pas dire que l'enquête de Short a vraiment pris le pouls des élus ; qu'en serait-il des électeurs ? Répondre à cette question est quasi impossible ; c'est toutefois un fait que l'électorat conservateur a évolué en douze ans de règne Thatcher ; la Dame a gagné à son parti beaucoup de voix « populistes » représentant des couches sociales différentes de celles où la maçonnerie recrute traditionnellement. Ces nouveaux électeurs sont sinon hostiles, au moins indifférents ; leur présence modifie, en termes de stratégie électorale, le poids des maçons au sein du parti ; on pourrait trouver dans ce fait un commencement d'explication au revirement — encore très partiel, certes — du parti conservateur vis-à-vis de l'Ordre. Il y a là un redoutable cercle vicieux : plus ils seront critiqués, moins les maçons seront utiles au parti ; moins ils seront utiles, moins leurs traditionnels alliés trouveront de motifs pour les soutenir.

La contestation ecclésiastique s'étend à l'Eglise anglicane

Pour citer, une fois encore, D. Ligou, qui a le sens de la formule concise et juste, « Religieusement, la Maçonnerie anglaise est < anglicane > », — ce dernier mot mis par l'auteur entre guillemets pour souligner qu'il s'agit d'une tendance plus que d'une appartenance, mais aussi sans doute parce que l'habitude est d'étiqueter *Church of England* quiconque ne se réclame pas expressément d'une autre dénomination (l'armée, par exemple, avait et a peut-être encore cette fâcheuse coutume). On trouve donc normal que d'éventuelles attaques contre l'Ordre soient plutôt le fait des membres des autres Eglises. L'Eglise épiscopaliennne, par exemple, déconseille l'appartenance ; les démêlés avec l'Eglise méthodiste sont déjà anciens et exemplatifs ⁷. Mais l'Eglise établie était restée en dehors de tout cela, ce qui explique pourquoi Pick et Knight qualifient de « coup de tonnerre dans un ciel serein » (p. 135) les remous provoqués en 1951 par un article du révérend Walton Hannah dans *Theology*. Ces remous allaient d'ailleurs s'apaiser la même année encore, la proposition de créer une commission d'examen des griefs formulées par W. Hannah étant rejetée à l'unanimité. Le récit plus détaillé des circonstances de ce rejet vaut la lecture (Pick et Knight, p. 136) et éclaire par contraste les événements ultérieurs que j'évoque ci-après.

C'est, une fois encore, le succès de *The Brotherhood* qui ranima la controverse. Et cette fois l'Eglise anglicane s'émut, elle aussi. Elle fit introduire des questions relatives à l'appartenance maçonnique dans un sondage plus général commandité par la revue *Church Society*, sondage dont les résultats se révélèrent assez inattendus. Alors que dans le public, 41 % des personnes interrogées répondirent qu'elles ne voyaient aucun inconvénient à ce que les membres du clergé soient maçons, plus des trois quarts des membres du clergé anglican consultés se prononcèrent contre toute affiliation à l'Ordre, et 13 % seulement pour. La contestation risquait donc de trouver un terrain favorable. Dans *Chrétiens et Francs-maçons dialoguent (La Pensée et les Hommes, n.s., 23, 1992)*, Hervé Hasquin fait état des inquiétudes exprimées par le révérend Nevile B. Cryer,

Grand Chapelain de la GLUA, lors d'une visite à Bruxelles. Sans doute étaient-elles avivées par la décision du Synode général de l'Eglise anglicane de créer un groupe de travail chargé d'examiner les divers griefs formulés à l'encontre de la franc-maçonnerie.

Anticipant sur les conclusions de ce groupe et s'improvisant théologien pour la circonstance, Short dresse (p. 85) la liste des hérésies que l'ordre pratiquerait d'une manière ou d'une autre. Il n'y en a pas moins de dix, et je les reprends sous une forme abrégée, car ce catalogue est assez exemplatif des approximations et des amalgames qui sont monnaie courante dans le domaine qui nous occupe : syncrétisme (plusieurs religions peuvent être considérées comme d'égale valeur), polythéisme (un maçon particulier doit croire à un seul Dieu, mais l'Ordre accepte les dieux de tous les maçons), dualisme (la perception maçonnique et la perception chrétienne de Dieu sont différentes), socinianisme (Dieu le Fils est subordonné à Dieu le Père), pélagianisme (les œuvres sont considérées par les maçons comme aussi importantes que la foi ; un chrétien authentique ne peut être sauvé que par Jésus-Christ), rationalisme (Dieu est simplement le créateur du monde, et n'intervient pas dans son histoire), gnosticisme (une connaissance secrète mène au salut), manichéisme (Dieu fait la synthèse du bien et du mal), et, comme il fallait s'y attendre, idolâtrie et satanisme. Bien entendu, on peut cumuler... Ce catalogue, avec ses raccourcis, ses à-peu-près et ses télescopes, est, je le rappelle, dressé par Short lui-même. Mais il l'est, me paraît-il, de propos calculé. Par exemple, la relégation du Christ à un statut inférieur doit choquer beaucoup d'anglicans : n'est-Il pas en personne à la tête de l'Eglise anglicane, dont la Reine, contrairement à ce que l'on croit souvent, n'est que le « Protecteur » ?

Le groupe de travail mena sa mission à bien en deux ans, alors qu'il avait fait porter son examen non seulement sur la maçonnerie des trois premiers grades, mais aussi sur des formes complémentaires. On comprendra aisément qu'il ait apporté des réponses souvent complexes sur lesquelles ses membres furent plus d'une fois partagés. Le rapport fut finalement accepté au Synode de juin 1987 par 394 voix contre 52. La grande presse fut relativement discrète à ce propos, certains quotidiens se contentant de reprendre une dépêche Reuter du 19 juin qui commençait en ces termes : « L'Eglise d'Angleterre a conclu ce jeudi qu'il y avait des raisons fondamentales pour que les chrétiens ne deviennent pas francs-maçons ». L'information fut également donnée par la BBC au journal de 9 heures, avec une scène d'initiation soigneusement marquée comme *reconstructed* et vues en direct de la réunion du Synode. Toutefois, avant la réunion finale en juillet, la GLUA avait adressé à tous les membres du Synode un contre-document explicatif approprié ; comme il n'y eut pas de vote global et que certains points furent rejetés, l'Ordre considéra avoir remporté au moins une demi-victoire, et avoir écarté le danger pour un certain temps ⁸.

Depuis lors, l'Eglise anglicane a été agitée d'autres remous et doit faire face à des problèmes plus considérables que celui de ses relations avec la franc-maçonnerie. Son influence continue à décroître. La récente décision du Synode en faveur de l'ordination des femmes pourrait amener le départ de cinq cents à mille membres de son clergé, qui négocient avec Rome. De plus, pour ce qui concerne

mon propos, cette lente évolution du clergé vers la mixité créera un contraste de plus avec une maçonnerie farouchement attachée à son caractère exclusivement masculin.

L'attitude de la presse

La presse anglaise et son public ont, l'une et l'autre, bien changé en un quart de siècle. L'époque où un membre important de la gauche travailliste, Tony Benn lui-même, inquiet des malheurs du *Times*, proposait d'en faire une institution nationale parallèle à la BBC, semble se situer à des années-lumière de la situation actuelle, où le vénérable quotidien est la propriété d'un magnat australien naturalisé américain, multimillionnaire en livres, mais aussi en dettes, et qui n'a respecté aucune de ses promesses de souci de qualité et de dignité pour ses journaux, ou d'indépendance pour ses journalistes. Et il ne s'agit pas seulement des méfaits de l'internationalisation des médias au sein de grands groupes dirigés à distance dans une stricte perspective de profit, ou des étranges dérives et excès de ce qui a été appelé *l'investigative journalism* ; une interaction continue et des phénomènes d'accoutumance se produisent entre cette presse et un public de plus en plus attaché au sensationnalisme et, dirai-je, au « vitriolisme » de ce type d'information. Une excellent exemple nous est fourni par la lente agonie de *Punch*, mort de n'avoir pas voulu franchir certaines limites que des concurrents comme *Private Eye* se souciaient fort peu de reconnaître. En 1984, *Punch* avait évidemment fait écho à l'affaire *The Brotherhood* ; un peu plus tard, il avait ironisé sur l'élimination des formules d'exécration et de châtement prononcées au moment du serment d'initiation. Peu avant de disparaître (numéro du 5 mai 1989), *Punch* avait publié la double recension de *Inside the Brotherhood* et de l'ouvrage de M. Baigent et R. Leigh sur la filiation templière *The Temple and the Lodge* sous le titre si caractéristique de sa manière : « Les francs-maçons ont mangé mon hamster ! ». Il faut aujourd'hui être plus virulent que cela pour gagner de l'argent et survivre. C'est ce que le *Times* sait fort bien depuis que M. Murdoch est son propriétaire ; la comparaison entre l'éditorial de 1984 que j'ai cité plus haut et le long article consacré, huit ans plus tard, aux festivités du 275^e anniversaire de la GLUA, est vraiment éloquente sur ce point. Le texte de 1984 exprime, comme tout éditorial, l'opinion responsable du journal ; le ton est mesuré, sans un mot plus haut que l'autre ; en dépit du titre, la présentation de la franc-maçonnerie est plus favorable que critique, et on blâme son censeur d'être allé trop loin ; enfin, on conclut par un souhait d'ouverture qui peut paraître éminemment raisonnable, et qui a peut-être influencé le Grand-Maître. En 1992, on laisse la responsabilité à un collaborateur, W. Ellis, qui titre « La franc-maçonnerie montre ses lézardes », et, en page 1 de la section *Life and Time* et sur sept colonnes, se laisse aller à des excès de langage qui cadrent peu avec la circonstance. Il appelle les maçons « ces hommes à la poignée de main arthritique » ; il pose hypocritement la question : « N'est-il pas vrai qu'ils sont des conspirateurs prolixes (!) et des mystagogues qui se créent des contacts d'affaires tout en prétendant être avant tout engagés dans des œuvres de charité ? ». Je cite encore : « Ce sont des gens qui tiennent à avoir des amis et des alliés là où il faut, et sont prêts à payer ce privi-

lège... Ce qu'ils ont en commun dans neuf cas sur dix, c'est d'être des trafiquants en biens et services... Leur théologie compliquée est la clé ouvragée d'une chambre vide ». Certes, « tous les membres de l'Ordre ne sont pas inquiétants ou égoïstes, mais... etc., etc. ». Terminons par une dernière citation qui reprend un argument bien connu : « On enseigne aux simples maçons des secrets qui, à des degrés plus élevés, sont dénoncés comme incomplets ou faux ». On prendra aussi la mesure du journalisme que pratique M. Ellis en examinant de plus près son paragraphe introductif, que voici : « Une journée portes ouvertes de la franc-maçonnerie paraît une contradiction dans les termes. Le KGB et — à titre posthume — la Stasi ont lancé la mode. Sans doute la Mafia suivra-t-elle. Aujourd'hui, ce sont les francs-maçons ». Même dans son contexte, cette phrase est ambiguë ; dans le meilleur cas, on peut comprendre qu'il s'agit de la mode des journées portes ouvertes, mais une lecture inattentive (et comment lit-on les journaux ?) peut donner aux mêmes mots une portée beaucoup plus générale. C'est si vrai qu'il suffit d'ouvrir *Die Welt*, le quotidien allemand bien connu, et d'y lire le compte rendu parallèle (12 juin 1992) ; on retrouve ici avec soulagement le ton mesuré d'un journal de qualité ; *The Times* est évidemment cité, mais pas dans ses outrances. Toutefois, le responsable du tirage n'a, lui, pas laissé passer l'occasion si généreusement offerte par M. Ellis et coiffe donc cet article nuancé d'une grande manchette : « La Stasi et le KGB donnent le ton aux francs-maçons ». Que pensera le lecteur qui ne fait que parcourir les manchettes ? On peut aujourd'hui attendre de tels procédés de n'importe quel journal ; et l'on me rendra cette justice que je ne me suis à aucun moment tourné vers les *tabloïds* et les journaux à sensation. Le Frère américain qui, dans le numéro d'août 1992 (Vol. 23, n° 3) de la revue maçonnique *Northern Light*, examine l'attitude de la presse britannique invitée au 275^e anniversaire sous la manchette « Les portes ont été ouvertes, mais la presse garde son attitude de suspicion » mérite le prix de l'*understatement* pour l'année en cours. Disons plutôt que l'on est heureusement resté en-deçà de la « scandalite » et du lynchage médiatique, mais que rien ne garantit l'avenir. La GLUA, et les maçons en général, feront bien d'y être attentifs : la poursuite effrénée des gros tirages est une forme de l'antimaçonnerie.

On remarquera que j'ai toujours parlé de la presse, et pas des médias. La télévision, en effet, si elle n'en est plus à l'éthique rigoureuse de Lord Reith pour la BBC, garde cependant une certaine dignité. Mais le livre à bon marché est, lui aussi, un média, susceptible de prendre bien des déguisements, et de répandre l'excès et l'erreur. Le triomphe de librairie de *The Brotherhood* et ses répercussions en sont la preuve évidente. La presse y a trouvé ses matériaux, et lui a servi de caisse de résonance, prolongeant ainsi son succès et amplifiant sa diffusion. Avec l'inévitable conséquence d'une suite qui est plutôt un *remake*, et, semble-t-il, se vend moins bien, à la fois parce que trop volumineuse et moins outrancière...

Les réactions des maçons anglais

On pourrait certes, comme je l'ai déjà suggéré, minimiser tout cela et dire qu'il s'agit de fluctuations de l'opinion. Après tout, que s'est-il passé ? La franc-

maçonnerie anglaise voit deux de ses alliés traditionnels, le parti conservateur et l'Église anglicane, prendre leurs distances et exprimer des réserves de plus en plus marquées ; elle subit l'érosion de crédit de toutes les institutions liées à l'*Establishment* ; elle doit faire face à des attaques tantôt violentes, tantôt sournoises d'une presse incapable de s'imposer des règles minimales de décence. Tout cela est-il si grave ? C'est évidemment un peu affaire d'opinions personnelles, et de lunettes roses ou noires. Il me semble toutefois que si l'on considère l'ampleur inhabituelle des réactions des maçons anglais, il y ait eu et il subsiste de vraies raisons de s'inquiéter. C'est en effet d'une véritable volte-face qu'il s'agit, décidée de sang-froid en 1984 et réalisée rapidement et sans hésitations. Le révérend Cryer, lors de sa visite à Bruxelles, nous avait donné quelques informations prudentes dont l'avenir n'allait pas tarder à nous montrer l'exactitude. Car la décision du Grand-Maître était déjà prise. Il y a fait allusion dans son discours du 275^e anniversaire : « Je pense que peu nombreux sont ceux qui doutent encore de la sagesse de notre décision, en 1984, de laisser derrière nous un âge de ténèbres (*Dark Age*) où notre habitude de répondre à toute critique ou même commentaire, aussi faux fussent-ils, par un mur de silence, ne faisait que confirmer les pires craintes à propos de la franc-maçonnerie. De même que notre politique de relations publiques a changé, de même l'Ordre est devenu plus actif. En nous préparant à nous faire connaître, nous avons dû considérer plus attentivement ce que nous faisons, et l'exercice nous a fait beaucoup de bien ».

Les choses furent en tout cas menées rondement. Et, fait remarquable, le conseil d'une firme commerciale, *Profile Public Relations*, fut sollicité ; ces spécialistes ne mirent pas de gants, paraît-il, pour reprocher à la franc-maçonnerie anglaise son absence totale de communication ⁹. Leurs conseils furent écoutés. On commença à voir et entendre des porte-parole à la radio et à la TV. Des brochures furent distribuées à la presse. *Freemasons' Hall* s'ouvrit au public pour des visites. Couronnant le tout, une exposition retraçant l'histoire de la maçonnerie anglaise s'ouvrit en juillet 1986. Le périodique *Masonic Square* (septembre 86) présenta l'exposition comme « le pas le plus important pour la franc-maçonnerie contemporaine » ; certains maçons toutefois y virent plutôt une brillante démonstration de l'art de tout montrer sans rien montrer, et se sentirent plutôt rassurés ; l'expression « fausse aurore » fut employée. On parla aussi de « tentative de limiter les dégâts », formulation que *Die Welt* a reprise à propos du 275^e anniversaire. Une bande vidéo intitulée « Les Francs-maçons » fut présentée à une conférence de presse et mise en vente dans le public. En mai 87, à une émission de Channel 4, dans la série (si bien nommée en la circonstance) *Pillars of Society*, on put entendre Lord Cornwallis, Grand-Maître adjoint et donc n° 2 de la GLUA, réfuter l'argumentation de Martin Short, qui travaillait à l'époque à son livre *Inside the Brotherhood*. Le 6 août de la même année, au journal de 6 heures de la BBC, une séquence était consacrée à la conférence de presse organisée par les maçons de Manchester pour démentir les bruits selon lesquels ils auraient été impliqués dans l'affaire Shower (un officier supérieur de la police suspendu pour enquête). Le présentateur rappela à cette occasion que le Yard et la police, d'une part, l'église épiscopaliennne d'autre part, déconseillaient l'affiliation à l'Ordre ; il

ajouta que certaines autorités locales exigeaient l'inscription à un registre spécial. La conférence de presse se déroulait dans les locaux maçonniques et les porte-parole étaient filmés de face et sans aucune précaution. Ils firent spontanément mention du « désir d'ouverture ». En 1988, nouvelle émission à Channel 4 cette fois, dans la série *Dispatches*. Cette production indépendante, mais réalisée avec le concours de la GLUA, montrait les maçons avec leurs décors, leurs épées, etc.

Enfin, les cérémonies du 275^e anniversaire constituèrent le point d'orgue de ces efforts d'ouverture. Comme on sait, la presse et la télévision y furent invitées — ainsi d'ailleurs que des dames. Le Grand-Maître choisit l'ouverture comme thème de son discours, disant notamment qu'elle « aiderait le public à se débarrasser de ses conceptions de l'ordre comme une organisation tournée vers le mal ». La BBC consacra quatre minutes à l'événement au journal de 9 heures ; le commentaire était objectif et mesuré, les images parlaient d'elles-mêmes ; on ne pouvait manquer d'être impressionné par ce grandiose déploiement, et je le fus, moi aussi. Mais, comme c'est souvent le cas, la pompe et le decorum masquaient certaines réalités. Par exemple, l'absence du duc d'Edimbourg pouvait rappeler douloureusement qu'aucun des membres de la jeune génération des *Royals* n'est maçon. Et nous savons ce que le *Times* fit de la cérémonie. Mais ces aspects négatifs n'enlèvent rien au fait que la maçonnerie anglaise s'est mieux défendue que, par exemple, la famille royale. Elle a montré des capacités d'adaptation assez étonnantes, et elle n'a pas hésité à concrétiser un redressement d'image. Elle a même pris soin, au-delà de l'événement, d'adapter l'histoire dans la meilleure tradition orwellienne. Ainsi que John Hamill, bibliothécaire et curateur de *Freemasons' Hall*, l'a précisé au cours de la conférence de presse, « notre but est de revenir à la position que nous occupions, et d'être à nouveau perçus comme un élément social attaché à faire le bien. Jusqu'aux années 30, nous avions une nette politique d'ouverture. La presse locale rendait compte des réunions maçonniques qui expliquaient nos buts et notre action. Par la suite, et pour des raisons que nous n'avons jamais pu comprendre, nous nous sommes refermés sur nous-mêmes et nous sommes devenus extrêmement discrets. Mais en 1984, le duc de Kent a décidé qu'il était temps de changer, et cette journée portes ouvertes est un aspect de ce processus ». O paradoxe ! On en vient tout doucement à une situation où, après avoir fait pendant un demi-siècle aux maçons libéraux du Continent une leçon impérieuse sur la discrétion totale indispensable, la GLUA va plus loin qu'eux pour faire exactement ce qu'elle leur reprochait. Merveilleuse hypocrisie, ou désir sincère d'un renouveau ? Nous ne le saurons jamais. Les deux sans doute... En tout cas, l'ampleur de la réaction des maçons anglais me paraît conforter ma thèse qu'un danger grave a été perçu, et qu'on a entrepris d'y parer avant qu'il ne soit trop tard.

L'absence du recul indispensable m'empêche d'offrir ici des « conclusions ». Toutefois, il me semble que l'on peut formuler dès aujourd'hui trois réflexions d'ordre général qui en tiendront lieu.

– Aucune maçonnerie n'est à l'abri de l'antimaçonnerie et de ses excès. Une position privilégiée peut s'effriter très rapidement.

– L'action antimaçonnique peut exploiter, par des effets d'amalgame, toute circonstance créée par des événements intérieurs ou extérieurs imprévisibles. Les accusations traditionnelles se relaient en fonction de ces événements : secret, corruption, complot, perversion religieuse, atteintes à la sécurité de l'Etat, danger pour la démocratie. Elles suivent l'itinéraire habituel de la démarche antimaçonnique : d'approximations plausibles en demi-vérités dangereuses, et de demi-vérités en inventions délirantes.

– Les médias, et surtout la presse quotidienne et le livre à bon marché, tirent encore plus systématiquement parti qu'autrefois des éléments de sensation et de scandale que l'antimaçonisme comporte toujours. Ils contribuent à entretenir un climat général d'hostilité, ou, au minimum, de méfiance et de scepticisme. Les structures actuelles de la presse donnent à cette action une dimension de plus en plus internationale. Il sera sans nul doute utile de tenter, dans un proche avenir, une approche globale de ce phénomène.

Notes

¹ Le Premier ministre Paul Keating, reconduit (mars 1993), après avoir remporté l'élection « que ses adversaires ne pouvaient pas perdre », ne cache pas ses opinions républicaines. Et l'Australie se voit de moins en moins comme un pays du Commonwealth et, de plus en plus, comme appartenant à la « zone du Pacifique ». Il a déjà été question à plusieurs reprises de modifier la Constitution, et aussi d'enlever l'*Union Jack* qui figure dans le coin supérieur gauche du drapeau australien.

² Un rapport confidentiel, qui a circulé à la dernière assemblée annuelle pour la jeunesse du *Labour Party* (Bournemouth 1992), donnait des chiffres vraiment significatifs : 5 % des membres du parti ont moins de 25 ans, 18 *constituencies* sur 634 ont une section jeunesse. Autrement dit encore, le parti a trois fois plus de membres de plus de 65 ans que de membres de moins de 25.

³ Cette loi (*Unlawful Societies Act, 1799*), promulguée pendant les guerres contre la Révolution française, fut même interprétée comme interdisant la création de nouvelles loges. Mais celles-ci remplacèrent provisoirement le serment par une *déclaration* ou une *affirmation*.

⁴ Stephen Knight avait publié en 1976 un premier *best-seller* consacré à la mystérieuse affaire de Jack l'Éventreur (*Jack the Ripper, the final solution*). Cette « solution définitive » privilégiait la thèse du lien avec la famille royale, et expliquait le silence de la police par des interventions maçonniques en haut lieu.

⁵ *Private society* est l'expression que les maçons anglais voudraient voir substituer à *secret society* pour les désigner. Voir « société discrète » plutôt que « société secrète » en France et en Belgique.

⁶ Les « repaires de maçons », comme les désigne la nouvelle terminologie antimaçonnique.

⁷ Les relations avec l'Église méthodiste mériteraient un exposé à elles seules. Elles furent toujours tumultueuses. On dit que Wesley, le grand fondateur, n'aimait pas les maçons. En 1927, un synode de l'Église méthodiste d'Angleterre rejeta l'appartenance ; les maçons méthodistes répondirent en créant les *Epworth Lodges* (Epworth, lieu de naissance de Wesley) qui fonctionnent toujours aujourd'hui. En 1985, l'assemblée de l'Église méthodiste fut une fois de plus appelée à se prononcer sur un rapport reprenant les objections principales, notamment que « les cérémonies maçonniques offrent des équivalents à des parties essentielles de la liturgie et des choix alternatifs à d'importants éléments de la foi ». Ce rapport fut adopté et assorti de recommandations pressantes, comme l'impérative obligation de faire mention du Christ dans tout service religieux maçonnique.

⁸ Je remercie le professeur F. Perin de m'avoir rappelé dans une question que mon titre impliquait qu'il fût au moins fait mention de l'Église établie d'Écosse. En fait, la *Kirk* n'a pas connu l'agitation des autres « dénominations » dans le domaine particulier qui nous occupe.

⁹ SHORT, *op. cit.*, p. 18.

Les mouvements antimaçonniques en Iran

par
Firouzeh NAHAVANDI

La franc-maçonnerie en Iran est un phénomène relativement récent, car même s'il est vraisemblable que les premiers contacts entre les Iraniens et la Maçonnerie spéculative ont eu lieu en Inde, où les Britanniques avaient fondé des loges dès le début du XVIII^e siècle, ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que le premier Iranien fut initié. Il s'agissait d'Askar Khan Oroumi Afshar, ambassadeur de Perse à Paris, initié en 1808 dans une loge symbolique écossaise ¹. Le deuxième Iranien a été initié en juin 1810, à Londres. Il s'agit de Mirza Abolhasan Khan Shirazi, qui fut longtemps ministre des Affaires étrangères et résida par la suite en Grande-Bretagne où il bénéficiait, selon certains témoignages, d'une grande considération dans les milieux maçonniques. La première loge en Iran est, quant à elle, fondée un peu plus tard ².

Pourtant, dès sa naissance, le rôle de la franc-maçonnerie en Iran a été d'une grande importance. Les idées véhiculées au sein des loges et des groupes paramaçonniques à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e ont contribué aux changements politiques, économiques et sociaux dans ce pays et en particulier à la révolution constitutionnelle de 1906.

Les rapports de la franc-maçonnerie, agent de la modernisation et catalyseur de changements, avec le pouvoir ont toujours été empreints d'une grande ambiguïté : attrait, fascination et méfiance ; tolérance, parfois encouragement ou rejet et interdiction. Néanmoins, jusqu'à la révolution de 1978 et l'instauration de la théocratie shi'ite, à quelques exceptions près, comme nous le verrons, et des interdictions de se réunir officiellement — en dépit de la discrétion — les francs-maçons n'ont pas réellement été inquiétés pour leur vie ou leurs biens. Ce n'est qu'à cette époque que commence la véritable persécution de la franc-maçonnerie en Iran.

Une partie de l'opinion publique, quant à elle, a été et reste très méfiante à l'égard de la franc-maçonnerie, à l'image d'autres pays, soit en raison d'une ignorance, soit en raison d'une propagande fallacieuse émanant de la faction obscurantiste du clergé ou encore du pouvoir lui-même et parfois de personnes désireuses de s'initier mais rejetées par les loges. Ce n'est probablement pas l'aspect

secret ou discret de la franc-maçonnerie qui est le plus gênant à ce niveau, car l'Iran a toujours connu des sociétés secrètes et/ou initiatiques, entre autres à travers les ordres soufis. Il existe en Iran une tradition de clandestinité pour nombre de confréries, d'organisations politiques ou même religieuses, comme le remarque un spécialiste de sociologie religieuse ³.

Pour comprendre l'impact de cette société initiatique et les réactions qu'elle a pu susciter et qui voient leur aboutissement en 1978-79, il est nécessaire de replacer sa naissance dans le contexte de l'époque, d'examiner les causes de son apparition et les personnes touchées. L'apparition de la franc-maçonnerie en Iran date de l'époque Kadjar ⁴ et de l'ouverture de ce pays au monde et à la science occidentale en même temps qu'aux rapports inégaux. En effet, quoique depuis le xv^e siècle des ambassades aient été échangées avec les principales puissances européennes, que les voies commerciales se soient largement établies avec l'étranger, les rapports entre les parties étaient demeurés égaux. A partir du xviii^e siècle, l'Iran, comme tant d'autres pays, vivra une période de décadence et ses premiers contacts avec la modernité seront imprégnés de rapports de domination. Dès le début du xix^e siècle, des défaites successives face aux Russes et des rapports humiliants avec la Grande-Bretagne feront prendre conscience à beaucoup d'intellectuels de la nécessité d'un changement radical et du retard de leur pays dans beaucoup de domaines. Avec la dynastie Kadjar et particulièrement avec le deuxième souverain Fath Ali Shah (1797-1834), commence une longue période de décadence pendant laquelle les convoitises des grandes puissances, Russie et Grande-Bretagne, qui veulent contrôler le pays, la naïveté des souverains, leur méconnaissance des affaires internationales ainsi que le patrimonialisme qui caractérise cette dynastie, maintiennent le pays dans la dépendance et l'ignorance.

Tous les efforts déployés par certains réformateurs s'efforçant d'introduire des changements et de promouvoir un processus de modernisation sont voués à l'échec devant l'hostilité des puissances ou la méfiance du pouvoir royal. La faiblesse grandissante de ce dernier et de l'appareil de l'Etat renforcent la puissance des féodalités locales et surtout du clergé qui fait en même temps contrepoids au pouvoir et constitue parfois l'expression du mouvement populaire. Il en résulte qu'à une époque où les pays occidentaux faisaient l'expérience d'un essor économique considérable, l'Iran commence à prendre un retard et devenir tributaire de l'Occident.

Conscient de ce fait et de la nécessité de maintenir l'indépendance nationale grâce à une nouvelle élite, Abbas-Mirza, fils et généralissime de Fath-Ali Shah, gouverneur de l'Azerbaïdjan, envoie des étudiants en Europe pour se familiariser avec les sciences modernes particulièrement dans le domaine de l'artillerie, de la fortification et de l'imprimerie ⁵. C'est aussi dans l'entourage du prince Abbas Mirza que se forme le premier noyau de la franc-maçonnerie iranienne. La majorité de ceux qui sont partis dans ce contexte sont séduits par le mouvement des idées, la science, la rationalité occidentale et beaucoup seront attirés et initiés en Europe par la franc-maçonnerie. En rentrant dans leur pays, ils maintiennent le contact avec leur loge d'origine. Aucun document écrit ne prouve qu'ils aient

créé une loge, mais deux points sont prouvés. Ils ont maintenu des relations avec leur loge et ont été reçus ultérieurement par celles-ci.

Les débuts de la maçonnerie organisée en Iran sont surtout associés à Mirza Malcom Khan, prince Nazem ol Dowleh. Ce fils de négociant arménien converti à l'Islam fait des études à Paris. A son retour en Iran, il devient traducteur à l'ambassade de Russie puis professeur à Dar Al Fonoun, première université moderne fondée en Iran, puis traducteur à la Cour ⁶. Il avait été initié à Paris au Grand Orient et crée dès son retour une loge, *Faramushkané* (la maison de l'oubli) ⁷. Il réussit à attirer de nombreuses personnalités, des princes de sang et des intellectuels et aurait eu à ses débuts le soutien du roi lui-même.

Nasser el din Shah ayant autorisé la création des loges, la franc-maçonnerie devient, à l'extrême, une mode. La suite de la carrière de Malcom Khan, devenu ministre et ambassadeur, y contribue beaucoup. Ses objectifs, rapprocher le pouvoir et le peuple, instaurer une véritable législation sociale. On discute donc au sein de ces loges : d'un Etat de droit, de souveraineté populaire, de justice séculière, du développement de l'instruction ; en résumé c'est le début des idées modernistes. Beaucoup de propositions de réformes resteront cependant lettres mortes.

Toutefois, certaines propositions de Malcom Khan et de son entourage ont un impact réel en raison de l'amitié qui les lie au chancelier éclairé et libéral de l'époque Mirza Hussein Khan Sepahsalar ⁸. Ainsi a été lancée l'idée de la gratuité de l'enseignement et créé, par exemple, le ministère de la Justice, mesure totalement révolutionnaire et audacieuse, en raison du rôle des *uléma* dans ce domaine qui était leur chasse gardée. Tout en essayant par la forme et le vocabulaire employé de ne froisser ni le roi ni le clergé, la mesure établissait dans les faits l'indépendance de la justice et séparait la justice civile et religieuse.

Le clergé alarmé déclare que Malcom Khan et son collaborateur Mostashar ol Dowleh, premier du nom, sont hérétiques et leurs propositions sont condamnées. D'autre part les idées réformistes et anti-absolutistes discutées au sein des loges commencent à effrayer le Shah et la médisance de certains princes qui n'ont pas été acceptés au sein des loges commence à porter ses fruits. Ainsi, Sepahsalar sera démis de ses fonctions en 1872. Malcom Khan entre en disgrâce et s'exile à Londres et le roi ordonne par un *firman* publié au journal officiel que soit mis fin à l'existence de *Faramushkhané*. Il s'agit donc de la première mesure limitative prise à l'encontre de la franc-maçonnerie mais elle n'a pas été suivie de mesures répressives. Ce sont surtout les idées modernisatrices qui font l'objet d'attaques. Ce sont donc tous les courants traditionalistes qui joignent leurs efforts pour mettre fin à ce mouvement. Ces courants se trouvent tant à la Cour qu'au sein du gouvernement et du clergé.

Il faut mettre en évidence que, quelques années plus tard, des membres éminents du clergé se retrouveront dans la franc-maçonnerie, tels Sayyid Abdolah Behbahani ou encore, selon certains, Sayyid Muhammad Tabatabaï, qui plus tard soutiendront le mouvement constitutionnel et l'idée de la souveraineté nationale, donc l'exclusion d'une conception théocratique de l'Etat.

Vers la fin du long règne de Nasser al din Shah (1848-1896) commence ce que les maçons iraniens considèrent comme une période héroïque, durant laquelle on se regroupe dans le secret total. A Londres, Malcom Khan fonde, en 1890, un périodique en langue persane, *Qanun* (loi) qui sera le porte-parole des oppositions cléricales et laïques. Les articles sonnent l'alarme : la disparition de l'Iran souverain est imminente si le despotisme de la dynastie kadjare n'est pas enravé, si une constitution n'est pas imposée et qu'une assemblée nationale n'est pas élue. Dans ce cercle, participe activement un grand dignitaire religieux, lui-même franc-maçon, qui s'est fait photographe en tenue, et dont la pensée a inspiré de nombreux révolutionnaires dans les pays musulmans : Sayyid Djamal al din Assad Abadi dit al Afghani. C'est une grande figure du réformisme islamique ⁹. Le contenu de son œuvre vise le lancement d'un mouvement unitaire des Etats islamiques et la solidarité des peuples musulmans. Il pensait que les masses ne pouvaient être approchées que par la religion, et que les arguments rationnels ne touchaient que les intellectuels !

Un des disciples de Malcom Khan, Mirza Abbas Qoli Khan Qasvini, fonde la Ligue de l'Humanité (*Djamé é Adamiyat*) où l'on discute de nation, de libéralisme, de despotisme clérical... Quoi qu'il en soit, la conjonction des réunions clandestines, de l'initiation de nombreux fils de grandes familles, et de la pensée de al Afghani fera naître l'embryon de la révolution.

Celle-ci amènera le roi à signer une charte (*firman*) accordant la constitution (5 août 1906). Ainsi, pour la première fois depuis des millénaires, le pouvoir du Shah émanera de la nation : c'est la fin de la monarchie absolue. Dans son ensemble, la constitution contenait les droits des citoyens et assurait l'égalité de ceux-ci devant la loi. Mais surtout, elle établissait la séparation des pouvoirs et garantissait au pays une certaine protection vis-à-vis des ingérences des grandes puissances. Certains auteurs estiment même que les lois fondamentales et ses divers suppléments définissaient les droits réservés au parlement et dictés pour sauvegarder la nation contre la capitulation et les concessions aux pays étrangers ¹⁰.

Ce sont les francs-maçons qui rédigent la Constitution de 1906, sur le modèle de la Constitution belge, notamment les deux frères Pirnia, Hassan Mochir-ol-Dowleh, deuxième du nom et Hossein Motamem-ol-Molk. Jusqu'aux années 30, les francs-maçons règnent sur la vie politique iranienne. La plupart des grands hommes d'Etat qui joueront des rôles importants sont maçons (Moshir-ol-Dowleh, Mosttofi-ol-Mamalek, Ghavam-ol-Saltaneh, Mostachar-ol-Dowleh ; Mossadik, Foroughi, Takizadeh...) Cette tendance à regrouper des personnalités se confirmera plus tard sous le second des Pahlavi, mais d'une autre manière.

En 1925, Réza Khan prend le pouvoir, se fait couronner Réza Shah et fonde la dernière dynastie iranienne, celle des Pahlavi. En dépit du fait qu'il a été soutenu dans sa prise de pouvoir par les francs-maçons, et peut-être pour la même raison, méfiant face à ce qui peut être dit au sein des loges et des critiques ou remises en question possibles, le nouveau Shah ordonne, en 1934, à son Premier ministre, Foroughi, lui-même maçon, de mettre fin à l'activité maçonnique.

Ainsi, pour la deuxième fois dans l'histoire de la franc-maçonnerie iranienne, un souverain méfiant et autoritaire ordonne la fermeture des loges. Celles-ci resteront en veilleuse jusqu'à l'abdication forcée du roi pendant la deuxième guerre mondiale (1941).

Sous son successeur, Muhammad Réza Shah, de nombreuses loges se constituèrent dépendant des grandes loges britannique, égyptienne, française, allemande... C'est une période de dispersion pour la franc-maçonnerie et elle va également être propice à la naissance de toutes sortes de rumeurs et d'accusations, puisque c'est à cette époque que s'ancre dans certains esprits l'idée d'une maçonnerie ayant des liens obscurs avec l'étranger et que les maçons seront accusés d'être à la solde de l'étranger.

En 1969, est créée la Grande loge d'Iran, unifiant toutes les loges dispersées et faisant rompre leurs liens avec les Grandes loges étrangères. Selon les témoignages recueillis, pour garantir la pérennité du mouvement maçonnique, des maçons éminents — notamment le docteur Eghbal, ancien Premier ministre, ancien recteur de l'université de Téhéran, l'ayatollah Sayyid Hassan Emani, chef religieux de la capitale, le financier Mostafa Tadjadod et Muhammad Saéd, autre ancien Premier ministre — auraient approché le roi pour obtenir qu'il accepte de s'initier. Il aurait déclaré son accord « spirituel » avec la maçonnerie mais objet que cette initiation ne saurait être envisagée qu'à une loge nationale et unifiée ; ce qui est fait. Finalement le Shah n'y adhérera pas et imposera « son » propre grand-maître, Djaffar Sharif Emani, directeur de la Fondation Pahlavi, en dépit de la prééminence de quelques « grands » maçons historiques comme le docteur Saïd Malek, le docteur Eghbal, le religieux Sayyid Hassan Emami ou Mostaffa Tadjadod, tous les quatre pressentis. Il a même été dit que, Sharif Emami n'ayant pas le parcours nécessaire, on le lui fait faire d'une manière accélérée. De cet épisode datent une certaine inféodation de la maçonnerie officielle au pouvoir et, d'après les témoignages recueillis, sa décadence.

Néanmoins, pour préserver un esprit plus conforme aux principes, des anciens vénérables maîtres (Saïd Malek, Saéd...) et d'autres maçons se réuniront en une loge parallèle dont l'accès sera interdit à Sharif Emami ; il s'agit de la loge *Foroughi*, où l'on continuera à discuter des affaires politiques.

En tout état de cause, on peut dire qu'il y a, à cette époque, de la part du pouvoir, une récupération masquée. Il est probable que tout comme son père, Muhammad Réza Shah a pris peur de l'activité des loges et a voulu « prévenir » des critiques possibles. Quelle qu'ait été la raison de la création de la grande loge d'Iran, la franc-maçonnerie iranienne perd à cette période de sa vitalité première. Elle n'est plus laboratoire d'idées ni vecteur de changement. Fonctionnant plus par cooptation, elle devient plus un regroupement de forme. Elle a été en quelque sorte neutralisée.

À la révolution islamique, la fureur antimaçonnique se déchaîne. Les accusations sont très diverses. Certaines ont une surprenante impression de déjà vu. Athéisme, sionisme, espionnage en faveur de l'étranger et en particulier de la Grande-Bretagne... D'autres accusations sont plus typiquement locales : on accuse les francs-maçons de comploter pour la restauration du dernier Shah...

En tout état de cause, la faction la plus obscurantiste du clergé ayant pris le pouvoir, tout se passe comme si plus d'un siècle de ressentiments se cristallisait dans la persécution des maçons. A l'image de mesures prises et de lois émises par d'autres tristes régimes pour l'histoire de l'humanité, l'article 49 de la constitution de la République islamique d'Iran, énumère les personnes qui sont susceptibles d'être privées de droits civiques. Une de ces catégories est constituée par les maçons.

Tous les témoignages concordent à ce sujet, après la révolution de 1978-79, la propagande présente à la population les « rites impies » se déroulant dans les loges, de supposées messes noires, des sodomisations... Les temples sont pillés et rasés. On procède à la confiscation des biens des maçons dont les listes sont affichées dans les universités et les administrations. Les fonctionnaires appartenant à la maçonnerie sont mis à la retraite et privés de pension, de lourdes amendes sont administrées. Beaucoup de passeports ont été confisqués et donc les personnes sont interdites de sortie d'Iran. On a pu constater aussi la privation des cartes de rationnement.

Des peines d'emprisonnement plus ou moins lourdes ont été administrées. Une seule personne a été condamnée et exécutée sous le seul chef d'accusation de maçonnerie. Il s'agit de Mohsen Khadjénouri, premier président de la sécurité sociale en Iran... Cependant, dans beaucoup d'autres condamnations et exécutions, l'un des motifs d'accusation invoqués est l'appartenance à la franc-maçonnerie. L'exemple le plus connu étant celui de l'ancien premier-ministre Amir Abbas Hoveyda. Aujourd'hui, en dépit de tout, certains maçons, en Iran, continuent de se réunir de manière informelle.

A l'étranger, une Grande loge en exil a été créée en France, abritée par la Grande Loge de France et reconnue par plusieurs Grandes loges étrangères ; et une autre a été fondée aux Etats-Unis. Il faut également remarquer que de la biographie de certains dignitaires religieux, considérés comme des héros par la révolution iranienne et à l'effigie desquelles on a même imprimé des timbres, a été gommée leur appartenance à la franc-maçonnerie.

En conclusion, on peut dire que la franc-maçonnerie en Iran a rencontré deux obstacles principaux : l'absolutisme des rois qui craignaient la remise en cause de leur pouvoir, et certains courants de la hiérarchie religieuse hostile au changement, au libre arbitre et à la tradition humaniste. Elle a néanmoins joué un rôle historique important et été partie prenante dans des événements primordiaux pour la vie de ce pays. Même si elle a perdu le souffle et la vigueur qu'elle avait au début de ce siècle, elle peut redevenir ce laboratoire d'idées qu'elle a été pour l'Iran.

Notes

¹ Voir entre autres K. SIMDJOUR, « L'Islam iranien et la Franc-Maçonnerie », dans *Cahiers Jean Scot Erigène*, t. 2, 1990, p. 121-143 ; I. RAÏN, *Hoghough béguiran enquilis dar Iran (Les Mercenaires de la Grande-Bretagne en Iran)*, Téhéran Entécharat é Djavidan, 1362 (1983). Les deux auteurs divergent sur l'antériorité de l'initiation des deux personnages. Ils s'accordent sur le fait qu'ils ont été les deux premiers francs-maçons connus en Iran. Le livre de Raïn est paru après la révolution iranienne, il s'agit d'une publication antimaçonnique ayant reçu le visa des autorités. Auparavant,

sous l'Ancien Régime, le même auteur avait publié un ouvrage en deux volumes, *Les Francs-maçons*, qui contenait — en plus d'un long historique très orienté — la liste quasi complète de tous les francs-maçons iraniens avec leurs adresses personnelles et des notices biographiques. Il est généralement admis que ces renseignements lui avaient été fournis par la SAVAK, service de renseignement du gouvernement. Il est à noter également que ces deux premiers maçons, tous deux diplomates, vont inaugurer une longue tradition d'appartenance à la franc-maçonnerie parmi les diplomates iraniens. Bien plus tard, au début des années soixante-dix, Ardéshir Zahédi, gendre et ministre des Affaires étrangères du Shah Muhammad Réza Pahlavi dans le cabinet d'Amir Abbas Hoveyda, lui-même maçon (un ancien de l'ULB) interdira, par une circulaire, la participation des diplomates en activité (ce qui excluait les retraités) aux loges maçonniques. Ils devaient même signer un engagement dans ce sens et, de ce fait, se mettaient en congé de leurs loges.

² Sur la première loge d'Iran, voir Paul SABATIENNES, « Pour une histoire de la première loge maçonnique en Iran », dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1977, p. 414-442. Il s'agit de la loge « Le réveil de l'Iran », travaillant sous les auspices du Grand Orient de France, qui l'inscrit à son tableau le 6 novembre 1907 et dont l'auteur retrace l'histoire à partir des archives du Grand Orient de France. Remarquons qu'ici encore les informations ne concordent pas avec celles fournies par Yann RICHARD dans « Et chez les musulmans d'Iran », dans *Notre Histoire*, 1990, avril, p. 74-76.

³ Yann RICHARD, *op. cit.*

⁴ Dynastie d'origine turkmène qui régna en Iran de 1796 à 1925. Parmi de très nombreux ouvrages consacrés à l'histoire de cette dynastie citons, en persan, le classique *Iran dar dowreyé saltanaté ghadjarié* (« L'Iran à l'époque Kadjar ») de A.A. SHAMINE, 2^e éd. 1370, Téhéran, Editions Elmi, et en français, Prince Ali KADJAR, *Les Rois oubliés*, Paris, Editions n° 1, 1992.

⁵ Sur ce prince décédé en 1833, voir entre autres Emineh PAKRAVAN, *Abbas Mirza*, Téhéran, Editions de l'Institut franco-iranien, et Prince Ali KADJAR, *op. cit.*

⁶ Sur la biographie de Malcom Khan, voir la longue introduction de Mohit TABATABAÏ à *Madjmoué Asaré Mirza Malkhan Khan (Œuvres complètes de Malkhom Khan)*, Téhéran, Edition Elmi, 1327.

⁷ Il faut signaler ici une controverse entre les spécialistes. Certains, dont Sabatiennes, présentent le *Faramushkhané*, non comme une loge, mais comme un groupement d'inspiration maçonnique.

⁸ Sur cette période, voir Mangol BAYAT, *Iran's First Revolution*, London and Oxford, Oxford University Press, 1991 ainsi que l'œuvre de Fereydoun ADAMYAT, *Fekr démocratî é edjémai dar nehzat é mahroutiat* (« L'idée de la démocratie sociale dans le mouvement constitutionnel »), Téhéran, 1974 et *Idéoloji é néhzaté mahroutiaté Iran* (« L'idéologie du mouvement constitutionnel »), Téhéran, Payam, 1974...

⁹ 1830-1897, pour une biographie, voir Homa NATEGH, *Sayed Djamal el Din Assad Abadi dit Al Afghani*, Paris, Maisonneuve et Larose, ainsi que Nikkie KEDDIE, *Sayyid Jamal ad din al Afghani*, Berkeley and Los Angeles, 1972.

¹⁰ E.A. BAYNE, *Four ways of politics*, New York, American University Field Staff Inc., 1965.

Les mouvements antimaçonniques dans l'espace hellénique de 1740 à nos jours : réactions orthodoxes et autres

par
Stathis PAPAETHOPOULOS

La franc-maçonnerie apparut presque simultanément, dans les années quarante du XVIII^e siècle, dans trois centres importants de l'espace hellénique ¹. A Smyrne, grand port cosmopolite de la côte ouest de l'Asie Mineure, la franc-maçonnerie fut introduite en 1744. La loge travaillait en langue grecque avec un rituel d'inspiration anglaise. Au même moment, voire un ou deux ans plus tôt, une loge fut créée à Corfou, à l'ouest de la Grèce, sous la juridiction de la Grande Loge Italienne de Vérone. Il faut préciser que les îles Ioniennes constituent le seul espace hellénophone à n'avoir jamais subi l'occupation ottomane : à la fin de l'Empire byzantin, devenues vénitiennes, puis françaises (1797-1799), russes (1799-1807), françaises encore (1807-1815) et finalement britanniques (1815-1867), elles font partie de l'Etat grec depuis 1867. Sous ces multiples administrations, les versions anglaise, italienne et française de la franc-maçonnerie y furent introduites. A partir des îles Ioniennes, considérées comme le berceau de la franc-maçonnerie grecque, l'Ordre pénétra en Grèce proprement dite, transportant aussi les problèmes obédienciels que l'on imagine (et qui ne seront pas envisagés ici).

Le troisième centre du monde hellénique, où la franc-maçonnerie prit pied, est Constantinople, la capitale des empires byzantin et ottoman, la plus grande ville de l'Europe de l'Antiquité à la Renaissance, ville cosmopolite par excellence, port important, passage obligé du commerce entre l'Orient et l'Occident. Dans cette ville, centre du gouvernement et du patriarcat, une loge d'inspiration anglaise fut créée en 1747. Cette loge attira immédiatement l'aristocratie grecque, descendant de l'époque byzantine, qui entourait le patriarcat et qui fournit aussi des ministres des Affaires étrangères au sultan. C'est dans cette même aristocratie que furent choisis les princes gouverneurs des principautés de Moldavie et de Valachie (en Roumanie actuelle), qui gouvernèrent de façon semi-indépendante au nom du sultan du début du XVIII^e siècle à 1821, date de la révolution nationale grecque. Pour mieux comprendre l'importance de la création de cette loge maçonnique pour l'aristocratie grecque, il faut dire deux mots de l'organisation des communautés helléniques dans l'Empire ottoman. Les Grecs choisissaient un

nombre de notables qui représentaient leur ville ou village et servaient d'interlocuteurs au pouvoir ottoman. Telle était la pratique dans chaque communauté hellénique, sauf pour Constantinople. Depuis la chute de Byzance, le patriarche fut toujours considéré par le sultan comme le représentant de la communauté hellénique ; il n'était donc pas nécessaire de constituer un corps de notables pour la ville impériale. Les aristocrates grecs, lettrés, raffinés, riches, qui avaient des contacts suivis avec les pays d'Europe se sentaient particulièrement frustrés et trouvèrent dans la fréquentation de la Loge, un exutoire à leur frustration en satisfaisant leur soif d'indépendance, de liberté et d'ouverture intellectuelle.

La première réaction orthodoxe contre la franc-maçonnerie se manifesta à peine neuf ans après la bulle de Clément XII, *In eminenti*. Un document capital à plusieurs titres se trouve dans la bibliothèque du monastère de Xeropotamos, au mont Athos, sous le titre *Secte des Plâtres ou Coniates* (codex 254). L'introduction précise que le texte concerne cette secte « impie, maudite et excommuniée » et « dans laquelle sont déjà tombés rois et prêtres en Europe ». Ensuite, sont publiés en résumé et avec une remarquable exactitude, le rituel anglais d'initiation au grade d'apprenti maçon, les mots, signes et atouchements du grade ainsi qu'un alphabet maçonnique. Le document s'achève en précisant que les informations relatives à cet ordre ont été fournies par l'évêque de Smyrne, « car les plâtres sont déjà allés là ». Le patriarche a excommunié tous ceux qui fréquentaient cet « ordre démoniaque et secret ». Le paragraphe final signale que le texte a été écrit en 1747 et que la franc-maçonnerie a été créée en Angleterre en 1667 ou 1677 ².

C'est à peu près de la même période que date une intéressante défense de la franc-maçonnerie due à l'archiprêtre Antonios Katiphoros de Zante (îles Ioniennes) qui écrit, après la condamnation pontificale de 1738 : « Comment peut-on condamner une organisation dont celui qui la condamne admet qu'il ne connaît pas les secrets ? ».

La première condamnation patriarchale de 1747 ne porta pas les fruits escomptés, car l'ordre se propagea considérablement. Le prince Alexandre Mourousi Mavrocordatos, hégémone de Moldavie-Valachie, créa la première loge dans sa principauté ; Grecs et Roumains participaient à ses travaux. Dans une deuxième condamnation patriarchale, en 1776, le patriarche Paissios II menaçait également des foudres du ciel « tous ceux qui lisent aussi des livres catholiques et en particulier ceux de Monsieur de Voltaire ». Est-ce une confusion dans l'esprit du patriarche ou bien une occasion de faire deux, voire trois, coups d'une même pierre ?

Après 1789, de nombreux pamphlets sortent de l'imprimerie patriarcale, pour condamner la franc-maçonnerie au même titre que la Révolution française. En 1791, dans le *Trophée de la Foi Orthodoxe*, Voltaire est condamné parce qu'il est « insolent, bavard, athée et franc-maçon ». En 1792, le *Contrôle contre les athées et les irrévérencieux* vise les athées révolutionnaires et les francs-maçons et en 1793, *La misère de ceux qui se croient savants*, s'en prend aux philosophes et aux francs-maçons. En 1794, le dignitaire de l'Église Ierotheos Syngelos écrit *La Flétrissure de l'infame et maudite secte des Farmaçons (sic)*.

L'année 1810 voit la création à Corfou (îles Ioniennes) de la première grande obédience maçonnique grecque sous le nom de Sérénissime Grand Orient de Corfou avec comme premier Grand Maître le duc de Sussex (qui deviendra, trois ans plus tard, le premier Grand Maître de la nouvelle Grande Loge Unie d'Angleterre). En 1811, un an après sa création, le Sérénissime Grand Orient de Corfou prend le nom de Grande Loge Nationale de Grèce, avant même l'existence de l'Etat grec.

Chypre est, après les patriarcats, la plus ancienne église autocéphale. Dans une lettre du 2 février 1815, l'archevêque Kyprianos attire l'attention des chrétiens sur les « faux prophètes que sont les francs-maçons, imposteurs, trompeurs du peuple, outils du Diable, qui veulent propager leur franc-maçonnerie diabolique et qui sont donc dignes de mort ». L'archevêque conseille même aux chrétiens de dénoncer immédiatement les francs-maçons aux autorités civiles ottomanes pour qu'ils soient arrêtés et punis. En outre l'archevêque affirme que tous ceux qui fréquentent les réunions maçonniques sont « excommuniés et maudits à jamais », et « après leur mort leur corps ne sera pas consumé mais restera pour toujours gonflé comme un tambour ».

La franc-maçonnerie, secte démoniaque et secrète, est également condamnée comme antichrétienne et révolutionnaire.

La guerre pour l'indépendance de la Grèce commence en 1821. Cette insurrection nationale fut préparée longtemps auparavant par une organisation secrète appelée « Société des Amis ». Dans les *Mémoires* de son fondateur principal, Emmanuel Xanthos, celui-ci explique que, dès son initiation maçonnique en 1813 à Leucade (îles Ioniennes), il a « immédiatement conçu l'idée de former une Société secrète, calquée sur les règles de la Loge maçonnique, afin d'unir tous les Grecs dans un but commun, la libération de la Grèce ». La Société des Amis fut donc créée en 1814 ; en 1821, à la déclaration de la guerre d'indépendance, elle procéda à son autodissolution, car son but était atteint. Son exemple et son efficacité incitèrent des personnes moins portées vers le bien commun, à créer des associations similaires dans des buts politiques.

En 1826, les Grandes Puissances de l'époque signèrent l'accord de l'indépendance de la Grèce, une Grèce certes libre mais coupée de tous moyens d'existence et ayant la mer pour seule ressource ; une Grèce minuscule dont la superficie couvrait à peine le quart de celle d'aujourd'hui. En devint gouverneur le comte Jean Kapodistrias, un Grec des îles Ioniennes, ministre des Affaires étrangères du tsar et franc-maçon. Le 8 juin 1828, à peine cinq mois après son arrivée en Grèce, celui-ci envoie une lettre confidentielle aux préfets pour attirer leur attention sur le fait que plusieurs citoyens « croient que le fait d'appartenir à des Sociétés secrètes leur permettra de jouir d'honneurs et de places de choix dans l'administration ». Il invite donc les préfets à demander « oralement » à tous les fonctionnaires et officiers sous leurs ordres, s'ils appartiennent à de telles sociétés et, dans l'affirmative, à leur enjoindre de les abandonner ou de présenter leur démission du service. Il ajoute que du nombre de ces sociétés, il n'exclut pas « celle qui lutte depuis des siècles au nom de la fraternité et de l'amour »³. Cette lettre n'a apparemment pas eu les résultats escomptés car,

trois ans plus tard, le 22 août 1831, une deuxième lettre, plus sévère, est envoyée aux mêmes destinataires ; la lettre est accompagnée d'une formule de serment que doivent prêter les fonctionnaires pour assurer l'administration qu'ils n'appartiennent pas à des sociétés secrètes. La raison de cette décision surprenante de la part d'un franc-maçon se trouve exposée dans la première de ces lettres : « Nous avons besoin des rois étrangers pour soutenir notre nouveau pays. Nous ne pouvons donc pas courir le risque d'être dénoncés à ces rois, comme si nous étions un pays gouverné par des sociétés secrètes (...) que la Grèce accepterait alors que ces mêmes rois les combattent dans leur propre pays ». La Sainte-Alliance, bâtie sur les décombres de la France napoléonienne, était alors à son apogée, et Metternich faisait trembler les rois en brandissant le spectre d'actions révolutionnaires provoquées par des sociétés secrètes.

Les deux circulaires ne condamnent pas la franc-maçonnerie en tant que telle. L'Ordre était libre de se répandre en Grèce (ce qu'il a d'ailleurs fait avec succès). Il est simplement interdit aux fonctionnaires d'en faire partie. Cette interdiction restera en vigueur pendant trente-deux ans. Elle sera renouvelée par le gouvernement socialiste grec en 1985 à l'égard des juges.

En 1866, un prédicateur de talent, Macrakis, bouleversa l'espace hellénique, réduit maintenant à la seule Grèce, par une agitation antimaçonnique, en affirmant que toute création occidentale est par définition contre l'orthodoxie ; la franc-maçonnerie, création occidentale, est donc anti-orthodoxe.

En 1887, à Zante, qui fait maintenant partie de l'Etat grec, eut lieu le procès d'un prêtre qui appartenait à l'ordre maçonnique. Le prêtre s'étant repenti, le pardon ecclésiastique lui fut accordé.

En 1893, l'évêque de Chalkis, dans l'île d'Ebée, fut accusé d'appartenir à l'ordre maçonnique. Le prélat ayant déclaré que cette accusation était inexacte, l'affaire fut close.

En 1899, l'évêque de Patras déclara dans une lettre ouverte que les francs-maçons ne pouvaient pas être considérés comme de vrais orthodoxes, parce qu'ils acceptaient dans leurs loges des juifs et des musulmans, et qu'ils respectaient ces religions.

En 1909, à Volos, un prédicateur prononça un discours enflammé contre la franc-maçonnerie qui était, selon lui, athée, satanique et antihellénique.

Cette période d'un siècle avant 1932 ⁴ vit d'abord le développement et la propagation de la franc-maçonnerie hellénique en Grèce, à Chypre, en Egypte et en Turquie occidentale, — territoires peuplés de Grecs. Il y eut des francs-maçons illustres : les patriarches de Constantinople Ioakim III (1922), Meletios (1922-1924), Vassilios III (1925-1929) ; les patriarches d'Alexandrie Photios (1910-1925) et Melitios (1925-1935) ; le roi Georges II (mort en 1947) ; les princes Christophoros et Andreas (ce dernier était le père du duc d'Edimbourg) ; douze premiers ministres (dont Venizelos et Metaxas) ; une pléiade de ministres, députés, hommes de lettres, professeurs d'université, industriels, médecins et plusieurs ecclésiastiques.

En 1929 meurt le patriarche de Constantinople Vassilios III, personnalité forte et éminent franc-maçon. Le plus influent journal grec, *Kathimerini*, publia

une nécrologie du défunt, où ses qualités maçonniques n'étaient pas simplement mentionnées, mais mises en évidence avec un triomphalisme assez déplacé. Cette nécrologie attisa la nature combative de Panayiotis Trembelas, un théologien laïque, qui écrivit une série d'articles antimaçonniques dans la revue de vulgarisation théologique *Zoi*. Ces articles, et d'autres écrits du même auteur sur la franc-maçonnerie, furent rassemblés en un livre, qui constitue actuellement la « Bible » de toute action antimaçonnique en Grèce. Vu le niveau assez médiocre du clergé paroissial, on faisait parfois appel à des théologiens laïques pour prêcher le sermon lors de la messe ; ces théologiens itinérants étaient organisés dans deux associations professionnelles *Zoi* et *Sotir*, qui prétendent, parfois, jouer un rôle occulte dans la vie religieuse (et même privée) des Grecs orthodoxes. Suite à cette série d'articles de Trembelas, un Comité interorthodoxe se réunit au Mont Athos, afin d'examiner l'impact de la franc-maçonnerie dans le monde orthodoxe ; la décision de ce comité peut être résumée comme suit : la franc-maçonnerie est un système antichrétien et repose sur des impostures.

En 1932, à la mort de Dimitrios Papoulias, éminent juriste, professeur à l'Université, membre de l'Académie, intellectuel de premier plan et Grand Maître de la maçonnerie grecque, des maçons publièrent des notices nécrologiques triomphalistes qui choquèrent fortement les classes populaires, auxquelles les articles de Trembelas étaient particulièrement destinés. Il y eut alors une véritable explosion antimaçonnique. Dans cette situation, l'Eglise de Grèce demanda à la Faculté de théologie de l'Université d'Athènes de donner son opinion sur la nature de la franc-maçonnerie. Un comité de sept professeurs décida à la majorité (6 contre 1) que la franc-maçonnerie ne constituait nullement un danger pour la foi orthodoxe, ne nuisait pas à la morale, n'était pas une religion, ne combattait pas la religion établie, était un système de perfectionnement par la philosophie et faisait de la philanthropie active. Le membre minoritaire du Comité prépara un rapport trois fois plus long que celui de la majorité, dans lequel il soutenait que l'on pourrait assimiler la franc-maçonnerie à une religion antique, basée sur l'initiation, mais qui s'accommode très bien du christianisme alors que le christianisme, religion exclusive et révélée, ne peut pas s'accommoder de la franc-maçonnerie. Il conseillait toutefois au Saint Synode de ne pas prendre de mesures contre la franc-maçonnerie.

Avant d'exposer la décision du Saint Synode, il met en exergue les motifs de la hiérarchie à soutenir que la franc-maçonnerie est une religion. La liberté de culte est clairement définie dans la constitution hellénique ; tous les citoyens sont libres de professer leur religion et « chaque religion connue est libre d'exercer son culte, lequel est protégé par la loi ». Le nœud du problème se trouve dans les mots « religion connue ». Si la franc-maçonnerie est considérée comme religion, son caractère secret la met automatiquement hors-la-loi.

À la réception de ces deux rapports, le Saint Synode prit la décision surprenante d'adopter celui de la minorité, et seulement la partie de ce rapport où la franc-maçonnerie est qualifiée de « religion », sans tenir compte des recommandations de tolérance et d'abandon de tout acte d'animosité de la part de l'Eglise. La hiérarchie grecque orthodoxe invita alors chaque croyant à ne pas fréquenter

les loges maçonniques, s'il veut rester en communion avec Jésus-Christ. Elle suggéra aussi aux fidèles qui ne firent pas l'erreur d'entrer dans une loge, de prier pour que leurs frères égarés comprennent enfin leur erreur et reviennent dans le droit chemin de la foi. L'Etat ne suivit pas l'opinion de l'Eglise sur la franc-maçonnerie, en ce qui concerne son caractère religieux.

Il semblerait donc que dans le monde hellénique actuel, au moins officiellement, il y ait place à la fois pour l'Eglise et pour la franc-maçonnerie. Cependant, dans un ouvrage intitulé *Christianisme et religions* publié par les éditions d'Etat « Editions de livres didactiques » (3^e éd., 1991), se marque une autre tendance. Deux tiers du livre traitent du christianisme, comme il se doit dans un pays composé, dans son immense majorité, d'orthodoxes et où l'Eglise a joué un rôle primordial dans l'histoire. Puis sont examinées les autres grandes religions (de façon correcte) mais aussi le spiritisme, la magie, les superstitions et, naturellement, la franc-maçonnerie. Voilà quelques courts extraits des trois pages consacrées à l'ordre :

« Les loges maçonniques ont pris la forme d'associations philanthropiques, afin de pouvoir fonctionner sans obstacles. Elles entretiennent donc dans chaque pays quelques institutions philanthropiques qui servent aussi les intérêts secrets de la franc-maçonnerie (...) Les aristocrates anglais avaient créé en 1646 une société secrète, appelée « La Société Royale de Londres », afin d'aider leur pays à accomplir la conquête du monde (...) C'est ainsi qu'a été créée la franc-maçonnerie, qui a fondé en 1717 sa première loge en Ecosse, couvrant ainsi ses visées impérialistes d'un voile de religiosité et de mysticisme. Plus tard sont entrés dans cet ordre plusieurs juifs, qui lui ont donné une coloration considérablement sioniste (...). De tout ce qui précède, il est évident que la franc-maçonnerie est en vérité une organisation socio-religieuse, non transparente, avec un aspect philanthropique et des visées sionistes (...) La franc-maçonnerie a un caractère antisocial parce que (entre autres raisons) son action philanthropique cache les plans du sionisme international pour accomplir la conquête du monde ».

Le chapitre termine en conseillant à tout homme libre et moral d'éviter d'être pris dans les filets de la franc-maçonnerie qui se tissent autour de lui.

Pour conclure, on peut dire que dans l'espace hellénique, les réactions contre la franc-maçonnerie, notamment de l'Eglise orthodoxe, furent et sont encore souvent fort ambiguës. Entre la position sympathisante de l'archiprêtre Antonios Katiphoros de Zante qui refuse de condamner une association dont on ignore les secrets et celle, plus officielle, du Saint Synode qui penche du côté de la condamnation, un ensemble d'attitudes intermédiaires se sont manifestées au fil du temps. C'est que la franc-maçonnerie grecque, attachée principalement à la Loge régulière d'Angleterre, accepta depuis le début dans ses rangs des ecclésiastiques, même si certains ateliers se rattachent davantage aux mystères de l'Antiquité. Ainsi l'opposition entre religieux et laïques ou libres penseurs est quasiment inexistante, à l'image d'ailleurs de la société civile qui accepte sans grande réticence le concept d'« orthodoxie ». Cela n'a pas empêché, ces dernières années, certains journaux aussi bien de la démocratie chrétienne que socia-

listes d'amorcer une campagne antimaçonnique sous prétexte que les francs-maçons contrôlent les intérêts occultes.

Notes

¹ Par « espace hellénique », il faut comprendre l'espace de l'Empire byzantin finissant et hellénophone, où l'hellénisme, soit indigène, soit « importé », concerne la majorité de la population ou une minorité importante et agissante. Cet espace, sous le contrôle ecclésiastique du patriarcat de Constantinople, de celui d'Alexandrie et de l'Eglise autocéphale de Chypre, correspond aux territoires actuels de la Grèce, de la Turquie, de l'Egypte, de la Bulgarie, de la Serbie ainsi que la plus grande partie de la Roumanie (à savoir la Moldavie et la Valachie). Au début donc du XVIII^e siècle, qui marque le commencement de notre enquête, les décisions du patriarcat de Constantinople (automatiquement reprises par celui d'Alexandrie et de l'Eglise de Chypre) avaient force de loi morale dans cette région.

² On peut trouver ce texte dans le livre de J. LOUKAS, *Histoire de la franc-maçonnerie hellénique et histoire de la Grèce* (en grec moderne), Athènes, 1991, p. 40-43.

³ Voir le texte de la lettre dans J. LOUKAS, *op. cit.*, p. 373-375.

⁴ L'influence du patriarcat de Constantinople s'est alors considérablement amenuisée à cause de la création d'églises autocéphales et de langue autre que le grec dans quelques pays autrefois sous sa juridiction : la Grèce est devenue autocéphale en 1835 ; la Bulgarie, en 1870 ; la Roumanie, en 1885 et la Serbie, en 1920. Les Eglises autocéphales ne sont pas obligées de suivre les décisions du patriarcat ; les mouvements antimaçonniques dans ces pays ne sont alors plus pris en considération dans cette étude.

Maçonnerie et antimaçonnisme en Hongrie

par
Thomas GERGELY

« Pour moi, la maçonnerie est cette société qui forge le petit cercle des hommes de tout grand cœur, un cercle où l'homme oublie ces lourdes inégalités qui règnent dans le monde extérieur ».

Ce jugement respirant le bonheur de l'expérience vécue date de 1790 et émane de Ferenc Kazinczy, le célèbre écrivain et rénovateur de la langue hongroise, contemporain de Joseph II. Il précède de cinq ans à peine l'interdiction de la franc-maçonnerie par les Habsbourg et la décapitation, presque immédiate, à Buda, de six membres de l'Ordre, dont le franciscain Martinovicz.

Il est vrai que l'abbé et ses amis, acquis aux valeurs de la Révolution française, avaient cherché à dégager quelque peu les Hongrois de l'emprise des Autrichiens. Leur fronde aboutit où l'on sait, mais, surtout, elle fournit à François 1^{er} le prétexte à étouffer, dans son Empire, une maçonnerie dont les idéaux libertaires ne laissaient pas de l'indisposer.

Ainsi disparut donc, en Hongrie, dès 1795, et pour des décennies, un mouvement qui tout en ayant gagné les milieux éclairés, dès le début du siècle, venait à peine de dresser ses premières colonnes en 1770.

C'est dire que l'histoire de la maçonnerie hongroise alternera assidûment temps de prospérité et heures de tribulations, conformant ainsi son parcours à celui de toute loge appelée à travailler en des temps et des lieux d'autorité parfois excessive. Or, nul ne l'ignore, la Hongrie a presque toujours figuré au nombre de ces pays d'Europe régis par des pouvoirs qui se voulaient sans partage.

Les Hongrois rencontrent d'abord la franc-maçonnerie vers 1740, à Vienne. En effet, vers le milieu du siècle, les loges de la capitale comptent déjà des membres éminents de la haute noblesse hongroise, les Apponyi, Bánffy, Esterházy, ou encore les Festetics, Pálffy et Teleki, pour ne citer que les plus célèbres. Mieux : les Hongrois de la Garde personnelle de Marie-Thérèse sont presque tous des maçons se retrouvant autour de Bessenyei, auteur gagné aux Lumières et qui voit dans les loges le moyen d'apporter aux Magyars le discours des temps nouveaux.

Bientôt, des loges se constitueront ailleurs aussi : en 1740 à Pressburg (Pozsony ou Bratislava) ; en 1749 à Brasov (Kronstadt en Transylvanie) ; en 1767 à Hermanstadt (aujourd'hui Sibiu en Roumanie). Trois ans plus tard, en 1770, la loge *Grossmut (Magnanimité ou Vaillance)*, un atelier d'essence militaire, ouvre ses travaux dans ce qui deviendra Buda-Pest. Simultanément, des Polonais encouragent la création d'une loge à Eperjes, dans le nord de la Hongrie.

A ce rythme-là, onze ans plus tard, le pays compte déjà douze loges, regroupées en une fédération dite de la *Grande Loge provinciale de Hongrie*, avec, comme Grand Maître, le comte Pálffy.

Las, arrive en 1781 la patente de Joseph II. Celle-ci subdivise la maçonnerie de l'Empire en sept, à savoir les loges provinciales des Pays-Bas, de la Lombardie, d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, de Transylvanie et de Galicie, l'ensemble regroupé dans la *Landesloge von Oesterreich* qui comptera soixante-deux ateliers. La patente limitait l'essaimage des loges. L'édit de 1786 les étouffera carrément en restreignant l'ouverture d'ateliers à quelques villes, en l'occurrence Buda, Pest, Zagreb et Karlstadt (en Croatie) ; Pétervárad (Peterwardein en Slavonie).

Si l'on songe à l'impulsion que les loges impriment à la vie intellectuelle de la Hongrie du temps, la raison de cette politique tombe sous le sens. En effet, ce sont les maçons entourant Pálffy, dont Bessenyei, qui conçoivent le projet d'une Académie des Sciences hongroise ; ce sont toujours eux qui, par la voix de Kazinczy, réclament la création d'une littérature de qualité, servie par une langue enrichie et modernisée. Bref, de quoi inquiéter même le plus débonnaire des Habsbourg, car la soif de connaître annonce toujours l'appétit de naître, et d'abord à la liberté. En conséquence, la diffusion des Lumières marquera, en Hongrie, un long moment d'arrêt.

Joseph II meurt en 1790, et Léopold II, son éphémère successeur, en 1792. François I^{er} (ou II) ², adversaire décidé de la maçonnerie, ralentit les activités des loges, jusqu'à les éteindre en 1796, lorsque la répression s'abattra sur la conjuration déjà évoquée du franciscain Martinovicz. Si bien qu'avec la mort du religieux, la maçonnerie hongroise entamera une hibernation d'une bonne cinquantaine d'années.

Un demi-siècle au bout duquel, en 1845, un éditeur de musique allemand, August Thoma, établit à Pest, officieusement, les loges *A la Vérité* et *A l'Unité*. 1848 verra encore arriver, dans des conditions pareillement difficiles, la loge *Ludwig Kossuth zur Morgenröte des Höherenlichtes* (Louis Kossuth à l'aube de la plus haute lumière).

L'entreprise tient du double paradoxe : d'une part, Metternich, au pouvoir, continue à interdire la maçonnerie ; de l'autre, Kossuth n'est même pas encore initié. Mais il incarne par la nature de son combat les principes mêmes de la maçonnerie : liberté, égalité, fraternité.

Plus tard, lorsqu'en 1853, Kossuth sera initié à Philadelphie, une des étapes de son exil, il reconnaîtra en ces mots sa dette envers les francs-maçons : « La fraternité et la bonne volonté que la maçonnerie a manifestées à mon égard m'ont permis de devenir membre de cette société que les valeurs humaines les

plus élevées et les noms les plus illustres de l'histoire ont véritablement rendue sublime ». Economie faite des excès d'un style d'époque, le propos était sincère. La Loge *Ludwig Kossuth* ne travaillera qu'un an. La révolution de 1848 écrasée, elle devra, d'urgence, éteindre ses flambeaux.

La Hongrie ne rallumera ses lumières qu'en 1860, lorsque quelques nobles, descendants des maçons de la première heure, les Károlyi, Czáky, Teleki, Esterházy créeront la loge *Szent István* (Saint Etienne) œuvrant, pour la première fois, semble-t-il, en hongrois. Cette initiative deviendra la pierre d'achoppement de l'entreprise parce que la *Grande Loge* de Hambourg lui refusera sa patente en raison de l'éviction de l'allemand, langue officiellement requise des travaux. Pire : les autorités autrichiennes ne délivreront pas les autorisations indispensables de réunion. On devine la suite : bientôt le pouvoir fermera la loge *Szent István*, et ses membres subiront la proscription.

Le silence retombe alors jusqu'en 1866, année où les Prussiens battent les Autrichiens à Sadowa et les acculent aux concessions. Pour la Hongrie, elles se concrétiseront par le *Compromis* de 1867, aux termes duquel les Magyars bénéficieront désormais d'une semi-indépendance. Le chef du premier gouvernement hongrois sera le comte Gyula Andrásy, un maçon, qui favorisera le réveil des loges. Kossuth, rentré d'exil, verra, en 1868, la formation de la loge *Einigkeit im Vaterland* (Unité dans la Patrie) et, dès 1869, il assistera à la renaissance de la loge *Szent István*, désormais officiellement de langue hongroise.

A partir de là, tout ira très vite : la *Grande Loge symbolique de Saint-Jean* naîtra en 1870, le *Rite Ecossais* et le *Grand Orient* suivront en 1871, ce dernier illustré par la loge *Mathias Corvin* fondée grâce à l'aide du *Grand Orient de France*. La *Grande Loge* et le *Grand Orient* s'uniront en 1886 pour constituer la Grande Loge symbolique de Hongrie.

Fin du premier épisode. Avant le second, passablement plus inquiétant, à en juger du moins par le genre d'antagonisme que, désormais, la maçonnerie ira sécréter.

En effet, s'il est vrai que la maçonnerie hongroise allait prospérer jusqu'en 1918, il en ira déjà tout autrement en 1919, l'année où les communistes de Béla Kun s'empareront du pouvoir et s'en prendront, sans attendre, aux maçons. Des maçons qui, pourtant, pouvaient s'enorgueillir de réalisations sociales significatives. Dans ce pays de misère chronique, ils auront multiplié les institutions charitables et, durant la guerre, les soupes populaires. A une autre échelle, c'est la *Grande Loge de Hongrie* qui aura jeté les bases de la juridiction sociale, inexistante avant 1914 ; c'est elle encore qui aura obtenu l'étatisation de l'enseignement et arraché le suffrage universel. Un actif nullement négligeable, œuvre de cent deux loges animées par sept mille maçons.

Lorsque, le 21 mars 1919, la dictature du prolétariat sera instaurée, sans balancer une heure, ses auteurs qualifieront la maçonnerie d'« organisation bourgeoise » et fermeront les loges.

L'éphémère République des Conseils tombera cependant bientôt, renversée par la contre-révolution de l'amiral Horty... qui s'empressera de dissoudre la franc-maçonnerie dénoncée comme organisation bolchevique, fautrice de guerre.

Dans son étude récente consacrée à la franc-maçonnerie de l'Est, Daniel Beresniak ³ cite ce passage du décret antimaçonnique de 1920, significatif à souhait :

« Les associations maçonniques, loges, etc., furent fondées dans des buts humanitaires et sociaux. Les déplorables événements de ces derniers temps m'ont appris que les loges s'efforçaient de maîtriser la vie politique et d'avoir le pouvoir entre leurs mains, au lieu de réaliser les buts et les devoirs prescrits dans leurs statuts. Les complots constants de la franc-maçonnerie en vue d'encourager le défaitisme, la destruction générale, les révolutions et le bolchevisme, sont des faits bien connus. Je n'ai pu éviter l'attitude unanime de la société hongroise, de la presse et des municipalités contre la franc-maçonnerie ; donc je dissous, pour toujours, toutes les institutions maçonniques en Hongrie afin d'empêcher que le franc-maçon, qui a renié patrie, religion et nationalité et conspire toujours en secret, puisse continuer son œuvre infâme et ruineuse. J'interdis toute réunion maçonnique sur le territoire hongrois, aussi bien celles des groupements accrédités que celles des loges formées irrégulièrement (sans l'autorisation de l'ancien gouvernement).

Je charge de l'exécution du présent décret les commissaires des communes et municipalités, leur conférant les pouvoirs de commissaires du ministre ». Budapest, le 18 mai 1920. Signé Mihály Dömötör.

Ce décret donne le signal d'une véritable répression qui prendra, en peu de temps, des allures de persécution. Les locaux et les biens de la maçonnerie seront confisqués et vendus, des liste de maçons seront publiées, avec les conséquences que l'on devine pour la situation professionnelle et sociale des intéressés, tandis que la propagande antimaçonnique connaîtra ses plus belles heures, charriant désormais les fantasmes hallucinés et hallucinants d'une société de lendemain de défaite et donc avide de boucs émissaires. Et c'est naturellement le fantasme du complot judéo-maçonnique qui fournira l'aliment rêvé à ce médiocre besoin de la Hongrie gouvernée par l'amiral Horthy.

Thème à succès, le délire du complot judéo-maçonnique sera largement exploité, mais il apparaîtra surtout comme le leitmotif de trois ouvrages éloignés de dix-sept ans, à savoir *Les Crimes de la franc-maçonnerie*, par le journaliste Adorjan Barcsai et *Les Secrets d'une loge de province*, « étude » complétée par la liste des membres de la *Grande Loge symbolique de Hongrie* établie par un autre journaliste, un certain József Palatinus. Les deux publiés, en 1921, par la *Ligue nationale chrétienne unie*.

Le troisième, paru en 1937, déjà *in tempore suspecto*, reprenait, sous la plume du même Palatinus, la fiction de la conjuration judéo-maçonnique, doublée de l'accusation d'aliénisme, puisque l'ouvrage s'intitulait : *Le mouvement maçonnique en Hongrie et ses relations avec l'étranger de 1920 à 1937*.

Un concours de circonstances favorables nous a permis d'obtenir communication de ces livres ⁴. Leur lecture dégage une troublante impression de « déjà vu » — plus tard naturellement, durant le nazisme —, et plus inquiétant, dans une certaine presse, diffusée à l'Est, en... 1990. Voici, à titre d'illustration, un

passage extrait de l'introduction du livre de 1937, qui reproduit, juste en plus affinées, les lignes de force des publications de 1921. Nous traduisons :

« Il est notoire que le décret du ministre de l'Intérieur en date du 18 mai 1920 dissout les loges hongroises et confisque leurs biens. Ce serait cependant une grande erreur de croire que, malgré cette dissolution, la judéo-maçonnerie hongroise ait cessé ses activités. Aujourd'hui même, et sous terre, elle continue son œuvre de destruction là où elle l'avait laissée en 1919. Comme nous le verrons, sous le couvert de nombreuses institutions de bienfaisance, qu'ils utilisent comme couvertures, les maçons travaillent régulièrement, en trompant les autorités. Ils travaillent non à la bienfaisance, ou pour la Hongrie, ou pour la révision de Trianon, mais en vue des intérêts raciaux des Juifs et pour aider leurs frères de Hongrie, voire les Juifs chassés d'Allemagne, si ce n'est en vue de la création de l'Etat sioniste (à propos duquel on vient juste de découvrir que le complot sionistico-bolchevique voulait l'établir en Hongrie !), et enfin, à la transformation de la société actuelle.

Je prouverai dans ce livre que l'humanisme de la judéo-maçonnerie hongroise n'est que poudre aux yeux, car, selon elle, l'humanisme n'est pas un but mais un moyen. Je dénoncerai aussi cet aveu des maçons eux-mêmes, selon lequel « la maçonnerie recourt aux partis mais ne les sert pas. Le parti social démocrate ne doit être soutenu que parce que ce parti veut changer l'ordre social établi. L'obligation maçonnique majeure de ce jour est la transformation de l'ordre social actuel ».

(...) Le temps est venu d'en finir avec la judéo-maçonnerie, (non par le poignard et le poison) mais par les tribunaux.

J'en appelle au pouvoir pour qu'il s'abatte avec la dernière des rigueurs sur la judéo-maçonnerie hongroise.

Avant de traiter mon sujet, je montrerai que l'effondrement d'après la guerre et les révolutions qui ont suivi sont l'œuvre de décennies de travail de loge ! »⁵

Bien que la nature de ces propos n'échappe à personne, elle appelle néanmoins quelques commentaires. Quand, dès 1920, les premiers écrits paraissent, exploitant déjà les mêmes veines, les maçons — quoique interdits d'activité — demandent l'ouverture d'une enquête qui disqualifierait ces allégations où l'inexact, le calomnieux et l'insultant se disputent la palme. Pour toute réponse, ils obtiennent les livres de Barcsay et de Palatinus.

Mais, en 1921, le comte Bánffy, ministre des Affaires étrangères (et descendant d'un des premiers anciens maçons), organise une rencontre entre le Grand Maître de la *Grande Loge suisse Alpina* et le ministre de l'Intérieur de Hongrie. Il en ressort, qu'à défaut d'autoriser la maçonnerie à reprendre ses réunions, le gouvernement ne s'opposerait pas à l'établissement d'associations charitables d'inspiration maçonnique. Du coup, à défaut de s'exercer dans des travaux classiques, l'essence de la maçonnerie — la fraternité — trouvait des lieux où se perpétuer, dans des institutions de bienfaisance et non sous leur couvert. La différence est évidemment de taille.

Que, dans ces conditions, les maçons n'aient pas œuvré pour la révision de Trianon, se conçoit aussi, au moins parce que cette exigence comportait une dose de chauvinisme, de militarisme et d'esprit de revanche, loin des principes de la maçonnerie. Mais c'est une attitude qui, dans un contexte nationaliste, et fascisant déjà, prêtait facilement le flanc à l'accusation d'anti-patriotisme.

Qu'ensuite les maçons se soient préoccupés du sort de leurs frères persécutés et de celui des Juifs chassés d'Allemagne, quoi d'étonnant ?

Quant à la création d'un Etat juif à la place de la Hongrie, passons sur la chimère, mais elle donne la mesure des aberrations qui traversent pareille littérature.

Et puis, que répondre à la dénonciation de l'humanisme, moyen et non fin en soi ? Sinon qu'en ce domaine, l'efficacité commande effectivement de subordonner les spéculations au pragmatisme bien compris.

Enfin, on ne saurait à la fois accuser les maçons d'agir en politique et de refuser leur soutien aux partis. Lorsque la maçonnerie hongroise affirme ne servir aucun parti et pourtant recourir à eux, elle entend naturellement rejeter toute subordination idéologique, mais elle espère très légitimement des partis au pouvoir qu'ils travailleront au mieux-être des hommes. L'espoir de démocratiser un pays en voie de fascisation, comme l'a été la Hongrie d'entre les deux guerres, s'inscrivait effectivement dans la ligne de la philosophie maçonnique.

On mesure donc la perversité des écrits que nous venons de citer, trompeurs en ceci qu'en dehors des énormités, comme le remplacement de la Hongrie par l'Etat juif, ils reposent sur des sortes de vérités. Réinterprétées naturellement. Telle l'histoire même de la maçonnerie, puisque contraint de reconnaître l'appartenance maçonnique des plus beaux esprits de la nation hongroise, l'auteur dira : « La maçonnerie idéale d'hommes comme Kossuth et Kazinczy se trouve naturellement à des lieues du travail destructeur développé par la maçonnerie hongroise actuelle » ⁶.

Le plus étonnant demeure que le premier président du Conseil des ministres du gouvernement de Horthy aura aussi été un maçon, en l'occurrence István Friedrich. Egalemeut le seul, il est vrai.

Cette situation de semi-équilibre se maintiendra jusqu'en 1938, pour prendre ensuite un tour paroxystique sous le gouvernement des Croix-Fléchées de Szálasi. Aux interdictions de la maçonnerie succéderont les arrestations et les déportations des maçons qui, de cette terrible façon-là, auront désormais, effectivement, partie liée avec les Juifs.

Après la Libération, le 13 décembre 1946, le gouvernement annulera le décret de 1920 et autorisera les maçons à reprendre leurs activités, des maçons qui, à l'heure des bilans, découvriront que de sept à treize mille frères, vers 1919, ils se retrouvaient au nombre de deux cent quarante-six ! Malgré tout, les flambeaux se rallumeront l'un après l'autre dans des loges qui s'appelleront *Galilée*, *Petőfi*, *Libertas* : dix-sept loges fonctionneront ainsi dès 1946, dont certaines afficheront des programmes de réflexion nettement socialisants. Les loges étrangères, de New York à Copenhague, en passant par Haïfa et Paris, manifesteront leur soutien à la maçonnerie hongroise renaissante, forte vers 1947, de quelque quinze cents membres. Des hommes qui travailleront à modifier la Constitution sur de

nombreux points, dont celui de la reconnaissance de l'enseignement laïc. Cinq années durant, au total.

Mais, les 12-13 juin 1948, le parti communiste accède au pouvoir et le 13 juillet 1950, le *Journal Officiel* décrète : « Le ministère de l'Intérieur communique : le ministre de l'Intérieur a dissous les loges de la franc-maçonnerie qui sont devenues visiblement, dans les derniers temps, des lieux de rassemblement des éléments capitalistes dévoués aux impérialistes occidentaux ».

Le scénario de l'ère horthyste recommence donc, interprété seulement sur un autre air. Le Grand Maître Géza Supka, privé de toute possibilité d'existence, intellectuelle ou manuelle, finira par se suicider. Mais, dans leur ensemble, les maçons ne subiront pas de persécution au sens physique du terme, probablement parce que, comme le rappellent János Frühling et Catherine Sas dans un article récent examinant le passé et la renaissance de la franc-maçonnerie à l'Est ⁷, bien des dirigeants du Parti communiste hongrois avaient été membres, dans leur jeunesse (1900-1918), du cercle paramaçonnique *Galilée*.

A partir de cette date, la vie maçonnique en Hongrie se réfugiera dans des activités informelles, réduites à la fréquentation de cercles d'amis.

Les véritables activités se poursuivront au sein de loges en exil, au Canada, au Brésil, en Australie et en France, et par des visites à des loges étrangères, autorisées par le gouvernement Kádár à partir des années soixante.

Ainsi, jusqu'au tournant politique de la décennie actuelle. Une période qui s'annonce *encourageante* et *non*. Encourageante, parce que, depuis 1989, les travaux maçonniques reprennent, parrainés, au début, par la loge *Martinovicz émigrée*, et travaillant au sein de la *Grande Loge symbolique de France* ; parce qu' aussi, en 1991, le *Grand Orient de Hongrie* a relevé ses colonnes, épaulé par la France et que la *Grande Loge symbolique de Hongrie* a rallumé ses lumières, soutenue par l'Autriche.

Depuis 1990, la nouvelle loge *Universum*, travaillant à l'Orient de Budapest, poursuit régulièrement ses travaux. Et sans doute les continuera-t-elle si l'exaltation nationaliste de partis comme le *Front patriotique hongrois* ne gagne pas les cœurs et les esprits d'un pays qui se cherche.

Car des lignes comme celles-ci, parues en 1990, à l'aube de la renaissance démocratique de la Hongrie, doivent singulièrement porter à la réflexion. Qu'on en juge et qu'on en conclue :

« Il est incontestable, écrit l'auteur de ce pamphlet, que le panslavisme qui, aujourd'hui, menace le monde entier sous la forme du panslavisme bolchevique, n'a réussi que grâce à la franc-maçonnerie, laquelle, de toutes ses forces, a soutenu le mouvement panslavique parce que c'est par là qu'elle voulait détruire les monarchies chrétiennes européennes (allemande, austro-hongroise, russe). Et elle a réussi. Le Congrès maçonnique convoqué, à Paris, par le *Grand Orient*, du 28 au 30 juin 1917, avait déjà tracé les frontières de la Hongrie, comme allait le faire le diktat de Trianon. Au Congrès, où l'on orienta le monde dans la direction où il se trouve aujourd'hui, le maçon serbe Tomitch était le principal rapporteur.

Les auteurs de la paix décidée aux environs de Paris, de Wilson au dernier scribe, étaient tous maçons qui ne firent qu'exécuter les ordres du Congrès. Ils ont juste veillé à couvrir d'une apparence de légalité les pires falsifications. Benes, Masaryk, n'étaient alors que des personnages de second ordre, envoyés en service commandé et qui accomplirent leur mission sans aucun remords. Mais, tandis que les maçons tchèques Masaryk et Benes, le Serbe Tomitch (...) exerçaient leur influence contre leur propre nation, les maçons hongrois, sous la direction de Oszkár Jászi (*Jakubovics*) travaillaient à creuser la tombe de la Hongrie... »⁸.

Notes

¹ A l'exception des notes, ce texte constitue la reproduction de la communication faite au colloque.

² François I^{er} d'Autriche ou François II, empereur germanique.

³ Daniel BERESNIAK, *La franc-maçonnerie en Europe de l'Est*, Editions du Rocher, Paris, 1992.

⁴ Ces ouvrages nous ont été aimablement communiqués par M. László Marton, de Paris, à qui nous exprimons ici notre vive gratitude.

⁵ József PALATINUS, *A Magyarországi szabadkőművesek Mozgalma és külföldi kapcsolatai 1920-1937-ig*, (*La franc-maçonnerie hongroise et ses relations avec l'étranger de 1920 à 1937*), Budapest, 1937, p. 227-228.

⁶ *Op. cit.*, p. 245.

⁷ János FRÜHLING et Catherine SAS, « Passé et renaissance de la franc-maçonnerie dans les pays de l'Europe centrale et du sud-est », dans *La Franc-maçonnerie et l'Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1992, p. 51-64.

⁸ István ERDÉLYI, « Kárpátalya » (« Régions sub-carpathiques ») dans les Cahiers Hunnia, 1990, n° 6, p. 42, cité dans *Kirekesztők, antiszemita irások, 1881-1992 (Exclusifs, écrits antisémites, 1881-1992)*, Budapest, Aura, 1992, p. 156-157.

L'antimaçonnisme roumain depuis 1989. Ses origines et son développement actuel

par
Olivier GILLET

Le problème de l'antimaçonnisme en Roumanie apparu depuis la chute du régime communiste ne peut être envisagé sans une étude approfondie de l'ensemble du contexte politique actuel ¹. En outre, le manque de recul, mais aussi la complexité de la situation politique, notamment la renaissance des mouvements idéologiques de l'entre-deux-guerres, ne permettent pas dans la situation présente d'établir des conclusions définitives. Il faut aussi d'emblée souligner la carence d'étude scientifique sur l'histoire de la franc-maçonnerie en Roumanie, alors que les écrits antimaçonniques abondent au cours du xx^e siècle ². L'historiographie de l'histoire roumaine a largement souffert de la situation politique qu'a connue ce pays depuis les années trente, lors de la montée du fascisme sous la pression de la Garde de Fer, la « dictature royale » du roi Carol II en 1938 (1930-1940), l'Etat national légionnaire en 1940, la dictature militaire du maréchal Ion Antonescu en 1941 (1940-1944), l'entrée des troupes de « libération » soviétiques en 1944, et enfin l'instauration de la République populaire en 1948 ³. Aujourd'hui, dans le contexte de la « transition » démocratique depuis la Révolution de décembre 1989, on ne peut encore véritablement envisager une discussion en toute sérénité, tant la question de la franc-maçonnerie reste un sujet brûlant et suscite dans le pays les passions les plus vives ⁴.

Nous nous limiterons ici à souligner certains aspects préliminaires, les temps forts de l'antimaçonnisme roumain au xx^e siècle et proposerons quelques hypothèses sur les causes de son succès actuel. Il reste clair néanmoins que le phénomène de la maçonnerie dans le contexte de l'Europe orientale et balkanique dominée par la religion orthodoxe reste un vaste domaine d'étude encore à défricher.

La majorité des historiens font remonter l'apparition de la franc-maçonnerie en Roumanie au milieu du xviii^e siècle, époque où un Italien, Anton Maria del Chiaro, aurait fondé en 1734 les premières loges maçonniques en Moldavie, à Galați, puis à Iași à l'époque phanariote sous le règne du voïvode Constantin Mavrocordat (1733-1735). On sait que des personnalités politiques roumaines avaient été initiées en France et auraient joué un certain rôle lors des événements révolutionnaires de 1848 dans les principautés sud-danubiennes ⁵. Comme le

souligne Horia Nestorescu Bălcești, il faut cependant distinguer la maçonnerie proprement dite des multiples sociétés secrètes à caractère politique, comme le carbonarisme, *cărvunarismul*, et des associations littéraires défendant des idées similaires ⁶. Certains auteurs prennent en réalité la fondation de la loge « l'Etoile du Danube » en 1856 comme véritable point de départ de la franc-maçonnerie en Roumanie ⁷.

La franc-maçonnerie roumaine connut un grand développement à partir des années 1860-70. La plupart des loges étaient essentiellement de l'obédience du Grand Orient de France ou d'Italie. En 1879 une première tentative de créer un Grand Orient de Roumanie échoua, mais se constitua en 1880 la Grande Loge nationale de Roumanie qui s'imposa comme seule obédience maçonnique nationale. Après la première guerre mondiale qui vit la fermeture de nombreuses loges, un Suprême Conseil de Roumanie fut créé en 1923 par le Grand Maître de la Grande Loge nationale de Roumanie, Jean Pangal, qui en devint le Souverain Commandeur. En 1925 fut créé le Grand Orient de Roumanie. En 1930 fut conclue l'union entre la Grande Loge nationale de Roumanie et la Grande Loge symbolique hongroise de Transylvanie, région de l'Empire austro-hongrois annexée en 1918 à la Roumanie. En 1934 enfin, la Grande Loge nationale de Roumanie se scinda en deux obédiences, celle de Jean Pangal et celle du célèbre écrivain roumain Mihail Sadoveanu. Une fédération de cette dernière tendance avec le Grand Orient de Roumanie donna naissance à la Franc-Maçonnerie roumaine unie. En réalité au centre des discussions se trouvait notamment la question d'une maçonnerie nationale souveraine, la Grande loge nationale de Roumanie, et d'une obédience considérée comme « étrangère », le Grand Orient ⁸.

Au XIX^e siècle déjà parut en 1867 le livre antimaçonnique de Henry Cortazzi, *La franc-maçonnerie et les maçons en Roumanie* ⁹. Mais le premier grand livre roumain auquel il est souvent fait référence encore actuellement est sans aucun doute le livre du médecin N.C. Paulescu de 1913, *Spitalul, Coranul, Talmudul, Cahahul, Franc-Masoneria* ¹⁰. En décembre 1929 un groupe d'étudiants nationalistes saccagèrent les locaux du Grand Orient de Roumanie à Bucarest et ouvrirent la voie à une campagne sans précédent. A partir de 1930 fut publié le *Buletinul anti-iudeo-masonic* ¹¹ auquel collaborèrent des auteurs qui allaient devenir célèbres, dont Toma Petrescu. Les articles portaient notamment sur l'œuvre judéo-franc-maçonnique de la Société des Nations ¹² et sur le rôle antireligieux et antinational de la franc-maçonnerie ¹³. A partir de ces années qui virent la percée du fascisme roumain avec la montée de la Garde de Fer, les dénonciations se succéderont ¹⁴. En 1932 le député V. Trifu fit un long et véhément exposé à l'Assemblée des députés sur la franc-maçonnerie ¹⁵, et le patriarche Miron Cristea se prononça contre cette organisation. Cette même année parut le livre de Ion G. Savin, *Iconoclaști și apostafi contimporani* ¹⁶. En 1934, le nationaliste A.C. Cuza prit la parole au nom de la Ligue de Défense nationale chrétienne au Parlement pour que la franc-maçonnerie soit déclarée association secrète nuisible à l'Etat. En 1934 on dénonce à l'université de Iași en Moldavie le « cannibalisme » des francs-maçons qui monopolisent l'enseignement supérieur ¹⁷. La même année,

un livre présenté comme une analyse objective de la franc-maçonnerie adressée aux chercheurs s'inscrit tout à fait dans la lignée antimaçonnique. Il s'agit du livre de C. Zasloji, *Franc-masoneria, originea, istoria, organizatia, scopul, mijloacele, metoda, doctrina, activitatea... ei* ¹⁸. En 1936, on citera Vasile Gheorghiu, *Despre Francmasonerie* ¹⁹, F. Becescu, *Franc-masoneria, crimă - spionaj - anarhie* ²⁰ et P. Vişan-Guvern, *Francmasoneria (dictatura lojelor masonice)* ²¹.

Devant cette montée d'antimaçonnerie et le succès du mouvement légionnaire qui remporta un succès sans précédent aux élections de 1937, devenant en fait la troisième force politique du pays, la franc-maçonnerie dut interrompre ses activités. Les circonstances de la dissolution des loges restent contestées ²². En février 1937, avant même que le roi Carol II proclame un décret proposé par le premier ministre Tătărescu condamnant définitivement la maçonnerie, et que le Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe roumaine en mars de la même année vote une résolution officielle condamnant l'organisation ²³, Jean Pangal ordonna l'auto-dissolution des loges maçonniques dans le pays. On trouvera dans le périodique de la métropole transylvaine de Sibiu des années trente et de la guerre, le *Telegraful român*, de nombreuses attaques contre les sectes religieuses, en fait les Eglises protestantes et néoprotestantes, et le communisme, ainsi que le judaïsme alliés à la conspiration « pancosmique » maçonnique ²⁴. En 1932 déjà le *Telegraful român* avait défini la franc-maçonnerie comme une association secrète visant à la fusion avec l'Etat, la destruction de l'Eglise chrétienne, l'imposition d'une nouvelle religion, en tant qu'association criminelle talmudique ayant trois ennemis fondamentaux, le nationalisme, la monarchie et le christianisme ²⁵. En mars 1937, l'Eglise orthodoxe condamna définitivement la franc-maçonnerie comme doctrine, organisation et méthode de travail occulte, se rendant coupable de propagande antichrétienne contre le Dieu révélé, de conception panthéiste naturaliste, de morale laïque dans l'enseignement, de matérialisme et d'opportunisme, de supériorité accordée aux juifs par rapport aux chrétiens, de pratique d'un culte semblable aux mystères préchrétiens, de subversion de l'ordre social et de l'Etat, et de lutte contre les « lois naturelles » voulues par Dieu. Le Saint-Synode prit les mesures suivantes : action de publicité pour démasquer les buts et activités néfastes de la franc-maçonnerie, incitation aux intellectuels roumains francs-maçons de quitter les loges, isolement des francs-maçons par la « Fraternité orthodoxe roumaine » ²⁶, refus du service d'enterrement aux non repentis, et exclusion des francs-maçons des « corporations » ecclésiastiques. Les prêtres devaient en outre enseigner au peuple le but des francs-maçons, se protéger de leur influence et ne pas accorder leur vote aux candidats maçons. Enfin, le Saint-Synode, les corporations ecclésiastiques et les associations religieuses devaient faire pression auprès du gouvernement roumain et des corps législatifs pour voter une loi pour la dissolution définitive de cette organisation occulte ²⁷.

Après 1937 l'antimaçonnerie roumaine connut un succès de plus en plus important. On citera notamment le livre de C. Fărcăşanu, *Kabbala (Francmasoneria)* ²⁸. Le point culminant fut atteint lors de la dictature militaire d'Antonescu

dans les années 1940 et 1941 par les trois livres de G.N. Dimitriu, *Iudaism. Comunism. Francmasonerie* ²⁹, de Ion Sachelarescu, *Francmasoneria sau sinagoga satanei în lumina Sfintei Scripturi și în planul anticreștin și antinațional al evreimei văzută prin prisma ultimelor evenimente. A căzut masca* ³⁰, dénonçant le but antichrétien et antinațional du judaïsme lié aux maçons communistes de l'URSS infiltrés en Roumanie, et enfin l'ouvrage de Toma Petrescu, dont le livre *Conspirația lojilor, franc-masonerie și creștinism* ³¹ est resté le plus célèbre et connu quatre éditions successives. Ce livre mentionnait une liste d'adresses de plus de 1500 maçons roumains. Ceux-ci firent l'objet de poursuites et certains furent même incarcérés dans la célèbre prison de Jilava. Au mois de juillet 1942 fut organisée à Bucarest une vaste exposition antimaçonnique sur base notamment des documents et objets confisqués ³². On notera également la traduction en roumain du livre de Giovanni Preziosi, *Iudaism = Bolșevism, plutocrație, masonerie* ³³. Il serait inutile de s'attarder davantage sur le contenu de ces ouvrages, tant l'irrationnel et l'aspect purement polémique y dominant et tant leurs titres sont suffisamment éloquents quant à la filiation traditionnelle connue partout ailleurs en Europe à la même époque faite entre maçonnerie, Révolution française, émancipation des juifs, socialisme, Révolution bolchévique et laïcisation ³⁴.

En 1944 après l'entrée des troupes soviétiques, les loges furent réouvertes. Les communistes laissèrent les loges fonctionner jusqu'en 1948, date à partir de laquelle fut déclarée l'incompatibilité entre l'adhésion au communisme et à la maçonnerie, conformément aux décisions de la III^e internationale ³⁵. Cette période de transition 1944-1948 fut selon les témoignages l'époque de l'infiltration « progressiste » de la maçonnerie roumaine ³⁶. Cependant, en raison des mesures de plus en plus coercitives de la part des communistes, la franc-maçonnerie fut obligée d'interrompre à nouveau ses activités en 1948 « en raison de la fermeture provisoire des loges pour permettre à leurs membres de remplir leurs obligations dans le cadre des associations ouvrières de travail d'utilité publique » ³⁷. Ce fut le départ pour l'Occident de nombreux francs-maçons qui tentèrent de constituer une franc-maçonnerie roumaine en exil en France. En Roumanie, les francs-maçons subirent le sort réservé aux élites intellectuelles et aux opposants : les arrestations, les tortures et les condamnations ³⁸.

On ne dispose pas actuellement de renseignement précis sur la survivance de la maçonnerie à l'époque communiste. On notera que dans le *Dicționar enciclopedic român* de 1962-1964 ³⁹, le terme « franc-maçonnerie » n'est pas mentionné. Il l'est dans le *Dicționarul limbii române moderne*, de 1958 ⁴⁰, comme « association internationale secrète avec des principes politiques réactionnaires et un rituel occulte, dans lequel les membres se soutiennent de manière réciproque », dans le *Dicționarul explicativ al limbii române* de 1975 ⁴¹ comme une institution au service de l'impérialisme, et dans le *Mic dicționar enciclopedic* de 1986 ⁴² comme une institution occulte médiévale connue surtout en Angleterre au XVIII^e siècle. On constatera donc que si la mention « franc-maçonnerie » fut finalement incorporée, on fait allusion à une institution du passé capitaliste et bourgeois.

La littérature antimaçonnique de l'entre-deux-guerres est intéressante dans la mesure où la littérature actuelle s'en inspire directement. Cette littérature puisait

ses sources essentiellement dans les livres publiés en Occident, notamment les ouvrages bien connus de Barruel ⁴³, Copin Albancelli ⁴⁴ et Léon de Poncins ⁴⁵.

Aujourd'hui, depuis la chute du communisme, le thème de l'antimaçonnerie connaît un nouveau succès, principalement dans la littérature que l'on pourrait appeler « ultra-nationaliste ». La franc-maçonnerie apparaît surtout dans l'hebdomadaire *România Mare* ⁴⁶, feuille de propagande du Parti de la Grande Roumanie (P.R.M.) ⁴⁷, et dans un autre organe de presse d'idéologie semblable, *Europa* ⁴⁸. La maçonnerie y est décrite comme une organisation planétaire dont les cercles occidentaux sont liés aux trusts internationaux et affairistes proches de la mafia internationale et néofasciste qui a pour but occulte de s'immiscer dans les affaires politiques du pays pour servir l'expansionnisme de l'internationalisme européen franc-maçonnique. Cette alliance judéo-financière maçonnique secrète liée aux révolutionnaires communistes de 1917 tente depuis la révolution de décembre de se substituer à l'ordre social, de pervertir le sens de la nation, de remodeler selon ses critères l'enseignement et de prendre finalement le pouvoir politique, étant entendu que la maçonnerie détient déjà plus de 10 % du pouvoir dans les pays où elle est installée ⁴⁹.

On constate donc que l'antimaçonnerie actuel s'inscrit dans la continuité de l'argumentation de l'entre-deux-guerres en reprenant l'ensemble des clichés du répertoire antimaçonnerie traditionnel. Cependant on soulignera les deux points suivants qui montrent combien l'argumentation antimaçonnerie peut varier en fonction des problèmes politiques contemporains.

La franc-maçonnerie est accusée de restaurer un pouvoir royal de droit divin en Roumanie, et ce par le biais de l'Alliance civique, mouvement d'opposition à l'origine de la Convention démocratique, réunissant un ensemble de partis dont principalement le Parti national paysan (P.N.T.C.D.) ⁵⁰ et l'Union démocratique magyare de Roumanie (U.D.M.R.) ⁵¹. La maçonnerie qui aurait juré serment de fidélité au roi Michel (1927-1930, 1940-1947) – le roi ayant participé avec les Soviétiques à la préparation de la Révolution et aux événements de Timișoara ⁵² – devient donc l'alliée des traîtres de la nation. Le problème de la monarchie se pose aujourd'hui avec autant d'acuité que la royauté est souvent invoquée comme seule alternative à ce que l'opposition appelle « l'émanation », c'est-à-dire le pouvoir dit « néo-communiste » ⁵³. La « question royale » se trouve également au centre du débat de la validité de la nouvelle constitution de la République de Roumanie adoptée par le parlement en 1991 et jugée illégale par l'opposition monarchiste ⁵⁴. Alors que le maréchal Ion Antonescu fait actuellement l'objet d'une complète réhabilitation, en tant que chef d'Etat roumain ayant préservé la Roumanie d'une intervention directe de la part de l'Allemagne et ayant combattu les Soviétiques par la reconquête de la Bessarabie ⁵⁵, le roi Michel de Roumanie est appelé péjorativement par l'Etat et les mouvements nationalistes « l'ancien roi Michel de Hohenzollem Sigmaringen » pour souligner son origine étrangère ⁵⁶. De plus le roi est accusé de collaboration avec les Soviétiques pendant les années 1944-1947 et est rendu coupable de l'assassinat du maréchal Antonescu « pour les agents soviéto-judaïques » ⁵⁷. Le fait d'assimiler le roi à la franc-maçonnerie participe à une campagne de dénigrement de l'ensemble des forces

démocratiques dont principalement le Parti national paysan qui s'est déclaré clairement royaliste ⁵⁸. Fait intéressant, dans l'entre-deux-guerres, la maçonnerie était l'ennemie de la royauté, ce qui dans le contexte de l'époque était évidemment normal, l'Etat étant une monarchie.

La presse antimaçonnique montre ainsi que certaines personnalités qui se sont déclarées pour une restauration du pouvoir royal sont des responsables importants de la maçonnerie roumaine. On citera l'affaire d'Alexandre Paléologue, ambassadeur de Roumanie à Paris pendant une courte période immédiatement après la Révolution, et Grand Maître de la Grande Loge nationale de Roumanie à Paris, accusé en outre par *România Mare* de trahison avec les Soviétiques lorsqu'il était diplomate du roi Michel après la guerre. Dans le climat de dénonciation des anciens « collaborateurs », la maçonnerie devient un prétexte de campagne diffamatoire ⁵⁹.

De même, la « néomaçonnerie paneuropéenne liée aux néofascistes » en masquant les causes des événements qui se sont déroulés en 1990 à Tîrgu Mureş entre Hongrois et Roumains, soutient les mouvements terroristes hongrois de Transylvanie ⁶⁰. Il faut entendre par néofascistes ce que la propagande antihongroise transylvaine appelle les « irrédentistes » magyares nostalgiques du régime d'Horthy qui se vit attribuer une partie de la Transylvanie par l'arbitrage de Vienne de 1940 ⁶¹. La participation de l'Union démocratique magyare de Roumanie à la Convention permet aux « nationalistes » de montrer l'alliance des « démocrates » avec les ennemis du roumanisme. On comprend l'enjeu de cette propagande dans le contexte actuel des nationalismes à l'Est et le débat entre les notions d'Etat unitaire centralisé défendu par les Roumains de peur d'une révision des frontières et de système fédéral proposé par les Hongrois pour obtenir un statut des minorités ⁶².

C'est ainsi que l'on trouve dans l'hebdomadaire *Națiunea*, hebdomadaire de l'Union, *Vatra Românească*, le « Foyer roumain » ⁶³, mouvement à l'origine du Parti pour l'Unité nationale roumaine (P.U.N.R.) ⁶⁴, un article au titre éloquent, *les comploteurs d'opérette*, selon lequel en réalité, il existerait « une volonté de créer un empire pan-européen servant la papauté, la nostalgie austro-hongroise et l'occultisme sioniste, et où l'ordre de Malte dépendant du Vatican constituerait le lien entre Budapest et la franc-maçonnerie, afin d'établir en Roumanie une Restauration royale. La maçonnerie se serait ainsi pliée aux pouvoirs politiques pour imposer un ordre nouveau en Europe » ⁶⁵.

Enfin, si l'essentiel de l'argumentation repose sur des éléments politiques, nous ne pourrions être complet sans citer la *Gazeta de Vest* publiée à Timișoara, témoignant de la renaissance du mouvement légionnaire fasciste de l'entre-deux-guerres. Ce mouvement à connotations mystiques à la gloire du capitaine Corneliu Zelea Codreanu base son idéologie essentiellement sur l'orthodoxie et le « roumanisme », le « destin christique du monde » et la « dimension spirituelle de l'âme roumaine » ⁶⁶. Dans un article *Nevoia de echilibru*, le directeur de cette revue, Ovidiu Guleș, affirme que devant la réimplantation des loges antichrétiennes en Roumanie produisant un déséquilibre social en défaveur de l'Eglise des ancêtres

« les forces de l'Église du Sauveur doivent réagir face à l'invasion satanique de la maçonnerie antichristique et antitrimaire »⁶⁷.

Le phénomène de l'antimaçonnerie peut également être relevé dans la littérature officielle, intellectuelle ou même dite « démocrate ». L'exemple le plus marquant est certainement le livre récent de Radu Comănescu et Emilian M. Dobrescu dont le premier volume a été publié en 1991 à Bucarest, *Franc-masoneria, o noua viziune asupra istoriei lumii civilizate*⁶⁸. Ce livre a été réédité en décembre 1992 aux éditions *Tempus* à Bucarest sous le titre, *Istoria franc-masoneriei universale (926-1960) și istoria franc-masoneriei române (1734-1991)*⁶⁹. La première édition présentait ce livre en tant « qu'information objective, ni pour, ni contre », et la seconde est saluée par des journaux officiels tels que *Curierul Național*, *Tineretul Liber*, *Cotidianul* et *Contrapunct* de l'Union des Écrivains de Roumanie. La franc-maçonnerie est, selon la pure tradition antimaçonnique, à l'origine de l'histoire du monde depuis le XVIII^e siècle, et ce avec l'argument selon lequel, à partir de 1870 principalement, se seraient constituées deux maçonneries au sein de la Franc-Maçonnerie universelle, une maçonnerie conservatrice et une maçonnerie révolutionnaire, justifiant ainsi toutes les luttes politiques de manière duale. Les auteurs vont jusqu'à affirmer que la Terreur fut « le moment à partir duquel la maçonnerie européenne a élaboré sa doctrine politique pratique basée sur la manipulation des masses et l'application dure des moyens répressifs, doctrine qui sera perfectionnée aux temps des révolutions et de la terreur communiste »⁷⁰. De la bataille de Valmy et de Waterloo, en passant par l'année maçonnique de 1848 et la victoire de la république maçonnique américaine lors de la guerre de Sécession, la maçonnerie acquit un tel pouvoir qu'elle provoqua la première « guerre sainte » de la franc-maçonnerie pour combattre les empires autoritaires, et dont le point de départ fut l'attentat maçonnique de Sarajevo organisé par la maçonnerie serbe, la *Narodna Odbrana* dite la « Main noire »⁷¹. Tandis que la maçonnerie révolutionnaire organisait la révolution bolchévique de 1917 et que les juifs utilisaient cette organisation par le biais de la loge *B'nai Brith* pour arriver à créer à terme l'État d'Israël, la maçonnerie occidentale allait créer la Société des Nations, l'ONU, l'OTAN et la Communauté européenne, l'eurocommunisme, la Ligue des Droits de l'Homme et Amnesty International. Trois mots expliquent l'extraordinaire violence du XX^e siècle, le nationalisme, la franc-maçonnerie et le communisme, le nationalisme et le communisme étant soit réaction, soit dérivation de la maçonnerie⁷². La seule offensive contre ces forces ne fut en réalité que le fascisme comme l'a montré l'expérience espagnole et allemande. Le communisme est en réalité une « maçonnerie en miroir », une maçonnerie qui a tué son père en condamnant cette organisation. La guerre froide fut la lutte entre ces deux maçonneries, les accords maçonniques de Yalta et de Potsdam menant à la vente de la Roumanie par l'Occident. Staline organisa l'infiltration communiste en Occident par le biais de la maçonnerie révolutionnaire occidentale, le Grand Orient de France. Mentionnant les événements de Chine, de Corée, d'Amérique centrale et la Révolution de Cuba, les auteurs affirment : « Il est vrai que le régime maçonnico-communiste cubain constitue la preuve la plus éloquente de la décadence de la maçonnerie « révolution-

naire » qui a créé le communisme, qui est nationaliste et qui reste assoiffée de pouvoir politique »⁷³. Enfin nous citerons, parmi les affirmations les plus révélatrices, le fait que le *Conducator* Nicolae Ceaușescu (1965-1989) aurait été initié comme maçon, probablement en 1966, et aurait été actif dans la loge italienne P2⁷⁴. Les auteurs de ce livre ont publié des articles sur l'histoire de la franc-maçonnerie dans des publications culturelles officielles « respectables », comme *Contrapunct*⁷⁵.

On citera également le mensuel démocrate chrétien *Puncte Cardinale* de tendance plutôt nationale paysanne⁷⁶, parti de la Convention démocratique. On y trouvera une série d'articles consacrés au spiritisme, à l'occultisme et à la franc-maçonnerie basés essentiellement sur des ouvrages antimaçonniques de l'entre-deux-guerres⁷⁷.

On peut donc constater que l'antimaçonnerie n'est pas l'apanage unique de l'extrême-droite « nationaliste », mais peut se retrouver à des niveaux d'idéologies politiques différents. On notera également que la situation politique actuelle est d'autant plus complexe que l'on assiste en Roumanie à un phénomène semblable aux autres pays de l'Est, celui de l'alliance entre les ultra-nationalistes et les anciens communistes au pouvoir en Roumanie, nouvelle synthèse de l'après-communisme appelé par Edgar Morin le « total-nationalisme »⁷⁸. Les chantres du régime de Ceaușescu sont maintenant les historiens et idéologues de la droite nationaliste⁷⁹. Le soutien du Parti de la Grande Roumanie et du Parti pour l'Unité nationale roumaine au gouvernement n'est pas sans susciter de nombreuses questions sur le rôle de relais par ces mouvements de la propagande de l'Etat.

Le contexte actuel de la Roumanie post-communiste peut largement expliquer ce regain d'antimaçonnerie en raison des problèmes que rencontre ce pays, les problèmes économiques, sociaux, politiques et des minorités. On sait combien un climat de crise économique grave et même de crise « idéologique » peut engendrer ce type de comportement.

Il faut souligner cependant l'importance capitale dans l'idéologie roumaine de la thèse de la continuité daco-romaine du peuple roumain. Peuple dace de l'Antiquité, les protoroumains furent latinisés lors de l'occupation romaine après l'annexion de la Dacie par l'empereur Trajan au II^e siècle, latinisation coïncidant avec l'évangélisation « latine » des populations autochtones. Cette thèse déterministe montrant le destin multiséculaire du peuple roumain « latin » légitime l'Etat national unitaire qui se forma après la première guerre mondiale et s'oppose aux thèses hongroises sur l'histoire de la Transylvanie⁸⁰. A la base du nationalisme roumain, cette thèse légitimant la Grande Roumanie de l'entre-deux-guerres fut exploitée à « l'époque d'or » de Ceaușescu pour faire de la Roumanie « une île latine dans un océan slave » dans le cadre de « l'isolationnisme » ou de « l'autochtonisme » roumain⁸¹. Cette thèse exclut la notion d'Etat multinational et est reprise aujourd'hui en tant que rempart contre « l'antiromanisme », à l'instar de l'entre-deux-guerres. Devant la renaissance du « roumanisme »⁸², et de l'orthodoxie triomphante garante de l'intégrité culturelle, ethnique, nationale et religieuse⁸³, la franc-maçonnerie apparaît comme un élément « étranger » dans

l'idéologie. Toute organisation, Eglise, minorité ethnique et confessionnelle dépendant de « l'Étranger » se retrouve non seulement en marge de l'identité roumaine orthodoxe, mais peut aussi menacer l'unité de la Nation. Il n'est pas étonnant que l'argumentation de l'entre-deux-guerre contre les sectes, les minorités « injustement favorisées par les traités de Versailles », et l'athéisme ou même la laïcité, soit reprise pour contrer les menaces « d'anarchie » causées par ces phénomènes depuis l'effondrement du communisme.

Dans le contexte de la construction européenne d'une part et de la guerre en Yougoslavie « nostalgie de l'Empire austro-hongrois » d'autre part, les publications « ultra-nationalistes » dénonçant la construction d'un « quatrième Reich pan européen » développent tous les clichés « connus » qui menaceraient l'intégrité nationale, ethnique et religieuse, roumaine et orthodoxe, qui triompha après deux mille ans de luttes incessantes ⁸⁴. Une institution « supranationale » comme la franc-maçonnerie, « l'hydre communiste », apparaît dans ce contexte comme une force occulte déstabilisatrice et manipulatrice.

Dans le contexte des minorités, il n'est pas étonnant de voir assimiler la question hongroise avec le catholicisme et le protestantisme, et la « maison européenne », institution « totalitaire et centraliste communiste masquée » ⁸⁵. Les Roumains doivent donc lutter contre le complot « antiroumain » organisé par la Convention démocratique alliée au terrorisme hongrois et au roi Michel. L'idée de la vente ou de l'abandon de la Roumanie lors des traités internationaux de Yalta et de Postdam à Staline par l'Occident est largement répandue dans la littérature et renforce la « psychose » du complot international ⁸⁶.

Dans un même temps, on soulignera l'impact dans les mentalités des « mystères » de la Révolution, sources de toutes les spéculations ⁸⁷. Habités aux manipulations, – cette société étant marquée par le rôle des forces dites « souterraines », comme l'ancienne « Securitate », rebaptisée aujourd'hui le *Serviciu român a informației (S.R.I.)* – les Roumains ont tendance à déceler dans les événements inexplicables de décembre l'œuvre des forces occultes et ce en des termes frisant parfois l'obsession. Les « légendes » dans un contexte politique flou et instable peuvent ainsi avoir la vie extrêmement dure ⁸⁸.

Dans ce contexte, on comprend que la maçonnerie puisse susciter un type de comportement « irrationnel », dans un contexte totalement perturbé, où toutes les références idéologiques ont fait la place à un vide comblé souvent par la recherche de références puisées dans la littérature et les philosophies de l'entre-deux-guerres. Il n'est pas étonnant de voir réapparaître les auteurs de cette époque et une pléthore de rééditions d'ouvrages d'avant 1944.

En outre, l'historiographie et les publications en général ont souffert de leur mise à l'écart par rapport aux recherches occidentales et ont subi une censure systématique par le régime communiste ⁸⁹. On peut comprendre dès lors que sans référence ce type de courant peut trouver un terrain de prédilection. L'état de la bibliographie des ouvrages contemporains est à ce point de vue éloquent ⁹⁰. Un des ouvrages de base des auteurs actuels est le livre du roumain Gérard Serbanesco, *Histoire de la franc-maçonnerie universelle* ⁹¹, publié en France dans les années 60 dans lequel l'auteur montre notamment l'implication de la

loge « l'Etoile du Danube » lors de l'union des principautés en 1859 par le prince Ion Alexandre Cuza (1859-1866) ⁹². Cette thèse a évidemment soulevé les passions les plus vives dans la littérature.

Enfin, une étude de l'impact de la propagande communiste dans la société contemporaine resterait à faire pour mesurer combien elle joue aujourd'hui un rôle important dans les mentalités. Comme l'affirmait la propagande communiste, « le cosmopolitisme est une conception réactionnaire, visant à une domination mondiale de l'impérialisme capitaliste ». Ainsi la nation doit abandonner ses spécificités, économiques, politiques, culturelles et religieuses. La nation doit renoncer à son passé, ses mœurs et ses traditions, pour une illusion, la « citoyenneté du monde » ⁹³. Le cosmopolitisme est devenu « le moyen pour justifier et masquer la politique de domination et d'asservissement des peuples. Sous le prétexte de créer une culture mondiale, commune de toute l'humanité, le cosmopolitisme, sous la forme d'Etat mondial, gouvernement mondial, fédération européenne, citoyenneté du monde, propage la domination du régime capitaliste sur tous les intérêts nationaux, l'indépendance et la souveraineté d'Etat des peuples » ⁹⁴. Il n'est dès lors pas étonnant que la maçonnerie soit accusée de pervertir le sens de la nation, d'annihiler le sens véritable du patriotisme.

Le discours antimaçonnique peut donc aujourd'hui trouver un certain écho en raison de la situation de crise politique et économique. Mais il reste cependant extrêmement difficile de mesurer son impact dans les mentalités. Si le caractère irrationnel domine, et si l'argumentation générale reste semblable aux autres pays, c'est-à-dire la filiation faite entre judaïsme, communisme et franc-maçonnerie, on peut cependant y déceler une certaine intention cohérente en fonction du contexte politique roumain actuel, comme les questions des minorités et de la monarchie afin finalement de justifier un régime autoritaire et nationaliste face aux dangers issus de l'instabilité nationale et internationale dans les Balkans depuis 1989. Assimiler le dictateur Ceaușescu à la maçonnerie ne résulte en réalité, outre l'ignorance et le caractère irrationnel d'une telle affirmation, que d'une volonté de discréditer cette organisation et de dénigrer les forces démocratiques, trahissant ainsi les intérêts nationaux en participant au « complot » organisé contre l'Etat.

On ne pourrait opposer de manière systématique et manichéenne les forces démocratiques et conservatrices. Non seulement nous sommes en présence d'une situation semblable au reste du bloc de l'Est, cette alliance, tacite ou clairement déclarée entre le nationalisme et le post-communisme, mais la presse dite « démocratique » n'est pas épargnée. Une société qui a tendance à se tourner vers son passé en puisant ses sources dans les idéologies de l'entre-deux-guerres risque en même temps de ressusciter les vieux démons que le sentiment de frustration engendré par 40 ans de totalitarisme communiste peut aujourd'hui plus que jamais remettre à l'honneur.

Notes

¹ Les études à ce sujet sont malheureusement inexistantes. On verra cependant l'étude récente de Simon PETERMANN : « Confuzia politică românească sau căile abrupte spre democrație », dans *Sfera Politicii, revistă lunară de științe politice editată de fundația « Societatea civilă »*, an. 1, n° 6, mai 1993, p. 6-7.

² On verra en premier lieu l'excellente bibliographie dans l'ouvrage récent de Horia NESTORESCU BĂLCEȘTI, *Ordinul masonic român*, Ed. « Șansa » SRL, Bucarest, 1993, p. 607-623. On citera principalement : « Istoricul franc-masoneriei în România », avec une préface de V.V. DAȘKEVICI, dans *Paza, polițienească, administrativă-socială*, an 10, n° 2-4, Bucarest, 1930 ; Ossian LANG, « Freemasonry in the Kingdom of Romania », dans *Proceedings of the Grand Lodge of New York*, 1926 ; G. PASCU, « Die Geschichte der rumänischen Freimaurerei », dans *Südostdeutsche Forschungen*, t. 4, 1939, n° 2, p. 297-306 ; Gérard SERBANESCO, *Histoire de la franc-maçonnerie universelle*, t. 3, *La franc-maçonnerie en Roumanie*, Ed. Demange, Paris, 1966, p. 303-429 (bien que très utile pour la richesse des informations qu'il apporte, à utiliser avec prudence) ; S. HÄFFNER, *Geschichte der rumänische Freimaurerei*, Tel Aviv, 1966. On consultera aussi les notices sur la « Roumanie » de J.P., M.S., dans *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie, Hommes illustres, pays, rites, symboles*, dir. Daniel LIGOU, t. 2, Ed. de Navarre, Ed. du Prisme, p. 1145-1156 ; Paul NAUDON, *Histoire de la Franc-maçonnerie*, Presses Universitaires de France, Office du Livre, S.A., Fribourg (Suisse), 1981, p. 142 ; voir aussi Daniel BERESNIAK, *La Franc-maçonnerie en Europe de l'Est*, Ed. du Rocher, Monaco, 1992, p. 101-121 et Janos FRÜHLING, Catherine SAS, « Passé et renaissance de la franc-maçonnerie dans les pays de l'Europe centrale et du Sud-Est », dans *La franc-maçonnerie et l'Europe* (coll. *La pensée et les hommes*), Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1992, p. 51-64 ; M. SCHMIEDER, *La franc-maçonnerie : Histoire d'une grande fraternité*, J.-M. Collet, Bruxelles, 1992, p. 282-283. On verra aussi la brochure *Franc-masoneria, legendă și adevăr. Marele Comandor Marcel Schapira se destăinuie...*, avec une introduction de Gabriel Iosif CHIUȚBĂIAN, Ed. « Continent XXI » de la société académique « Titu Maiorescu » ; enfin, l'ouvrage suivant avec prudence (voir *infra*) : Radu COMĂNESCU, Emilian DOBRESCU, *Istoria franc-masoneriei universale (926-1960) și istoria franc-masoneriei române (1734-1991)*, Vol. I-II, Ed. « Tempus » SRL, Bucarest, 1993, p. 242-278.

³ On ne soulignera jamais assez l'impact des idéologies totalitaires sur la recherche scientifique en Roumanie au cours de ce siècle, idéologies dont la recherche a aujourd'hui encore bien des difficultés à se libérer depuis la Révolution. On verra à titre d'exemple la bibliographie *Bibliografia istorică a României*, dir. Ion CRĂCIUN, Ștefan PASCU, 6 vol., Ed. ARSR, Bucarest, 1970-1980 ; voir C. SPOREA, « Die sowjetische Umdeutung der rumänischen Geschichte », dans *Saeculum*, t. 11, 1960, n° 3, p. 220-246.

⁴ On mentionnera par exemple l'écho dans la presse roumaine d'une conférence tenue par Jacques Orefice, Grand Maître adjoint du Grand Orient de France, le 12 nov. 1992 à Cluj sur le thème : *La Franc-maçonnerie en Europe et en Roumanie* ; voir les comptes rendus dans la revue *Tribuna, săptămînal de cultură*, nouv. sér., an. 4, n° 49, 11-17 déc. 1992, Ioan MUȘLEA, *Franc-masoneria în România*, p. 11-12 ; Marcel CUCEAU, « Visita unui înalt grad din masonerie. După 1948, în România au rămas numai trei (!) masoni », dans *nu*, an. 3, n° 95, 19-26 nov. 1992, p. 12.

⁵ On verra l'excellent article de Dan BERINDEI, « Préludes de la révolution roumaine de 1848. Les sociétés secrètes », dans *Revue Roumaine d'Histoire*, t. 17, 1978, juil.-sept., n° 3, p. 427-445.

⁶ Horia NESTORESCU BĂLCEȘTI, *op. cit.*, p. 54. Bien que ce livre soit en réalité conçu comme un dictionnaire des maçons roumains depuis la création de l'Ordre, son introduction chronologique constitue un excellent outil de travail, indispensable pour l'histoire de la franc-maçonnerie roumaine.

⁷ C'est l'avis de tous les historiens roumains. On notera cependant la prudence à ce sujet des auteurs occidentaux, comme dans le dictionnaire de Daniel LIGOU, *op. cit.*, et Daniel BERESNIAK, *op. cit.*, considérant comme point de départ la création de la « société philharmonique » d'inspiration maçonnique à Bucarest en 1925. On notera qu'à l'instar du reste des Balkans et de la Turquie, les francs-maçons étaient appelés au XIX^e siècle, les « farmazoni », voir Neagu DJUVARA, *Le pays roumain entre Orient et Occident. Les Principautés danubiennes au début du XIX^e siècle*, Publications Orientalistes de France, 1989, p. 316-317.

⁸ On verra principalement Horia NESTORESCU BĂLCEȘTI, *op. cit.*, p. 41-199.

⁹ Henry CORTAZZI, *La franc-maçonnerie et les maçons en Roumanie*, Iași, Imprimerie d'A. Beremann, 1967.

¹⁰ N.C. PAULESCU, « Spitalul, Coranul, Talmudul, Cahahul, Franc-Masoneria », dans *Dascălul. Fiziologie filozofică*, an. 2, n° 6-12, Bucarest, 1913.

¹¹ *Buletinul anti-iudeo-masonic*, an. 1, janvier 1930.

¹² N.C. PAULESCU, « Societatea Națiunilor, e opera jidano-franc-Masoneriei », dans *Buletinul anti-iudeo-masonic*, an. 1, janvier 1930, p. 21-25.

¹³ Toma PETRESCU, « Franc-masoneria contra religiei », dans *Buletinul anti-judeo-masonic*, an. 1, n° 7-8, juil.-août 1930, p. 276-282.

¹⁴ Pour l'histoire de la montée du fascisme roumain dans les années trente, on verra Alain COLIGNON, « Les droites radicales en Roumanie, 1918-1941 », dans *Transition*, 1993, n° 1, p. 143-174.

¹⁵ *Interpelare asupra francmasoneriei, făcută în sedința adunării deputaților la 5 februarie 1932 de către Doctor V. Trifu, deputat de Storojinet* (Extras din monitorul oficial, partea III, n° 36 din 1932), Bucarest.

¹⁶ Ion G. SAVIN, *Iconoclaști și apostaji contemporani*. Ed. « cărților bisericești », Bucarest, 1932.

¹⁷ « Canibalismul francmasonilor de la facultatea de litere din Iași », dans *Extras din « Revista critică »*, Ed. « Goldnei », Iași, 1934. On notera que la même accusation se fit à propos de l'occupation par les juifs des universités de Roumanie, particulièrement en Bessarabie. Voir François DUPRAT, « Naissance, développement et échec d'un fascisme roumain », dans *Revue d'Histoire du Nationalisme révolutionnaire*, Ed. ARS, n° 2, mars 1989 ; voir aussi Sergiu FLORESCU, *Acțiunile subversive ale Evreilor din România. Evrei se pregătesc de război*, Ed. « România creștină », Chișinău, 1935.

¹⁸ C. ZASLOFI, *Franc-masoneria, originea, istoria, organizația, scopul, mijloacele, metoda, doctrina, activitatea... ei*, v. 1, Lugoj, 1934.

¹⁹ Vasile GHEORGHIU, *Despre Fransmasonerie*, 1936.

²⁰ F. BECESCU, *Franc-masoneria, crimă - spionaj - anarhie*, Ed. « Porunca Vremii », Bucarest, 1936.

²¹ P. VIȘAN-GUVERNUL, *Francmasoneria (dictatura lojelor masonice)*, « Unirea », « Tipografie și legătorie de cărți », Caracal, 1936.

²² J.P., M.S., « Roumanie » dans *Dictionnaire universel. op. cit.*, p. 1151-1152.

²³ *Studiu asupra francmasoneriei. Intocmit de mitropolit Nicolae al Ardealului (Votat de Sf. Sinod în sedința sa de la 11 marție 1937)*, (Biblioteca Institutului biblic, n° 22), Bucarest, 1937 ; « Sf. noastră Biserică împotriva francmasoneriei », dans *Telegraful român, organ național bisericesc, întemeiat în 1853 de mitropolitul Andreiu Șaguna*, Sibiu (T.R.), an. 85, 21 mars 1937, n° 12, p. 2 ; *Condamnarea francmasoneriei*, dans *Ibid.*, an. 86, 9 janv. 1938, p. 1 ; on verra aussi pour l'Eglise orthodoxe les différents articles suivants : Ștefan CIOROIANU, *Creștini sau masoni ?* dans *Ibid.*, an. 80, 5 mars 1932, n° 19-20, p. 2 ; *Francmasoneria în parlamentul țării*, dans *Ibid.*, an. 80, 13 févr. 1932, n° 13-14, p. 4 ; G.T. MARCU, *Francmasoneria în România - Pe marginea cărții dlui Toma Petrescu « conspirația lojilor »*, dans *Ibid.*, an. 89, 6 juil. 1941, n° 28, p. 2.

²⁴ G.T. MARCU, *Francmasoneria în România op. cit.*. On ne pourrait citer tous les articles concernant l'incompatibilité entre le « roumanisme », caractérisé par les liens entre orthodoxie, roumanité, nation, ethnocratie, et, catholicisme, bolchévisme, sectes, laïcisation, judaïsme, etc. ; voir notamment les articles du célèbre théologien roumain Dumitru STĂNILOAE, « Pericolul sectelor », dans *Ibid.*, an. 86, n° 10, 6 mars 1938, p. 1 ; « Ortodoxie și Etnocrație », dans *Ibid.*, an. 86, n° 21, 12 juin 1938, p. 1 ; « Latinitate și ortodoxie », dans *Ibid.*, an. 87, 22 janv. 1939, n° 4, p. 1 et (*suite*), 29 janv. 1939, n° 5, p. 1 ; « Creștinism și naționalism », dans *Ibid.*, an. 88, 29 sept. 1940, n° 40, p. 1-2 et « Restaurarea românismului în destinul său istoric », dans *Ibid.*, an. 88, 22 sept. 1940, n° 39, p. 1 (On verra tous les articles parus à ce sujet dans sa bibliographie, G.F. ANGHELESCU, « Bibliografia Pr. Acad. Prof. Dumitru Stăniloae », dans *Studii Teologice, revistă institutelor teologice din Patriarhia română* (S.T.), sér. 2, an. 44, n° 3-4, mai-août 1992, p. 144-172 ; « Principii de renaștere națională », dans *T.R.*, an. 87, n° 3, 15 janv. 1939, p. 1 ; V. IORDACHESCU, « Comunism și creștinism », dans *Ibid.*, an. 86, n° 43, 23 oct. 1938, p. 1-2 ; « Necesitatea soluționării problemei evreești », dans *Ibid.*, an. 86, n° 3, 16 janv. 1938, p. 1-2 ; G.T. MARCU, « Ortodoxie și românism », dans *Ibid.*, an. 87, 14 mai 1939, n° 20, p. 1-2 ; « Legea de desființare a sectelor », dans *Ibid.*, an. 91, 17 janv. 1943, p. 2.

²⁵ *Francmasoneria în parlamentul țării*, dans *Ibid.*, an. 80, 13 févr. 1932, n° 13-14, p. 4 ; voir aussi : D. PALURĂ, *Loja în plină acțiune*, dans *Ibid.*, an. 80, n° 13-14, 1 févr. 1932, p. 1-2.

²⁶ Association religieuse orthodoxe ayant pour objectif de lutter contre l'athéisme, les « non chrétiens », les sectes, les agents étrangers, ennemis du peuple et de « l'âme roumaine orthodoxe ». Emilian POPESCU, « Frăția Ortodoxă Română rediviva », dans *Biserica Ortodoxă Română. Buletinul oficial al Patriarhiei române*, an. 109, n. 4-6, avril-juin 1991, p. 30-33.

²⁷ « *Studiu asupra francmasoneriei, op. cit.* » ; « *Sf. noastră Biserică împotriva francmasoneriei, op. cit.* » ; *Condannarea francmasoneriei, op. cit.* ; voir aussi les dénonciations de la franc-maçonnerie dans les différentes conférences présentées à Bucarest en 1934 organisées par le *Consiliul Central Bisericesc* : Teodor M. POPESCU, « Misiunea creștină a Statului », dans *Probleme actuale în Biserică și Stat*, Ed. « Cărilor Bisericești », 1935, p. 121, 122 et 141 ; G.D. MUGUR, « Misionarism », dans *Ibid.*, p. 197.

²⁸ Cotinel FĂRCĂȘANU, *Kabbala. legi ovreești ascunse, concepția religiilor sceleratei societăți : Francmasoneria*, Ed. « Fântâna darurilor », Bucarest.

²⁹ G.N. DIMITRIU, *Judaism. Comunism. Francmasonerie*, Ed. Eminescu, 1940.

³⁰ Ion SACHELARESCU, *Francmasoneria sau sinagoga satanei în lumina Sfintei Scripturi și în planul anticreștin și antinațional al evreimei văzută prin prisma ultimelor evenimente. A căzut masca*, Bucarest, 1941.

³¹ Toma PETRESCU, *Conspirația lojilor, francmasonerie și creștinism*, Bucarest, 1941.

³² *Expoziția antimasonică*, Bucarest, 1942.

³³ G. PREZIOSI, *Judaism = Bolșevism, plutocrație, masonerie*, trad. de G. Lăpușneanu, C. Ivanovici, Ed. « publicitatea românească ».

³⁴ Jacques LEMAIRE, « Les origines françaises de l'antimaçonnerie (1744-1797) », *Etudes sur le XVIII^e siècle, Vol. hors sér. 2*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1985 ; José A. FERRER BENIMELI, « La franc-maçonnerie face aux dictatures. L'obsession antimaçonnique des totalitarismes », dans *Maçonnerie, maçonneries*, édité par Jacques MARX, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1990 (Conférences de la Chaire Théodore Verhaegen 1983-1989) ; voir aussi Francis BALACE, « Petite bourgeoisie, frustrations sociales et antimaçonnisme », dans *Laïcité et classes sociales (1789-1945). En hommage à John Bartier*, dir. André MIROIR, Espace de Libertés, Ed. du Centre d'Action laïque, Bruxelles, 1992, p. 235.

³⁵ « Communisme », dans *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie op. cit.*, dir. Daniel LIGOU, t. I, p. 305-307.

³⁶ Outre les auteurs déjà cités sur l'histoire de la franc-maçonnerie en Roumanie, on verra en plus l'ouvrage de Guy VINATREL, *Communisme et franc-maçonnerie*, Les Presses Continentales, Paris, 1961, p. 159-166.

³⁷ Horia NESTORESCU BĂLCEȘTI, *op. cit.*, p. 197.

³⁸ Voir Ana SELEJAN, *România în timpul primului război cultural (1944-1948)*, vol. I, *Trădarea intelectualilor*, Ed. « Transpres », Sibiu, 1992.

³⁹ *Dictionar enciclopedic român*, Ed. « Politică, Academia Republicii populare romîne » (ARPR-ARSR), 4 vol. 1962-1964.

⁴⁰ *Dicționarul limbii romîne moderne*, Ed. ARPR (Institutul de lingvistică din București), 1958, p. 316.

⁴¹ *Dictionarul explicativ al limbii române (DEX)*, Ed. ARSR (Institutul de lingvistică din București), Bucarest, 1975, p. 350.

⁴² *Mic dicționar enciclopedic*, 3^e éd., Ed. « Științifică și enciclopedică », Bucarest, 1986, p. 681.

⁴³ Abbé BARRUEL, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, P. Fauche, Hambourg, 1797-1799, 5 vol.

⁴⁴ Copin ALBANCELLI, *La guerre occulte, les sociétés secrètes contre les nations*, Librairie académique, Perrin et Cie, Librairies-éditeurs, Paris, 1925.

⁴⁵ Léon DE PONCINS, *La F.M., Puissance occulte*, Ed. Bossard, Paris, 1932 ; E. MALYNSKI, Léon DE PONCINS, *La guerre occulte. Juifs et Francs-Maçons à la conquête du Monde*, Orléans, 1936.

⁴⁶ *România Mare, saptaminal absolut independent (R.M.)*, réd. en chef, Corneliu Vadim Tudor, Bucarest, 1990-.

⁴⁷ *Partidul « România Mare »*. Ce parti créé par Vadim Corneliu Tudor milite pour la restauration de la Roumanie dans ses frontières de 1918 et se singularise par une propagande « ultra-

nationaliste », « hystérique », qui compte parmi les plus agressives actuellement. Pour la nomenclature des partis, des personnalités politiques, et de la presse politique roumaine, on consultera le *Diționar personalități publice-politice, 1989-1992*, le éd., Ed. « Holding Reporter », Bucarest, 1993.

⁴⁸ *Europa, săptăminal independent*, dir. Ion Neacșu, Bucarest, 1990-.

⁴⁹ On verra principalement les articles suivants : Cristian BEN, « Ce este francmasoneria ? », dans *Europa*, an. 2, n° 54, déc. 1991, p. 3 ; Constantin BURLACU, « Scrisoare deschisă d-lui Aurel Dragoș Munteanu, ambasadorul guvernului iudeo-masono-comunist de la București în Statele Unite », dans *R.M.*, n° 99, an. 3, 29 mai 1992 ; Florin IONUȚ, « Rothschildii, Marii maeștri ai masonilor (IV) », dans *Europa, Est-Vest supliment Europa*, août 1991, p. 2 ; les trois articles de Florian POPA MIȚȘAN, « Paleologu și francmasonii regaliști », dans *R.M.*, n° 49, an. 2, 17 mai 1991, p. 8 ; « Rețeaua francmasonică și perdeaua de fum », dans *ibid.*, n° 77, 20 déc. 1991, p. 8 ; « Petre Roman - francmason și monarhist ? », dans *Europa Est-Vest, Europa supliment*, nov. 1991, p. 7 ; Florentin OANCA, « Naționalismul și forțele oculte », dans *Europa*, an. 2, n° 52, novembre 1991, p. 3 ; Crișan POPESCU, « 30 de întrebări pentru un mason », dans *R.M.*, an. 2, n° 42, 29 mars 1991, p. 8 ; Maria NEGURĂ, « Scufița Armatei roșii și bunicuța iudeo-masonică », dans *R.M.*, an. 3, 1 mai 1992, p. 3.

⁵⁰ *Partidul național țărănesc, creștin și democrat*.

⁵¹ *Uniunea democratică a Maghiarilor din România*.

⁵² Voir particulièrement les articles de Florin POPA MIȚȘAN, « Paleologu și francmasonii regaliști, op. cit. » et « Petre Roman - francmason și monarhist ? op. cit. ».

⁵³ Outre la presse d'opposition émanant des partis de la convention démocratique, on verra principalement le recueil d'articles écrits à l'occasion de la visite du roi Michel de Roumanie au printemps 1992 : *Majestate, nu pleca*, préfacé par Nicolae STROESCU-STĂNIȘOARĂ, Ed. Anastasia ; on notera aussi le problème de légitimité du roi posé par ses détracteurs, mettant en exergue l'existence d'un autre héritier potentiel, le petit-fils du roi Carol II, Paul de Roumanie ; Mircea CIOBANU, *Convorbiri cu Mihai I al României*, Ed. « Humanitas », Bucarest, 1992 ; Id., *Nimic fără Dumnezeu. Noi convorbiri cu Mihai I al României*, Ed. « Humanitas », Bucarest, 1992 ; PAUL al României, *Carol al II-lia, Rege al României*, Ed. « Holding Reporter », Bucarest, 1991.

⁵⁴ Cette constitution est jugée anticonstitutionnelle dans la mesure où la constitution de 1923 fut supprimée en 1948 par le coup d'Etat communiste destituant la monarchie et en raison des conditions jugées « illégales » lors de son adoption en 1991. Le roi est ainsi toujours considéré par l'opposition comme roi de Roumanie, alors que la constitution de 1991 (Parlementul României, *Constituția României*, 2^e éd., Ed. Regia Autonomă « Monitorul Oficial », Bucarest, 1991) proclame l'Etat roumain « république ». On verra à ce sujet la thèse de Eleodor FOȚȘENEANU, *Istoria constituțională a României (1859-1991)*, Ed. « Humanitas », Bucarest, 1992.

⁵⁵ Il serait impossible ici de citer tous les ouvrages parus à ce sujet depuis 1989 en Roumanie. On citera principalement l'ouvrage de l'ancien capitaine d'Etat major d'Antonescu, George MAGHERESCU, *Adevărul despre mareșalul Antonescu*, 3 vol., Ed. Păunescu, Bucarest, 1991, et le recueil composé par Josif Constantin DRĂGAN, *Antonescu, Mareșalul României și războaiele de reîntregire* (Centrul european de cercetări istorice veneția), Venise, 1^{re} éd., 1986, 2^e éd., 1990, 3^e éd., Ed. « Fundația Europeană Drăgan », Bucarest, 1991 ; Gheorghe BUZATU, *Istorie inter-zisa. Mărturii și documente cenzurate despre mareșalii României : Alexandru Averescu, Constantin Prezan, Ion Antonescu*, Ed. « Curierul Doljean », Craiova, 1990 ; Id., *România cu și fără Antonescu. Documente, studii, relatări și comentarii*, Ed. Moldova, Iași, 1991 ; *Ion Antonescu și Garda de Fier. Pe marginea prăpastiei (21-23 ianuarie 1941)*, édit. Serafim DUCU, Ed. « Rom-Edition », Tîrgu-Mureș, 1991 ; *Ion Antonescu. Citiți. judecați. cutremurați-vă*, édit. Ion ARDELEANU, Vasile ARIMIA, Ed. « Tinerama », Bucarest, 1991 ; Mareșal Ion Antonescu, *României. Originea, trecutul, sacrificiile și drepturile lor* (réédit. de 1919), 2 vol., Ed. « Moldova », Iași, 1991 ; *Mareșalul Ion Antonescu. secretele guvernării. Rezoluții ale Conducătorului Statului (septembrie 1940-august 1944)*, édit. Vasile ARIMIA, Ion ARDELEANU, Ed. « Românilor », Bucarest, 1992 ; *Ion Antonescu. Un A.B.C. al anticomunismului românesc*, vol. 1, édit. Gheorghe BUZATU, Ed. « Moldova », Iasi, 1992 (României în istoria universală, t. 21).

⁵⁶ On notera qu'il existe une opposition entre les mouvements favorables à une réhabilitation du maréchal Antonescu (*România Mare*), et les nouveaux légionnaires, favorables à la royauté dans la tradition voivodale post-byzantine roumaine. La Garde de Fer ne se prononce pas pour un roi en

particulier, mais est farouchement opposée à Carol II qui s'opposa aux légionnaires, et certainement à Antonescu, coupable de l'éradication du mouvement en 1941 après la tentative de coup d'Etat fomenté par les légionnaires. Voir : I.S. DRĂGOI, « Din istoria regalității », dans *Gazeta de Vest* (G.V.), n° 11/75, juil. 1992, p. 12, 28-29 ; Id., « Din istoria regalității. Pentru noi românii, Voievodul, Domnul, spăpîntorul sau regele este ales și uns al lui Dumnezeu, tradiție moștenită de la Bizanț », dans *Ibid.*, n° 10/74, juin 1992, p. 14-15.

⁵⁷ Voir par exemple *RM*, an. 3, n° 109, 7 août 1992, p. 10.

⁵⁸ *Regele și Patria*, réd. Șerban SÂNDULESCU.

⁵⁹ Floria POPA MIȘĂN, « Paleologu și francmasonii regaliști, op. cit ». On verra par exemple, en plus de l'affaire Paléologue, les accusations faites par *România Mare* à l'encontre de personnalités comme le politologue Silviu Brucan, et l'ancien ministre de la culture Andrei Gabriel Pleșu.

⁶⁰ Florin POPA MIȘĂN, « Rețeaua francmasonică și perdeaua de fum, op. cit. ».

⁶¹ Mihail MANOILESCU, *Dictatul de la Viena : Memorii, iulie-august 1940*, édité. Valeriu DINU, Ed. « enciclopedică », Bucarest, 1991.

⁶² Bela BORSI-KALMAN, « Bref aperçu de l'histoire des frustrations des Roumains de Transylvanie », dans *L'Europe centrale et ses minorités : vers une solution européenne ? publications de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales*, dir. A. LIEBICH, A. RÉSZLER, Genève, Presses Universitaires de France, Paris, 1993, p. 135-144 ; Id., « L'histoire du différend hongro-roumain du XVIII^e au XX^e siècle, Quelques points de repère », dans *L'Europe du milieu. Actes du colloque organisé par le Groupe de Recherche sur l'Europe Centrale de l'Université de Nancy II, septembre 1989*, dir. M. MASŁOWSKI, Presses Universitaires de Nancy, 1991, p. 243-250. Voir aussi *L'Europe du Centre : 50 années révolues ?*, dir. Nicolas BARDOS-FELTORONYI, Michael SUTTON, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, Ed. Universitaires, Paris, 1991 ; *Nations, Etat et territoire en Europe de l'Est et en URSS*. Etudes coordonnées par Michel ROUX, Collection « Pays de l'Est », l'Harmattan, Paris, 1992.

⁶³ Valentin BORDA, *Uniunea Națională « Vatra Românească »*, Ed. « Petru Maior », Tîrgu-Mureș, 1992.

⁶⁴ *Partidul Unității Naționale din România*. Ce parti est surtout présent en Transylvanie (Cluj-Napoca) dans les régions qui ont connu l'occupation hongroise en 1940 où se trouve une population hongroise importante, les chiffres variant entre 1.600.000 et 2.000.000, selon les sources.

⁶⁵ Ion PĂUN, « Complotiștii de operetă », dans *Națiunea, săptămînal al Uniunii « Vatra Românească »*, an. 3, n° 39, (116), 25 sept.-1 oct. 1992, p. 5.

⁶⁶ Concernant la renaissance de la Garde de Fer (Mouvement légionnaire), en plus du mensuel paraissant à Timișoara, la *G.V.*, sous la direction d'Ovidiu GULEȘ, on verra principalement : Ovidiu GULEȘ, *Cum am cunoscut Legiunea Arhanghelul Mihail*, Ed. « Gordian », Timișoara, 1992 ; *Istoria Mișcării legionare, scrisă de un legionar*, édition roumaine du livre du prêtre Ștefan PALAGHIȚĂ, *Garda de Fier spre reînvierea României*, Ed. de l'auteur, Buenos-Aires, 1951, édité. Alexandru V. DIȚĂ, avec une préface de Dan ZAMFIRESCU, Ed. « Roza Vînturilor », Bucarest, 1993 (Colecția contribuții la istoria completă și adevărată a Românilor) ; *Din luptele tineretului român 1919-1939 (Culegere de texte)*, Corneliu Zelea Codreanu 1899-1938, 3^e éd., Ed. « Fundației Buna Vestire », 1993 (Colecția istorie și adevăr) ; « Pentru cunoașterea adevărului, declarația mișcării legionare 1990 (Istoria și politică) », dans *Țara și exilul*, an. 26, n° 9-10, juil.-août, 1990 ; on notera aussi les très nombreux ouvrages légionnaires parus en Occident pendant la guerre froide, comme par exemple la réédition du livre de Comeliu Z. CODREANU, *La Garde de Fer (Pentru Legionari)*, Ed. « Prométhée », Paris, 1938, réédité dans la collection « Omul Nou », Grenoble, 1972. Bien que le lien ne soit pas clairement énoncé, il faut signaler l'existence d'un parti politique d'inspiration légionnaire, le Mouvement pour la Roumanie, *Mișcarea Pentru România*, fondé par Marian Munteanu, professeur et fondateur de la Ligue des Etudiants de l'Université de Bucarest ; voir le bimensuel, *Mișcarea, Publicație a Noii Generații-editată de Mișcarea Pentru România*, 1991-.

⁶⁷ Ovidiu GULEȘ, « Nevoia de echilibru », dans *G.V.*, n° 16-80, déc. 1992, p. 30.

⁶⁸ Radu. COMĂNESCU, Emilian DOBRESCU, *Franc-masoneria, o noua viziune asupra istoriei lumii civilizate*, vol. I, Bucarest 1991.

⁶⁹ Id., *Istoria franc-masoneriei universale (926-1960) și istoria franc-masoneriei române, op. cit.*

⁷⁰ *Ibid.*, p. 26.

⁷¹ *Ibid.*, p. 40-45.

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*, p. 100.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 144-145.

⁷⁵ Id., « Franc-masoneria, Conferința de la Potsdam », dans *Contrapunct*, Uniunea Scriitorilor din România, an. 3, n° 29, (132), 18 sept - 1 oct. 1992, p. 7 et « Franc-masoneria, Cortina de fier », dans *Ibid.*, an. 3, n° 30, (133), 2 - 5 oct. 1992, p. 7.

⁷⁶ *Puncte Cardinale, Periodic independent de orientare democrat creștină*, 1991-.

⁷⁷ Ion. G. SAVIN, « Creștinism și Francmasonerie », dans *Puncte Cardinale*, an. 2, n° 8-9, 20/21 août-sept. 1992, p. 12 (extraits du livre de Ion G. SAVIN, *op. cit.*) ; Ion MIHĂLCESCU, « Francmasoneria », dans *Ibid.*, an. 3, n° 2/26, févr. 1993, pp. 9-10 (extraits de son livre, *Teologia luptătoare* (Biblioteca Teologica), Ed. Cugetarea-Georgescu Delafras, Bucarest, 1941, chap. 27, *Francmasoneria* ; « Europa la Răscruce », dans *Ibid.*, an. 2, n° 10-22, oct. 1992, p. 16.

⁷⁸ Edgar MORIN, « Le surgissement du total-nationalisme », dans *Le Monde*, 11 mars 1993. Si l'objet de l'article d'Edgar Morin est la situation yougoslave, la notion de « total-nationalisme », caractérisée par le maintien de l'appareil d'Etat, militaire et du nationalisme, peut être appliquée dans d'autres pays de l'Est, comme en Russie, avec le cas du Front de Salut national, réunissant conservateurs communistes et ultra-nationalistes russes, mais aussi en Roumanie, bien que la situation y soit extrêmement floue.

⁷⁹ On citera par exemple l'historien Mircea MUȘAT, historien officiel de l'historiographie communiste, aujourd'hui principale référence du Parti « România Mare », voir notamment son livre *1940, drama României Mari*, Ed. « Fundației România Mare », Bucarest, 1992. Voir également une personnalité telle que le poète et politicien Adrian Păunescu.

⁸⁰ A. ARMBRUSTER, *La romanité des Roumains, histoire d'une idée*, Ed. ARSR, Bucarest, 1977 (Bibliotheca Historica Romaniae, monographies, 28) ; Mircea MUȘAT, Ion ARDELEANU, *De la statul Geto-dac la statul român unitar*, Bucarest, 1983 ; Stelian NEAGOE, *Istoria unirii Românilor, de la începuturi la Cuză Vodă*, Ed. « Științifică și enciclopedică », Bucarest, 1986 ; *L'affirmation des Etats nationaux indépendants et unitaires de centre et du sud-est de l'Europe (1821-1923)*, dir. Vioreca MOISUC, Ion CALAFETENEANU (Bibliotheca Historica Romaniae, Etudes, n° 62), Ed. ARSR, Bucarest, 1980 ; *Unitate și continuitate în istoria poporului român*, Ed. « Academiei », Bucarest, 1968. Voir aussi G.I. BRĂTIANU, *O enigmă și un miracol istoric : Poporul român*, 2^e éd. (1^{re} éd., 1942), Ed. « Științifică și enciclopedică », Bucarest, 1988 ; Platon CHIRNOAGA, *Istoria Daciei și continuitatea daco-română*, Ed. « Traian Popescu », Madrid, 1971 ; Nicolae STOICESCU, « *O falsă problemă istorică-discontinuitatea poporului român pe teritoriul strămoșesc* », Ed. « Fundației Culturale Române », Bucarest, 1993 ; on verra la thèse hongroise actuelle dans la nouvelle traduction des trois volumes dir. par Bela KÓPÉCZI, *Erdély története*, de 1986, *Histoire de la Transylvanie*, Akadémiai Kiadó, Budapest, 1992 ; voir aussi R.W. SETON-WATSON, *A history of the Roumanians : From roman times to the completion of unity*, Cambridge, England, The University Press, 1934.

⁸¹ Catherine DURANDIN, Despina TOMESCU, *La Roumanie de Ceausescu*, Ed. Guy Epaud, 1988, p. 139-154.

⁸² On verra la réédition du livre paru en 1936, C. RĂDULESCU-MOTRU, *Românismul, catehismul unei noi spiritualități*, édit. G.A. GAZAN, Ed. « Științifică », Bucarest, 1992 et la réédition du philosophe Mircea VULCĂNESCU, *Dimensiunea românească a existenței*, édit. Marin DIACONU, Ed. « Fundației Culturale Române », Bucarest, 1991 ; Nae IONESCU, *Roza vinturilor*, ch. *Fascism și francmasonerie*, rééd., Bucarest, 1990, p. 378-382 ; Catherine DURANDIN, « Roumanité et orthodoxie : Un débat de l'entre-deux-guerres », dans *Paper presented at the second international congress of romanian studies*, Avignon, 1983 ; voir notamment : G.T. MARCU, « Orthodoxie și românism », dans *T.R.*, an. 87, n° 20, 14 mai 1939, p. 1-2 ; Dumitriu STĂNILOAE, « Rodul ortodoxiei în formarea și pastrarea ființei poporului român și a unității naționale », dans *Ortodoxia, revista Patriarhiei române*, t. 30, 1978, p. 584-603.

⁸³ La littérature concernant l'apport de l'Eglise orthodoxe roumaine au développement de la nation roumaine et relative à l'osmose entre la continuité daco-romaine et l'orthodoxie roumaine depuis le bas-empire est abondante. On verra principalement parmi les plus récents : Nestor VORNICESCU, *Desăvârșirea unității noastre naționale, fundament al unității bisericii străbune*, Ed. « Mitropoliei Olteniei », Craiova, 1988 ; Antonie PLĂMĂDEALĂ, *Romanitate, continuitate, Unitate (pornind de la*

un izvor narativ din 1666), Sibiu, 1988 ; Constantin VOICU, *Biserica strămoșească din Transilvania în lupta pentru unitatea spirituală și națională a poporului român*, Ed. « tipografiei eparhiei Sibiu ». Sibiu, 1989 ; Nicolae BĂLAN, « Biserica și Națiunea », dans *Ortodoxia românească*, Ed. « Institutului Biblic și de Misiune al Bisericii Ortodoxe Române », Bucarest, 1992.

⁸⁴ Voir par exemple : « Dosarul Antiromânismului », dans *R.M.*, an. 3, n° 91, 3 avril 1992, p. 10-11 et 26 juil. 1991, p. 6.

⁸⁵ On verra par exemple des publications telles que : Raoul ȘORBAN, *Fantasma imperiului ungar și Casa Europei* : « Maghiaromania » în doctrina ungarismului, Ed. « Globus », Bucarest, 1990 et la réédition de conférences données par le grand historien roumain, Nicolae IORGA, *În lupta cu absurdul revizionism maghiar*, édit. par Mihai UNGHEANU, Ed. « Globus », Bucarest, 1991.

⁸⁶ On verra à ce sujet les livres de Nicolae BACIU parus en Occident pendant la guerre froide et traduits aujourd'hui en Roumanie : *Yalta și crucificarea româniei*, 1^{re} éd., Ed. « Europa », Rome, 1983, 2^e éd. « Fundatia Europeană Drăgan », 1990 ; *L'Europe de l'Est trahie et vendue. Les erreurs traçiques de Churchill et Roosevelt : Les documents secrets accusent*, Ed. La Pensée universelle, Paris, 1984 ; *Ağonia României (1944-1948) : Dosarele secrete acuză*, Ed. Dacia, Cluj-Napoca, 1990.

⁸⁷ Voir principalement les livres de Anneli Ute GABANYI, *Die Unvollendete Revolution*, Piper, Munich, 1990 ; Michel CASTEX, *Un mensonge gros comme le siècle. Roumanie, histoire d'une manipulation*, Ed. Albin Michel, Paris, 1990 ; Catherine DURANDIN, *Nicolae Ceausescu. Vérités et mensonges d'un roi communiste*, ch. I, *Autopsie d'un coup d'Etat*, Ed. Albin Michel, Paris, 1990, p. 9-24 ; Edward BEHR, *Baise la main que tu n'oses mordre. Les Roumains et les Ceausescu : Enquête sur une malédiction de l'histoire*, Robert Laffont, Paris, 1991 ; François FEJTO, *La fin des démocraties populaires. Les chemins du post-communisme*, 2^e part. 2/6, *Roumanie : révolution, mensonge et télévision*, Ed. du Seuil, Paris, 1992, p. 313-327 ; voir aussi le témoignage de l'ancien premier ministre Petre ROMAN, *Le devoir de liberté*, Ed. Payot, Paris, 1992, le recueil de témoignages de politiciens dans *Echipa de Sacrificiu. Din culisele guvernării post-revoluționare. 5 ianuarie 1990-5 februarie 1991*, Ed. « România Azi », Bucarest, 1992, et *Dosare ale Revoluției*, édité par la revue « Tribuna » de Cluj-Napoca.

⁸⁸ On verra par exemple le succès du roman de Pavel CORUȚ, montrant la conspiration mondiale organisée lors de la rencontre de Malte entre George Bush et Mikhaïl Gorbatchev les 2-3 déc. 1989, *Quinta spartă*, Ed. « Gemenii » SRL, Bucarest, 1992.

⁸⁹ Il faut souligner par exemple que dans les bibliothèques de Roumanie existait le « Fonds secret Ceaușescu », dans lequel échouait la majorité des ouvrages occidentaux et « subversifs ».

⁹⁰ On verra le nombre important d'ouvrages antimaçonniques figurant dans la bibliographie du livre de Radu COMĂNESCU, Emilian DOBRESCU, *Franc-masoneria. o noua viziune... op. cit.* ; voir aussi la série « franc-maçonnerie » dans le magazine *Zig-Zag*, constituant un dossier d'information, mais vivement critiqué par un groupe appelé le « Groupe de Paris », dénonçant la source d'inspiration du dossier, à savoir le livre de Toma PETRESCU, *op. cit.* : voir « Totul despre francmasoneria românească. Din culisele istoriei. Strategii masonice pînă la primul război mondial » dans *Zig-Zag magazin, revistă de actualitate și reportaje săptămînal independent* (réd. Ion Cristoiu), an. 1, n° 9, 23-29 avril 1990, p. 3 : « Totul despre francmasoneria românească. Din culisele istoriei. Activitatea febrila a masoneriei în timpul primului război mondial pînă la formarea lojei « Marelui Orient », dans *Ibid.*, an. 1, n° 10, 3-10 mai 1990, p. 3 ; « Originele și organizarea masonerie », dans *Ibid.*, an. 1, n° 13, 4-10 juin 1990, p. 8 ; « Cariera mea în masonerie » ; dans *Ibid.*, an. 1, n° 14, 12-17 juin 1990, p. 8 ; « Dizolvarea », dans *Ibid.*, an. 1, n° 15, 19-26 juin 1990, p. 9 ; voir les articles « Francmasoneria în țările din Est, istorie și perspective » dans *Ibid.*, an. 1, n° 17, 3-4 juil. 1990, p. 9 ; n° 18, 10-17 juil. 1990, p. 9 ; n° 19, 17-23 juil. 1990, p. 6 ; n° 20, 24-30 juil. 1990, p. 10.

⁹¹ Gérard SERBANESCO, *op. cit.*

⁹² *Ibid.*, p. 333-343.

⁹³ Petru REZUȘ, « Creștinismul și dragostea de patrie », dans *S.T.*, sér. 2, an. 4, 1952, p. 109.

⁹⁴ M. CHIALDA, « Creștinism și patriotism », dans *Ibid.*, sér. 2, an. 5, 1953, n° 1-2, p. 55.

Courants antimaçonniques en Bohême au passé et à présent

par
Jiří ŠONKA

Pour mieux comprendre les courants antimaçonniques qui ont influencé le développement de la franc-maçonnerie dans les pays dont se composait la République tchécoslovaque, un rappel historique est nécessaire, les divergences historiques, culturelles et économiques ayant encore augmenté avec la division récente du pays.

Débuts de la franc-maçonnerie — Règne des Habsbourg

Le Royaume de Bohême ou les Pays de la Couronne tchèque se composaient de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie. Après les guerres de religion au XVII^e siècle, cet Etat était tombé sous la domination des Habsbourg qui ont été pour la plupart très catholiques et donc très antimaçonniques à l'exception de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. La première montée de la franc-maçonnerie a eu lieu sous les règnes de Marie-Thérèse (1743-1765) et de son fils Joseph II (1765-1790). Les célèbres intellectuels du Siècle des Lumières ont charmé les esprits dans les salons des nobles et des riches bourgeois. La reine et son fils, épris du rationalisme, sont allés bien loin dans certains domaines : Joseph II a même fermé les monastères, confisqué leurs biens et obtenu du pape en 1773 la suppression de l'Ordre des Jésuites.

La première loge maçonnique en Bohême a été fondée en 1726 par le comte F.A. Špork ; en 1741 des officiers français ont créé une autre loge et les frères tchèques qui sont restés après leur départ, ont aussi ouvert des loges. Ces loges se composaient de nobles, de bourgeois, de membres du clergé et de savants. A côté de questions philosophiques, la bienfaisance était leur programme. Ils ont fondé un orphelinat et un institut pour les sourds-muets. La lettre patente concernant l'abrogation du servage était aussi leur œuvre (1781). L'influence croissante de la franc-maçonnerie et les idées qui ont préparé la Révolution française avec toutes ses répercussions (y compris le sort de Marie-Antoinette, l'Autrichienne) ont mené à l'interdiction absolue de la franc-maçonnerie dans tous les domaines des Habsbourg.

Au XIX^e siècle il y a eu quelques essais de légaliser la franc-maçonnerie dans l'Empire autrichien (1811, 1848-50, 1869), mais en vain. On attendait beaucoup de la Révolution de 1848 qui a secoué presque toute l'Europe. Malheureusement elle a apporté pour les Tchèques un régime encore plus sévère avec la nomination du premier ministre Alex. Bach dont la police secrète a découvert chaque tentative de créer une organisation clandestine. Le ministre Bach est tombé en 1859, mais le système policier a survécu jusqu'à la première guerre mondiale. Il y a cependant eu des Tchèques initiés à l'étranger et qui visitaient les loges fondées en Allemagne et en Slovaquie ; au début du XX^e siècle, il y avait en Bohême environ quatre cents Frères.

En Slovaquie, province hongroise — et le royaume de Hongrie, comme celui de Bohême, faisait partie de l'Empire autrichien, — le régime était plus souple. La rébellion de 1848 a apporté plus de liberté aux Hongrois qui reçurent une large autonomie administrative après la division de l'Autriche symbolisée par le changement du nom de l'Etat en Autriche-Hongrie. Les Tchèques pouvaient devenir membres de loges slovaques, par exemple à Bratislava (Presbourg). Les Slovaques n'ont rien gagné à cette division de l'Autriche ; les intellectuels parlaient hongrois ou allemand et le peuple slovaque, très pauvre et sans écoles, ne pouvait trouver aucun intérêt à la franc-maçonnerie.

Les règnes de Marie-Thérèse et de son fils Joseph II étaient plutôt favorables aux francs-maçons. Avec la Révolution française, le gouvernement autrichien redevint absolutiste avec l'aide de l'Eglise ; cette attitude antimaçonnique domina en Autriche jusqu'en 1918. En Slovaquie la division de l'Empire en Autriche-Hongrie a donné plus de liberté aux francs-maçons hongrois, mais le peuple slovaque n'en a pas profité.

Première République tchécoslovaque (1918-1939)

L'Etat a été fondé par la fusion des pays relevant depuis le Moyen Age de la Couronne tchèque (dix millions d'habitants dont trois millions d'Allemands) et de la Slovaquie, qui, jusqu'à cette date, n'avait pas constitué un Etat (quatre millions d'habitants dont six cent mille Hongrois et autres minorités). Tout à l'Est se trouvait la Ruthénie subcarpatique ; la population y parlait une langue proche de l'ukrainien. Cette partie de la Tchécoslovaquie a été annexée par l'Union soviétique en 1945 et elle fait aujourd'hui partie de l'Ukraine. Les pays de la Couronne tchèque étaient les plus industrialisés et les plus riches, mais la crise économique mondiale provoqua la croissance du nombre de chômeurs et de communistes. Au point de vue religieux, l'Eglise catholique en Bohême devait faire face à la forte concurrence des religions protestantes ; en revanche, la Moravie du Sud et la Slovaquie étaient très catholiques et la Ruthénie, orthodoxe. La pratique religieuse dans les villes industrialisées de Bohême et de Moravie du Nord était relativement faible, à la différence des régions agricoles du Sud de la Moravie et de l'ensemble de la Slovaquie. Cette répartition des religions et de l'industrialisation de l'Etat coïncidait avec la répartition des loges et de la franc-maçonnerie.

Elle a commencé en Bohême, avec l'affaiblissement de l'Empire autrichien à la fin de la Première guerre mondiale. Une douzaine de frères tchèques, membres

d'une loge d'origine prussienne, ont fondé une loge de langue tchèque (les Habsbourg avaient germanisé le pays) ; le peintre Alfons Mucha, un des protagonistes de l'Art nouveau, a été chargé d'organiser cette nouvelle loge sous les auspices du Grand Orient de France, dont il était membre.

Pendant la guerre s'est aussi formé un autre groupe de francs-maçons de langue tchèque, cette fois sous l'influence du Suprême Conseil pour l'Italie, mais sans avoir de liens avec une grande loge. Les plus hauts degrés du rite écossais ont été conférés à la manière « historique » à des personnes n'ayant, au début, aucune notion de la franc-maçonnerie. Les deux loges concurrentes avaient attiré des personnages importants, qui pourtant n'ont pas été capables d'éviter des conflits qui ont été définitivement réglés par un concordat en 1934.

Même si elle fut précédée par la protection de l'« irrégulier » Grand Orient de France, la Grande Loge Nationale Tchécoslovaque a su résoudre la question de sa régularisation et les problèmes des trois premiers grades. En revanche, le Suprême Conseil pour la Tchécoslovaquie, qui a été d'abord fondé par le Grand Orient d'Italie et, après sa dissolution par Mussolini, a été dirigé par le Suprême Conseil pour la Yougoslavie a été abrogé, à son tour, avec l'occupation allemande. Dernièrement le Suprême Conseil pour la Suisse a mis de l'ordre dans ces débuts très chaotiques de la franc-maçonnerie des hauts grades.

Il fallait aussi trouver une communication avec une autre loge régulière, couvrant le même territoire : la loge de langue allemande « Lessing zu den drei Ringen » qui, avant la 2^e Guerre mondiale, avait autant de membres que la Grande Loge Nationale Tchécoslovaque (environ trois mille). Les relations, d'abord polies, sont devenues réellement fraternelles grâce à des travaux communs.

Il a fallu régler aussi les relations avec trois obédiences non régulières : une loge, de langue allemande, originaire de Nuremberg (*Freimaurerbund zur aufstehende Sonne*), qui, après une existence de dix ans, fut absorbée par la grande loge Lessing ; les loges *Mosty* (ponts), indépendantes, bilingues, qui existaient entre 1925 et 1935 (cent cinquante-quatre membres, trois ateliers) et dont le but était de créer des ponts entre loges de langue tchèque ou slovaque et loges de langues minoritaires (allemand, hongrois) ; *Dilna lidskosti* (Atelier de l'humanisme), tendance modernisée et réformée pour attirer les jeunes, fondée en 1931 et dissoute en 1938.

Au cours de la première République tchécoslovaque, la liberté de presse, presque totale, a parfois conduit à des attaques injustifiées, pratiquement sans conséquences pour l'auteur des calomnies. Ainsi, les communistes voulaient faire croire que les problèmes économiques, le chômage en particulier, étaient organisés par les juifs et les francs-maçons pour gagner illicitement des fortunes au détriment du peuple. L'extrême-droite se servait d'arguments semblables et son activité croissait, avant la seconde guerre mondiale, parallèlement à la montée des régimes fascistes ; ses journaux recherchaient volontiers les scandales. Le clergé catholique, qui à l'époque avait plus d'adhérents et qui était beaucoup plus riche que maintenant, avait la possibilité d'organiser des calomnies par peur de la concurrence idéologique ou par simple haine ; ainsi, pour l'Église catholique, la

franc-maçonnerie était une organisation satanique, dénoncée par plusieurs papes et punie par l'excommunication.

De plus, des journalistes se sont inspirés des querelles entre les différentes organisations maçonniques. Ces problèmes — qui ne concernaient pas les loges « régulières » — servaient à la diffamation de tous les francs-maçons (protection, tendances nationalistes dans un pays multinational, oubli de la bienfaisance et son remplacement par des soirées de gala, qualité médiocre des initiés dans des loges concurrentes qui faisaient tout pour avoir le maximum de membres, etc.). Ce facteur antimaçonnique intrinsèque est plus dangereux pour la franc-maçonnerie que les calomnies artificielles et bien connues.

Les Nazis (1939-1945)

Après la Conférence de Munich en 1939, la désintégration de la Tchécoslovaquie a vite progressé. La Bohême et la Moravie ont dû abandonner leurs territoires frontaliers (avec leurs fortifications) et perdaient ainsi la possibilité de se défendre. L'occupation du reste du pays par les Allemands était inévitable. C'est pourquoi les 25 ateliers (environ 1400 ou 1500 frères) de la Grande Loge Nationale Tchécoslovaque se sont mis en sommeil. Un même nombre de loges et de frères de la Grande Loge Lessing avait choisi la même solution. Les biens de l'Ordre ont été confisqués par l'Etat ; les décors furent cachés chez des particuliers ou dans des réserves de musées. Comme prévu, le pays a été envahi en 1939 par l'armée allemande et le Protectorat sur la Bohême et la Moravie a été décrété : le *Reichsprotektor*, l'armée et la Gestapo décidaient de tout.

La Gestapo a d'abord arrêté les Allemands qui s'étaient enfuis du Reich et tous les officiers de l'armée tchèque. Ce fut ensuite le tour des juifs ; ceux qui n'avaient pas quitté le pays furent anéantis dans des camps de concentration. Hitler avait peur des francs-maçons, dont il connaissait le rôle dans la préparation de la Révolution française, dans l'unification de l'Italie, dans la constitution des futurs Etats-Unis, etc. ; il connaissait aussi le nombre de juifs dans les loges, surtout dans celles de langue allemande. Les francs-maçons ont été emprisonnés, torturés et exécutés ; beaucoup sont morts à la suite de mauvais traitements comme membres de l'Ordre ; d'autres ont été actifs dans la Résistance.

L'intense propagande anti-juive et antimaçonnique n'a pas influencé la population tchèque à cette époque : les Allemands étaient des ennemis communs pour toute la nation tchèque et les quelques collaborateurs avec le régime des Nazis n'avaient aucune possibilité d'influencer la population. L'Eglise catholique ne s'est pas jointe à la propagande antimaçonnique.

En Slovaquie, la situation politique était différente. Après l'invasion de la Bohême et de la Moravie par les Allemands, les Slovaques se sont séparés et ont formé un état « indépendant » avec Joseph Tiso comme président. Ce prêtre catholique, qui a collaboré avec les Allemands au point de vue économique et idéologique, a été personnellement responsable de la mort dans les camps de quelque 90.000 juifs en payant aux Allemands 5.000 couronnes slovaques pour chaque déporté. Cette « vente de juifs » est à l'origine de graves problèmes politiques ; J. Tiso et ses complices ont été condamnés et exécutés comme criminels de

guerre, mais le gouvernement actuel de Bratislava les a réhabilités. J. Tiso est considéré comme le héros national qui a organisé le premier Etat slovaque, qui a assuré pour les Slovaques une sécurité et une prospérité relative en Europe, alors ravagée par la guerre. Il est aussi admiré par certains pour avoir débarrassé la Slovaquie des juifs.

Années d'espoir et de désespoir (1945-1948-1951)

Les années entre 1945 et 1948 marquent une courte période d'espoir et de liberté. Pourtant la franc-maçonnerie démarre lentement. Les francs-maçons, rentrés des prisons, sont souvent malades et épuisés ; les biens des loges sont perdus. Certains émigrés rentrent de loin, d'autres restent dans les pays qui les ont acceptés. Il faut travailler à la reconstruction du pays, mais bientôt on se heurte aux communistes, dirigés par Moscou. C'est pourquoi seules 15 loges (avec 640 maçons) ont commencé à travailler régulièrement à partir de 1948. Par malheur, 1948 est aussi l'année du putsch communiste et les activités maçonniques à peine amorcées sont encore une fois en régression. En 1951, avec les nouveaux initiés, la Grande Loge Nationale de la Tchécoslovaquie comptait 779 membres. Mais à cette date la pression de la police secrète tchèque, la STB (qui exigeait notamment la présence d'un de ses agents à chaque tenue) était telle que la Grande Loge a décidé une nouvelle mise en sommeil et cette fois-ci pour trente-neuf longues années. Pendant la période de 1945 à 1951, la presse communiste n'a pas attaqué la franc-maçonnerie, parce que la STB avait l'intention d'attirer les francs-maçons à une collaboration.

Le régime communiste (1951-1989)

Après le putsch en 1948, les communistes ont procédé à une collectivisation et une nationalisation des biens privés sans précédent et deux réformes monétaires ont annulé toutes les épargnes. Les postes, même de petite importance, ont été occupés par les communistes tandis que les personnes non coopératives ont perdu leur emploi et devaient déménager dans un endroit désigné. Il y eut aussi des procès truqués avec de faux aveux obtenus sous la torture et avec des sentences de mort, même pour les femmes. La police secrète tchèque, la STB dirigée par la NKVD, et la Guépéou ont fait arrêter des milliers de personnes.

Dans cette atmosphère de terreur stalinienne, les francs-maçons étaient aussi arrêtés pour ne pas vouloir collaborer avec le régime. Staline est mort en 1953, mais officiellement la déstalinisation n'a commencé qu'en 1956. Les changements appréciables ont commencé au début des années 60. Pendant ces années de terreur, la franc-maçonnerie a été seulement critiquée par les communistes qui lui reprochaient la subversion du socialisme, la promotion du capitalisme mondial, le judaïsme, etc. Le clergé a été aussi sous pression ; des prêtres catholiques ont accepté la collaboration en entrant dans l'organisation *In pacem terris* qui n'a pas été acceptée par le Saint-Siège. Ceux qui se sont opposés ont perdu le droit d'exercer leur prêtrise et ont même été emprisonnés.

Au cours des années 60, certains communistes ont désiré des réformes économiques et plus de liberté pour les écrivains. Ces tendances aux réformes et

l'incapacité des dirigeants ont ouvert la route au bref printemps de Prague (1968). Avec l'invasion des armées soviétiques, on en est revenu au système précédent, mais sans tortures, sans faux jugements. Les Slovaques ont obtenu le statut d'Etat dans le cadre de la Fédération et un Slovaque, M. Husák, est devenu président de la Fédération. Les francs-maçons n'existaient plus officiellement depuis 1951 et on les a laissés en paix ; le rôle principal du parti était l'épuration des cadres communistes.

De la « Révolution de velours » à aujourd'hui (1990-1993)

La dernière étape concerne l'évolution pendant les trois dernières années. Le régime politique en Tchécoslovaquie changeait lentement. Tous les hauts postes restaient occupés par des communistes, tant parce que les non-communistes n'avaient pas auparavant eu accès aux postes-clés et que ceux qui étaient irréprochables du point de vue politique ne connaissaient pas le métier. Beaucoup de collaborateurs avec l'ancienne STB ont continué à freiner les réformes par la protection mutuelle, offerte par d'autres membres de la STB ou du parti communiste.

Ainsi, par exemple, M. Sacher, premier ministre de l'Intérieur après la Révolution et un des principaux membres du parti chrétien-démocrate, a refusé l'enregistrement de l'ordre maçonnique parce que, selon lui, la franc-maçonnerie était une organisation secrète, subversive et donc dangereuse pour l'Etat. Les représentants de la franc-maçonnerie ont alors demandé (et obtenu) l'enregistrement en Slovaquie. Cette prompte « régistration » a surpris parce que la Slovaquie est un pays très catholique. Quelques mois plus tard, M. Sacher a été suspendu de ses pouvoirs, après qu'on a découvert qu'il avait été membre de la STB. Pour des raisons analogues M. Bartončík, leader du même parti, a été déchu. Un autre exemple : le journal officiel du Parti chrétien-démocrate, le *Lidová demokracie* a publié en novembre 1991 sur toute une page un article nommé « Les deux faces de la franc-maçonnerie » par M. David, un inconnu ; il y est insinué que presque tous les ministres des Affaires étrangères d'Europe occidentale étaient francs-maçons et que les dons aux pays de l'Est avaient pour but de subventionner les communistes dans leur lutte contre le christianisme. L'auteur écrit ensuite que l'Eglise seule avait assuré la défaite du communisme et que les francs-maçons ont freiné ce mouvement anti-communiste. L'auteur continue son attaque contre la franc-maçonnerie dans un évident but de calomnie, mais en montrant qu'il ne savait rien de la franc-maçonnerie.

L'Eglise catholique a récemment modifié son attitude envers la franc-maçonnerie qui n'est plus désormais considérée comme une invention diabolique. Au début de 1993, le même journal catholique a publié un article contenant des informations objectives ; l'informateur était membre d'une loge non régulière, qui ne reconnaît pas l'existence de Dieu. Après la séparation de la Slovaquie, la Grande Loge de la République tchèque compte actuellement 72 membres, dont 3 sont des religieux (deux protestants et un théologien catholique). Le dialogue avec les milieux catholiques est ouvert.

L'histoire de la franc-maçonnerie dans les pays de la Couronne tchèque et en Slovaquie a donc été très mouvementée, les périodes d'interdiction et de répres-

sion ont été de beaucoup plus longues que les périodes de libre expression de la franc-maçonnerie. Après chaque période d'interdiction il fallait recommencer à partir de rien : les biens avaient été perdus ; les temples, détruits et le nombre des membres, réduit en fonction de la sévérité et de la durée de la répression. Ces périodes néfastes ont aussi généré une intense propagande antimaçonnique, qui est restée plus facilement fixée dans les esprits de la population que certaines informations objectives. Après chaque persécution, il faut « rétablir » l'opinion publique ; il faut maintenant combattre 40 années de désinformation provenant des communistes et, pour les personnes de 70 ans et plus, de la propagande nazie.

L'antimaçonnerie : quelques réflexions en guise de conclusions

par
Hervé HASQUIN

Particulièrement riche par la diversité des expériences rapportées, ce colloque aura permis d'appréhender les multiples facettes prises au fil du temps par l'antimaçonnerie. Il incite aussi à la réflexion à un moment où la perte du sens de certaines valeurs universalistes — elle se traduit notamment par l'exacerbation des nationalismes et des xénophobies, par de nouvelles poussées d'antisémitisme — inquiète en Europe occidentale, mais *a fortiori* dans une Europe centrale et orientale dépourvue de culture démocratique après des décennies de tyrannie fasciste et communiste.

1. Sans nul doute, l'influence des bulles de condamnation de 1738 et 1754 a été relativement faible dans le monde catholique si l'on excepte l'Espagne et l'Amérique latine ; en revanche, et de façon paradoxale, elle a été proportionnellement plus importante en dehors de la sphère catholique quand on voit l'exploitation qui en a été faite contre les loges en Grèce dès 1747 et en Turquie à partir de 1748.

2. La forme la plus courante d'opposition à la maçonnerie dans l'Europe catholique du XVIII^e siècle fut la moquerie, comme en France ; parfois, ce fut plus perfide par l'assimilation des maçons aux « athées » et aux « philosophes ».

3. Les sociétés humaines éprouvent périodiquement le besoin de catalyser leurs frustrations sur un bouc émissaire. Ce triste rôle fut longtemps dévolu au juif ; le franc-maçon le lui disputa à partir du XIX^e siècle. Les excès de la Révolution française, les condamnations répétées de l'Eglise — et notamment *Humanum genus* (1884) — et enfin la diffusion des *Protocoles des Sages de Sion*¹ — leurs effets se sont cumulés au cours du siècle — ont contribué à « sataniser » la franc-maçonnerie.

L'impact négatif pour l'image de la franc-maçonnerie des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* (1797) de Barruel a été déterminant : rendre les loges responsables d'un vaste complot contre l'Ancien régime, ses valeurs sociales et chrétiennes, et donc du même coup leur imputer les bains de sang de la Révolution a eu des conséquences ravageuses bien au-delà de la France. Ainsi, les dangers que recelait l'idéologie véhiculée par la Révolution française, et donc

par la franc-maçonnerie, ne furent pas étrangers à l'interdiction des loges par le tsar Nicolas 1^{er} en Russie et en Finlande (1822), alimentèrent la création d'un parti antimaçonnique aux Etats-Unis (1827-1828) et confortèrent en Espagne et en Amérique latine un antimaçonnisme pourtant déjà virulent dans la première moitié du XIX^e siècle. A l'évidence, l'encyclique *Humanum genus* de Léon XIII et sa dénonciation d'une conspiration internationale donna un souffle nouveau à l'antimaçonnerie ; il en résulta la création à l'initiative du belge Arthur Verhaegen d'une *Ligue antimaçonnique* qui eut des ramifications dans les principaux pays catholiques d'Europe à la fin du XIX^e siècle ; dans la foulée, la *Civiltà cattolica* dénonça avec vigueur les racines juives de la franc-maçonnerie ; le complot juéo-maçonnique devenait une évidence dont les *Protocoles des Sages de Sion* allaient bientôt faire la démonstration ². Et l'on sait ce que fut le succès de ce thème dans l'Europe des années trente, aussi bien en Europe centrale (Roumanie, Hongrie, par exemple) qu'en Europe occidentale : il n'était pas bon d'être juif et franc-maçon, surtout quand on exprimait des idées dérangeantes ; le faux docteur Imianitoff en fit l'expérience en Belgique !

4. Les dictatures et régimes totalitaires de gauche ou de droite présentent cette particularité commune d'avoir toujours pourchassé les francs-maçons. Que ce soit dans la Turquie d'Ataturk où on la suspecta d'antinationalisme, en Iran, aussi bien du temps de Reza Khan que depuis la révolution islamique au cours de laquelle fusa l'accusation de sionisme, dans l'Espagne de Franco qui l'assimilait au bolchévisme, dans les pays communistes pour qui elle était synonyme de cosmopolitisme bourgeois et de capitalisme ³, ou encore dans les régimes fascisants de l'entre-deux-guerres qui ne prétendaient voir dans les loges que des instruments de subversion — la liberté de pensée les traumatisait —, partout la franc-maçonnerie subit les foudres du pouvoir.

5. En raison même de ses modes de recrutement dans un milieu social relativement privilégié, la franc-maçonnerie est la première victime de la perte de crédit de l'*establishment*.

L'affaire Stavisky et les scandales financiers qui éclaboussèrent en France le parti radical et les milieux gouvernementaux dans les années trente, l'affaire de la loge P2 et la compromission de dizaines d'hommes politiques, de financiers, de fonctionnaires et d'entrepreneurs en Italie dans les années quatre-vingt, bref la mise à jour de combines louches et d'exemples de vénalité impliquant le monde politique, des dirigeants d'entreprise et la fonction publique, aussi bien en Belgique qu'en Angleterre et dans d'autres démocraties, ont gravement altéré le crédit de la franc-maçonnerie et accentué la méfiance à l'égard du secret pratiqué pour les loges : ce secret ne favorise-t-il pas la corruption et les turpitudes de toutes sortes ⁴ ?

6. Faut-il mettre au compte d'agressions dont est, ou serait, victime l'Eglise catholique la persistance de son opposition à la franc-maçonnerie ? Certes, les maçons ont pris une part active dans le *Risorgimento* qui a débouché sur la disparition des Etats pontificaux et ces événements ont pu accréditer cette thèse au XIX^e siècle. Mais, à vrai dire, elle ne résiste pas à l'analyse en cette fin de XX^e siècle. Aujourd'hui encore, la fréquentation des obédiences maçonniques les plus

spiritualistes est considérée comme incompatible avec la foi catholique par l'Église. Par ailleurs, l'Église orthodoxe, qui n'a jamais témoigné d'une grande tolérance, compte en son sein des adversaires nombreux et de plus en plus farouches de la maçonnerie. De surcroît, l'Église anglicane et les Églises luthériennes ne sont pas épargnées par la vague de suspicion, voire d'opposition. Le mal est donc plus profond et la tentation est grande de mettre en parallèle cette intolérance croissante avec les intégrismes religieux qui contaminent toutes les Églises chrétiennes.

7. La réimplantation de loges dans l'ex-Europe communiste nécessite la plus grande prudence. À l'évidence, les obédiences maçonniques, forcément étrangères, qui participent à la restauration de la maçonnerie dans ces contrées, doivent prendre garde de ne pas donner prise aux critiques des ultranationalistes ; donc, pas de débarquement tapageur : la discrétion est de mise pour éviter d'effaroucher les susceptibilités. Certes l'intervention des obédiences occidentales est inéluctable, mais l'effort de renaissance ne peut pas prendre l'allure d'une opération de colonisation, d'une importation d'un produit étranger.

8. Moins encore qu'au XIX^e siècle, la maçonnerie ne peut ignorer l'existence du quatrième pouvoir. La presse écrite, radio et télévisée dispose aujourd'hui d'une potentialité extraordinaire de diffusion de l'information ; les effets multiplicateurs peuvent être ravageurs. La moindre maladresse est susceptible d'être exagérément grossie et les extrapolations abusives vont alors bon train. Plus que jamais, la maçonnerie doit donc — cela va de soi — appeler ses membres au respect de principes moraux, d'une éthique, mais aussi s'interroger sur l'opportunité de manifestations ou de prises de position publiques.

Voilà quelques réflexions suscitées par un colloque, qui nous a aussi fort opportunément rappelé qu'à toutes les époques de l'histoire, l'être humain a été habité par des fantasmes, tourmenté par des croyances irrationnelles qui l'ont souvent amené à commettre les pires violences contre d'autres êtres humains.

Notes

¹ Voir la remarquable étude de P.A. TAGUIEFF, *Les Protocoles des Sages de Sion*, Paris, Berg international, t. I, 1992.

² P. PIERRARD, *Juifs et catholiques français. De Drumont à Jules Isaac (1886-1945)*, Paris, 1970.

³ Il convient de ne pas s'illusionner sur le cas de Cuba. Certes la maçonnerie y est tolérée, mais à la condition de ne pas déplaire au pouvoir : nombre de maçons ont croupi dans les geôles de Castro.

⁴ Voir sur le secret, les inquiétudes manifestées par certains participants à la rencontre dont le compte rendu a été publié dans *Chrétiens et francs-maçons dialoguent*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1993 (La Pensée et les hommes).

Table des matières

Note de l'éditeur, par Alain DIERKENS	5
Avant-propos, par Jacques MARX	7
Les premières formes de l'antimaçonnisme en France : les ouvrages de révélation (1738-1751), par Jacques LEMAIRE	11
L'affaire Morgan et le parti antimaçonnique aux Etats-Unis (1826-1842), par Michel L. BRODSKY	25
La Ligue antimaçonnique et son influence politique et culturelle aux confins des XIX ^e et XX ^e siècles, par Aldo A. MOLA	39
Antisémitisme et antimaçonnisme : l'affaire Imianitoff, par Jean-Philippe SCHREIBER	57
L'antimaçonnisme en Espagne et en Amérique latine, par Jose A. FERRER BENIMELI	77
Histoire de l'antimaçonnisme en Turquie, par Mehmet Fuat AKEV	87
L'équerre et le compas sous l'aurore boréale : l'antimaçonnisme en Scandinavie, par Hugh R. BOUDIN	95
Aspects récents de l'antimaçonnisme en Grande-Bretagne : l'effritement d'une position privilégiée, par Jean DIERICKX	109
Les mouvements antimaçonniques en Iran, par Firouzeh NAHAVANDI	121
Les mouvements antimaçonniques dans l'espace hellénique de 1740 à nos jours : réactions orthodoxes et autres, par Stathis PAPANATHOPOULOS	129
Maçonnisme et antimaçonnisme en Hongrie, par Thomas GERGELY	137
L'antimaçonnisme roumain depuis 1989. Ses origines et son développement actuel, par Olivier GILLET	145
Courants antimaçonniques en Bohême au passé et au présent, par Jiří ŠONKA	163
L'antimaçonnisme : quelques réflexions en guise de conclusion, par Hervé HASQUIN	171

Table des matières

Note de l'éditeur, par Alain Dierkens

Avant-propos, par Jacques Marx

Les premières formes de l'antimaçonnisme en France :
les ouvrages de révélation (1738-1751), par Jacques Lemaire

L'affaire Morgan et le parti antimaçonnique aux Etats-Unis (1826-1842),
par Michel L. Brodsky

La Ligue antimaçonnique et son influence politique et culturelle aux confins
des XIX^e et XX^e siècles, par Aldo A. Mola

Antisémitisme et antimaçonnisme : l'affaire Imianitoff, par Jean-Philippe Schreiber

L'antimaçonnisme en Espagne et en Amérique latine, par Jose A. Ferrer Benimeli

Histoire de l'antimaçonnisme en Turquie, par Mehmet Fuat Akev

L'équerre et le compas sous l'aurore boréale : l'antimaçonnisme en Scandinavie,
par Hugh R. Boudin

Aspects récents de l'antimaçonnisme en Grande-Bretagne :
l'effritement d'une position privilégiée, par Jean Dierickx

Les mouvements antimaçonniques en Iran, par Firouzeh Nahavandi

Les mouvements antimaçonniques dans l'espace hellénique de 1740 à nos jours :
réactions orthodoxes et autres, par Stathis Papastathopoulos

Maçonnisme et antimaçonnisme en Hongrie, par Thomas Gergely

L'antimaçonnisme roumain depuis 1989. Ses origines et son développement actuel,
par Olivier Gillet

Courants antimaçonniques en Bohême au passé et au présent, par Jiří Šonka

L'antimaçonnisme : quelques réflexions en guise de conclusions,
par Hervé Hasquin

ISBN 2-8004-1075-2



9 782800 410753

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. *Gratuité*

Les EUB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. *Buts poursuivis*

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. *Citation*

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. *Liens profonds*

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. *Sous format électronique*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. *Sur support papier*

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. *Références*

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.